TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 621 — 38 PAGES — DERNIÈRE ÉDITION — SAMEDI 24 MARS 1979

L'abandon d'un grand projet

Le président Carter renonce à étendre le régime de la sécurité sociale

Lire page 4 l'article de MICHEL TATU.



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 135 F CFA; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris; Italie, 400 l.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 150 F CFA; Suède, 2,85 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 16 din.

Tarif des abonnements page 29

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09

C.C.P. 4207-23 Paris

Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23



BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Violences en Amérique centrale

Terreur blanche au Guatemala, où les commandos paramilitaires d'extrême droite font la loi ; recrudescence des coups de main des guérilleros du Front sandiniste de libération, laissant présager une nouvelle explosion sanglante au Nicaragua ; chaos au Salvador, où se succèdent enlèvements et assassinats politiques ; tensions sociales au Honduras : l'Amérique centrale, terre de volcans, est une poudrière menaçante.

L'assassinat, le jeudi 22 mars, dans le centre de la capitale du Guatemala de l'ancien maire Manuel Colom, de tendance social-démocrate, illustre dramatiquement la faiblesse grandissante du gouvernement du général Lucas Garcia. Au pouvoir depuis moins d'un an, ce dernier a multiplié les promesses de libéralisation. Il s'était fait le champion de la cause des plus humbles, ces paysans exploités sans vergogne et soumis à l'arbitraire. Il a choisi un vice-président de qualité, le Dr Villagran Kramer, un libéral soucieux de mettre fin au cycle de la répression et de la violence.

Tout indique que la situation ne cesse de se détériorer. Déchiré, divisé, soumis aux pressions des irréductibles de l'oligarchie terrienne et des militaires d'extrême droite, le gouvernement ne cesse de perdre du terrain. Le Dr Villagran Kramer, découragé, envisage de démissionner, admettant l'impuissance des autorités face à l'agressivité croissante des brigades de la mort et des armées secrètes anticommunistes, version 1979 de la Main blanche des années 60, mises en place par les dirigeants pour faire échec aux mouvements de guérilla de l'époque. L'offensive sandiniste au Nicaragua incite d'ailleurs les tenants du « statu quo » au Guatemala à pousser les feux et à tout faire pour éviter la « contagion » en exploitant l'irrésolution du général Lucas Garcia.

Proches de la victoire au Nicaragua en septembre dernier, les dirigeants des mouvements de lutte armée ont été contraints de réviser leur stratégie. Les actions spectaculaires, mais cruelles pour la population civile, menées par les « terceristes » ont été critiquées par les leaders des deux autres mouvements du Front sandiniste. Dans le même temps, le général Somoza a réussi à exploiter avec habileté les dissensions entre ses adversaires. Le Front modéré, regroupant une petite bourgeoisie d'affaires inquiète de la perspective d'une victoire trop nette des sandinistes marxistes, s'est divisé. Cette dislocation a été accélérée par l'échec de la tentative de médiation de l'Organisation des Etats américains. Hésitant entre le désir de se débarrasser d'un Somoza allié *fidèle* devenu gênant et la crainte de favoriser l'accession au pouvoir d'un régime révolutionnaire de gauche, les Etats-Unis ont temporisé, misant à Managua sur des personnalités du monde des affaires ne bénéficiant d'aucun appui populaire.

Si l'impasse politique permet au général Somoza de se maintenir au pouvoir, elle favorise également le regroupement de ses adversaires les plus résolus. Les trois tendances du Front sandiniste ont renouvelé leur pacte d'unité d'action.

Le général Somoza a pu ignorer la suspension encore partielle de l'aide militaire des Etats-Unis. Sa garde nationale, bien entraînée, renforcée, a aisément trouvé de l'armement chez d'autres fournisseurs, en particulier en Israël. Mais les sandinistes — qui disposeraient aujourd'hui de cinq mille combattants — ont également renforcé leur puissance de feu.

Pour faire face à cette menace, les dirigeants des quatre régimes militaires de la région (Guatemala, Honduras, Salvador, Nicaragua) multiplient les contacts et dressent des plans.

Partagée entre « colombes » et « faucons », l'administration américaine ne semble pas en état de faire utilement pression sur eux pour favoriser une démocratisation souhaitée par Washington.

(Lire nos informations page 4.)

Le cabinet Callaghan menacé

Les conservateurs estiment que les Communes voteront leur motion de censure

Le gouvernement Callaghan est sérieusement menacé. Jeudi 22 mars, après un débat aux Communes sur la dévolution de pouvoirs à l'Ecosse, le parti nationaliste écossais (onze députés), puis les conservateurs ont déposé des motions de censure. Le vote aurait lieu le 28 mars.

Le cabinet travailliste risque fort d'être renversé car, après avoir fait ses pointages, Mme Thatcher compte rallier à son texte une majorité de députés. S'il en était ainsi, les électeurs seraient convoqués avant la mi-mai.

De notre correspondant

Londres. — L'« heure de vérité » sonnera donc la semaine prochaine aux Communes pour M. Callaghan. Après plusieurs heures de discussions enfiévrées dans un climat de crise, à Westminster, Mme Tatcher décidait dans la soirée de jeudi 22 mars de déposer officiellement une motion de censure *(no-confidence motion)* à l'égard du gouvernement.

Apparemment, le chef du parti conservateur s'est senti maintenant suffisamment assuré du succès pour prendre cette initiative. Selon les derniers sondages, la motion devrait être adoptée à une faible majorité, allant de 1 à 4 voix, à l'issue d'un débat qui aura lieu probablement mercredi. M. Callaghan connaîtrait alors l'humiliation d'être le second chef de gouvernement, après MacDonald en 1924, à être battu aux Communes au cours de ce siècle.

Déjà, les observateurs spéculent sur la date des élections anticipées. Si le gouvernement est renversé, la consultation générale pourrait avoir lieu le 26 avril, ou plus vraisemblablement le 10 mai, compte tenu des élections locales prévues pour le 3 mai.

Si le gouvernement l'emportait malgré tout, mais à une majorité extrêmement réduite, sa position précaire ne lui permettrait pas, de l'avis des experts, de se maintenir au-delà de quelques semaines. Dans ce cas, le gouvernement pourrait décider de provoquer une consultation générale le 7 juin, date prévue pour les élections européennes, avec l'espoir de bénéficier du courant anti-européen dans le pays.

Dans l'après-midi de jeudi, M. Callaghan avait tenté, en vain, de rallier les députés à la formule qu'il suggérait pour tenir compte des aspirations des électeurs écossais favorables au projet de dévolution (1).

Le premier ministre a dit aux députés, puis un peu plus tard a répété dans une allocution radio-télévisée, que l'intérêt du Royaume-Uni exigeait de trouver une « *meilleure forme de gouvernement* » *pour l'Ecosse*. Afin d'éviter de sérieuses difficultés pour l'avenir, il est important, a ajouté M. Callaghan, de sortir du « *vide constitutionnel* ». « *Ignorer les résultats du référendum serait pratiquement donner une gifle à la majorité des électeurs ayant voté pour la dévolution* », a-t-il déclaré.

Le premier ministre suggérait d'ajourner jusqu'à la fin d'avril le vote sur les décrets d'annulation des législations écossaise et galloise que la loi lui prescrivait de soumettre aux Communes, en attendant les résultats des discussions bilatérales qu'il se proposait d'ouvrir avec tous les partis en vue de trouver une formule de remplacement pour l'Ecosse, et même dans une certaine mesure pour le Pays de Galles, en dépit du vote négatif massif des électeurs gallois lors du référendum.

Malheureusement, M. Callaghan, trop habile, n'a pas convaincu. Il a certes proclamé qu'il songeait moins à la survie de son gouvernement qu'à celle du Royaume-Uni. Mais les députés conservateurs, libéraux et des petites formations nationalistes ont estimé que l'initiative du premier ministre n'était qu'une nouvelle manœuvre dilatoire pour prolonger l'existence du gouvernement.

HENRI PIERRE.

(Lire la suite page 8.)

(1) Ces électeurs se sont trouvés majoritaires lors du référendum du 1er mars, mais en nombre insuffisant pour que soit adoptée la réforme prévue : il eût fallu que la dévolution de pouvoirs, telle qu'elle était présentée, fût approuvée par 40 % des électeurs inscrits.

LES KURDES IRANIENS PROCLAMENT LEUR VOLONTÉ D'AUTONOMIE ET CRITIQUENT L'AYATOLLAH KHOMEINY

(Lire page 6 l'article de notre envoyé spécial Jean GUEYRAS.)

Des dizaines de milliers de manifestants participent à la « marche sur Paris » de la C.G.T.

M. Barre condamne la multiplication des grèves dans les services publics

Des dizaines de milliers de salariés participent, ce vendredi 23 mars, dans le centre de Paris, à la manifestation organisée par la fédération C.G.T. des travailleurs de la métallurgie pour soutenir les revendications des sidérurgistes. La « marche sur Paris », qui avait débuté la veille, s'était amplifiée tôt vendredi matin, à partir des bassins idérurgiques en crise du Nord-Pas-de-Calais et de Lorraine mais aussi d'autres régions de France. Des centaines de cars et six trains spéciaux ont amené les manifestants dans la capitale.

Des consignes de grève de deux à vingt-quatre heures ont été lancées dans des entreprises, notamment dans la région parisienne. A l'E.D.F. des coupures de courant ont été observées dans les régions de Nancy et de Lille entre 7 et 10 heures. A la R.A.T.P. les cégétistes ont déposé un préavis de grève de 11 h. 30 à 12 h. 30, les arrêts de travail concernent les services ouvriers pouvant provoquer, selon les syndicalistes, un ralentissement du trafic.

Evoquant, dans une interview publiée vendredi par l'« Aurore » (lire page 34), les grèves dans les services publics, M. Barre affirme, à propos des P.T.T., « si de telles actions devaient se multiplier ou s'étendre, le gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour sauvegarder, dans l'intérêt de tous, le fonctionnement des postes, dont la vocation première est d'être au service du public ».

(Lire nos informations page 38.)

Points de vue

Un bateau pour Longwy !

par ROBERT LINHART (*)

LONGWY, aciérie de la Chiers, mars 1979. Collée à la ville, *au fond de la vallée*, l'usine est mangée par la rouille et la poussière. Elle est condamnée : on ne l'entretient plus. Pourtant, pour quelque temps encore, les hommes sont là, en bleu de travail et casque, et ils continuent de faire de l'acier. Epars, dans les vastes bâtiments de fer, jour et nuit au milieu des convertisseurs usés, des protections à l'abandon, des lingotières qu'on décape au marteau piqueur, presque à la main, le nez dans la poussière et les éclats.

La salle de contrôle, elle, avec son circuit de télévision intérieur, est moderne. Comme est moderne, un peu plus loin, le train à poutrelles d'Usinor, un des meilleurs d'Europe, dit-on. Condamné aussi. Il sombrera avec le reste, installations neuves et vieilles mêlées, dans la crasse et les débris : on n'entretient plus. En pays sidérurgique, quand on abandonne, on abandonne. Plouf, d'un coup. *Plus un sou, plus un regard.*

Ici, à Longwy, il y a comme un symbole : l'aciérie de la Chiers se dévore elle-même. C'est simple : pour faire de l'acier, il faut de la ferraille, et cette ferraille, désormais, on la prend sur l'usine — des morceaux de bâtiments ici, une installation d'agglomération là, des machines ailleurs. Les ouvriers de la Chiers font de l'acier en détruisant leur usine.

(Lire la suite page 34.)

(*) Maître-assistant de philosophie à Vincennes. Auteur de « l'Etabli ».

Pour un « new deal » économique et social

par BERNARD STASI (*)

LA vie politique française est, on le sait, terriblement conformiste et tristement manichéenne. Saluer l'attitude d'un homme qui se trouve dans le camp d'en face est donc une entreprise périlleuse et qui éveille la suspicion du plus grand nombre.

Au risque d'être taxé d'arrière-*pensées tactiques ou de volonté de* récupération idéologique, comment, cependant, ne pas prendre acte avec satisfaction de la position de la C.F.D.T. et des propos d'Edmond Maire à l'égard de la manifestation du 23 mars et du « suivisme » du parti socialiste ?

La C.F.D.T., est-il besoin de le *rappeler, considère que la manifestation* dont la C.G.T. et le parti communiste ont pris l'initiative n'est pas susceptible d'apporter une solution véritable aux difficultés de la sidérurgie française. Survenant après le refus de cette même centrale de laisser les légitimes inquiétudes de la Lorraine et du Nord se dévoyer *dans une germanophobie facile* et une condamnation de la construction européenne, cette attitude ouvre, semble-t-il, d'intéressantes perspectives.

La C.F.D.T., certes, demeure ferme sur sa ligne politique et sur son projet de société. Mais en manifestant son souci de séparer le syndical *du politique et son désir* de rechercher, à la crise actuelle, des solutions réalistes, elle favorise le déblocage de la situation économique et sociale.

Dès lors, en effet, que les pouvoirs publics veulent rompre avec le discours trop souvent tenu, et de moins en moins crédible, sur la sortie prochaine de la crise, toute politique nouvelle passe par l'instauration d'un certain consensus social.

*Contrairement à la C.G.T., qui ins*crit son action dans le cadre de la stratégie révolutionnaire et totalitaire du parti communiste, contrairement à ce suivisme par lequel le parti socialiste tente de maintenir l'illusion d'une certaine survivance de l'union de la gauche, les orientations de la C.F.D.T. permettent d'espérer en la *possibilité d'un « new deal » éco*nomique et social.

Encore faut-il qu'à cette attitude nouvelle d'une grande organisation syndicale réponde, de la part du gouvernement et des responsables économiques, une volonté de concertation et de négociation plus affirmée.

Peut-être cette éventualité indignera-t-elle quelques bons esprits de gauche, pour lesquels l'intransigeance doctrinale doit toujours l'emporter sur la recherche d'une solution concrète aux problèmes de notre temps. Peut-être sèmera-t-elle aussi l'effroi parmi quelques esprits conservateurs au sein de la majorité. Mais il ne fait aucun doute que, dans cette perspective, se trouve la seule possibilité d'un véritable redressement économique et d'un nouveau progrès social dans un pays durablement ébranlé par la crise mondiale, et qui ne pourra accomplir le douloureux effort d'adaptation et de mutation qui s'impose sans le concours des représentants du monde du travail.

(*) Vice-président et porte-parole du C.D.S., vice-président de l'Assemblée nationale.

AU JOUR LE JOUR

Le mouchoir

Je me souviens d'un batelier qui me faisait traverser le Papaloapam, au Mexique. L'eau entrait dans son embarcation sous forme d'un petit geyser par un trou au milieu de la coque. Un moussaillon flegmatique l'épongeait avec un mouchoir minuscule qu'il tordait ensuite au-dessus de la rivière. Quand nous touchâmes l'autre rive, nous en avions jusqu'aux mollets.

Il est difficile de dire quelle est la largeur du fleuve que M. Raymond Barre prétend nous faire passer, mais les mesures qu'il a prises pour faire face à la marée montante du chômage me font songer au mouchoir dérisoire. Car si l'eau nous arrive jusque par-dessus la tête avant la fin de la traversée, ceux qui se sauveront en auront besoin pour pleurer.

ROBERT ESCARPIT.

« LE NAVIRE NIGHT », DE MARGUERITE DURAS

Une vérité commune

Un film et une pièce de Marguerite Duras ont commencé, respectivement le mercredi 21 mars au cinéma La Pagode, et le jeudi 22 mars au théâtre Edouard VII, leur carrière. Ils portent le même titre : « le Navire Night ». Le texte est le même.

Vues du dehors, les verrières du palais du Louvre, là-haut, sous la balustrade qui borde le toit, paraissent grises.

Les pierres de taille, sculptées, qui les entourent, sont d'un blanc passé, un peu orange. Le vitrage des baies est gris, opaque comme des fenêtres peintes en bleu pour les nuits de guerre.

Le premier sentiment est que ces grandes verrières sont, à l'intérieur, enduites de poussière. D'une poussière qu'aurait secrétée l'immobilité d'un palais, d'un musée, au fil des jours.

Et l'on se demande ce qu'il y a, sous les combles, derrière ces baies aveuglées. Rien sans doute. Au cœur de la ville, au faît de ce palais, rien, le vide.

C'est un moment du film de Marguerite Duras, « le Navire Night » : *ses yeux, nos yeux,* doucement, par un déplacement calme, glissent le long de ces hautes verrières comme la charge habitée et équilibrée d'un navire glisse sur l'eau.

Et de ce même déplacement calme, comme si l'œil allait d'un pas naturel, nos yeux arpentent le sol de la ville, le trottoir large qui longe l'avenue des Champs-Elysées, à hauteur des arbres. Le sol proprement dit, une terre durcie assez blanche. C'est la nuit claire encore, ou l'aube, et au centre de la ville de pierre, déserte, à peine indiquée au-delà des guérites et des haies transparentes du jardin, la vraie terre affleure.

La terre, la pierre, les arbres ancrés dedans, les vies qui passent entre eux.

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 25.)

Le Monde

idées

CRISE

Un génocide industriel

par MICHEL RACLOT (*)

TOUTES les conséquences des suppressions d'emplois annoncées pour la sidérurgie lorraine, les fermetures d'ateliers, ont-elles été bien appréciées par les auteurs de la décision ?

Passons sur le commerce local, sur tous ceux qui concourent à la vie quotidienne de la cité ou plutôt des cités, les travailleurs de Longwy Sidérurgie habitaient dans un rayon de 50 kilomètres. Certains viennent de Montmédy (35 km), d'autres de Sierck-les-Bains (60 km), d'autres de Belgique ; certains se levaient à 3 h 30 du matin pour prendre le poste de 6 heures et ne rentrer chez eux que passé 15 h 30 ; des dizaines d'autobus sillonnent les routes, ramassant le personnel, le déposant sur les lieux de travail, le ramenant, le poste achevé, au village.

Sait-on que des usines comme celles de la société Usinor fournissaient du travail à plus de cent entreprises situées dans un périmètre de moins de 20 kilomètres, qui lui apportaient les services les plus variés : peintres, maçons, fumistes, électriciens, mécaniciens, électroniciens, transporteurs routiers, assurant la livraison régulière des produits essentiels (telle la chaux, qui nécessitait une noria permanente de camions spécialement aménagés entre Verdun et Longwy), l'évacuation des déchets, des scories chaudes, qui obligeaient à utiliser des appareils coûteux inutilisables ailleurs, les vérificateurs des sécurités des appareils et engins, qui visitaient l'usine en permanence, les couvreurs, les plombiers, les menuisiers, ceux qui nettoyaient les convertisseurs et leurs cheminées, ceux qui entretenaient des kilomètres de routes, de voies ferrées, de pistes, les spécialistes des signaux, les briseurs de fonte, les ramasseurs de ferrailles, les dynamiteurs de cheminées ou de loups de fonte, etc., qui vivaient dans l'orbite des aciéries, qui possédaient un métier et un matériel adaptés et spécifiques, qui ne pourront que très difficilement, ou pas du tout, être utilisés ailleurs ?

Sait-on aussi que, pour obéir aux lois sur la sécurité, il faut consommer des dizaines de milliers de paires de gants par an — certains, exposés au feu, ne durent que trois jours, en dépit de leur qualité, — de casques, de ceintures spéciales, de lunettes protectrices, de vêtements d'amiante, de tabliers isolants et ignifugés, de chaussures antichocs, de masques respiratoires, d'appareils de signalisation de toutes sortes ?

∴

Si nous allons plus loin encore, ce sont des matériels de consommation courante qui sont touchés, allant du stylo à bille au câble électrique, du bloc sténo aux sources nucléaires, de la gomme à papier à l'entretien et aux pièces de rechange d'ordinateurs, des imprimés de toutes sortes aux machines à écrire, aux machines à calculer ; l'administration d'une usine sidérurgique est tellement complexe que des corps de métier seront touchés qui ne trouveront pas un débouché de cette taille, même si on casait six mille ouvriers dans vingt entreprises de trois cents personnes.

Les fournisseurs des sociétés sidérurgiques sont répartis dans le monde entier et surtout sur toute la France ; tel matériel savant et son entretien étaient (couverts par des brevets) tributaires du Canada, des Etats-Unis, d'Allemagne.

Connait-on la dimension kilométrique des bandes transporteuses en acier et en caoutchouc qu'il faut changer, modifier, réparer, en faisant appel à des spécialistes ?

A-t-on mesuré avec une certaine précision l'impact néfaste que peut avoir une telle décision sur des courants commerciaux importants, d'une variété incalculable, vers des sociétés qui, souvent, avaient aménagé leurs services en conséquence, qui étaient à la fois fournisseurs et clients ?

∴

Est-ce que, pour achever une crise, nous n'en préparons pas une autre, moins spectaculaire parce que plus éparpillée, mais tout aussi importante ?

La décision qui frappe la sidérurgie lorraine tient du génocide industriel.

(*) Ingénieur, à Longwy.

Réplique à... un autonome

M. Gérard Lyon-Caen, directeur du centre Tolbiac, de l'université de Paris I, nous adresse la réaction suivante à l'interview d'un militant autonome, que nous avons publié dans Le Monde *du 23 février.*

1) La position des « autonomes » par rapport au mouvement syndical et ouvrier est transparente à la lecture de l'interview de l'autonome « anonyme » dont les propos sont recueillis par Laurent Greilsamer.

« *Il y a*, dit-il, *actuellement un « consensus de classe » qui est en train de se briser.* » Qu'en penseront les membres du « *parti de la classe ouvrière* » et ceux du parti du « *front de classe* » ? Qu'en penseront les travailleurs chômeurs ou menacés de licenciement ? La France, à la différence de la R.F.A., n'a jamais été un pays où ait pu s'établir un consensus de classe ; les autonomes n'ont donc pas à le briser. Première contre-vérité.

Plus loin, l'interviewé, masqué, présente les sidérurgistes comme relativement favorisés, par rapport au « *jeune prolétaire des métropoles* », ce que les ouvriers sidérurgistes interpréteront comme il conviendra.

Plus loin encore, il se démasque : « *Les Lorrains savent déjà qu'ils ont perdu.* » Propos défaitistes.

Deuxième thèse : il n'y a pas une classe ouvrière ; il y a bien deux catégories de travailleurs, les « *garantis* » et les « *précaires* », comme si les différences de plus en plus sensibles en matière de sécurité de l'emploi devaient engendrer un clivage et une opposition. Doctrine de *division des travailleurs* ainsi opposés les uns aux autres ; et qui rencontre certains propos officiels selon lesquels il y a des salariés abusivement privilégiés parce que assurés de stabilité dans leur emploi. On habille cela d'un mot vague : la « *recomposition* » de la classe ouvrière. Mot redoutable.

De là à affirmer que le « *vrai* » mouvement « *révolutionnaire* » est constitué par ces autonomes, il n'y a évidemment qu'un pas ; mais ils se définissent par leur « *vécu* », non par leur rapport à la production. On va même jusqu'à annexer toutes les luttes récentes, y compris celle des travailleurs immigrés de la SONACOTRA. Si l'on comprend bien, le « vrai révolutionnaire », c'est celui qui sait utiliser les arrêts de maladie.

Pour quoi se battre ? « *Pas pour l'emploi.* » Le vrai but de ce mouvement révolutionnaire, c'est l' « *autoréduction* » (des loyers, du prix des transports). Il y a belle lurette que le mouvement ouvrier naissant attaquait les guichets des banques (prélèvements, expropriations). M. X... veut ramener de très loin en arrière le mouvement ouvrier, au temps de la bande à Bonnot. L'ennemi, ce n'est pas le capital (mot jamais prononcé), mais les parcomètres.

L'interviewé n'a pas le courage d'assumer « *cette violence* » dont il fait une fin en soi : « *petites violences* » dit-il ; et quand il est poussé à prendre parti sur les attentats contre les personnes, les magistrats par exemple, il est « *relativement contre* », comme s'il avait été élevé dans l'habitude de la réserve mentale.

Le point final (et décisif), c'est que l' « autonomie » (qu'en penseront les vrais anarchistes ?) estime « *stupide d'engager une bataille directement contre l'appareil de l'Etat* ». Est-ce parce qu'il a promis de ne pas aller jusque-là ? En tout cas, « *ce combat*, dit-il, *est perdu d'avance* ». Donc, un nihilisme, une conduite d'échec, un culte de la violence pour elle-même, « *sans objectif politique* » : voilà la définition de l' « autonomie » donnée par lui-même. Il se dira marxiste : il pourrait être aussi bien mormon ; cela fait bien.

2) Mais à la lecture de ce texte (très supérieur au discours habituel de l'autonome moyen et visiblement destiné à ne pas décevoir l'intelligentsia), des idées viennent en tête ; trop nombreuses :

— Que les premiers « fascio » ou les premiers S.A. des années 20 étaient eux aussi composés de « révolutionnaires » issus du « jeune prolétariat » — quoique éventuellement nés dans un milieu petit bourgeois, et recrutés parmi les chômeurs des grandes villes ;

— Qu'ils ne répudiaient pas la violence (sans parler jamais de l'Etat ni du capital) ;

— Que leur hostilité s'exerçait d'abord à l'encontre des organisations syndicales et ouvrières qui les avaient déçus et qui se disputaient entre elles inlassablement ; c'étaient les « garantis » de ce temps-là ;

— Qu'ils trouvaient certaines complicités dans divers milieux de l'appareil policier de l'époque — qui croyait les manipuler — mais qu'ils ont ensuite gangrenés ;

— Que la conjoncture était aussi celle de la crise économique et de menace de conflits internationaux ;

— Enfin qu'ils trouvaient chez certains hommes trop prompts à mêler la politique et la charité, compréhension et pardon, comme on doit compréhension et pardon à des brebis égarées. Le raisonnement : « Je ne les approuve pas, mais je suis solidaire à partir du moment où ils sont victimes de la répression » est d'un extrême danger (danger auquel, à mon sens, n'a pas échappé P. Viansson-Ponté, qui s'apitoie sur des comparses, pour ne pas avoir à analyser politiquement le phénomène).

Beaucoup se croient encore en face d'étudiants de mai 1968, ou appelés à soutenir des Lip ou des paysans du Larzac. Ce n'est plus pourtant l'imagination ou l'utopie qui sont en face de nous, mais la haine, et une force disponible pour qui la captera.

Ce qui est vrai, c'est que la répression est inutile et que le fruit vénéneux d'une certaine situation politique ne peut être traité que par des remèdes politiques. Quand donc une politique à courte vue cessera-t-elle de fabriquer des « autonomes » ?

Ce qui est vrai enfin, c'est qu'il ne convient pas de leur donner trop d'importance. Toutefois, cela ne peut aller jusqu'à ignorer un produit inquiétant de la crise présente, laquelle est plus dangereuse par ses prolongements politiques encore que par ses conséquences économiques.

La vigilance devient la vertu du jour.

Loin de les affaiblir, il est nécessaire d'assurer le renforcement de toutes les organisations ouvrières ainsi qu'une meilleure prise en compte par celles-ci des aspirations de la jeunesse, de toute la jeunesse.

GÉRARD LYON-CAEN.

UN LIVRE

LE MUR DU MÉPRIS

Paul-Henry Chombart de Lauwe, directeur du centre d'ethnologie sociale et de psychosociologie à l'Ecole pratique des hautes études, qui participe avec un groupe d'ouvriers à une réflexion sur la transformation de l'entreprise, présente ici un livre qui fait le bilan de cette expérience. Ce groupe avait déjà publié Nous, travailleurs licenciés, *dont Paul-Henry Chombart de Lauwe avait rendu compte dans* le Monde *du 24 janvier 1976.*

LE mépris est-il un mal français ? Un livre publié par des ouvriers sur le mépris dont ils se sentent l'objet peut le faire penser. Le chômage ne cesse d'augmenter. La Sécurité sociale est menacée. Les inégalités restent un scandale permanent. Un changement complet d'orientation des entreprises est reconnu nécessaire au plus haut niveau. Dans un tel climat, cette sorte de manifeste d'un groupe d'ouvriers prend un singulier relief.

D'entrée de jeu, le lecteur est mis dans l'ambiance ; les titres sont évocateurs : « *Le patron : j'y suis, j'y reste... L'ouvrier : tu y es et tu y resteras...* » Le portrait du patron est implacable. Toute la subtilité du mépris apparaît dans les variantes du ton. Il y a une courbe du ton, au début courtois, affable, puis énonçant les évidences, des faits devant lesquels s'incliner. Le ton, disent-ils, est « *condescendant... moralisateur... tend à faire la leçon, hautain, habile, sûr de lui, mesuré, retenu, contrôlé, parfois impatient* ». Et il peut être en même temps « *contre la raison* ».

Les ouvriers ne sont pas dupes : « *Ce qui nous a particulièrement frappés, c'est l'extrême précision des mots signifiant, évoquant le doute, l'incertitude, l'insécurité... Une telle précision dans le flou !... Puis le ton du directeur change, il devient affirmatif, plus cassant, moins contrôlé. Il a retrouvé son assurance naturelle première... Ce changement de ton nous fait beaucoup réfléchir... Le ton mesuré, retenu, contrôlé du directeur nous paraît bien plus méprisant que lorsqu'il est tout nettement le ton du maître... C'est une forme de mépris si fine qu'elle risque d'échapper à beaucuoup, c'est triste, mais ça fait mal aussi de le découvrir.* »

Le mépris est vécu aussi par l'ouvrier dans tous les détails de la vie quotidienne, dans l'usine et hors de l'usine. « *Des matins gris... les corps se tassent... Une fois, le directeur passe, un collègue bossait, il n'a pas bronché, il a continué comme si de rien n'était. Regard, parole. Regard qui reproche, réprimande, promet de se souvenir. On n'est pas à l'usine seulement pour travailler. Il faut réagir à la présence des supérieurs. Se courber, se raidir un peu plus, en somme se courber davantage, pour manifester du respect et notre infériorité.* » Les chefs ne sont pourtant pas des « *mauvais types* ». Les ouvriers reconnaissent aussi leurs qualités, mais « *il faut qu'ils humilient... leurs ton essaie de maintenir une barrière* ».

C'est alors que s'ouvrent les chemins de la colère. « *Silence de l'ouvrier à l'usine.* » Que l'on ne s'y trompe point. S'il dit notre condition d'hommes opprimés, il véhicule aussi à la fois d'autres choses qui ne vont pas dans ce sens-là. Ce sont les revendications, les pétitions, les conflits. Et nous arrivons aux conclusions : « *Ici, c'est la caserne.* » Car les méthodes de l'entreprise en France aujourd'hui sont encore trop généralement celles de l'armée.

Devant le mur du mépris, c'est toute une classe de travailleurs qui demande à être prise en considération et veut manifester sa volonté. Une classe qui sait que l'entreprise repose sur sa force de travail. Une classe qui, en tant que telle, veut exprimer ses projets au prix, peut-être, de changements radicaux. Une classe qui peut découvrir en elle comment orienter ce changement pour ne pas en être de nouveau la victime. Les déclarations récentes des responsables sur le chômage, les licenciements, la Sécurité sociale, ne contiennent-ils pas, eux aussi, une bonne part de mépris ?

★ Un groupe d'ouvriers. *Le Mur du mépris.* Le mépris vécu par des ouvriers à l'usine. Paris, Stock, 1978.

La rédaction a été effectuée à partir de bandes magnétiques rendant compte des réunions, sous le contrôle constant des membres du groupe par une sociologue, embauchée par les ouvriers pour faire cette étude. Il est à noter qu'il ne s'agit en aucune manière d'observation participante, mais d'une tout autre forme de travail entre intellectuels et ouvriers. C'est aussi ce qui fait la spécificité et l'intérêt de cet ouvrage.

Prométhée dégonflé

Par Bruno LATOUR (*)

ON nous promet que la crise va finir un jour. Mais c'est une crise ou la fin d'une parenthèse ? Nous qui avons trente ans, nous sommes nés dans une parenthèse. Nos parents gardaient tous les vieux journaux parce qu'il ne fallait rien gaspiller ; nos enfants gardent toutes les boîtes d'aluminium et revendent les vieux journaux à cause de l'écologie. Nous seuls avons gaspillé ; les enfants du baby boom, première génération sans guerre. On a grandi comme si tout grandissait en même temps : l'espérance de vie, la production de blé, le secteur tertiaire, les voitures, et même la taille des enfants. Les courbes montaient toutes sur tous les diagrammes, bien parallèles. Depuis, toutes les courbes se sont croisées, puis emmêlées. Ce qui était la règle, qu'il suffisait d'extrapoler, devient une exception ; ça s'arrête, tout le monde descend, la voie est coupée, croissance zéro, croissance moins quelque chose.

∴

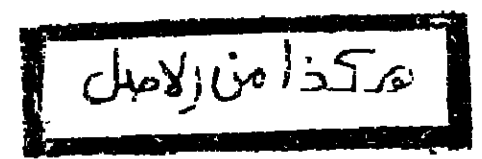
On nous dit que c'est une « crise ». Une crise, ça veut dire qu'on va repartir. Après la crise, le boom ; après la pluie, le beau temps ; après 1929, c'est reparti comme en 1914. On devrait faire un sondage. Qui croit que l'on *sortira* de la crise ? Ça dure, ça dure. Les extrapolations ne vont pas plus loin que le bout de notre nez ; elles tournent court à quelques mètres, comme si nous étions au *bord* de quelque chose. Au bord de quoi ? La terre ne serait-elle pas ronde ?

Quand on relit nos grands projets d'avant la crise, on rigole. Les grands projets révolutionnaires à l'échelle du globe ; les grands projets de développement à l'échelle du globe ; les grands projets énergétiques, toujours à l'échelle du globe. Qui ne le sent pas, c'est la *grandeur* de ces projets, c'est l'échelle, qui maintenant nous fait sourire de pitié. Prométhée se dégonfle ; Prométhée a les foies. *Small is beautiful* ; on ne parle plus que d'actions locales, de rhizomes, de réseaux ; même les Français deviennent parfois modestes. Les vaincus de l'histoire deviennent des vainqueurs qui ont longtemps attendu que la parenthèse se ferme : canuts brisant les machines, sorciers crachant les médicaments, hygiénistes refusant Pasteur, ouvriers refusant le socialisme ; les obscurantistes et réactionnaires de tous poils, on se dit, « au fond, ils n'avaient pas si tort que ça ». On revient de tout. On y reviendra ; ça tourne comme une parenthèse qu'on ferme.

∴

La question n'est pas de savoir quand on sortira de la crise ; la question est de savoir quelle longueur a la parenthèse qui se ferme depuis quatre ou cinq ans. Est-ce une petite parenthèse de trente ans : juste de quoi bercer la petite génération des enfants du général, entre deux guerres ? Est-ce une grande parenthèse de deux siècles, qui engloberait les *révolutions* : celles des industriels, celle des politiques, celles des scientifiques ? Dans la première hypothèse, ça y est, Prométhée va repartir, gonflé à bloc, c'était juste un coup de pompe, une *dépression nerveuse*. Dans la seconde, Prométhée se prend les pieds dans ses propres solutions ; il s'affale sur lui-même, et c'est des révolutions qu'il est fatigué.

(*) Agrégé de philosophie, professeur au Conservatoire national des arts et métiers.





هكذا من الاصل

VRE

MUR DU MÉPRIS

…ométhée dégonflé

Le Monde

étranger

TCHAD

N'Djamena redoute un départ précipité des soldats français

Les représentants des différentes tendances politiques tchadiennes doivent se rencontrer, ce vendredi 23 mars, à N'Djamena, pour tenter de mettre sur pied le conseil provisoire qui préparera la constitution d'un gouvernement d'union nationale.

De notre envoyé spécial

N'Djamena. — L'histoire du Tchad est décidément fertile en rebondissements. Qui aurait pu tenter, voici encore quelques mois, ce pari absurde : prétendre que M. Hissène Habré protesterait un jour contre le départ du corps expéditionnaire français ? Ce pari serait pourtant gagné aujourd'hui.

Dès 8 heures du matin, mercredi 21 mars, le premier ministre tchadien a confié son « *étonnement* » de la décision française du retrait des troupes stationnées dans N'Djamena et dans trois autres garnisons (Moussouro, Ati et Abeché) au général Forest, chef de l'état-major de l'opération « Tako » (1). Comme de nombreux Tchadiens, fidèles auditeurs de Radio-France-International, M. Hissène Habré avait pris, la veille au soir, connaissance du communiqué de la présidence de la République.

La rapidité de sa réaction témoigne bien d'un changement d'attitude. « *Pourquoi avoir pris cette décision aussi hâtivement*, a demandé en substance le chef des Forces armées du Nord (FAN) au général français, *alors que la conférence de Kano avait confié l'étude de cette question au futur gouvernement provisoire ?* »

Moins net dans ses propos, le Front de libération du Tchad (FROLINAT) a, lui aussi, regretté la rapidité de choix de la France. Lors de la conférence de Kano, déjà, M. Goukouni Oueddeï, président du Conseil de révolution du Front, avait souhaité un « *départ très progressif* » des troupes françaises. Mesure-t-on le chemin parcouru ? Le FROLINAT s'est battu dix fois depuis 1968 contre le corps expéditionnaire dépêché sur place, d'abord par de Gaulle, puis par M. Giscard d'Estaing. Ce mouvement de libération n'a eu de cesse, durant toutes ces années, de réclamer « *la fin de l'impérialisme français* ». Le FROLINAT demeure fidèle à ce principe, mais, par respect de la démocratie, il annonce à l'avance qu'il se pliera à la décision retenue par le « *futur gouvernement provisoire tchadien* ».

Il faut se rendre à l'évidence : la vision qu'ont les futurs détenteurs du pouvoir à N'Djamena n'est plus tout à fait celle des « *rebelles* » que les uns et les autres étaient encore ces dernières semaines. Pour mesurer l'évolution en cours, il faut d'abord préciser le rôle joué par l'armée française durant les combats de la capitale et depuis l'application du cessez-le-feu. Les troupes françaises s'efforcent de maintenir à N'Djamena une vie précaire. Tant pour sa sécurité personnelle que « *parce qu'il est impossible de laisser une ville mourir* », l'armée assure le fonctionnement qui dessert le fleuve Chari. Elle protège l'aéroport et la Banque centrale, s'occupe du téléphone urbain et de l'hôtel La Tchadienne. Des officiers venus faire la guerre aux « *rebelles* » sont devenus administrateurs. De jeunes parachutistes, de retour du Liban, se sont faits boulangers, éleveurs, secouristes. L'armée française trouve au Cameroun de l'essence, soigne les chevaux du haras, sert de taxi aux réfugiés saras ou musulmans, accueille des diplomates sans abri.

Plus important est sans doute encore le rôle joué par les officiers de « Tako » durant les combats. Les « *hommes du Nord* » sont les premiers à reconnaître que « *la guerre aurait fait beaucoup de victimes* » si l'armée française n'avait pas pesé sérieusement pour faire cesser les combats, multiplier les médiations, calmer l'ardeur des uns, atténuer discrètement la défaite des autres. Le FROLINAT menaçait-il de gagner le Sud du pays pour arrêter les massacres de musulmans ? Un officier se rendait à l'état-major de M. Goukouni Oueddeï pour stopper les velléités de vengeance. Menaçait-il les populations musulmanes des FAT ? Un autre officier menaçait à son tour les gendarmes des pires représailles.

« *Les troupes françaises sont les seules forces-tampons sérieuses* », nous confiait au retour de la conférence de Kano un proche du premier ministre, alors que les délégations venaient d'accepter l'envoi d'une force nigériane dans la capitale tchadienne. C'est peu de dire, en effet, que les Tchadiens ne manifestent qu'une confiance toute relative au millier de soldats arrivés de Lagos depuis trois jours. Faut-il leur donner tort ? Les soldats nigérians se sont déjà rendus coupables de pillages de villas, de vols de voitures ou de bicyclettes. Ils perçoivent, en outre, un droit de passage au contrôle du bac.

Bien qu'ayant voulu officiellement rechercher à Kano « *une solution de médiation exclusivement africaine* », les FAN et le FROLINAT redoutent désormais que le Nigéria n'ait pas la capacité logistique de préserver une paix encore fragile et ne pousse trop loin son avantage politique. « *N'est-ce pas Lagos, après tout, qui a cherché, par la voix de la IIIe armée, à réclamer le retrait immédiat des troupes françaises* », demande un « ancien rebelle » ? De retour de la conférence de Kano, les parties tchadiennes s'inquiètent de ne devoir officiellement compter que sur un seul médiateur.

Faute d'ordres en provenance de Paris, l'état-major du général Forest avait fait la sourde oreille aux pressions amicales des « nordistes ». Prévoyant cependant, pour avoir soufflé ce choix à Paris, de devoir songer à plier bagages, l'armée avait déjà mis au point un plan d'évacuation — étalé sur deux mois, par air et par terre, à travers le Cameroun. Le général Forest avait déplacé la garnison de Mongo vers celle d'Ati afin de protéger éventuellement le retrait, par la route, des troupes (cinq cents hommes) stationnées à Abeché.

S'il a effectivement lieu, le départ français ne ressemblera pas à celui de 1975. « *Nous n'avons pas oublié notre humiliation de devoir laisser notre matériel lourd sur place* », explique un commandant qui a vécu le repli en désordre exigé à l'époque par le général Malloum. On peut encore voir, sur la base de N'Djamena, les restes des camions G.M.C. abandonnés quatre ans plus tôt et que l'armée tchadienne a détruits en quelques mois. Cette fois, le retrait se fera en bon ordre dans un délai de six mois.

Les militaires français ne sont pourtant pas encore tout à fait certains d'évacuer le Tchad. « *Le communiqué de l'Elysée*, nous confie un officier supérieur, *est suffisamment ambigu pour qu'une décision contraire puisse encore intervenir après la prochaine conférence de Kano, prévue début avril.* » Si elle ne varie pas d'ici à cette date, la position tchadienne pourrait bien consister en effet en une demande en bonne et due forme de « *maintien provisoire* » de la présence militaire. Après tout, le futur gouvernement tchadien sera souverain et pourrait solliciter, sans attendre, l'aide militaire de la France, d'abord sous la forme d'une coopération technique. « *Hissène Habré et Goukouni Oueddeï* » *sont d'habiles négociateurs*, estime un officier. *Ils pourraient bien faire valoir que la France peut s'économiser un départ et un retour si elle doit revenir quelques mois plus tard.* » Alors, partira ? Partira pas ?

PHILIPPE BOGGIO.

(1) L'intervention française au Tchad a reçu le nom d' « opération Tako ».

LA VISITE DU CHEF DE L'ÉTAT LIBÉRIEN A PARIS

M. Tolbert invite les firmes françaises à élargir leur champ d'intérêt dans son pays

Arrivé jeudi après-midi à Orly, accompagné des ministres libériens des affaires étrangères, des finances et de l'agriculture, M. William Tolbert, chef de l'État du Libéria, a été l'hôte à dîner de M. Barre.

Portant un toast en l'honneur de son hôte, M. Barre, qui était entouré de MM. Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et Messmer, a évoqué l'« expérience irremplaçable » du Libéria et « l'autorité » dont il jouit en Afrique. Il a affirmé sa volonté de renforcer les relations entre les deux pays pour les « engager dans une voie nouvelle ».

Le chef de l'Etat libérien, de son côté, s'est dit « réconforté de constater que, après leur accession à l'indépendance, la coopération des anciennes colonies africaines avec la France n'avait cessé de se renforcer à tous les niveaux ».

Abordant la coopération technique, M. Tolbert a annoncé qu'une entreprise française avait achevé, au cours de l'année écoulée, « l'un des ponts les plus modernes jamais inaugurés à Monrovia » et qu'elle en terminerait un second dans quelques mois. Il a invité les entreprises françaises présentes au Libéria à élargir leur champ d'intérêt.

La flotte la plus importante du monde

Le Libéria possède la plus importante flotte mondiale. Avec deux mille cinq cents navires représentants 157 millions de tonnes, il arrive très loin devant le Japon (cinq mille quatre cents navires et 64 millions de tonnes). Le Libéria est aussi l'exemple le plus achevé du pays qui offre aux armateurs du monde entier — mais surtout américains, japonais et même européens — un pavillon de complaisance. Ce qui signifie, pour les propriétaires de navires qui immatriculent leurs bâtiments à Monrovia par le biais d'une filiale constituée en un quart d'heure par des avocats d'affaires spécialisés, des facilités financières bancaires, fiscales, juridiques qu'on ne rencontre dans aucun autre pays du monde (sauf à Chypre, à Singapour, au Panama, eux aussi pavillons de complaisance).

Pendant longtemps aussi — mais des améliorations sont apparues récemment — on a à juste titre critiqué le laxisme avec lequel étaient arrêtées et contrôlées les conditions de sécurité et les conditions de vie des équipages très cosmopolites à bord de ces navires de complaisance. Navires dont le coût d'exploitation est évidemment très inférieur à celui des bateaux norvégiens, allemands, suédois, belges ou français, ce qui conduit nombre d'armateurs, d'exportateurs, d'importateurs de ces pays industrialisés à réduire leur flotte nationale et à utiliser — en affrètement — les navires de complaisance.

*L'opinion française est particulièrement sensibilisée lorsqu'elle entend parler des navires libériens — et particulièrement des pétroliers — puisque la catastrophe de l'*Amoco-Cadiz*, le 16 mars 1978, est encore dans toute les mémoires. L'*Olympic-Bravery*, qui s'était échoué à Ouessant en janvier 1976, était lui aussi libérien. Le *Sea-Valiant* qui aurait pu, sans la vigilance de la marine nationale, provoquer une marée noire, le 18 mars dernier, au large de Sein et de Douarnenez, était immatriculé à Monrovia. Pour les Français, pour les Bretons, c'est beaucoup trop, c'est même trop. Et l'opinion n'a pas tous les motifs d'être rassurée lorsqu'elle sait que le Libéria a encore 49 millions de tonnes de navires pétroliers en commande (huit cent vingt et un navires), contre 16 millions pour le Japon, à la deuxième place. Quelles seront les normes de sécurité à bord ? Quelle qualification sera exigée des marins et des officiers ? Quand le Libéria acceptera-t-il, à l'OMCI (1), la proposition française de doubler le plafond du Fonds d'indemnisation des dommages par hydrocarbures, le faisant passer de 36 millions à 72 millions de dollars ?*

L'interminable procès de l'« Amoco-Cadiz »

Après la catastrophe de l'Amoco-Cadiz, le Trésor français et plusieurs collectivités locales ont engagé des actions judiciaires pour obtenir réparation des considérables dégâts causés à la Bretagne et à l'environnement. La facture de l'Amoco-Cadiz s'élève, en effet, à 480 millions de francs. Mais les procédures engagées en France ou aux Etats-Unis promettent d'être très longues et complexes. En effet, outre la nécessité de démêler les circonstances techniques et nautiques du naufrage et les responsabilités de chaque partie concernée, il faut tenir compte du fait que l'Amoco-CaCadiz, — affrété par Shell — était immatriculé au nom d'une société libérienne, Amoco Transport Company, dont le siège est aux Bermudes. Mais il est apparu très vite aux autorités françaises que la société libérienne n'était qu'une société de façade et que le contrôle du navire était assuré par une société américaine, Amoco Inetrnational Oil Company, filiale de la Standard Oil of Indiana, dont le siège est à Chicago. Quant au commandant du navire, il était italien. La complaisance, ce n'est pas seulement le laxisme, c'est l'imbroglio.
-osia,

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Organisation maritime intergouvernementale qui dépend de l'ONU.

MAROC

Me Bouabid succède à M. Osman à la tête du gouvernement

De notre correspondant

Rabat. — A la suite de la démission de M. Osman, le roi Hassan II a désigné, le 22 mars, Me Maati Bouabid, ministre de la justice, comme premier ministre (nos dernières éditions du 23 mars). Celui-ci doit entreprendre des consultations afin de former un nouveau gouvernement. Sa formation pourrait aller de pair avec la constitution du comité de défense auquel doivent siéger, aux côtés du souverain, deux représentants de chacune des « tendances politiques organisées ».

Un avocat fougueux ayant l'oreille des syndicats

Bien peu de Marocains s'attendaient — sauf peut-être dans l'entourage immédiat du roi — à voir Me Maati Bouabid accéder au poste de premier ministre. Pouvait-on, en effet, y songer depuis cette journée du 20 mai 1960 ou Mohammed V, quelques mois avant sa mort, signifia son congé à l'équipe gouvernementale dans laquelle Me Bouabid détenait le portefeuille du travail ?

Cette rupture et les circonstances qui l'entourèrent ne laissaient guère d'espoirs de retour prochain aux affaires. L'Union nationale des forces populaires (U.N.F.P.), issue de la scission de l'Istiqlal, dominait au sein du gouvernement renvoyé, que présidait M. Abdallah Ibrahim. La traversée du désert commençait pour elle et pour ses dirigeants...

Libéré de ses fonctions, l'ancien ministre du travail — qui a aujourd'hui cinquante-deux ans — « *tomba la veste* » aussitôt, au propre et au figuré. On le vit en manches de chemise, avec sa forte carrure et son menton d'orateur, aux tribunes des meetings populaires. Son verbe provoquait l'enthousiasme. C'était l'époque à laquelle se livrait la première bataille pour l'élection des conseils communaux et municipaux. L'U.N.F.P. se plaça très honorablement, surtout dans les grandes villes : Me Bouabid devint président du conseil municipal de Casablanca, sa cité natale.

Une fougue indignée

Il s'y était inscrit au barreau dans les dernières années du protectorat. Comme les jeunes licenciés en droit (la faculté de Bordeaux lui délivra son diplôme), peu nombreux au début de l'indépendance et dont ce fut la chance, il reçut l'offre d'un poste officiel — procureur du roi à Tanger, — qu'il accepta puis abandonna pour le département du travail.

Jamais par la suite il ne rejoignit la magistrature. Qui l'a entendu plaider l'imagine mal en train de requérir. Bien souvent une fougue indignée agitait sa robe d'avocat et réservait ses flèches au ministère public. Sa silhouette demeure inséparable des prétoires de Rabat, de Marrakech, de Kénitra où furent jugés, de 1963 à 1972, des complots contre la sécurité de l'Etat, certains à résonance politique. De ce bâtonnier, l'Association des barreaux du Maroc en fit son président et l'Amicale des avocats maghrébins son secrétaire général.

Dirigeant sportif, il quittait volontiers son cabinet d'avocat pour aller sur les stades. La marche verte le trouva mêlé à la jeunesse du contingent de Casablanca — un des plus impatients, — parmi les trois cent cinquante mille volontaires rassemblés pour franchir pacifiquement la frontière de l'ancien Sahara espagnol.

Après un éloignement de dix-sept ans

Nul ne s'attendait non plus à le voir réintégrer les conseils du gouvernement en octobre 1977 après un éloignement de dix-sept ans. Quand on apprit qu'il devenait ministre de la justice, la surprise fut vive. Il précisa qu'il agissait « *à titre personnel* ».

L'U.N.F.P. l'entendait ainsi et le fit savoir par un communiqué assez sec. Me Bouabid était resté fidèle à l'U.N.F.P. Il ne suivit pas le courant qui s'en détacha pour donner naissance, en 1972, à l'Union socialiste des forces populaires. Ses rapports demeurèrent également suivis avec l'Union marocaine du travail (U.M.T.) — la centrale syndicale progressiste qui, dès l'origine, servit d'assise populaire à l'U.N.F.P. Me Bouabid a gardé audience auprès des dirigeants de l'U.M.T. et, peut-être davantage, auprès de la « base ».

C'est un atout au moment où il s'agit pour lui de poursuivre, avec l'U.M.T. et d'autres centrales syndicales, la concertation engagée par son prédécesseur pour parvenir à une paix sociale. Il retrouve des problèmes qui lui étaient familiers au ministère du travail.

LOUIS GRAVIER.

OUGANDA

Les opposants en exil tiennent un congrès en Tanzanie

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Plus d'une centaine d'exilés ougandais représentant dix-huit mouvements d'opposition au maréchal Idi amin Dada se réunissent ce vendredi 23 mars à Moshi, dans le nord de la Tanzanie. Ce congrès, approuvé par le président Nyerere, a pour objet de tenter de définir une plate-forme commune et de former un gouvernement provisoire, lequel, le cas échéant, serait installé à Masaka, principale agglomération du sud de l'Ouganda contrôlée par l'insurrection contre le régime de Kampala.

Les congressistes de Moshi, venus de plusieurs pays d'Afrique et d'Europe, représentent des tendances qui vont du marxisme au royalisme. L'ancien président Obote, qui a été renversé en 1971 par le maréchal Amin, hésiterait à y participer, car le congrès pourrait être un moyen pour prévenir son retour au pouvoir. Les représentants de l'ancien royaume du Bouganda seraient les plus hostiles à M. Obote, qui avait supprimé le royaume lorsqu'il était président.

M. Benjamin Mkapa, ministre tanzanien des affaires étrangères, pourrait assister au congrès en tant qu'observateur. Les exilés ougandais doivent s'entendre sur leur unité et sur leur tactique. Ils ont le choix entre un « *conseil intérimaire* », chargé de gérer le sud du pays « *libéré* », et un « *gouvernement provisoire* », qui dirigerait alors la lutte armée contre le régime.

En cas de formation d'un gouvernement provisoire, les exilés espèrent obtenir la reconnaissance de certains pays occidentaux, notamment des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, ainsi que de plusieurs Etats membres de l'O.U.A., à commencer par les cinq pays de la « *ligne de front* » (Angola, Botswana, Mozambique, Zambie et Tanzanie). Mais, en raison des divisions des exilés, le congrès de Moshi promet d'être houleux et le gouvernement tanzanien a interdit aux journalistes de se rendre dans la petite ville située au pied du mont Kilimandjaro afin de « *ne pas troubler les travaux* ». — J.-C. P.

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

M. VORSTER REJETTE LES « AFFABULATIONS » DE SON ANCIEN SECRÉTAIRE A L'INFORMATION

Le Cap (*A.F.P.*). — M. Vorster, président de la République d'Afrique du Sud, est sorti, jeudi 22 mars, de la réserve que lui imposent ses fonctions pour réfuter catégoriquement les accusations lancées de l'étranger par M. Eschel Rhoodie, ancien secrétaire à l'information, sur son rôle dans le scandale des fonds secrets de l'information.

Dans un communiqué rendu public au Cap, M. Vorster rejette les « *affabulations de M. Rhoodie* » et qualifie de « *totalement fausses et sans fondement* » les déclarations de l'ancien secrétaire à l'information selon lesquelles, en tant que premier ministre, il aurait eu connaissance d'irrégularités dans l'utilisation de fonds secrets.

M. Vorster affirme que M. Rhoodie l'avait menacé de le « *détruire* », ainsi que l'actuel premier ministre, M. Botha, et plusieurs membres du cabinet, si M. Connie Mulder était contraint d'abandonner son poste de ministre de l'information et de dirigeant du parti national, au pouvoir pour la province du Transvaal. « *A l'époque, j'avais accordé peu d'attention à ce message théâtral. Je dois admettre cependant que, par sa conduite actuelle, M. Rhoodie parait vouloir mettre cette menace à exécution* », dit-il.

Le président affirme aussi qu'aucun membre de son gouvernement, lorsqu'il était premier ministre — à l'exception de M. Mulder, ministre de l'information, — n'était au courant d'irrégularités.

Selon l'*International Herald Tribune* du 22 mars, M. Rhoodie aurait utilisé un passeport français dans ses derniers déplacements.

● RECTIFICATIF. — M. Luis de Almeida, dont nous avons annoncé (*le Monde* du 17 mars) la nomination au poste de premier ambassadeur d'Angola en France, nous fait savoir que, contrairement à ce que nous avons écrit, il n'a pas été directeur de l'Information à Bruxelles auprès du gouvernement belge et de la C.E.E., mais directeur général de l'Information à Luanda. M. de Almeida nous précise d'autre part qu'il est ambassadeur à Bruxelles depuis décembre 1977 et qu'il cumule cette fonction depuis février 1978 avec celle d'ambassadeur à La Haye.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

L'ABANDON D'UNE GRANDE IDÉE

M. Carter renonce à étendre le régime de la sécurité sociale

De notre correspondant

Washington. — M. Carter a fait annoncer discrètement par son ministre des affaires sociales et de l'éducation, M. Califano, jeudi 22 mars à New-York, l'abandon de ce qui aurait pu être une des grandes idées de son règne : le plan national d'assurance-santé, que l'administration démocrate s'était engagée à faire adopter il y a moins d'un an, est remplacé par un programme réduit, qui coûtera beaucoup moins cher au budget fédéral et ne sera pas mis en place avant 1983. Cette décision équivaut à l'enterrement d'une des promesses électorales du président. Elle a en même temps relancé la polémique entre M. Carter et le sénateur Kennedy, qui avait fait de ce plan d'assurance-santé son cheval de bataille et s'est déclaré « *profondément déçu* ».

Personne, en fait, pas même M. Kennedy, ne s'imaginait qu'un projet de cette ampleur pourrait passer dans les faits avant plusieurs années. Les Américains, malgré les grandes réformes entreprises par Lyndon Johnson dans les années 1960, sont encore loin de disposer d'un système d'assurance-santé équivalant à ce qu'est en France la Sécurité sociale. En gros, les seuls à bénéficier d'avantages similaires sont les fonctionnaires du gouvernement (militaires y compris) et les employés de certaines compagnies privées — en nombre croissant, il est vrai — qui ont négocié par l'intermédiaire de leurs syndicats une « couverture » plus ou moins large de leurs frais médicaux. Le principal motif de la grève des mineurs de l'Est, l'an dernier, était précisément le désir de maintenir les avantages importants obtenus depuis longtemps par les salariés de ce secteur, malgré l'état de faillite virtuelle des caisses d'assurance.

Contre les « risques catastrophiques »

Le montant total des frais médicaux engagés dans le pays a presque quadruplé en dix ans, mais ces dépenses, aujourd'hui encore, sont couvertes pour un peu plus d'un tiers seulement par le gouvernement, le reste est déboursé par les particuliers, soit directement, soit par l'intermédiaire des assurances privées auxquelles l'Américain moyen est pratiquement obligé de souscrire s'il veut éviter d'avoir à affronter des échéances insupportables. La plupart cherchent au moins à se couvrir des risques dits « catastrophiques », ceux qui entraînent une hospitalisation : la journée d'hôpital revenant à presque 200 dollars (1 000 francs), c'est là une obligation, fort coûteuse d'ailleurs, puisque la prime, avec une famille d'un enfant par exemple, revient à plus de 100 dollars par mois.

M. Califano n'a pas donné beaucoup de précisions sur le projet de M. Carter, qui sera présenté dans quelques semaines comme la « phase 1 » d'un plan d'assurance-santé. Selon le ministre, l'effort portera en premier lieu sur la généralisation de l'assurance contre les risques « catastrophiques » : l'Etat fédéral financera à cette fin une aide dont les modalités restent à déterminer. D'autre part, l'assistance médicale déjà prévue pour les personnes âgées ou à faible revenu sera renforcée. Tout cela devrait coûter au budget fédéral entre 10 et 15 milliards de dollars, venant s'ajouter aux 50 milliards déjà affectés à la santé dans le budget de cette année. Un plan complet d'assurance santé aurait coûté, selon les experts, au moins trois fois plus. Encore les mesures proposées devront-elles, selon M. Califano, aller de pair avec l'adoption du plan de réduction des frais médicaux déposé par M. Carter il y a quelques jours devant le congrès.

Deux raisons ont conduit le président et ses collaborateurs à modérer leurs ambitions dans ce domaine. Les impératifs de la lutte contre l'inflation et la priorité donnée à la réduction du déficit budgétaire ont déjà entraîné des coupes importantes dans les programmes sociaux pour l'année budgétaire 1979-1980. Au moment où la crise de l'énergie appelle d'autres mesures d'austérité et fait peser de nouvelles menaces sur le succès du plan anti-inflation, les responsables ont reculé devant la présentation d'un plan de grande envergure tel que celui du sénateur Kennedy. En second lieu, les contacts que M. Califano et le président lui-même ont eus depuis quelques mois avec les législateurs les ont convaincus que le quatre-vingt-seizième congrès (celui qui a été élu en novembre) « *ne pourra ni ne voudra digérer un plan complet de santé d'un seul morceau* », comme l'a dit le ministre de la santé. M. Kennedy est, en effet, l'un des rares sénateurs à croire au succès dans ce domaine, face à une coalition conservatrice que le scrutin de novembre a plutôt renforcée.

M. Califano a certes cru devoir rappeler que « *l'engagement du président d'offrir à chaque Américain une couverture des services de santé fondamentaux* » reste valable. Un « *message traçant les grandes lignes d'un plan global et universel de santé nationale sera adressé au congrès dans les deux mois* », a-t-il ajouté. Il reste que la mise en route d'un tel plan a été renvoyée de toute évidence aux calendes grecques.

MICHEL TATU.

Brésil

Les métallos de Sao-Paulo se prononcent pour la poursuite du mouvement de grève

De notre correspondant

Les métallurgistes du faubourg industriel de Sao-Bernardo, près de Sao-Paulo, en grève depuis dix jours, ont décidé le jeudi 22 mars de passer outre à la mise en garde du gouvernement et ont voté la poursuite de leur mouvement. Les ouvriers en grève de Sao-Caetano et de Santo-André doivent se prononcer à leur tour ce vendredi.

Sao-Paulo. — Ils étaient près de soixante-dix mille, s'entassant, ce jeudi 22 mars, dans le stade de football de Sao-Bernardo, le grand faubourg industriel de Sao-Paulo, pour écouter, après dix jours de grève, leur dirigeant, « Lula », M. Luis Nacio da Silva, nouvelle figure de proue du syndicalisme indépendant.

Ils étaient venus, de toute évidence, bien décidés à ne pas faire machine arrière. « Lula » ne tarda guère à s'en rendre compte. Il tenta bien d'expliquer qu'un affrontement avec le pouvoir, pratiquement inévitable, risquait de porter un rude coup au mouvement ouvrier renaissant. Si le gouvernement décidait de décapiter les trois syndicats de Sao-Paulo en grève, les travailleurs seraient-ils en mesure de résister ? Pour toute réponse, la foule, le poing levé, exigea la poursuite du mouvement. Un spectacle impensable au Brésil il y a peu. La grève des métallurgistes continuait.

M. Luis Inacio da Silva, il est vrai, n'avait pas grand-chose à offrir à ses troupes. Après une interminable discussion, représentants des syndicats et des employeurs, réunis depuis la veille sous l'égide du ministre du travail, M. Murilo Macedo, avaient abouti à un accord léonin. Les syndicats s'engagaient à lever la grève afin que les négociations reprennent pendant quarante-cinq jours. Aucune de leurs revendications n'était acceptée, et les jours de grève seraient décomptés.

Si les dirigeants syndicaux se risquèrent malgré tout à présenter cet « accord » à une base en pleine ébullition, c'est qu'ils sont conscients que la situation est devenue délicate. Durant les discussions, les représentants du gouvernement ont laissé entendre que pourrait être décrété une « intervention » sur les syndicats en grève, c'est-à-dire une substitution de leur direction élue par une junte désignée d'office. Les dirigeants syndicaux craignent que le mouvement ouvrier de Sao-Paulo, à ce stade, ne soit pas assez solide pour résister à ce coup de force.

Un autre argument a été avancé : une aggravation de la crise à Sao-Paulo pourrait provoquer un recul du processus d'ouverture politique. Certains militaires s'inquiéteraient de la rapidité avec laquelle, quelques jours à peine après le changement de président, se multiplient les mouvements sociaux, parallèlement aux premiers signes d'un réveil de la mobilisation étudiante. Mais, les travailleurs sont plus sensibles au problème social et à la question des salaires qu'à une ouverture politique qu'ils jugent abstraite.

THIERRY MALINIAK.

Guatemala

M. Manuel Colom, ancien maire de la capitale est assassiné

M. Manuel Colom Argueta, ancien maire de la capitale du Guatemala, et dirigeant de la gauche modérée, a été assassiné le jeudi 22 mars. C'est le second dirigeant de gauche exécuté par des commandos d'extrême-droite depuis le début de l'année dans ce pays.

Nouvelle victime de la violence au Guatemala, M. Manuel Colom Argueta, ancien maire de la capitale et chef de file de l'opposition de gauche modérée, a été assassiné, ainsi que son garde du corps, le jeudi 22 mars, en plein centre de Guatemala, alors qu'il se rendait en automobile à son bureau. Selon un scénario désormais classique, il a été tué d'une rafale de mitraillette, dans des circonstances analogues à celles de l'attentat qui avait coûté la vie, il y a à peine deux mois, à un autre opposant de tendance social-démocrate, M. Alberto Fuentes Mohr, ancien ministre des affaires étrangères. Ce nouveau crime est également à mettre au compte des groupes paramilitaires d'extrême droite qui sévissent impunément au Guatemala.

L'un des adversaires les plus résolus

Professeur d'université, orateur incisif et organisateur efficace, M. Colom était sans doute l'un des adversaires les plus résolus et les plus redoutables des militaires au pouvoir au Guatemala. Membre de l'Unité révolutionnaire démocratique, issue d'une scission de gauche du parti révolutionnaire qui soutient l'actuel gouvernement, il avait été élu maire de Guatemala en 1970.

Ses rapports furent souvent tendus avec le président de l'époque, le général Carlos Arana Osorio, champion de l'extrême-droite et de la lutte contre la guérilla. En 1974, il avait préféré se retirer quelque temps en Italie, avant de retourner dans son pays pour diriger une nouvelle formation, le Front uni de la révolution (FUR). En 1976, c'est de justesse qu'il avait échappé à un attentat. Mais, loin de se laisser intimider, M. Colom ne se lassait pas de dénoncer les injustices sociales et les excès du régime. « *Pour masquer sa dictature,* disait-il, *la droite a inventé un système de démocratie restreinte avec des méthodes répressives de type fasciste et des lois d'exception qui ont éliminé les libertés civiques et politiques. Le Guatemala vit dans l'absence de légalité et de sécurité pour les citoyens, et dans un climat de coup d'Etat permanent* ».

Aux élections de 1978, le FUR avait mené une campagne active contre le pouvoir établi mais avait finalement été empêché de présenter ses propres candidats. M. Colom nous disait alors : « *L'oligarchie guatémaltèque change d'administration tous les quatre ans, mais le système n'a rien à envier à celui du Nicaragua. Le président est choisi parmi les militaires, mais la droite tient le gouvernail, tout en restant dans les coulisses.* »

Pour M. Colom, le seul moyen de sortir de l'engrenage de la violence était d'entamer une véritable démocratisation. En contact avec l'internationale socialiste, il se définissait lui-même comme un social-démocrate. Mais, en même temps, il se réclamait de la tentative réformiste de 1954, du colonel Arbenz. « *Nous savons,* affirmait-il, *que notre voie n'est pas celle de Cuba, mais nous savons aussi qu'il est possible d'en finir avec le système en place et qu'il importe avant tout de détruire une dictature fasciste.* »

Après l'assassinat de M. Alberto Fuentes Mohr, M. Colom demeurait la principale personnalité de gauche susceptible de prendre la tête d'une coalition d'opposition et d'offrir une éventuelle solution civile de rechange aux prochaines élections de 1982.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

ASIE

Vietnam

Hanoi annonce l'arrivée de « volontaires » soviétiques

L'Agence vietnamienne d'informations a annoncé, ce vendredi 23 mars, que les premiers « volontaires » soviétiques étaient arrivés au Vietnam. Il s'agit d'experts maritimes et de « travailleurs » dont la spécialité n'est pas précisée. A la suite de l'attaque chinoise, Moscou et ses alliés d'Europe orientale avaient proposé à Hanoï des « volontaires ». C'est la première fois que le Vietnam annonce officiellement la présence de Soviétiques sur son territoire.

Selon l'A.F.P., l'engorgement du port de Haïphong, où des dizaines de bateaux attendent d'être déchargés, et les difficultés causées par le départ en masse l'an dernier des dockers d'origine chinoise expliqueraient l'envoi de ces Soviétiques, qui viennent s'ajouter aux nombreux experts ou « conseillers », civils et militaires, déjà sur place.

D'autre part, selon le ministère japonais des affaires étrangères, le Vietnam a décidé d'assouplir sa position sur l'ouverture de négociations avec la Chine. Jusqu'à présent, Hanoï a fait du retrait total des troupes chinoises la condition « sine qua non » de ces conversations. M. Nguyen Co Thach, vice-ministre des affaires étrangères, a défini l'attitude de son gouvernement à ce sujet mercredi, à Hanoï, devant le corps diplomatique, déclarant que les soldats chinois devaient se retirer de seize sites proches de la frontière, mais n'insistant plus sur leur départ d'une centaine de positions que, selon le Vietnam, ils occupent illégalement. Le Vietnam a l'intention de demander à la Chine des réparations de guerre.

Enfin, la Chine a réaffirmé jeudi ses positions sur l'ensemble du conflit sino-vietnamien en rendant public un mémorandum remis le 10 juin 1977 au premier ministre vietnamien, M. Pham Van Dong, lors de sa visite officielle à Pékin.

Cambodge

« Les Vietnamiens nous ont sauvé la vie »

Phnom-Penh. — « *J'ai bu un grand verre d'alcool mélangé à du foie humain, après, j'ai tiré toute la journée, j'ai tué trois cents personnes* », a raconté un jeune Khmer rouge, qui a avoué avoir participé à l'exécution de dix mille personnes, en juin 1978, à Bac-Ham, dans la province de Kompong-Cham.

Nuon Sary a dix-sept ans, mais il en paraît quatorze. Enrôlé en 1975 dans le mouvement de jeunesse de M. Pol Pot, il a été versé dans l'armée en 1978. Arrêté début février près de Phnom-Penh, il est détenu depuis le 8 mars au « *camp de rééducation* » de la capitale.

Les personnes exécutées étaient, selon lui, convaincues d'être provietnamiennes. « *Quand on est arrivé à l'aube sur place avec mon unité* [cinq cents soldats], *on a commencé par les séparer en groupes de trois cents personnes, on leur a fait creuser de grands trous dans le sol, puis on les a enfermés dans des enclos en fil de fer barbelé à environ cinquante mètres des fossés. Ils sortaient un par un, se plaçaient au bord de la fosse. Moi, j'étais là, je tirais.* »

Dans la cour du camp, Nuon Sary, accroupi, a dessiné sur le sol, à l'aide d'un capuchon de stylo à bille, comment « ça » s'est passé. Un carré pour la fosse, des ronds pour les enclos, un trait pour le chemin suivi par les condamnés, et un point : « *J'étais là et je tirais (...). Ça a duré de 7 heures du matin à 5 heures du soir. Les enclos étaient gardés par des soldats. Ceux qui ont tenté de s'enfuir en franchissant les barbelés ont seulement évité d'avoir à marcher jusqu'à la fosse. Si je n'avais pas tué, c'est moi qui étais tué. C'est la seule fois où j'ai tiré sur des Cambodgiens. Il y avait des civils et des militaires, des cadres et des paysans, des hommes et des femmes, des vieillards et des enfants. Après, on a eu beaucoup à manger pendant une semaine, de la viande de bœuf, du poulet,* franco-khmère des plantations

A quelques kilomètres de là, dans le village de Chrang-Chamreh, où sont regroupées quinze mille des soixante mille personnes qui attendent l'autorisation de pouvoir regagner leur foyer dans la capitale, ces mots reviennent en leitmotiv : « *Plus jamais Pol Pot, plus jamais le régime khmer rouge !* »

« *L'avenir,* explique M. Koi Touch, soixante et onze ans, ancien directeur de la société Franco-Khmère des plantations de caoutchouc, *c'est d'abord avoir l'assurance que nous ne retomberons jamais dans les mains de Pol Pot et de ses tueurs. Pour le moment, il faut bien reconnaître que les Vietnamiens nous ont sauvé la vie.* »

L'envoyé spécial de l'A.F.P. a reçu, de la main à la main, près d'une dizaine de lettres écrites à la hâte. Aucune de celles remises non cachetées ne proteste contre la présence vietnamienne. Aucune toutefois ne s'en félicite autrement que pour souligner que, dans l'immédiat, on ne peut compter que sur les Bo Dois de Hanoï pour empêcher le retour de M. Pol Pot.

Bien sûr, on sait à Chrang-Chamreh que des Cambodgiens ont participé à la libération, on sait qui est M. Heng Samrin, le président du nouveau régime. On voudrait bien croire que les nouvelles autorités sont capables de faire face seules, mais on en doute et on ne veut pas prendre le risque. On doit bien admettre que, par rapport aux Bo Dois, les jeunes soldats khmers paraissent bien peu nombreux et bien peu aguerris.

Les anciens habitants de Phnom-Penh, qui sont parmi ceux qui ont le plus souffert de la politique de M. Pol Pot, sont pratiquement unanimes à estimer qu'ils ont été « libérés » par les Vietnamiens.

De nombreux conseillers chinois capturés

D'autre part, M. Hun Sen, ministre des affaires étrangères du Cambodge, a affirmé, le 17 mars, que de nombreux conseillers militaires chinois avaient été capturés. Il a précisé que ces prisonniers, tous des officiers, étaient interrogés « *pour connaître la portée exacte des visées de Pékin* ». Il s'est refusé à en divulguer le nombre. Il est aussi resté ambigu quant au sort qui leur est réservé : « *Nous voulons d'abord connaître les desseins des expansionnistes chinois,* a-t-il expliqué, *après nous les jugerons certainement à notre façon (...). Ils ont participé au génocide du peuple cambodgien, ils ont directement pris part à l'oppression de la population et à la guerre contre le Vietnam.* » « *Les plus importants parmi eux,* a-t-il admis, *ont réussi à s'enfuir. Le plus haut grade capturé est un commandant de division* (général). »

M. Hun Sen a aussi déclaré que le nouveau gouvernement rencontrait de « *graves difficultés* », mais qu'elles étaient « *provisoires* ». « *Nous contrôlons intégralement le pays,* a affirmé le ministre, *mais nos forces poursuivent le nettoyage des débris de l'armée de Pol Pot éparpillés dans les montagnes et les forêts le long de la frontière thaïlandaise (...). Il n'est pas possible de savoir combien de temps prendra cette opération de nettoyage, mais nous n'avons aucun doute quant à son plein succès.* » — (*A.F.P.*)

Afghanistan

SELON L'AGENCE TASS

La situation est normalisée dans la province d'Hérat

L'agence Tass a écrit, jeudi 22 mars, que « *la vie se normalise* » à Hérat, troisième ville d'Afghanistan, où « *les autorités ont réprimé rapidement et résolument une révolte fomentée par les forces de la contre-révolution* » (*le Monde* du 23 mars). Citant le gouverneur de la province de Hérat, deux journalistes de l'agence soviétique ont reconnu la gravité des troubles ayant eu lieu ces derniers jours : « *Les insurgés, profitant de l'influence exercée par la partie réactionnaire du clergé ont réussi à entraîner dans leur aventure une certaine partie de la population et à ocuper les casernes, l'arsenal, les dépôts de vivres.* » Mais, a ajouté l'agence, la majorité des habitants a « *pris énergéquement la défense de la révolution* ». L'agence qui ajoute : « *Les documents saisis sur certains rebelles prouvent que c'est à partir des territoires des pays voisins que des bandits provocateurs spécialement préparés avaient été introduits à Hérat avec mission d'attiser la discorde religieuse, provoquer des troubles et empêcher la mise en œuvre des réformes révolutionnaires.* »

En revanche, selon l'agence Associated Press, les troubles auraient été provoqués par les travailleurs afghans récemmnt rapatriés mécontents des conditions faites à leur accueil. Kaboul avait accusé l'Iran d'avoir fait passer des « *soldats déguisés en émigrés* » dans la province occidentale, et avait demandé le départ du consul d'Iran à Hérat. A la suite de cette décision, le gouvernement iranien a expulsé le premier secrétaire de l'ambassade d'Afghanistan à Téhéran, jeudi 22 mars.

Le gouvernement afghan a d'autre part diffusé un discours prononcé il y a une dizaine de jours par le président Taraki, démentant vigoureusement les informations faisant état de combat dans plusieurs provinces du pays. « *Je puis vous assurer,* avait-il dit *qu'il n'y a nulle part de résistance quelconque contre l'Etat. Partout, le peuple nous soutient.* »

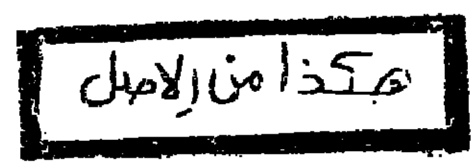
Enfin, selon des informations parvenues à Paris, l'artillerie afghane a ouvert le feu, il y a une dizaine de jours, sur le territoire pakistanais ; des obus seraient tombés à moins d'un kilomètre et demi d'un camp de réfugiés afghans.

Inde

LA GAFFE DE M. DESAI

New-Delhi (*A.F.P., Reuter*). — *Le premier ministre, M. Desai, a présenté, jeudi 22 mars, ses excuses au Parlement pour y avoir fait annoncer, par erreur, la mort de M. Jayaprakash Narayan, l'un des fondateurs du parti Janata, au pouvoir.* « C'était une gaffe, j'en conviens, et je présente toutes mes excuses à la Chambre et à la nation, mais je n'ai pas commis de crime en l'occurrence », *a déclaré le chef du gouvernement, ajoutant :* « Je prie pour que de cette gaffe naisse un bien et que mon erreur donne encore dix années de vie à M. Narayan. » *La fausse nouvelle avait été transmise à New-Delhi par les services de police, et annoncée à la Chambre basse, dont le président avait déclaré :* « Le symbole vivant de la liberté et de l'indépendance n'est plus. »

Agé de soixante-dix-sept ans, et atteint d'une maladie rénale, M. Narayan avait été transporté d'urgence, au début de la semaine, dans un hôpital de Bombay. Après que son décès eut été démenti, le parti de Mme Gandhi, dans l'opposition, a demandé la démission du gouvernement. « Cette affaire ne le justifie pas », *a répondu M. Desai.*





هكذا من الأصل

ASIE

PRÉSENTÉ COMME UN « SOUHAIT » DE PÉKIN

Le retour des jésuites marquerait la reprise d'une longue tradition d'échanges

Alors qu'on évoque à Pékin la perspective d'une normalisation de la situation de l'Eglise et qu'une libéralisation de la politique religieuse est amorcée (« le Monde » des 23 janvier et 17 mars), les déclarations du préposé général de la Compagnie de Jésus, le Père Arrupe, selon lequel les *dirigeants chinois souhaitent* la réouverture de l'université catholique Aurore à Shanghai, ont suscité un grand intérêt. S'il devait avoir lieu, le retour des jésuites en Chine aurait en effet un caractère symbolique, en raison de la longue tradition d'échanges entre eux et ce pays, qu'ils ont contribué à ouvrir à l'Occident il y a quatre siècles, avant de le mieux faire connaître à celui-ci.

« L'extrême bienveillance avec laquelle la glorieuse dynastie actuelle accueille les étrangers m'a encouragé à venir jusqu'au Palais impérial. Autrefois, dans sa patrie, le serviteur de Votre Majesté avait obtenu des diplômes, des charges et des dignités. Il connaît parfaitement la géométrie et le calcul. Si Votre Majesté ne rejette pas ses modestes talents, son plus vif désir est de les employer au service d'un si grand prince. » Tel est le contenu des lettres de créance présentées en 1601 à Wan Li, empereur de Chine, par le jésuite Matteo Ricci, « *ambassadeur de Dieu* ». Quand le Père Arrupe déclare que les jésuites « *seraient heureux de travailler en Chine et de la servir comme ils l'avaient fait pendant quatre siècles* », il fait allusion à un passé glorieux de la Compagnie.

Après avoir ouvert à ses missionnaires l'Inde et le Japon, saint François-Xavier était mort le 3 décembre 1552 aux portes d'une Chine qu'il souhaitait ardemment connaître. Trente ans plus tard, le Père Ricci réalisa son rêve avec un autre jésuite italien, le Père Ruggieri. Arrivés à Macao, ils ne se présentèrent à Pékin qu'après avoir acquis une solide connaissance du pays. L'empereur apprécie la compagnie de ces précurseurs et de ceux qui les suivent : ayant appris sa langue, ils peuvent lui communiquer leur propre savoir. La réputation du Père Ricci est si grande qu'on lui fait des funérailles nationales à Pékin en 1610. Plus tard le jésuite flamand Verbiest est choisi pour moderniser l'observatoire de Pékin. Après avoir guéri l'empereur Kang Hsi, confiant en leur science médicale, les jésuites obtiennent l'autorisation de prêcher dans toute la Chine (1).

Conseillé par son confesseur, le Père de La Chaise, Louis XIV encourage l'effort missionnaire de la Compagnie de Jésus. Au XVII[e] siècle, des centaines de Pères français vont en Chine ; la traversée dure près de trois ans, beaucoup y perdent la vie. Colbert, constatant « *le désir de convertir les infidèles qui porte les pères à de pareils voyages* », demande à un responsable de la Compagnie que ses hommes « *se servent de l'occasion pour faire sur les lieux quantité d'observations qui nous manquent* ». La sinologie est déjà une spécialité de la Compagnie.

La querelle des rites

En 1692 — sept ans après la révocation de l'édit de Nantes ! — l'empereur signe l' « *édit de tolérance* » : « *Les Européens qui sont à ma cour président depuis longtemps aux mathématiques. Durant les guerres civiles, ils m'ont rendu un service essentiel par le moyen du canon qu'ils ont fait fondre. Leur loi n'est point séditieuse. Il semble bon que tous ceux qui voudront l'embrasser puissent librement entrer dans les églises.* » A la fin du siècle, 300 000 Chinois étaient baptisés.

Ce succès, les jésuites le doivent à l'art de « *fondre le canon* », mais surtout, à leur respect pour une culture dont ils comprennent qu'elle est antérieure à la civilisation chrétienne. Ils assimilent ce qui leur paraît exemplaire dans la pensée de Confucius. Ils célèbrent la messe et administrent les sacrements en chinois et non en latin. Ils tiennent compte pour leur liturgie des coutumes du pays et du culte des ancêtres. Les missions étrangères et la Sorbonne condamnent ce « *syncrétisme* ». C'est la querelle des rites qui va occuper intellectuels et religieux en France pendant plus d'un siècle (2).

La dissolution de la Compagnie de Jésus par Clément XIV en 1773 (mesure annulée par Pie VII en 1814) est liée à la défense, par les jésuites, des rites chinois que Benoît XIV avait fini par condamner « *définitivement* » en 1742 et en 1744. Pascal et Fénelon avaient critiqué directement ou indirectement les jésuites dans cette affaire. Ni l'opposition de certains grands esprits ni les menaces du pape n'avaient pu amener la Compagnie à changer d'attitude.

Opium et « vraie religion »

La présence des missionnaires étrangers est considérablement réduite après la condamnation des rites chinois. Il faut attendre le premier des traités inégaux, en 1842, après trois années de « *guerre de l'opium* », pour que reprenne, dans un tout autre esprit, l'« *évangélisation* » des Chinois. Par le traité de Whampoa, la France obtient l'assurance que l'Eglise catholique sera tolérée dans l'Empire chinois tout entier, et elle se voit reconnaître le droit de construire des églises *et des écoles* religieuses dans cinq ports.

L'image du catholicisme en Chine a évidemment souffert des conditions dans lesquelles s'est effectué ce retour des missionnaires à l'occasion d'une guerre de conquête coloniale. Peu avant la signature des traités inégaux, un jésuite, le P. Clavelin, écrit depuis Shanghai : « *L'Angleterre, qui fait le trafic de l'opium, prospérera-t-elle toujours ? Dieu seul le sait, mais il est certain qu'elle est entre ses mains un moyen puissant de protéger la vraie religion.* » D'autres membres de la Compagnie de Jésus jouent au contraire de leur influence auprès du pouvoir pour que l'exploitation coloniale ne soit pas confondue avec une nouvelle croisade. Néanmoins les abus sont tels que quarante-cinq missionnaires catholiques et quarante mille chrétiens chinois périssent lors de la guerre des Boxers en 1900.

Le renouveau qu'aurait pu connaître l'Eglise catholique en Chine après l'abolition des traités inégaux en 1942 est finalement rendu impossible par les convulsions de la guerre civile et l'hostilité des communistes qui proclament la République populaire en octobre 1949. Pendant plus d'un an, une cohabitation paraît possible entre les catholiques et les nouvelles autorités. *En juillet 1950,* un prélat américain, Mgr Gilligan, déclare à Hongkong que les quatorze mille prêtres, religieux et religieuses catholiques, tant chinois qu'étrangers, présents en Chine lors de la victoire des révolutionnaires sont tous restés avec leurs fidèles. Le 14 janvier 1951, Chine nouvelle publie une déclaration sur les problèmes religieux : « *Il s'agit de se libérer des traditions occidentales et de créer une nouvelle théologie, une nouvelle législation et une nouvelle liturgie. Les chrétiens chinois doivent découvrir les trésors de l'Evangile du Christ par eux-mêmes.* » Quelques semaines plus tard plusieurs jésuites, dont le P. Bonnigue, recteur de l'université catholique de Tientsin, sont arrêtés. Le 15 juillet, les jésuites français et chinois sont expulsés de l'université Aurore. Fondée en 1903, cette université — composée de facultés de droit et de sciences, et d'une école de médecine — comptait mille cinq cents étudiants, dont quatre cents femmes, lors de sa fermeture. Son règlement, depuis 1908, rappelait qu'il « *ne devait pas y être question de religion* ».

Le contentieux avec le Vatican

Une des causes du conflit tient à l'attitude des communistes dans la *question des évêques*. C'est seulement en 1926 que Pie XI a sacré les six premiers évêques chinois, qui doivent assurer progressivement la relève des étrangers. Or le nouveau régime entend soustraire les prélats à l'autorité de Rome. Désormais, les evêques seront « élus » et sacrés sans le consentement du Saint-Siège. Le 18 janvier 1952, Pie XII, dans l'encyclique *Cupimus imprimis*, destinée aux évêques, au clergé et aux fidèles de Chine, exprime « *la douleur du monde chrétien* » et rappelle la légitimité de la présence des missionnaires étrangers dans ce pays.

Conséquence du contentieux, le Saint-Siège, qui entretient des rapports diplomatiques permanents avec beaucoup de pays de l'Est, n'a plus de représentant à Pékin depuis l'expulsion, en septembre 1951, de Mgr Riberi. En décembre 1966, le Saint-Siège élève au rang de nonciature apostolique son internonciature à à Taipeh ; la Chine est représentée au Vatican par un « ambassadeur extraordinaire » de Taïwan.

Dès avril 1951, un décret du Saint-Office stipulait :

« *Tout évêque qui sacre un autre évêque sans que celui-ci ait été nommé par le siège apostolique, même sous une contrainte grave, encourt, par le fait même, l'excommunication.* » En 1968, le cardinal Liénart écrivait, dans la préface d'un livre consacré au Saint-Siège et à la Chine (3) : « *Ils sont plusieurs millions qui ne peuvent subsister là-bas qu'en se montrant loyaux envers le gouvernement de leur pays. Faut-il le leur reprocher ? Leur faire grief d'avoir voulu subsister malgré tout en tant qu'Eglise chinoise, de s'être donné des évêques chinois sans avoir obtenu, comme il se devait, l'approbation du pape ? Hélas, ce n'était pas possible en l'absence de relations entre le gouvernement actuel de la Chine et le Saint-Siège. Ne faut-il pas plutôt partager l'angoisse de cette Eglise qui veut vivre et rester fidèle dans les conditions les plus difficiles ?* »

Des sinologues avertis

Tout en conservant leur place éminente dans la sinologie, les jésuites n'ont, semble-t-il, pas perdu l'espoir de renouer un contact avec cette Eglise du silence. Ils se sont toujours intéressés aux intellectuels chinois vivant en Europe. Un jésuite sinologue a baptisé sur le tard M. François Houang, professeur chinois établi en France en 1933 et converti au catholicisme en 1945, sous l'influence du P. Daniélou. Professeur à l'université de Paris-III, le P. François Houang a publié récemment les manifestes de Yen Fou (4) qui, en 1895, au lendemain de la défaite de son pays par le Japon, invitait ses compatriotes chinois à s'interroger sur les raisons de la puissance de l'Occident et à admettre la nécessité de la recherche et de l'efficacité scientifiques.

Dans un cadre politique bien différent, il est possible qu'une démarche intellectuelle analogue à celle de Yen Fou ait poussé certains dirigeants chinois à pressentir les jésuites pour reprendre des activités d'enseignement.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

(1) Lire à ce sujet *les Jésuites*, d'Alain Guichard (Grasset).

(2) La querelle des rites a été relatée par Etiemble dans *les Jésuites en Chine* (Julliard).

(3) *Le Saint-Siège et la Chine*, par le Père Louis Wei Tsing-sing (éditions Allais).

(4) *Les Manifestes de Yen Fou*, présentés par François Houang (Fayard).

A L'HOTEL DROUOT

EXPOSITIONS

Samedi

S. 1. - Tableaux anciens. Objets d'art. Beaux meubles 18[e].
S. 2. - Objets d'art Extrême-Orient.

PROCHE-ORIENT

LES RÉPERCUSSIONS DU TRAITÉ ÉGYPTO-ISRAÉLIEN

La démission de M. Mahmoud Riad témoigne de la gravité de la crise au sein de la Ligue arabe

Dans une interview accordée, le jeudi 22 mars, à trois chaines américaines de télévision, le président Sadate a qualifié de « merveilleuse nouvelle » la ratification du traité de paix israélo égyptien par une large majorité de la Knesset. Le chef de l'Etat égyptien croit « toujours possible » que des cérémonies de signature aient lieu au Caire et à Jérusalem, après celle qui, à Washington, est prévue lundi à 19 heures G.M.T. Le ministère espagnol des affaires étrangères a *annoncé qu'une escale que devait* faire samedi à Madrid le président égyption, sur le chemin des Etats-Unis, avait été annulée à sa demande.

M. Boutros-Ghali, ministre d'Etat égyptien pour les affaires étrangères, a déclaré jeudi, au cours d'un exposé sur le traité devant la commission parlementaire, que l'Egypte était disposée « à jouer le rôle de partenaire à part entière dans d'éventuelles négociations à venir entre Israël et quelque pays arabe que ce soit ». Il a assuré, d'autre part, que « des contacts ont commencé avec le peuple palestinien et avec les différentes tendances palestiniennes pour les amener à participer aux négociations qui commenceront un mois après la ratification du traité ».

● A Tunis, le ministre de l'information, M. Chedli Klibi, a déclaré jeudi — nous signale notre correspondant — que le gouvernement estimait que « rien de *valable ne serait fait au Proche-Orient* sans la participation du peuple palestinien, qui est un élément fondamental dans la recherche de la paix ». « Pour être globale, juste et durable », cette paix « doit assurer la concrétisation des droits légitimes pour lesquels lutte tout le peuple palestinien ». M. Klibi a ajouté que les déclarations de M. Begin du 20 mars « engagent les accords égypto-israéliens dans un tragique malentendu ».

Le ministre a rendu toutefois un hommage indirect aux efforts du président Carter et s'est montré soucieux de ne pas indisposer le Caire.

● A Ryad, le roi Hussein de Jordanie a rencontré jeudi le roi Khaled pour mettre au point l'attitude des deux pays à la réunion des ministres arabes des affaires étrangères et de l'économie, le 27 mars prochain à Bagdad. Le roi Hussein pourrait se rendre en mai aux Etats-Unis.

● *A Bagdad, il a été annoncé, jeudi,* que « l'Irak rendait les Etats-Unis entièrement responsables des résultats des négociations entre le régime de Sadate et l'entité sioniste ». M. Saddam Hussein, vice-président du Conseil de commandement de la révolution, a déclaré que « tout gouvernant arabe qui ne respectera pas les résolutions du sommet de Bagdad de novembre 1978 sera considéré comme traitre, où qu'il se trouve ».

De notre correspondant

Le Caire. — L'information, venant confirmer des rumeurs circulant les jours précédents, est donnée, ce vendredi 23 mars, à la « une » du grand quotidien officieux cairote *Al-Ahram*, mais en quelques lignes et très laconiquement : « *Le secrétaire général de la Ligue arabe a présenté sa démission* ». La nouvelle est cependant d'importance, car elle survient quelques jours avant la signature du traité égypto-israélien, et est provoquée en grande partie par celui-ci. A l'échelle du monde arabe, le chef de l'organisation panarabe est à peu près l'équivalent du secrétaire général des Nations unies pour la communauté internationale.

Dans sa lettre aux chefs d'Etat arabes, adressée par l'entremise de leurs représentants permanents auprès de la Ligue, au Caire, M. Mahmoud Riad écrit, après avoir indiqué que sa démission sera effective à la fin de ce mois : « *Je ne suis plus en mesure d'assumer mes responsabilités* (de secrétaire général de la Ligue arabe) *dans une période où la situation au sein du monde arabe est en contradiction avec nos objectifs et aspirations visant à réaliser l'unité d'action arabe* ».

Il convient de rappeler qu'avant même le voyage du raïs à Jérusalem en 1977 le bruit de l'éventuel départ de la Ligue de M. Riad pour raisons de santé (il avait été victime d'un grave accident d'automobile) avait agité un temps les cercles arabes du Caire. Mais le secrétaire général avait ensuite repris ses principales activités. S'il démissionne maintenant, c'est bien pour manifester l'opposition à « *la paix de Camp David* » sinon de l'ensemble du monde arabe, du moins de la majorité des régimes qui le composent.

Si le soutien du général Nemeiry, du Soudan et du sultan Gabous d'Oman est assuré, dit-on au Caire, la presse officieuse du roi Hassan du Maroc, ce « *fidèle allié* » du raïs, vient, elle aussi, de formuler de sérieuses critiques contre le traité que celui-ci s'apprête à aller signer aux Etats-Unis. La « *protestation collective* » des gouvernements arabes que veut exprimer la décision de M. Riad avait été précédée des « *protestations personnelles* » représentées par les démissions de MM. Ismail Fahmi et Mohamed Riad, puis de M. Mohamed-Ibrahim Kamel, trois vice-présidents égyptiens chargés d'appliquer la politique étrangère du raïs.

Né en 1917 dans le delta du Nil, le haut fonctionnaire démissionnaire a été formé à l'académie militaire de son pays. Le premier pas important de sa carrière fut de représenter l'Egypte à la commission d'armistice avec Israël de 1949 à 1952, ce qui, penseront certains, aurait pu le préparer à admettre la paix qui va en principe être bientôt conclue et qui, à bien des égards, est le lointain aboutissement d'un processus commencé au lendemain de la première guerre israélo-arabe, interrompu et enfin repris et maintenu par le successeur de Nasser. A l'époque du premier raïs, M. Riad fut successivement ministre des affaires étrangères (1954-1955), ambassadeur à Damas (1955-1958), conseiller du président (1958-1961), etc. M. Sadate, après l'avoir appelé de nouveau à la tête de la diplomatie égyptienne (1971-1972), avait donné son accord pour qu'il remplaçat au secrétariat général de la Ligue arabe M. Abdel Khaleq Hassouna, brillant diplomate égyptien qui dirigea l'organisation panarabe de 1952 à 1972.

Sans le brio de son prédécesseur, M. Riad a tenté, avec persévérance, mais rarement avec succès, de régler les multiples tensions et conflits interarabes qui ont parsemé les sept années de son mandat. Se déplaçant sans *cesse à travers l'aire arabe*, à bord de son avion de fonction, le secrétaire général de la Ligue était l'une des personnalités les plus connues du Maghreb et du Proche-Orient. Son départ va sans doute avoir un grand retentissement parmi une opinion publique arabe dont on assure volontiers au Caire qu'elle serait favorable dans son ensemble à la politique du raïs, si elle pouvait s'exprimer.

Il y a tout lieu de s'interroger sur ce que pourrait devenir la Ligue arabe. Cette institution multinationale était gérée et très largement influencée par l'Egypte depuis sa fondation et son installation dans ce pays à la fin de la seconde guerre mondiale. Que se passera-t-il si les autres capitales mettent à exécution leur menace de transférer la Ligue hors d'Egypte, et nomment à sa tête un secrétaire général non égyptien ayant à sa disposition les moyens financiers d'un pays comme la Libye ?

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

M. Begin annoncerait un vaste programme d'implantations en Cisjordanie

Tandis que M. Begin, premier ministre israélien, quittait Israël ce vendredi 23 mars pour Washington, quelque trente représentants des principales institutions du secteur arabe de Jérusalem ont pour la première fois, jeudi, manifesté publiquement leur opposition à l'accord de paix égypto-israélien.

Ils ont déploré la stratégie des dirigeants égyptiens qui, selon leur communiqué, « ignorent le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à un Etat indépendant dont Jérusalem serait la capitale ». Ils ont demandé aux Etats arabes « de remplir leurs obligations découlant de la conférence de Bagdad » pour condamner l'Egypte.

Parmi les participants se trouvaient notamment M. Anouar El Khatib, ancien gouverneur de Jérusalem, des représentants du Conseil musulman et des délégués des principaux syndicats professionnels de Cisjordanie.

D'autre part, le ministre israélien de la justice, M. *Shmouel* Tamir, a exprimé jeudi l'espoir qu'il « n'y aura pas d'écarts sensibles entre les assurances solennelles données à Israël par le président Carter et la manière dont elles seront traduites dans les faits ».

Le ministre, qui a joué un rôle très important dans la dernière phase des négociations de paix, a indiqué que « les accords bilatéraux israélo-américains n'ont pas encore été définitivement conclus, notamment en ce qui concerne les garanties américaines sur la fourniture de pétrole à Israël s'il en a besoin, au cours des quinze prochaines années ».

De notre correspondant

Jérusalem. — M. Begin s'apprêterait à annoncer une vaste programme d'implantations en Cisjordanie, vraisemblablement à son retour de Washington, après la signature du traité. Ce serait là l'une des mystérieuses « promesses » faites au Parti national religieux (P.N.R.) — la deuxième formation de la coalition gouvernementale après le Likoud — dont la plupart des membres manifestaient plus que des réticences à l'égard du projet de traité, en raison des craintes que faisait naitre à leurs yeux le plan d'autonomie (*le Monde* du 21 mars). Ces indications ont été recueillies jeudi après le débat à la Knesset et ont été notamment rapportées par la télévision israélienne.

En quittant le conseil des ministres, lundi, le ministre de l'éducation, M. Hammer, l'un des dirigeants du P.N.R., et l'un des plus fervents partisans de la colonisation, interrogé sur la nature des « assurances » grâce auxquelles le premier ministre venait d'emporter son approbation, avait répondu aux journalistes : « *D'ici deux semaines vous les connaîtrez et vous comprendrez alors pourquoi nous avons eu raison de voter en faveur du traité.* »

Mardi, dans son discours devant le Parlement, M. Begin avait déclaré que la perspective de la mise en place du régime d'autonomie n'empêcherait pas le développement de la politique d'implantation en Cisjordanie. Il a assuré qu'en sa qualité de juriste il se sentait conforté par une toute récente décision de la Cour suprême qui, dans une affaire d'expropriation en Cisjordanie, a jugé, pour la première fois, que les implantations civiles dans les territoires occupés pouvaient être considérées comme faisant partie du « *système de défense d'Israël* ». Cette remarque du premier ministre n'avait pas manqué de provoquer une vive réaction de la part de quelques députés de l'opposition qui avaient alors accusé les juges d'avoir pris une décision « politique ».

De toute façon, l'annonce prochaine de la création d'une dizaine de nouvelles colonies dans l'ensemble de la Cisjordanie et du renforcement de celles déjà existantes ne serait guère étonnante, puisque le budget des implantations pour le prochain exercice vient d'être considérablement augmenté et que M. Begin, à la veille même du « voyage décisif » de M. Carter, avait pris sur lui de réévaluer encore le montant de ces crédits.

FRANCIS CORNU.

● *Le Conseil de sécurité* des Nations unies a adopté, jeudi 22 mars, une résolution par laquelle il « *considère* » que « *les politiques et pratiques d'Israël aboutissant à l'établissement de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967 n'ont aucune valeur juridique et constituent un sérieux obstacle à la réalisation d'une paix d'ensemble juste et durable au Proche-Orient* ».

Le vote du Conseil a été acquis par 12 voix contre 0, et 3 abstentions, celles des Etats-Unis, de la Norvège et de la Grande-Bretagne.

Le texte adopté stipule la création d'une commission de trois pays membres du Conseil de sécurité chargée d'examiner la situation « *en ce qui concerne les colonies de peuplement dans les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem* » et de faire rapport avant le 1er juillet prochain. — (*A.F.P.*)

Iran

EN PRÉSENCE DE L'AYATOLLAH TALEGHANI

Les kurdes affirment leur volonté d'obtenir l'autonomie

Sanandaj (Kurdistan iranien). — Journée confuse à Sanandaj où les négociations entre les dirigeants kurdes et l'ayatollah Taleghani n'ont pratiquement rien réglé — le troisième en l'espace de cinq jours — entre les militaires de la garnison et les *perchmergas* (combattants kurdes), jeudi 22 mars. En fin d'après-midi, un grand meeting, qui devait sceller la « réconciliation » générale, a dégénéré en joutes oratoires entre les représentants de Téhéran et une foule électrisée de vingt mille Kurdes qui a réclamé, presque sans arrêt, le départ des militaires de la ville et l' « *autodétermination* » pour le Kurdistan iranien.

Les négociations avaient commencé tôt dans la matinée, dans un climat tendu, par de nouveaux incidents qui ont fait près d'une dizaines de nouvelles victimes à proximité de la garnison. Assis sagement derrière une des tables du réfectoire de l'école technique Eurazi, sous une des affiches des Fedayin Khalq, l'ayatollah Taleghani, secondé par l'ayatollah Behechti, l'un des fondateurs du parti républicain islamique, et par M. Bani Sadr, conseiller de M. Bazargan, a écouté, pendant près de trois heures, les doléances des chefs religieux kurdes de la région et d'autres personnalités de Sanandaj.

La plupart des orateurs ont respectueusement fait observer que la demande kurde d'autonomie ne pouvait en aucune manière porter atteinte à l'intégrité de l'Iran. Le ton a monté cependant lorsqu'un avocat connu de Sanandaj a dénoncé la « *nouvelle dictature* » qui, selon lui, risque de s'instaurer dans le pays par suite de l' « *intolérance des religieux* ». L'ayatollah Behechti a alors vivement pris leur défense.

Dans la foule, la tension, qui ne cessait de croitre, a atteint son paroxysme lorsqu'un *Phantom* de l'armée de l'air a survolé, à plusieurs reprises, à assez basse altitude, le centre de la ville. Tentative d'intimidation délibérée ou simple provocation isolée ? L'agitation gagnait rapidement la rue où les quelque deux mille *pechmergas*, qui assiégeaient depuis le début de la matinée l'école Eurazi, brandissaient aussitôt leurs armes en criant : « *Nous voulons un Kurdistan autonome et Iran démocratique. Nous n'avons pas peur de mourir. Kurdistan ou kabrestan* » (cimetière).

De notre envoyé spécial

Un peu plus loin, au siège du Comité révolutionnaire provisoire, le porte-parole des miliciens kurdes déclarait au ministre de l'intérieur, M. Ahmad Hadj Seyyed Djavadi, avec lequel il s'entretenait : « *Si vous bombardez même la moitié du Kurdistan, nous ne mettrons pas fin à notre lutte pour arracher nos droits légitimes.* »

La séance plénière, groupant, vers 11 heures, l'ensemble des plénipotentiaires, a duré près de quatre heures. Elle a abouti à un accord de principe sur un nouveau cessez-le-feu entre les militaires de la garnison et leurs assiégeants kurdes et à la libération imminente de quelque cent cinquante otages kurdes, pour la plupart des civils, détenus depuis près de cinq jours dans la garnison.

« La liberté est absente ! »

A l'issue de la réunion, la plupart des négociateurs avaient la mine sombre. « *Nous sommes tombés d'accord pour n'être d'accord sur rien* », nous a déclaré au passage l'un des négociateurs kurdes, faisant apparemment allusion au problème crucial de l'autonomie que les pechmergas voudraient voir se concrétiser rapidement, alors que les représentants de Téhéran estimaient qu'elle ne peut être mise en application que dans un avenir lointain.

Dans ces conditions, il était évident que la grande réunion prévue en fin d'après-midi ne pouvait prendre le « *sens historique d'une réconciliation* » que certains souhaitaient.

Les mots d'ordre étaient surtout dirigés contre « *l'armée antipopulaire, qui doit être détruite et remplacée par une armée du peuple* », et son chef d'état-major, le général Gharani, tenu pour responsable du pourrissement de *la situation à Sanandaj. Plusieurs* miliciens kurdes ont promené parmi la foule des obus de mortiers utilisés par la garnison de la ville avec une pancarte sur laquelle on pouvait lire : « *Voici les cadeaux de Nouvel An offerts par le gouvernement révolutionnaire au peuple kurde.* » D'autres slogans fustigeaient l'absence de libertés fondamentales en Iran : « *Au printemps de la liberté, la liberté est absente* » ; « *La censure à la radio et à la télévision est une honte pour le gouvernement de M. Bazargan.* »

Le mollah Rabil de Kermanchah a donné le ton en réclamant tout de go « *l'autonomie pour le Kurdistan sous le régime de l'Islam* », et les libertés fondamentales pour toutes les minorités du pays « *y compris les juifs, les Arméniens, les Bahaïs* ».

Longuement acclamé par la foule l'ayatollah Taleghani, après avoir tenté en vain de faire applaudir le nom de Khomeiny, a concédé aux Kurdes « *le droit de créer leur propre avenir* ». Il a adopté cependant une position ferme ne ce qui concerne la présence de l'armée à Sanandaj : « *Si j'ordonnais au général Gharani de rappeler ses militaires pourriez-vous gouverner seuls votre pays ?* », s'est-il écrié en ajoutant aussitôt : « *Non, je ne le crois pas.* »

Le dialogue est aussitôt engagé entre le dirigeant religieux de Téhéran et la foule qui répond en chœur : « *Si, si, nous le pourrons ! Nous ne voulons pas ici de l'armée qui doit être détruite !* » S'emparant d'un mégaphone, l'un des activistes kurdes coupe la parole à l'ayatollah Taleghani en se lançant dans un long discours : « *Nous sommes majeurs. Nous voulons prendre nous-mêmes nos propres décisions ; nous souhaitons élire nos propres dirigeants et nous constituer en fédération démocratique, nous voulons la liberté de la presse, de la radio, de la télévision et le droit de nous exprimer librement. Nous nous sommes battus durement pour la liberté, mais ce que nous avons maintenant n'est pas la liberté que nous avions souhaitée. Nous voulons un Etat fédéré et une direction fédérale pour l'Iran.* » Fatigué par le voyage et les discussions de la matinée, l'ayatollah Telaghani se retire pour laisser à l'ayatollah Behechti le droit de répondre à l'orateur improvisé.

Celui-ci demande à ses auditeurs « *du temps pour régler les problèmes* », les appelant à « *ne rien faire qui puisse élargir le fossé entre nous* ». Un instant apaisée, la foule prend à partie M. Bani Sadr.

Le dernier orateur, M. Hadj Seyyed Djavadi, ministre de l'intérieur, suscite un instant l'enthousiasme en affirmant qu'il venait d'adresser un message au colonel commandant la garnison de Sanandaj, demandant de libérer les otages kurdes. Quelques instants puis tard, alors que la foule venait à peine de se disperser dans l'ordre, le bruit de la cannonade reprenait du côté de la garnison.

JEAN GUEYRAS.

KATE MILLETT TÉMOIGNE

Elles ont peur, car elles sont à la merci du premier fanatique. Elles ont les mêmes revendications que les femmes d'Occident : le droit d'avorter, un salaire égal pour un travail égal, plus de crèches pour élever leurs enfants. 22 mars), a exprimé à la être au bout du défilé. Mme Kate Millett, la féministe américaine expulsée récemment d'Iran (le Monde *du 22 mars*), *tout l'espoir que Mutualité, à Paris, jeudi 22 mars, tout l'espoir que donnait aux femmes en lutte l'action des Iraniennes.*

Il ne s'agit pas seulement de refuser le port du voile, le fameux tchador ». « Dans ma ville natale, *a dit Kate Millett* à Saint-Paul, il fallait se couvrir la tête à la messe le dimanche parce que, d'après saint Paul, on pensait que les cheveux des femmes étaient cause de tentation. Toutes les religions patriarcales finissent par se ressembler ». *Il s'agit de sauver la démocratie* : « Si les femmes n'obtiennent pas des droits égaux à ceux des hommes, cela ne valait pas la peine de renverser la tyrannie. »

Les milliers de femmes qui se sont dirigées vers l'université de Téhéran, enfermées dans les locaux par leurs ennemis, escaladant les grilles pour se sauver, criant aux passants « voilà où la révolution et l'insurrection en sont arrivées ». *Cette scène fut, pour Mme Millett,* « l'expérience la plus émouvante de son combat de féministe ». *Les militantes françaises des* « Femmes en mouvements » *avaient affiché, jeudi, sur les murs de la salle, où elles étaient réunies, ce slogan :* « Ce n'est pas dans la souffrance mais dans la lutte que les femmes découvrent leur solidarité. » *La lutte dans le péril.* « Les groupes féministes iraniens sont en plus grand danger que nous n'avons jamais été », *devait constater Mme Millett, qui a parlé de ces miliciens* « toujours le doigt sur la détente, avec leurs fantasmes et les femmes qui défilent sous leurs yeux ».

« Jamais vu des hommes si beaux »

« En Iran, *a-t-elle ajouté*, plus que chez nous, les femmes sont politisées — il y avait, sous le régime du chah, quatre mille prisonnières politique ; — pour réunir cinq mille femmes dans une manifestation, il a fallu, aux Etats-Unis, beaucoup de persévérance et d'argent. Là-bas, il suffit d'un écriteau brandi par l'une d'entre elles sur lequel on peut lire : « *demain, toutes au ministère de l'intérieur* », et, le lendemain, des milliers de femmes s'y rendent, malgré la peur. »

Le 12 mars, la grande manifestation féministe fut l'occasion de se compter... entre démocrates : « des hommes de gauche, des bourgeois, *rapporte Mme Millett*, des enfants, des homosexuels, se sont tenus par la main et nous, les femmes, nous ont protégées des fanatiques. Je n'avais jamais vu des hommes si beaux ».

CHRISTIAN COLOMBANI.



هكذا من الأصل



DIPLOMATIE

LA CONFÉRENCE DE GENÈVE SUR LE DROIT DE LA MER

Depuis 1974, la position française a évolué d'une conception maritime à une conception côtière

Depuis le 19 mars et jusqu'au 27 avril, la huitième session de la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer est réunie à Genève. Dès la séance plénière d'ouverture, les « 77 » se sont très vivement opposés à toute législation unilatérale qui donnerait des garanties aux consortiums industriels voulant se lancer dans l'exploitation des nodules polymétalliques. Parlant au nom des « 77 », M. Mario Carias (du Honduras), n'a cité ni les Etats-Unis, ni la République fédérale d'Allemagne, ni le Japon, mais il a menacé directement et pour la première fois les sociétés qui travaillent à terre dans les pays membres du groupe des « 77 » et qui participeraient à ces consortiums.

L'U.R.S.S. (qui trouve sur son énorme territoire l'éventail complet des matières premières minérales et qui est très en retard dans la technologie de l'offshore) a appuyé la déclaration des « 77 ». La Chine aussi.

La position de la France en matière de droit de la mer a évolué depuis cinq ans. Paris a désormais une conception plus « côtière » que « maritime », ainsi que l'expose notre envoyée spéciale à la conférence de Genève.

De notre envoyée spéciale

Genève. — Au moment où la conférence des Nations unies sur le droit de la mer vient de reprendre à Genève, il nous a semblé opportun de faire, avec le chef de la délégation française, M. Guy de Lacharrière, directeur des affaires juridiques du ministère des affaires étrangères, le point sur les positions françaises. Les négociations, en effet, ont commencé en 1974, à Caracas, et en près de cinq ans plusieurs facteurs sont intervenus pour infléchir les thèses défendues par la France.

Dès les années 1960, il était évident que le droit maritime traditionnel, même aménagé par les conventions de Genève de 1958, ne correspondait plus aux réalités pratiques. En outre, et c'était là le plus important, des changements du droit maritime étaient réclamés par les pays du tiers-monde, méfiants par définition à l'égard du droit traditionnel et tout particulièrement à l'égard du droit maritime construit sur la liberté de navigation, de pêche, d'exploitation, de recherches... et de pollution. Enfin il était clair que l'ensemble des pays en voie de développement, dont beaucoup avaient acquis leur indépendance récemment, avait un vif désir de s'approprier une partie des fonds marins et des eaux :

● *Appropriations nationales* : eaux territoriales étendues de 3 milles nautiques (5,55 km.) à 12 milles (22,2 km). Zones économiques exclusives donnant la propriété des ressources vivantes et minérales des eaux, du sol et du sous-sol sur les 188 milles (348,17 km.) au-delà des 12 milles d'eaux territoriales, c'est-à-dire jusqu'à 200 milles des côtes. Eaux comprises entre les îles d'un Etat-archipel.

● *Appropriation internationale* collective des grands fonds marins s'étendant au-delà des juridictions nationales. Mais les Etats en voie de développement, étant déjà alors plus de cent sur quelque cent trente pays, seraient les principaux « propriétaires », très largement majoritaires en tout cas, du « *patrimoine commun de l'humanité* ».

Des intérêts contradictoires

En 1974, la position française a été définie en fonction de ces tendances, mais, souligne M. de Lacharrière, en tenant compte du fait que les intérêts français étaient parfois contradictoires. En tant que puissance maritime, la France devait tout faire pour que les appropriations nationales n'entravent pas la liberté de navigation civile et militaire. Alors que, dans le même temps, nous avions tout intérêt à doter la métropole et les départements et territoires d'outre-mer de zones économiques exclusives. Mais les « 77 », c'est-à-dire le groupe des Etats en voie de développement (ils sont désormais cent trente-sept) déniaient le droit d'attribuer de telles zones économiques aux territoires qu'ils déclaraient « non autonomes ».

Même dualité pour la pêche, selon qu'elle était pratiquée près des côtes étrangères ou près des côtes françaises.

Même chose pour la recherche. Les scientifiques français voulaient pouvoir travailler partout où ils estimaient utile de le faire, alors que les militaires souhaitaient tenir à l'écart les chercheurs étrangers. Même problème pour la pollution, puisque nos côtes sont polluables et que nos navires sont des pollueurs potentiels. Même opposition pour les nodules polymétalliques. *A priori* la France est intéressée par les métaux (nickel, cuivre et cobalt) qu'on peut en extraire, mais la Nouvelle-Calédonie (territoire d'outre-mer) est un gros producteur de nickel.

En 1974, la position française était nettement « maritime », c'est-à-dire qu'elle n'était pas favorable aux appropriations nationales ou internationales. Mais très vite elle a évolué vers une conception plus « côtière ». L'U.R.S.S. et les Etats-Unis, les deux grandes puissances maritimes, se ralliaient à la notion de zone économique exclusive ; tous deux se dotaient, d'ailleurs de zones de pêche exclusives jusqu'à 200 milles de leurs côtes la première le 10 décembre 1976, les secondes le 1er mars 1977. Mais après avoir obtenu la garantie de la liberté de navigation dans une bonne centaine de détroits touchés par l'extension, à 12 milles, des eaux territoriales, dans les eaux « archipélagiques », dans les zones économiques.

Avec cette garantie, puis la transformation en disposition transitoire du texte discriminatoire à l'égard des îles ou territoires non-autonomes, la France a accepté, elle aussi, la notion de zone économique exclusive et s'en est attribué une (1) par la loi du 16 juillet 1976 pour le territoire métropolitain, à l'exclusion des côtes méditerranéennes (2) et pour les départements et territoires d'outre-mer, à l'exclusion de la Terre Adélie, incluse dans la zone couverte par le traité de l'Antarctique.

L'acceptation de la notion de zone économique a été aussi favorisée par l'entrée de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, en 1975, dans le Marché commun. Selon le traité de Rome, les zones économiques de chaque Etat membre devenaient, en effet, eaux communautaires et seraient donc ouvertes librement aux pêcheurs des autres pays membres.

Le rôle de l'« Amoco-Cadiz »

Un événement fortuit a aussi fortement contribué à pousser la France vers une position nettement plus « côtière » : le naufrage de l'*Amoco-Cadiz*, le 16 mars 1978. A ce propos, M. de Lacharrière rappelle que, lors de l'ouverture de la septième session de la conférence sur le droit de la mer, le 28 mars 1978, il a reçu des témoignages de sympathie de toutes les délégations. Sans que d'ailleurs cela modifie fondamentalement les positions ultérieures des pays maritimes n'ayant jamais subi un tel désastre. Mais la France a pris, dans les semaines qui ont suivi la catastrophe de l'*Amoco-Cadiz*, des dispositions réglementant la navigation au-delà des eaux territoriales et lui permettant d'intervenir *manu militari* en cas de non-respect de cette réglementation ou en cas d'incident mécanique se produisant sur un pétrolier.

Pour les négociations actuelles, la France est favorable à la conclusion d'une « bonne » convention. Mais un tel document suppose :

● L'élimination définitive de toute disposition discriminatoire susceptible d'affecter la France d'outre-mer, ainsi d'ailleurs que des territoires de plusieurs autres pays (Etats-Unis et Grande-Bretagne notamment) ;

● L'acceptation en tant que partie à la convention de la Communauté européenne des Neuf ;

● La garantie définitive de la liberté de navigation et de survol dans les détroits, eaux archipélagiques et zones économiques ;

● L'assurance que l'exploitation des grands fonds marins ne sera dominée par aucun monopole, que ce soit le monopole du nombre des « 77 » ou le monopole technique et financier de fait des Etats-Unis.

Avec ou sans convention, le droit maritime est complètement changé. Et ce nouveau droit coutumier, comme M. de Lacharrière l'avait souligné avec humour lors d'une conférence sur le droit de la mer qu'il a faite récemment devant l'association amicale du commissariat de la marine, aura dans les vingt prochaines années des conséquences avantageuses : en ces temps de chômage, il ouvrira de très vastes perspectives d'emploi dans les carrières juridiques (il faudra régler les nombreux différends nés de la délimitation des appropriations nationales) et dans les carrières navales (chaque nouveau « propriétaire » devra se doter des moyens de surveiller et de défendre sa zone économique)...

YVONNE REBEYROL.

(1) La zone économique française n'est pas « exclusive » et concerne pour l'instant presque uniquement les droits sur les ressources vivantes et minérales.

(2) Aucun des pays riverains de la Méditerranée ne s'est attribué de zone économique ou de zone de pêche exclusive. Si de telles zones étaient décrétées, il ne resterait plus en Méditerranée que de minuscules portions d'eaux internationales. Mais le maintien du *statu quo* n'affecte en rien les richesses minérales du plateau continental reconnues propriété de l'Etat côtier depuis les conventions de Genève de 1958.







EUROPE

République fédérale d'Allemagne

Le chancelier Schmidt entre Washington et Moscou

Un porte-parole du gouvernement fédéral a accusé jeudi 22 mars certains organes de pressé allemands et américains de vouloir « troubler le climat politique dans les deux pays ». Dans une déclaration à la presse à Bonn, M. Gruenewald a démenti l'affirmation des deux « columnists » américains Evans et Novak selon laquelle Bonn négocirait « derrière le dos de ses partenaires d'alliance » avec l'Union soviétique sur des questions touchant les intérêts vitaux de tous les membres de l'alliance atlantique.

Le porte-parole a qualifié de « librement inventée » l'assertion selon laquelle le gouvernement fédéral aurait reçu récemment un message soviétique sur les SALT, le désarmement et la garantie de l'approvisionnement en pétrole. Il a démenti l'affirmation selon laquelle M. Schmidt aurait donné l'assurance à Moscou qu'il n'apporterait pas son assentiment au stationnement, sur le sol ouest-allemand, d'armes nucléaires à portée intermédiaire susceptibles d'atteindre le territoire soviétique.

De notre correspondant

Bonn. — A en juger par certaines campagnes de la presse américaine et aussi par les attaques de l'opposition chrétienne-démocrate contre le gouvernement Schmidt, le cauchemar d'un rapprochement, ou même d'une entente, entre Bonn et Moscou pénètre une fois de plus beaucoup d'esprits des deux côtés de l'Atlantique. La chose n'est pas nouvelle. Le « spectre de Rapallo » est à nouveau présent. Tel est, semble-t-il, le destin de la R.F.A. Lorsqu'elle se dresse trop vigoureusement contre le Kremlin, on l'accuse de vouloir entraîner ses partenaires dans la guerre froide. Quand elle paraît attacher un prix excessif à la détente, les signaux d'alarme résonnent sans tarder dans les chancelleries où l'on redoute un accord secret entre Allemands et Russes.

Au cours des dernières semaines, de telles inquiétudes ont été ranimées par des prises de position de certains membres du S.P.D. Le plus du 10 mars). Depuis lors, M. Wehner président du groupe parlementaire social-démocrate. Il a cru pouvoir affirmer que les forces militaires de l'U.R.S.S. auraient un caractère essentiellement défensif (*le Monde* du 10 mars). Depuis lors M. Wehner a — sans aucun doute sous la pression du chancelier Schmidt, — fait un effort pour nuancer ses propos trop choquants. Le malaise n'a pas été dissipé pour autant. D'autant plus que le général Gert Bastian, qui commande la 12ᵉ division blindée de la Bundeswehr, vient de façon surprenante de faire écho aux thèses de M. Wehner.

Les imprudences et les maladresses de certains sociaux-démocrates sont exploitées par l'opposition, qui suggère que la diplomatie officielle serait débordée par des négociateurs officieux du S.P.D. qui multiplient leurs voyages à Prague, à Budapest, à Varsovie et à Moscou. Ils y font en public des déclarations avec lesquelles le ministère des affaires étrangères de Bonn ne serait certainement pas d'accord.

L'opposition n'hésite pas à proclamer le chancelier Schmidt trop faible — M. Kohl a même dit trop « lâche » — pour s'opposer à la diplomatie parallèle menée par des membres de son propre parti. Le chef du gouvernement serait donc conduit à sacrifier la sécurité du pays en poursuivant une politique « *orientée vers le Kremlin* ».

Les considérations électorales jouent naturellement un grand rôle dans ce genre de controverse. Cependant, M. Brejnev est venu alimenter lui-même la campagne en mettant Bonn en garde contre le stationnemen éventuel de fusées nucléaires à moyenne portée sur le territoire de la République fédérale.

Quelques jours plus tard, le chancelier, au cours du débat sur les problèmes de défense devant le Bundestag, a montré qu'il éprouvait, de son côté, très peu d'enthousiasme pour un tel projet.

M. Schmidt n'exclut certes pas que le moment puisse venir où l'OTAN devrait prendre des contre-mesures pour rétablir sur le continent européen un meilleur équilibre entre les armements nucléaires de l'un et l'autre camp. Il importerait toutefois de voir si cet équilibre ne pourrait pas être assuré d'une autre façon qu'en transformant la République fédérale en une base d'où des fusées nucléaires seraient en mesure d'atteindre le territoire soviétique. A ses yeux il est clair qu'un tel développement compromettrait toute la politique de détente entre l'Est et l'Ouest.

Le paradoxe de l'équilibre

Tout en proclamant sa confiance sans réserve à l'engagement des Etats-Unis de garantir la sécurité de l'Europe occidentale au moyen de leurs armes stratégiques, M. Helmut Schmidt suggère que, si un équilibre nucléaire était établi sur le théâtre européen, les Américains pourraient *être beaucoup tentés de se débarrasser* de leurs très lourdes responsabilités vis-à-vis des alliés du Vieux Continent.

Le paradoxe est que l'argumentation des chrétiens-démocrates, qui réclament pour la République fédérale un système de défense capable de tenir tête aux S.S. 20 soviétiques, encourage ainsi ceux qui, outre-Atlantique, seraient prêts à laisser aux Européens le soin de « se débrouiller eux-mêmes ». Cela n'empêche d'ailleurs par M. Kohl et ses amis de soutenir en même temps que le chancelier ne serait pas assez *solidaire des Etats-Unis !*

Lorsqu'il s'agit de définir l'attitude de la République fédérale à l'égard des Américains comme des Soviétiques, les préoccupations essentielles du chancelier Schmidt n'ont cependant rien de secret. Même si la position géographique de la R.F.A. est plus exposée que celle de ses partenaires, elle a aussi l'intérêt le plus direct à la poursuite de la politique de détente. Les rapports entre les deux Allemagnes, sans atteindre la cordialité, sont devenus beaucoup plus tendus. Les contacts humains se développent, lentement certes, mais de façon constante.

Berlin-Ouest connaît une tranquillité et une sécurité dont on voit de plus en plus mal comment elles pourraient être remises en question. A tel point que la République fédérale prend même le risque de financer une autoroute Berlin-Hambourg à travers le territoire de la R.D.A., alors que ce projet pourrait sans aucun doute favoriser une avance des troupes de l'Est vers le nord de la République fédérale.

L'illusion de la carte chinoise

A vrai dire, la diplomatie ouest-*allemande ne rompt pas avec la politique* ancienne de l'alliance atlantique. Le fait nouveau est que, à Bonn comme à Washington, les politiciens ne manquent pas qui voudraient jouer la carte chinoise pour faire pression sur le Kremlin. Telle n'est pas cependant l'intention du gouvernement de la R.F.A.

Devant le Bundestag, M. Schmidt a soutenu récemment que, pour consolider la détente, il faudrait aussi tenir compte des intérêts de l'adversaire. Or, comme l'écrivait ces jours-ci la *Frankfurter Rundschau*, les préoccupations du Kremlin sont « *1) la Chine ; 2) la Chine ; 3) la Chine et 4) le souci de renforcer sa position en faisant appel à la technologie occidentale* ». Il s'agit donc avant tout dans l'esprit du chancelier de ne rien faire qui puisse accentuer le complexe d'encerclement dont souffrent les Soviétiques. L'objectif serait tout au contraire de profiter des dispositions qui inclinent l'U.R.S.S. à améliorer ses rapports avec l'Occident.

C'est pourquoi le chancelier Schmidt souhaite ardemment une conclusion heureuse des négociations Salt-2 et ne négligera aucun effort pour faciliter la tâche du président Carter lorsque celui-ci devra obtenir l'accord du Congrès de Washington. A Bonn, on se demande, bien entendu, dans quelle mesure les journalistes américains, qui prétendent entrevoir une éventuelle neutralisation de l'Allemagne, reflètent des inquiétudes possibles de la Maison Blanche. Il paraît encore plus difficile ici de croire que les responsables de Washington prennent au sérieux le rêve d'une réunification allemande, qui supposerait pour le moins un démembrement préalable de l' « *empire soviétique* ».

L'attitude des dirigeants de Bonn consiste donc à dissiper autant que possible les malentendus et les méfiances inévitables. Même si la R.F.A. est devenue plus européenne *et si on craint, d'autre part, que* M. Carter ne soit pas toujours à la hauteur de ses responsabilités, personne au gouvernement, comme dans l'opposition, n'est prêt à mettre en péril les relations avec un pays dont l'engagement stratégique continue d'offrir la meilleure — et peut-être la seule — garantie de sécurité.

JEAN WETZ.

Belgique

LA CRISE GOUVERNEMENTALE

Les partis flamands bloquent l'ultime possibilité d'accord

De notre correspondant

Bruxelles. — Quatre-vingt-dix sept jours après les élections législatives anticipées du 17 décembre 1978, la crise politique s'amplifie et on évoque maintenant la possibilité d'un nouveau retour aux urnes en mai, ou encore le 10 juin, en même temps que les élections européennes.

La troisième tentative de M. Vanden Boeynants en vue de constituer un gouvernement a échoué le jeudi soir 22 mars quand les sociaux-chrétiens et les socialistes flamands, qui avaient accepté les propositions du formateur il y a plusieurs jours, ont brouillé une nouvelle fois les cartes en retirant leur accord. Alors que la crise paraissait enfin résolue, les deux partis flamands ont estimé que le projet du premier ministre sortant ne contenait pas assez de garanties pour la minorité flamande de Bruxelles. Pour eux, l'exécutif de la capitale doit comprendre un ministre et deux secrétaires d'Etat francophones, et au moins deux secrétaires d'Etat flamands, même si les néerlandophones ne constituent que 15 % de la population.

Ils sont d'ailleurs en principe opposés à la constitution d'un exécutif bruxellois, qui équivaudrait, *à leur avis*, à la reconnaissance d'un fédéralisme à trois, alors qu'ils ne veulent qu'une régionalisation à deux.

Les observateurs estiment qu'il ne s'agissait cependant là que d'un prétexte parce que l'on s'acheminait vers la constitution d'une coalition à cinq : sociaux-chrétiens et socialistes francophones et flamands, auxquels se seraient joints les francophones du F.D.F. bruxellois. Depuis le début de la crise, il y a trois mois, les partis flamands avaient proclamé leur refus d'une participation du F.D.F. si le parti communautaire flamand de la Volksunie n'y était pas.

Il y a une semaine, le 15 mars, M. Vanden Boeynants avait encore la possibilité de constituer un gouvernement de chrétiens et de socialistes du nord et du sud du pays, mais cette coalition n'aurait disposé que d'une majorité simple, alors qu'il faudra les deux tiers des voix pour faire voter la réforme de l'Etat et la régionalisation. Le formateur a alors proposé à huit partis, sur les dix que compte le Parlement (c'est-à-dire à tous, sauf au P.C. et au Rassemblement wallon), de participer à son équipe. Les deux formations libérales ayant répondu par un « oui mais », et la Volksunie ayant refusé le programme, il restait cinq partis en présence, qui auraient fourni largement la majorité des deux tiers. La partie semblait gagnée. C'est alors que les Flamands ont opéré une brusque marche arrière.

On a vu jeudi soir à la télévision un premier ministre profondément las et amer et un *président du parti socialiste* nerveux et en colère, annonçant : « *Cette fois, cela suffit. C'est fini. Je ne veux plus dialoguer avec des apprentis sorciers.* »

M. Vanden Boeynants s'est rendu au palais de Laeken et il a demandé vingt-quatre heures de réflexion au roi avant de remettre définitivement sa démission.

PIERRE DE VOS.

Irlande du Nord

RECRUDESCENCE DES ATTENTATS

Belfast (*A.F.P.*). — Plus de trente bombes ont explosé, jeudi 22 mars, en l'espace de deux heures, dans quinze villes d'Irlande du Nord, sans toutefois faire de victime.

Les cibles de cette opération, la première menée par l'IRA provisoire depuis le début de l'année, ont été essentiellement des établissements bancaires irlandais et des immeubles commerciaux de Belfast, Londonderry, Dundrum, Gortin et Newry.

Un certain nombre d'engins, qui n'avaient pas encore explosé, ont également été découverts *dans le centre de Belfast*. Un policier a été grièvement blessé par balle alors qu'il patrouillait à bord d'un véhicule blindé.

D'autre part, le rapport Bennett, publié il y a une semaine et faisant état de tortures au cours d'interrogatoires de prisonniers, provoque des remous. Le médecin-chef d'un centre d'interrogatoires du Royal Ulster Constabulary (RUC, police d'Irlande du Nord), le docteur Denis Elliott, a démissionné parce que le rapport Bennet n'avait pas été accepté par la police. « *Pour cette raison*, a-t-il dit, *l'intégrité de la profession médicale est en danger.* »

Grande-Bretagne

Le cabinet de M. Callaghan est menacé

(*Suite de la première page.*)

Comment M. Callaghan pouvait-il trouver en quelques semaines la solution d'un problème posé depuis dix ans et qui, pendant deux ans, a fait l'objet de discussions parlementaires ? D'autre part, les conservateurs et les nationalistes écossais se refusaient à ouvrir des conversations avant le vote sur les décrets d'annulation. Les nationalistes écossais furent d'ailleurs les premiers à déposer une motion de méfiance : ils accusaient M. Callaghan de faire la preuve de son mépris pour l'Ecosse puisqu'il ajournait de plusieurs semaines sa décision.

Assurée du soutien des nationalistes écossais et des libéraux, Mme Thatcher pouvait ensuite déposer sa propre motion qui, en vertu de la procédure parlementaire, sera débattue en priorité. M. Callaghan n'a marqué qu'un point au cours de cette journée : il semble assuré du ralliement des trois députés nationalistes gallois, auxquels il a promis de faire adopter un projet de loi, sorti en hâte des cartons et prévoyant des mesures compensatoires en faveur des ouvriers des carrières contraints à une retraite précipitée par suite de la silicose !

Le gouvernement peut compter au départ sur 308 voix (306 travaillistes, 2 députés travaillistes écossais) et Mme Thatcher sur 305 voix (281 conservateurs, 13 libéraux, 11 nationalistes écossais). Les torries comptent maintenant rallier à leur cause au moins quatre des dix députés unionistes de l'Ulster, ce qui leur assurerait 309 voix.

L'issue du scrutin dépendra donc de six députés unionistes, de trois nationalistes gallois et de deux députés catholiques de l'Ulster. Il est probable que les députés nationalistes gallois s'abstiendront, peut-être voteront-ils même pour le gouvernement. En revanche, les deux députés catholiques de l'Ulster, mécontents de la « collusion » de M. Callaghan avec M. Powel, sont décidés à s'abstenir. Quant à M. Powell et cinq de ses collègues unionistes, ils hésitent encore entre l'abstention ou un vote négatif. Théoriquement, l'opposition devrait donc l'emporter à une majorité de deux ou trois voix. Mais d'ici à la semaine prochaine, M. Callaghan multiplie démarches et manœuvres pour tenter de renverser en sa faveur les données de l'arithmétique parlementaire.

HENRI PIERRE.

A travers le monde

Espagne

● DANS L'ARTICLE CONSACRE A LA QUERELLE ENTRE SOCIALISTES ET COMMUNISTES EN ESPAGNE (*le Monde* du 22 mars), la première édition comportait certaines erreurs. Il fallait lire, au premier paragraphe, que M. Carrillo critiquait M. Felipe Gonzalez pour son « *triomphalisme préélectoral* », et non son « *réalisme* » ; dans le dernier paragraphe, que la base du P.C.E. reprochait au secrétaire sa « *sévérité* » à l'égard du parti socialiste, et non sa « *solidarité* » avec lui.

Finlande

● LES CONSERVATEURS auront quarante-sept députés + douze) au Parlement élu les 18 et 19 mars. Après un recompte de voix, deux sièges supplémentaires leur ont été attribués au détriment des libéraux, qui n'occuperont que quatre sièges, et du parti rural, qui n'aura que sept représentants (*le Monde* du 21 mars). — (*A.F.P.*)

Grenade

● LE DEPARTEMENT D'ETAT AMERICAIN a annoncé, le jeudi 22 mars, que les Etats-Unis ont décidé de maintenir leurs relations diplomatiques avec Grenade, c'est-à-dire de reconnaître le nouveau régime après le coup d'Etat qui a renversé le gouvernement de Sir Eric Gairy. Les Etats-Unis ont pris cette décision après consultations avec la Grande-Bretagne, le Canada et les pays anglophones des Caraïbes. — (*A.F.P.*)

Madagascar

● LA PROPOSITION MALGACHE d'échanger des « mercenaires » étrangers détenus à Madagascar (*le Monde* du 22 mars) contre des prisonniers politiques emprisonnés en Afrique du Sud a été rejetée, jeudi 23 mars, par le gouvernement sud-africain. D'autre part, trois des « mercenaires » en cause ont vu refuser, en début de semaine, leur pourvoi en cassation. Il s'agit des Sud-Africains Dave Marais et John Whigt et de l'Américain Edmund Lappeman, condamnés, en avril 1978, à cinq ans de prison pour atteinte à la sécurité extérieure de l'Etat. — (*A.F.P.*)

Tchécoslovaquie

Le comité central se préoccupe des difficultés de la production agricole

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — La situation de l'agriculture donne des soucis aux dirigeants tchécoslovaques. Dressant devant le comité central du P.C., réuni les mercredi 21 et jeudi 22 mars à Prague, un bilan des résultats obtenus pendant les trois premières années du plan quinquennal 1976-1980, M. Milos Jakes, membre suppléant du bureau politique, a relevé un certain nombre de retards par rapport aux objectifs fixés.

Globalement, le volume de la production agricole techécoslovaque a certes augmenté en 1978 de 7,5 % par rapport à 1975, et les livraisons de viandes sur le marché de 9 %. Ces chiffres dissimulent toutefois des lacunes dans plusieurs secteurs. Le point le plus critique concerne les déficiences dans la culture des céréales, ce qui, étant donné que les trois quarts de la récolte sont utilisés comme fourrage, freine la croissance de la production animale. Il s'ensuit un déséquilibre sur le marché entre l'offre et la demande de viande, en particulier de viande de bœuf. Pour le réduire, l'Etat doit procéder à des importations hors plan de céréales en provenance de l'Occident, lesquelles ont évidemment *pour effet d'aggraver le déficit* de la balance commerciale en devises.

Or M. Jakes n'a pas caché que le gouvernement comptait réduire cette année les achats de fourrage à l'étranger. Pour satisfaire la demande croissante en viande des consommateurs, la production nationale des céréales devra donc progresser très sensiblement. Un taux d'augmentation de 11 % a été retenu pour 1979. Cette tâche paraît très ambitieuse : depuis 1970, un taux supérieur n'a été atteint qu'une seule fois, lors de la récolte record de 1977, alors qu'à deux reprises, en 1975 et 1976, une baisse globale de la production a été enregistrée. Au total, il manquait, à la fin de l'an dernier, 1 million de tonnes de céréales par rapport aux objectifs du plan quinquennal (la récolte annuelle se situe entre 10 et 11 millions de tonnes).

D'autres insuffisances ont été mentionnées par le rapporteur dans la culture de la betterave à sucre, du houblon, des fruits et des légumes. *Dans l'industrie alimentaire*, le plan pour la période 1976-1978 n'a été rempli qu'à 97,6 %. A quoi attribuer ces retards ? Entre autres raisons, M. Jakes a invoqué en premier lieu, selon l'habitude, les mauvaises conditions atmosphériques (et il est vrai que le froid qui régna l'été dernier a sa part de responsabilité), mais aussi l'augmentation des prix sur le marché mondial, qui a rendu plus difficile l'achat à l'étranger de matières premières et d'équipement, ainsi que des fautes « subjectives » dans la gestion et l'organisation de la production, l'application trop lente du progrès technique et la mauvaise utilisation de la main-d'œuvre. Rien de très nouveau dans ce catalogue : c'est celui qui est généralement dressé en pareil cas par les responsables communistes.

Quant aux solutions proposées, elles ne présentent guère, elles non plus, d'originalité : M. Jakes a préconisé une intégration accentuée au sein du Comecon, un renforcement de la mécanisation, une amélioration de la gestion et l'accélération de la concentration et de la spécialisation.

MANUEL LUCBERT.

Portugal

L'Assemblée rejette le projet de budget du gouvernement

Le gouvernement de M. Mota Pinto a subi dans la nuit du jeudi 22 au vendredi 23 mars un sévère échec qui pourrait aboutir à une crise ministérielle. L'Assemblée de la République (Parlement portugais) ayant rejeté le projet de budget et le plan d'*orientation qui devaient* ramener l'équilibre des finances portugaises.

Lisbonne (*A.F.P.*). — Le vote a été particulièrement serré puisque le projet de budget a été finalement rejeté par 46 députés (P.C., U.D.P. et cinq indépendants) contre 43 votes favorables (ceux du groupe parlementaire C.D.S., cinq du P.S.D. et deux indépendants, dont M. Vasco da Gama Fernandes, l'ancien président de l'Assemblée de la République qui avait démissionné récemment du parti socialiste. Cent seize parlementaires appartenant aux groupes socialiste et social-démocrate, les deux plus importantes formations du Parlement portugais, se sont abstenus.

Ce vote ne permet plus au gouvernement d'exercer normalement son activité. Il ne dispose plus de moyens pour mettre en œuvre sa politique économique et financière.

Dès dimanche, d'imposantes manifestations organisées par la C.G.T. portugaise, réclamant la démission du gouvernement Mota Pinto, avaient réuni des dizaines de milliers de personnes dans les rues de Lisbonne et des grandes ville du Portugal. La politique du gouvernement sur la réforme agraire, qui consistait, selon un membre du Conseil de la révolution, à remettre par la force aux anciens « latifundiaires » les terres expropriées par la loi, avait suscité un vif mécontentement dans les milieux ouvriers agricoles et citadins.

C'est ce mécontentement qui s'est concrétisé jeudi soir. Les observateurs ont remarqué particulièrement la division au sein du parti social-démocrate (P.S.D.), le deuxième parti portugais. Malgré les exhortations de son président, M. Francisco Sa Carneiro, qui préconisait l'abstention, certains députés du P.S.D. ont voté pour l'adoption du budget alors que de nombreux autres étaient absents de l'hémicycle pour manifester leur mécontentement. Ces divisions internes pourraient amener à brève échéance une scission dans ce parti charnière du Parlement portugais.

Après ce vote, la situation est confuse. Le premier ministre a déclaré qu'il n'excluait pas de présenter sa démission au président de la République, le général Eanes, qui doit rentrer dimanche d'un voyage officiel en Europe de l'Est. Ce sera alors au chef de l'Etat à prendre ses responsabilités. Il pourait soit demander à M. Mota Pinto de rester en fonction, soit nommer un nouveau premier ministre, soit enfin dissoudre le Parlement et provoquer des élections anticipées.

Danemark

LE PROJET GOUVERNEMENTAL DE PROLONGATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES EST VIVEMENT CRITIQUÉ

(*De notre correspondante.*)

Copenhague. — Syndicats de fonctionnaires et syndicats ouvriers ont manifesté jeudi 22 mars au Danemark, séparément à Copenhague, mais pour la première fois ensemble à Aarhus (seconde ville du royaume), afin de protester contre le plan du gouvernement de proroger de deux ans les conventions collectives venues à expiration. Des mouvements de grève et des lock-out étaient prévus à dater du vendredi 30 mars en raison de l'impasse des négociations. De plus, des grèves plus ou moins étendues ont touché une série d'entreprises (notamment les chantiers navals) et paralysé en partie les postes, les transports urbains et le trafic des ferry-boats.

Le plan du gouvernement qui a été présenté mercredi au Parlement par le premier ministre M. Joergensen, devait être examiné vendredi en première lecture.

De tous côtés, le projet du gouvernement est vivement critiqué. Les milieux d'affaires estiment qu'il ne résoudra rien et qu'il sera nécessaire de prendre avant six mois de nouvelles mesures économiques pour redresser la situation financière de plus en plus préoccupante. Déjà certains experts parient d'une nouvelle hausse possible de 25 % de la T.V.A.

CAMILLE OLSEN.



هكذا من الأصل

Belgique

LA CRISE GOUVERNEMENTALE

Partis flamands bloquent ...me possibilité d'accord

Grande-Bretagne

... et de M. Callaghan est menacé

Danemark

Le projet gouvernemental de prolongation des conventions collectives est vivement critiqué

Le Monde

le débat européen

L'EUROPE DANS LES LIVRES

L'approche des élections européennes provoque la publication d'un grand nombre d'ouvrages consacrés au bilan et à l'avenir de la Communauté. Thèses politiques ou monographies à caractère technique, ces livres apportent pour la plupart les éléments de jugement nécessaires à la bonne compréhension des enjeux du 10 juin. Jusqu'à ce jour, l'Europe était plus affaire de spécialistes que de citoyens. Les auteurs de ces livres tentent de donner aux citoyens des neuf pays les premières notions pratiques de leur passé et de leur futur communs.

• POURQUOI UN PARLEMENT EUROPÉEN ?

par Henri Manzanarès et Jean-Pierre Quentin. Ed. Berger-Levrault, 148 pages, 39 francs.

L'Assemblée des Communautés européennes, une fois qu'elle sera élue au suffrage universel, deviendra-t-elle le Parlement d'une fédération ? Telle est la question que posent Henri Manzanarès et Jean-Pierre Quentin dans leur ouvrage *Pourquoi un Parlement européen ?*, mais à laquelle ils ne répondent pas formellement. Les auteurs exposent en revanche avec franchise l'ambivalence des institutions européennes. Si les Communautés ressemblent à des confédérations par leurs structures, en revanche *« la manière dont elles exercent leur pouvoir est typique de l'Etat fédéral »*, et par plusieurs aspects *« leur mission est supranationale »*. En quelque sorte, la future Assemblée se trouvera à la croisée des chemins entre la voie confédérale et la voie fédérale.

Henri Manzanarès, qui, depuis 1959, a été administrateur de la CECA puis conseiller de la C.E.E. et est considéré comme un spécialiste des assemblées internationales, décrit avec précision l'évolution des institutions européennes, sans négliger pour autant les conséquences pratiques, quotidiennes que cette construction a pu avoir sur la vie de chacun et que beaucoup ignorent.

Dans la préface qu'il a rédigée, M. Alain Poher, président du Sénat, se garde de prendre position dans la controverse électorale qui se développe en France. Il estime cependant que les pouvoirs de la future Assemblée *« ne pourront pas changer dans l'immédiat »*, mais il souhaite que prenne naissance *« un Parlement qui fasse contrepoids aux institutions* (européennes) *à qui on reproche leur caractère technocratique »*. — A. P.

• L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE

par Jean-Pierre Haber (préface de Vincent Ansquer, ancien ministre, membre de l'Assemblée), 271 pages, 28 francs, éditions France-Empire.

« L'Europe, vous y comprenez quelque chose, vous ? » La question est désormais souvent posée, et c'est pour y répondre, pour faciliter une compréhension, une approche difficiles, que Jean-Pierre Haber, conseiller des démocrates européens de progrès à l'Assemblée européenne (groupe au sein duquel siègent les membres du R.P.R.), propose un guide pratique de l'Assemblée dont il décrit, de l'intérieur, et après avoir replacé cette institution dans l'organisation générale de la Communauté, le fonctionnement et le rôle mais aussi le cadre, l'atmosphère, les acteurs, les familles politiques européennes, avant de poser le délicat problème d'un éventuel siège unique — l'Assemblée actuelle se déplaçant entre Strasbourg, Luxembourg et Bruxelles.

Au-delà de la description de la réalité quotidienne de l'Europe apparaît un évident souci pédagogique dont témoigne, par exemple, l'analyse exhaustive des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée, particulièrement opportune au moment où un sérieux différend oppose cette dernière à certains Etats membres, au sujet du budget de 1979.

Didactique, l'ouvrage se veut également militant ; son auteur entend éclairer, par ce « mode d'emploi » pour les premières élections au suffrage universel direct, *« un choix capital pour le devenir européen »*. Ainsi accorde-t-il une large place à *« la marche vers l'élection »*, véritable course d'obstacles à l'issue de laquelle, *« après des mois de discussions et d'atermoiements »*, devaient être fixées les dates du scrutin et clos un processus engagé dès 1960.

Jean-Pierre Haber expose également les termes du débat politique et juridique ouvert à ce sujet en France, rappelle la décision du Conseil constitutionnel et les circonstances d'une ratification parlementaire pour le moins laborieuse, sans oublier les critiques suscitées par l'utilisation de moyens financiers communautaires.

Européen convaincu, il émet des réserves à l'égard du système électoral retenu et se demande même si l'élection n'est pas prématurée et si elle ne constitue pas un handicap pour l'idée européenne. Il reconnaît d'ailleurs, en évoquant la campagne d'information destinée à sensibiliser l'opinion, combien il est difficile de *« vendre l'Europe »*.

« Comme la langue d'Esope, l'élection de juin peut être la meilleure ou la pire des choses. La meilleure, estime, en conclusion, Jean-Pierre Haber, *si elle est bien préparée. »* Son ouvrage y contribue à sa façon. — P. Fr.

• 10 JUIN 1979, OUI A L'EUROPE !

par André Voisin et Michel Foucher (10 francs, supplément au n° 432 de la revue « Vingtième siècle fédéraliste »).

La revue trimestrielle *XXe siècle fédéraliste* (1) saisit l'occasion de l'élection au suffrage universel direct de l'Assemblée européenne pour publier, sous forme de plaquette, un supplément de cinquante pages intitulé : *10 juin 1979, oui à l'Europe !* Rédigé par MM. André Voisin (vice-président de l'organisation française du Mouvement européen) et Michel Faucher, cet ouvrage constitue dans la conjoncture actuelle un document de travail utile et même précieux. Non pas tant pour la profession de foi européenne qu'il contient que pour son aspect didactique et vulgarisateur, au bon sens du terme. Ceux qui « découvrent » l'Europe à travers la préparation du scrutin de juin peuvent trouver dans ce petit livre les données historiques, institutionnelles et politiques indispensables à la bonne compréhension du problème. Rédigé et présenté de manière claire, il en dit assez pour que l'on comprenne, et pas trop pour ne pas rebuter. Des encadrés expliquent, au fil du texte, les origines et le fonctionnement des principales institutions ainsi que l'organisation des partis et des groupes. Un bon outil initiatique.

N.-J. B.

(1) 3, rue Champeau-Lagarde, 75008 Paris.

• EUROPE ÉLECTIONS, DE LA DÉMOCRATIE EUROPÉENNE

de Duson Sidjanski, éditions Stanké, 384 pages, 20 francs.

Cet ouvrage de près de quatre cents pages répond, lui aussi, aux questions pratiques que se pose celui qui découvre l'Europe à l'occasion du scrutin du 10 juin. Il s'attache à le faire dans le détail, et même de manière exhaustive : avec, d'abord, un bilan de vingt-cinq ans de fonctionnement communautaire et surtout une étude, pays par pays, des régimes politiques nationaux, des systèmes de gouvernement, et des données économiques. Sont aussi examinés de près les forces politiques en présence, tant nationales que communautaires, et les problèmes que ne manquera pas de soulever l'élection au suffrage universel : évolution et partage des pouvoirs, contrôle national sur l'activité communautaire, etc. Un chapitre original : l'action des groupes d'intérêt au Parlement européen.

• EUROPE, LA FRANCE EN JEU

Editions sociales, 250 pages, 40 francs.

Sous le titre *Europe, la France en jeu*, cinq collaborateurs du comité central du P.C.F., MM. Debatisse, Dreyfus, Laprat, Streiff et Thomas, exposent les thèses développées par le parti communiste dans le cadre de la campagne en vue du scrutin du 10 juin. Préfacé par M. Maxime Gremetz, membre du bureau politique du P.C.F. et responsable de la section de politique étrangère, ce livre s'attache tout particulièrement à montrer que depuis vingt ans l'évolution des faits est venue corroborer le discours communiste et justifier, *a posteriori*, son refus de ratifier le traité de Rome. S'appuyant notamment sur des documents de la C.E.E., il fournit des matériaux aux cadres et aux militants du P.C.F.

Le processus de construction européenne est décrit comme découlant du pacte atlantique et ne profitant qu'aux firmes multinationales. Il se résume à une *« opération de concentration et de centralisation du capital »*. La phase actuelle tendrait simplement à doter l'ensemble économique constitué d'une superstructure politique. L'élargissement de la Communauté est perçu comme une consolidation de la composante européenne du bloc atlantique.

Le processus engagé ne profite, selon les auteurs, ni aux Français ni aux pays tiers. L'agriculture nationale, expliquent-ils par exemple, *« a été l'otage du marché commun industriel »*. Quant à l'Afrique, elle se voit maintenue dans une situation de dépendance de type néo-colonial. Avec la complicité du parti socialiste, n'oublient pas de noter les auteurs. — T. P.

Les antidotes du CERES

Les éditions Entente viennent de lancer une collection Antidotes-Europe dans laquelle elles donnent la parole à diverses « sensibilités » politiques avant le scrutin du 10 juin. Les deux premiers ouvrages publiés permettent à deux courants minoritaires de développer leurs thèses. Sous le titre *l'Enlèvement de l'Europe*, le CERES (minorité du parti socialiste) reprend plusieurs textes déjà publiés dans sa revue, *Repères*. Dans une introduction, M. Didier Motchane, membre du bureau exécutif du P.S., explique que *« la rhétorique européenne recouvre, au-dessus du réseau tentaculaire des multinationales, une économie d'assistance — celle des régions, de l'agriculture — et l'homogénéisation d'un espace policier. »*

C'est une tout autre image de l'Europe que se fait M. François Visine. Il s'inscrit en effet dans la lignée de Robert Schumann, Conrad Adenauer et Alcide de Gasperi pour plaider, au nom du mouvement Démocratie chrétienne française (que préside M. Alfred Coste-Floret), en faveur d'une Europe liée aux Etats-Unis. Au nom de l'« *humanisme* » et du « *christianisme* », il entend ainsi résister au processus d'« *asservissement* » de l'Europe de l'Est à l'Union soviétique.

Juriste, M. François Visine a déjà consacré de nombreux ouvrages à l'Europe. Outre son *Europe : suite ou fin ?* aux éditions Entente, il publie également *Comment fonctionne l'Europe*, qui se présente comme un répertoire des organisations européennes. Un guide indispensable pour quiconque tente de s'y retrouver dans les entrelacs des multiples groupes et organisations politiques, économiques, techniques, militaires et autres. — T. P.

★ *L'Enlèvement de l'Europe*, par le CERES, éd. Entente, 120 p., 29 F.

★ *L'Europe : suite ou fin ?* de François Visine, éd. Entente, 125 p., 25 F.

★ *Comment fonctionne l'Europe*, de François Visine, éd. Delta (Bruxelles), 224 p., 49 F.

LE SCRUTIN DU 10 JUIN

Après les assises R.P.R. du 31 mars

M. Chirac fera connaître le 3 avril la composition de sa liste européenne

Les premières assises nationales du R.P.R. depuis sa fondation, le 5 décembre 1976 à la porte de Versailles, se dérouleront le samedi 31 mars à la porte de Champerret. Selon les statuts du mouvement, ces assises, qui doivent se tenir tous les deux ans, ont pour objet la définition de la ligne politique du R.P.R., l'élection de cent membres du comité central au titre national et pour laquelle deux cent quarante-huit candidats se sont fait connaître (soixante-dix autres membres sont élus dans les régions), et l'élection des membres de la commission des statuts.

L'ordre du jour, cette année, concernera aussi les dispositions à prendre pour la préparation des élections européennes du 10 juin, l'élection des présidents du R.P.R. et le vote d'une motion finale.

Au 15 mars, date de clôture du dépôt des candidatures, seul M. Jacques Chirac avait déposé la sienne pour se succéder à lui-même comme président du R.P.R.

Ces assises ont été préparées par des débats au cours de deux réunions du comité central, le 10 février et le 6 mars. Le projet de motion avait auparavant été étudié dans les assemblées de circonscription à partir du 6 février et dans les assemblées départementales les 17 et 18 février.

Ces instances ont ensuite désigné les porteurs de mandats pour les assises qui seront au nombre de 2 717.

760 347 adhérents

M. Charles Pasqua, secrétaire général adjoint, chargé de l'organisation a donné les précisions suivantes quant aux adhérents du R.P.R. : le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 1978 s'élève, a-t-il déclaré à 760 347, dont 41,4 % de femmes. La pyramide des âges s'établit ainsi : de quinze à vingt-quatre ans, 15,8 % ; de vingt-cinq à trente-neuf ans, 21,20 % ; de quarante à quarante-neuf ans, 24,10 % ; de cinquante à cinquante-neuf ans, 19,20 % ; au-delà de soixante ans, 19,70 %.

La répartition par catégories professionnelles est la suivante : professions libérales, commerçants et artisans, 25,1 % ; employés, 19,9 % ; cadres moyens, agents de maîtrise, 14,5 % ; ouvriers, 11,3 % ; agriculteurs, 11,1 % ; cadres supérieurs, 4,5 %, et divers y compris les sans profession, 13,6 %.

Selon M. Pasqua, l'effectif des adhérents du R.P.R. atteignait le 31 décembre 1977 564 111 adhérents, alors que celui de l'U.D.R., en novembre 1976 était de 235 256, et un an auparavant de 197 204.

Aussitôt après les assises du R.P.R., M. Jacques Chirac entamera la campagne pour les élections européennes. Le lundi 2 avril, il participera à l'émission télévisée d'Antenne 2 « Cartes sur table ». Le lendemain, il pourrait rendre publique la composition de la liste « Pour la défense des intérêts de la France en Europe » (DIFE), qu'il conduira, et, le 4 avril, il présidera un premier meeting régional à Nancy.

Au total, M. Chirac compte tenir une réunion par région et trois ou quatre dans la région parisienne, tandis que le R.P.R. et les comités de soutien à la liste DIFE organiseront quelques six cents réunions locales à travers la France.

L'ÉLYSÉE PREND ACTE D'UN « CONSENSUS » ET SOUHAITE QU'IL SOIT EXPLICITÉ

M. Pierre Hunt, porte-parole de l'Elysée, a expliqué jeudi 22 mars, le sens de la démarche du président de la République. Il a indiqué que, ayant constaté l'existence d'un « consensus » implicite des quatre grands courants politiques français pour refuser toute extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne, M. Giscard d'Estaing souhaite que ce consensus soit explicité au cours de la campagne pour le scrutin européen, soit par chacun des partis pour sa propre campagne, soit au moyen d' « une sorte de déclaration solidaire ».

M. Hunt a ajouté que, selon le chef de l'Etat, l'expression de ce consensus serait « la confirmation éclatante » d'une volonté nationale contribuant à « renforcer » la position de la France vis-à-vis de ses partenaires.

M. LE PEN PROPOSE AUX ORGANISATIONS DE L' « OPPOSITION NATIONALE » DE S'UNIR EN VUE DU SCRUTIN

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national (extrême droite), a lancé l'idée, jeudi 22 mars, au cours d'une conférence de presse, d'un « *programme commun de la droite* » en vue des élections européennes, afin de « *relever le défi* » que constitue, selon lui, l'initiative du président de la République réservée aux quatre grands partis politiques. M. Le Pen a affirmé : « *Les élections européennes offrent pour la première fois à la droite l'opportunité d'obtenir grâce au scrutin proportionnel un succès susceptible d'ouvrir la voie à une représentation normale. Mais on ne peut s'unir électoralement que sur un programme, sorte de programme commun de la droite.* »

A cette fin, le Front national réunira samedi 31 mars à Paris « *un colloque international européen* » auquel sont invités à participer « *toutes les personnalités et tous les responsables d'organisations constituant la mouvance de l'opposition nationale* ». Il s'agit notamment de MM. Jean-Louis Tixier-Vignancour, porte-parole du P.F.N. (Parti des forces nouvelles, extrême droite) ; Pierre Poujade, secrétaire général de l'U.D.L. (Union pour la défense des libertés) ; Jean Royer, député (non-inscrit), maire de Tours, et François Brigneau, éditorialiste du journal *Minute*.

M. Barre souligne l'« effort de solidarité » accompli en faveur des rapatriés

Dans une interview publiée vendredi 23 mars par *l'Aurore* M. Raymond Barre évoque notamment les conditions d'application de la loi d'indemnisation du 2 janvier 1978. En réponse aux critiques émises par les associations de rapatriés, à propos de la non-indexation des titres d'indemnisation sur le coût de la vie et du contentieux relatif aux barèmes d'évaluation des biens perdus, le premier ministre déclare : « *Le problème de l'indexation doit être ramené à ses justes proportions. Les protections prévues par la loi d'indemnisation pour garantir la valeur des annuités des titres sont importantes.* »

Rappelant les dispositions de la loi sur ce point, M. Barre souligne que celles-ci « *assurent aux rapatriés des avantages comparables à ceux de nombreuses formes de placement* ».

Le chef du gouvernement souligne uassi que les barèmes forfaitaires d'évaluation « *ont été établis à partir de données réelles et reposent, en général, sur les déclarations faites par les intéressés eux-mêmes, avant la spoliation, aux services administratifs français. Qui dit forfait dit parfois sous-évaluation, mais parfois aussi surévaluation* », déclare-t-il.

M. Barre ajoute : « *Il est fondamental que les engagements de délais pris par le gouvernement pour 1981 soient tenus. Alors que plus des deux tiers des dossiers ont déjà été évalués, la remise en cause générale de leur évaluation compromettrait irrémédiablement le respect de ces engagements.* »

» *Tout ce qui a été fait depuis deux ans me paraît un gage de la volonté du gouvernement de régler, dans les meilleures conditions possibles, la situation des rapatriés. Que ceux-ci n'oublient pas que le considérable effort de solidarité qui sera accompli par la collectivité nationale au cours des années à venir, en leur faveur, a été décidé par le gouvernement et voté par le Parlement dans une période de grandes difficultés économiques pour notre pays et que celle-ci n'autorise pas les revendications excessives et les surenchères.* »

LA L.C.R. CRÉE UNE ORGANISATION DE JEUNESSE

Le congrès constitutif des Jeunesses communistes révolutionnaires (J.C.R.), organisation de jeunesse animée par la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R., trotskiste), s'est tenu du 16 au 18 mars à Orsay (Essonne). Cent soixante délégués, âgés en moyenne de vingt ans et comprenant un tiers de femmes, ont adopté les statuts de la nouvelle organisation, qui affirme sa « *solidarité politique* » avec la L.C.R. et la IV[e] Internationale. Les délégués ont élu un comité national et un bureau national, cette dernière instance étant composée essentiellement de militants de la L.C.R.

Les J.C.R. revendiquent mille deux cents adhérents, dont trois cent cinquante membres de la L.C.R. ; les autres participants au mouvement appartiennent aux cercles Barricades, du nom du mensuel de la L.C.R. destiné aux jeunes, publié depuis un an et qui tire à cinq mille exemplaires. La première tâche de la nouvelle organisation va être la préparation d'une « *marche nationale de la jeunesse contre le chômage* » (*le Monde* du 9 mars), qui aura lieu au printemps, initiative à laquelle participent plusieurs autres mouvements d'extrême gauche. Les J.C.R. préparent également une campagne sur la liberté de l'avortement.

DÉJEUNER DE LA MAJORITÉ A L'HOTEL MATIGNON LE 29 MARS

Les présidents des groupes de la majorité à l'Assemblée nationale, accompagnés de M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée, participeront, avec les présidents des commissions permanentes, à un déjeuner à l'hôtel Matignon le jeudi 29 mars, a annoncé jeudi 22 mars M. Claude Labbé, qui venait d'être reçu par M. Barre.

LA PRÉPARATION DU CONGRÈS DU P.S.

Pour ou contre la présence de M. Rocard à la direction du parti

L'Unité, hebdomadaire du P.S., poursuit la publication de tribunes en vue du congrès de Metz. M. Alain Rannou, signataire de la motion proposée par M. Pierre Mauroy, dénonce, dans le numéro de ce vendredi 23 mars, la volonté de « *beaucoup de signataires* » du texte de M. François Mitterrand d'éliminer M. Michel Rocard de la majorité du parti et de le remplacer par le CERES.

A l'appui de ses affirmations, M. Rannou invoque une tribune de M. Pierre Joxe, publiée dans *l'Unité* parue le 16 mars. M. Rannou précise notamment : « *M. Pierre Joxe dit tout haut ce que ses cosignataires pensent très fort. Le but pour beaucoup de signataires du texte A est de recomposer la majorité. Il s'agit d'éliminer Michel Rocard et les signataires du texte C, pour les remplacer par le CERES.* »

Il ajoute : « *Connaissez-vous l'histoire du berger qui crie « Au » loup ! » ? Sans doute ; et si vous l'aviez oublié, sa version « poli- » tique interne du P.S. » vous l'aura remise en mémoire. On voit fleurir dans les fédérations les lettres aux militants émanant de signataires du texte A, dénonçant un complot qui viserait à chasser François Mitterrand de la direction du parti et à remettre en cause la ligne d'Epinay. Bien évidemment, tout cela est affirmé, jamais démontré — et pour cause ! Mais calomniez, il en restera toujours quelque chose.* »

De son côté, M. Joxe avait notamment indiqué : « *Je propose la constitution d'une nouvelle majorité au congrès, formée sur la base d'un accord politique possible, sur la base de la motion A et d'autres textes (B, D, E, F, G), mais sans se tortiller en tout sens pour faire croire que cet accord est possible avec tous et sur n'importe quoi* (1). »

Excluant ainsi M. Rocard de cette nouvelle majorité, M. Joxe avait conclu : « *Choisissez. Pour ma part, j'ai irrévocablement choisi : oui à une nouvelle majorité autour de Mitterrand. Non à une prétendue synthèse qui connaîtrait le même sort que le « courant 1 » après le congrès de Nantes : la décomposition.* »

(1) La motion A est celle déposée par M. Mitterrand ; la motion B, celle de M. Mauroy, et la motion C, celle de M. Rocard. Le « courant 1 » désigne la majorité du parti, la minorité étant constituée par le CERES.

LE SECOND TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES

931 duels, 83 triangulaires

Le deuxième tour des élections cantonales a lieu dimanche 25 mars dans mille quatre-vingt-six cantons de métropole et d'outre-mer. Mille huit cent quarante-huit cantons étaient initialement renouvelables, sept cent soixante et un ont été pourvus dès le premier tour et, à Rivière-Pilote (Martinique), le scrutin a été reporté. On vote dimanche dans tous les départements ; seule la collectivité territoriale de Mayotte n'est pas concernée, tous les cantons renouvelables ayant été pourvus au premier tour.

Ce deuxième tour donnera lieu en métropole à neuf cent trente et un duels, quatre-vingt-trois batailles triangulaires et trois « quadrangulaires ». Dans cinquante-six cas, un seul candidat reste en course. Au total, deux mille deux cent cinq candidats (deux mille cent soixante-dix-neuf en métropole et vingt-six outre-mer) se présentent dimanche devant les électeurs.

La préparation du second tour a mis en évidence un certain nombre de désaccords entre partis associés, aussi bien dans la majorité que dans l'opposition. Dans la majorité, le cas le plus frappant de refus de désistement est celui de M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat, U.D.F., devant M. André Bord, ancien ministre, R.P.R., à Strasbourg 7. Dans ce canton, l'opposition n'a pas obtenu assez de suffrages au premier tour (10 % des inscrits est le minimum requis) pour figurer au second. Autres maintiens créant un litige entre l'U.D.F. et le R.P.R. : ceux de M. Jean-Pierre Levêque, que le R.P.R. désavoue officiellement, à Provenchères (Vosges), face à M. Stoléru (U.D.F.) ; de M. Paul Ribeyre (C.N.I.P., sout. U.D.F.) face à M. Gardes (R.P.R.) à Montpezat (Ardèche) ; de M. Pierre Faussurier (mod. maj.) face à M. Jean-Paul Bonnet (R.P.R.), à Lyon 4 (Rhône). Faisant allusion à ces conflits, le secrétariat général du R.P.R. a dénoncé jeudi 22 mars la « tactique de non-désistement » de l'U.D.F.

Dans l'opposition, on remarque des duels entre socialistes, arrivés seconds au premier tour, et communistes, notamment à Julliac (Corrèze) et Hayange (Moselle) ; entre socialistes et radicaux de gauche à Arreau (Hautes-Pyrénées), Belgodère (Haute-Corse) et Millau-Est (Aveyron) ; entre communistes et radicaux de gauche à Champagney (Haute-Saône).

Gauche : 32 cantons à surveiller

Compte tenu de ce qu'ont été les relations entre le P.C.F. et le P.S. depuis leur rupture de septembre 1977 et leur échec électoral commun de mars 1978, il sera intéressant d'observer dimanche 25 mars la manière dont s'effectueront les reports de voix sur les socialistes ou les communistes qui seront les candidats uniques de la gauche au second tour.

Les résultats seront particulièrement édifiants dans les cantons « appartenant » au P.C., où le P.S. est arrivé en meilleure position que le candidat communiste dimanche dernier, et dans les cantons où l'inverse s'est produit.

Le 18 mars, le « sortant » du P.C. ou son candidat nouveau a été distancé par le socialiste dans les cantons suivants :

HAUTES-ALPES : Veynes (P.S., 968 ; P.C., 732) ;
CALVADOS : Caen-IV (P.S., 3 457 ; P.C., 2 575) ; Caen-VI (P.S., 3 572 ; P.C., 3 549) ;
DORDOGNE : Montignac (P.S., 1 521 ; P.C., 1 356) ;
ESSONNE : Massy (P.S., 4 475 ; P.C., 3 806) ;
FINISTERE : Concarneau (P.S., 3 719 ; P.C., 3 036) ;
GERS : Miradoux (P.S., 425 ; P.C., 400) ;
LOT-ET-GARONNE : Agen-Est (P.S., 2 483 ; P.C., 1 524) ;
HAUTES-PYRENEES : Vic-en-Bigorre (P.S., 1 806; P.C., 1 787) ;
RHONE : Villeurbanne - Nord (P.S., 4 465 ; P.C., 3 143) ;
SAVOIE : Albertville-Nord (P.S., 1 451 ; P.C. 1 241) ;
SEINE-ET-MARNE : Roissy-en-Brie (P.S., 4947 ; P.C., 3 764).

∴

Inversement, le « sortant » du P.S. ou son candidat nouveau a été distancé par le communiste dans les cantons suivants :

HAUTES-Alpes : Ribiers (P.C., 184 ; P.S., 154), Savines-le-Lac (P.C., 369 ; P.S., 64) ;
AUDE : Coursan (P.C., 2 986 ; P.S., 2 839) ;
CORREZE : Julliac (P.C., 1 203 ; P.S., 907) ;
CORSE : Bastia-III (P.C., 252 ; P.S., 78) ;
COTES-DU-NORD : Bourbriac (P.C., 1 382 ; P.S., 1 356) ;
CREUSE : Chambon-sur-Voueize (P.C., 1 292 ; P.S., 596) ;
DORDOGNE : Le Buisson-de-Cadouin (P.C., 488 ; P.S., 386) ; La Nouaille (P.C., 1 547 ; P.S., 1 441) ; Périgueux-Nord-Est (P.C., 2 335 ; P.S., 2 257) ;
DROME : Die (P.C., 901 ; P.S., 671) ;
HERAULT : Lunel (P.C., 3 254 ; P.S., 2 644) ; Pézenas (P.C., 2 207 ; P.S., 2 066) ;
LANDES : Tartas-Est (P.C., 1 102 ; P.S., 769) ;
LOT-ET-GARONNE : Bougion (P.C., 523 ; P.S., 449) ;
ORNE : Argentan (P.C., 2 591 ; P.S., 2 589) ;
SAVOIE : Pont-de-Beauvoisin (P.C., 1 371 ; P.S., 703) ;
VAR : Brignoles (P.C., 2 019 ; P.S., 1 528) ;
VAUCLUSE : Carpentras-Nord (P.C., 2 304 ; P.S., 2 291) ;
HAUTE-VIENNE : Magnac-Laval (P.C., 1 120 ; P.S., 1 117).

∴

La même situation s'est présentée à Hayange, en Moselle (P.C., 6 394 ; P.S., 6 262), où M. Madeleine a refusé de se retirer au profit de M. Gatti (*le Monde* du 22 mars).

HAUTES-PYRÉNÉES : la direction du P.S. désavoue les manquements à la discipline des désistements.

(De notre correspondant.)

Tarbes. — La décision de la fédération départementale du P.S. de maintenir ses candidats contre ceux du M.R.G. arrivés en tête au premier tour dans les cantons d'Arreau et de Mauléon-Barousse a provoqué une réaction de la direction nationale du parti socialiste, qui a envoyé le télégramme suivant :

« *La règle du désistement réciproque entre les partis de l'union de la gauche s'applique sans exception. Les candidats socialistes à Arreau et à Mauléon-Barousse ont l'obligation absolue de ses désister pour les candidats du M.R.G.* »

M. François Abadie, député et maire de Lourdes, président du bureau fédéral du M.R.G. dans les Hautes-Pyrénées, dénonce « *les prétextes purement opportunistes* » des socialistes locaux pour se maintenir.

Les candidats du parti communiste au premier tour, MM. Claude Rouquette, à Mauléon-Barousse, et Antoine Rumeau, à Arreau, ont chacun signé un appel en faveur des représentants du M.R.G., MM. François Fortassin et Bernard Baratgin, devenus, pour le deuxième tour, les candidats d'union de la gauche.

POLÉMIQUE ENTRE LE R.P.R. ET L'U.D.F.

L'U.D.F. a exprimé, jeudi 22 mars, en fin de journée sa « *surprise* » après la publication, le matin, d'une déclaration du secrétariat général du R.P.R. dénonçant la « *tactique de non-désistement* » pratiquée par l'Union pour la démocratie française. Selon les dirigeants gaullistes, « *il n'est pas convenable qu'une des formations de cette majorité prenne des décisions nationales et donne des instructions interdisant les désistements qu'appelle la tradition républicaine, dans le but ouvertement afiché, de porter atteinte à l'autre formation de la majorité* ». Le secrétariat du R.P.R. avait notamment ajouté que l'attitude de l'U.D.F. ne « *manquerait pas d'avoir des suites politiques* ».

Dans sa réponse, l'U.D.F. rappelle que « *ses instructions formelles et permanentes exigent de ses candidats un désistement automatique en faveur de ses partenaires de la majorité partout où existe un danger de victoire de l'opposition, si mince soit-il* ».

Elle observe « *que sur mille quatre-vingt-six cantons dans lesquels le maintien intempestif d'un candidat soutenu par le R.P.R. risque de faire passer un socialiste ou un communiste* ». L'U.D.F. souligne qu'en revanche, « *elle n'a plus un seul candidat qui fasse courir un tel risque à la majorité* ». Elle conclut : « *Ces chiffres permettent à la fois de situer certaines responsabilités et de ramener la discussion à ses justes proportions. L'U.D.F. faisant leur part à des déclarations manifestement excessives et déplacées souhaite doner l'exemple du calme, de la sérénité et de l'unité.* »

● *Le comité directeur de la nouvelle Union démocratique du travail* (gaullistes d'opposition) qu'anime M. Debû-Bridel invite les électeurs « *demeurés fidèles à la politique de progrès et de justice sociale et d'indépendance et de grandeur nationale du général de Gaulle, à voter pour les candidats de la gauche les mieux placés afin de faire échec à ceux d'une majorité conservatrice quelle que soit la formation dont ils se réclament* ».

● *M. Jean-Marie Le Pen*, président du Front national (extrême droite), a précisé, jeudi 22 mars, que, pour le second tour des élections cantonales, il laisse les électeurs « *libres de se déterminer à leur guise* ».

● *Le P.F.N.* (Parti des forces nouvelles, extrême-droite) demande à ses électeurs de ne pas voter en faveur des candidats de la majorité qui ont refusé de signer la pétition du P.F.N. « *en faveur de la liberté d'expression de la droite* » (1).

Parmi ces candidats, dénoncés par voie d'affiches, figure M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, candidat U.D.F. à Strasbourg-7 contre M. André Bord (R.P.R.), car le P.F.N. considère M. Hoeffel comme responsable, en tant que membre du gouvernement, de l'interdiction du meeting de l'Eurodroite prévu le 16 mars à Strasbourg.

(1) Outre M. Hoeffel, sont visés par le P.F.N. : MM. Clers (R.P.R., Poissy-Sud, Yvelines), Corlin (mod. maj., Montfermeil, Seine-Saint-Denis), Delattre (U.D.F.-P.R., Franconville, Val-d'Oise), Carric (U.D.F.-mod. maj., Beauchamp, Val-d'Oise), Galesme (U.D.F.-rad., Rennes 8, Ile-et-Vilaine), Desnos (U.D.F., Saint-Malo-Sud, Ile-et-Vilaine), Emonet (U.D.F.-C.D.S., Orléans-Bannier, Loiret), Rollin (C.N.I.P., Toul-Sud, Meurthe-et-Moselle) et Seguin (U.D.F., Toulon 2, Var).

M. MITTERRAND N'A PAS BOUDÉ SAINT-CHAMOND

Le secrétariat du parti socialiste précise qu'il est « *totalement erroné que M. François Mitterrand lors de sa visite dans la Loire ait « boudé Saint-Chamond » dont le maire socialiste n'a pas voté sa motion* » (*le Monde* du 23 mars). Le premier secrétaire, précise le secrétariat du P.S., a tenu ce jour-là plusieurs meetings suivant le programme organisé par la fédération départementale. Il a notamment soutenu à Feurs le candidat socialiste signataire de la motion Mauroy.

PRÉCISIONS

ESSONNE. — Dans le canton de Draveil, nous avons omis la candidature de M. Malissard (R.P.R.) qui a obtenu 796 voix.

VAL-DE-MARNE. — Les limites du canton de Cachan ont changé entre 1973 et 1979, et les résultats du scrutin du 18 mars doivent être comparés à ceux de la seule commune de Cachan en 1973. M. Daniel Tixier, secrétaire de la section de Cachan du P.C., nous fait observer que cette comparaison montre un gain de 333 voix (+ 1,77 %) pour son parti. Détachée de Cachan, la commune d'Arcueil est associée à celle de Gentilly. Dans le canton d'Arcueil-Gentilly, le P.C. a progressé de 2,6 points entre 1973 et 1979, et cette indication ne figure pas dans le tableau des résultats du P.C. dans la région parisienne publié dans *le Monde* du 21 mars.

VOSGES. — Dans le canton de Provenchères-sur-Fave, les deux candidats de l'opposition n'ont pas été éliminés au premier tour, ainsi qu'une erreur nous la fait écrire dans *le Monde* du 23 mars.

Seul le représentant du parti communiste, M. Grandjean, a été éliminé. En revanche, Mme Peterschmidt (parti socialiste) s'est retirée sans donner de consigne de vote.

هكذا من الاصل

Le Monde

société

ÉDUCATION

Formation alternée d'hier et d'aujourd'hui

En rendant publics, le 22 février dernier, les principes qui inspireront le projet de loi sur la « formation professionnelle alternée » — qui devrait être examiné par le Parlement lors de sa prochaine session — M. Jacques Legendre, secrétaire d'État à la formation professionnelle, a provoqué de nombreuses réactions (« le Monde » des 22 et 24 février). Qu'on le conçoive comme un remède aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes ou, au contraire, comme un moyen de contrôle des entreprises sur la formation, l'enseignement alterné est devenu un nouveau thème de réflexion, tant dans le milieu éducatif que professionnel. Certains types de formation par alternance existent cependant en France depuis de nombreuses années, sous diverses formes, plus ou moins réussies.

L'apprentissage en est l'exemple le plus ancien, puisque les premiers contrats datent de 1919. On compte, aujourd'hui, quelque deux cent mille apprentis. Mais ces derniers passent généralement très peu de temps en classe, et le contrôle des conditions d'apprentissage dans le milieu de travail est trop souvent insuffisant.

Les stages en entreprises organisés notamment pour les étudiants d'écoles de commerce, surtout à partir des années 60, ont parfois pris la forme d'un enseignement par alternance, intégré dans l'ensemble du cursus, qu'il ne faut pas confondre avec les stages de fin d'études qui existent dans des formations de même type.

Les exemples que nous avons choisi de décrire sont encore d'autres méthodes de formation alternée. Dans les deux cas, la période de travail est au moins égale à celle de l'enseignement théorique, et il y a véritablement « aller-retour » entre les deux.

Le département « administration économique et sociale » de l'université d'Orléans est à l'origine d'une des expériences les plus récentes puisqu'elle a commencé en 1976. Chacune des deux années de second cycle y est partagée en deux périodes à peu près égales, d'études et de travail en entreprise. En revanche, dans les « maisons familiales rurales », qui, depuis quarante ans, assurent une formation agricole, le rythme de l'alternance est d'une semaine de scolarité, pour deux passées dans l'exploitation familiale. Cinq cents « maisons » accueillent en internat des enfants d'agriculteurs de quatorze à dix-huit ans, qui se destinent à devenir chefs d'exploitation.

Des étudiants en entreprise : « Il faut se démener »

Orléans. — « *Dispenser une formation plus adaptée aux besoins socio-économiques de la région* », tel est le premier objectif de l'enseignement par alternance mis en place au cours de l'année universitaire 1976-1977 dans le département « Administration économique et sociale » (A.E.S.) de l'université d'Orléans. Cette formation originale, explique le professeur responsable de l'enseignement alterné, M. Henri Jacquot, « *repose sur la succession de périodes de travail en entreprise et d'enseignement théorique à l'université* ».

C'est pourquoi, dès le mois de mars, les étudiants de deuxième cycle de ce département quittent les « amphis » pour travailler dans des entreprises privées ou des administrations. Pendant les trois mois et demi que dure le stage, ils ne reviennent à l'université que le lundi matin.

Le département « Administration économique et sociale » accorde dans son enseignement une place sensiblement égale aux disciplines juridiques, économiques et socio-historiques. Les étudiants qui en sortent avec une maîtrise portant la mention « administration des entreprises », peuvent postuler à des emplois de cadres dans des services commerciaux, financiers, comptables, ou du personnel.

« *Nous avions un rôle à jouer puisqu'il n'existait pas d'école supérieure de commerce et d'administration des entreprises dans notre région* », explique M. Henri Jacquot, dont le rôle a été déterminant dans le rapide essor de l'A.E.S. Les effectifs des étudiants en licence étaient de douze lors de l'année scolaire 1976-1977, ils devaient doubler l'année suivante et atteindre le chiffre de trente-huit à la dernière rentrée.

« *Nous sommes dans une ville de province et, bien souvent, les contacts sont plus faciles entre l'université et les entreprises grâce aux relations personnelles* », précise M. Jean-François Chabot, assistant de recherche, chargé de la coordination des stages « A.E.S. ». Dès 1976, des rencontres avec le bureau de l'union patronale du Loiret permirent de recenser un certain nombre d'entreprises disposées à recevoir des stagiaires. Il fallut alors expliquer à leurs responsables, directeurs du personnel ou P.-D.G., la conception du stage, qui doit permettre aux jeunes de continuer à apprendre tout en travaillant.

Banque, sous-préfecture ou usine métallurgique

Ce stage doit être suffisamment long pour permettre une réelle expérimentation de la vie professionnelle. De plus, le stagiaire doit être assimilé à un salarié, donc bénéficier du régime général de la sécurité sociale et percevoir, en principe, une rémunération au moins égale au SMIC. Mais ce n'est pas toujours le cas.

« *Les stages de longue durée (au minimum trois mois et demi) ne sont pas des stages « touristiques »*, précise avec un petit sourire M. Jacquot. « *Les étudiants doivent fournir un travail productif en contrepartie de la rémunération qui leur est allouée. Mais il ne s'agit pas non plus de stages « ouvriers » qui ne requièrent aucune qualification. Il ne faut pas oublier que leur but est de contribuer à la formation des étudiants.* »

Dès le deuxième cycle d'A.E.S., chaque année universitaire est divisée en deux parties sensiblement de même durée. De la rentrée à la fin du mois de janvier, les étudiants suivent un enseignement dont l'horaire hebdomadaire est assez élevé : environ trente heures. Si les examens sont fixés au mois de février, les diplômes — licence ou maîtrise — ne sont délivrés qu'après estimation du

De notre envoyé spécial

stage organisé du 1er mars au 15 juin.

Pour cela, l'étudiant présente un rapport, qui est souvent une étude de nature professionnelle sur un problème de l'entreprise. Le jury, composé des responsables professionnel et universitaire du stagiaire, tient compte dans son appréciation des travaux de l'étudiant, mais aussi de ses capacités d'adaptation à ce nouveau milieu, de son initiative, de sa curiosité, de son ouverture sur le monde social. Pendant l'année de licence, le stage est surtout destiné à sensibiliser l'étudiant à l'entreprise ou à l'administration et à lui faire découvrir le monde du travail.

Nicolas fait cette expérience dans une banque orléanaise où il prépare un rapport sur le commerce international dans la banque. Patricia, maîtresse d'internat, a eu des dificultés en raison de son emploi à trouver un stage. Finalement, grâce à de nombreuses interventions, elle passera trois mois et demi à la sous-préfecture d'Issoudun, où elle étudiera la réforme des collectivités locales. Elle ne sera pas rémunérée et pourtant son emploi du temps risque d'être chargé entre ses journées à la sous-préfecture et ses soirées au lycée. Martine, qui découvre le service marketing d'une compagnie d'assurances de Chartres, ne touchera pas non plus de salaire.

« *Il devient de plus en plus difficile de passer des conventions avec des entreprises commerciales ou industrielles, en cette période de crise économique* », confirme M. Jean-François Chabot.

En maîtrise, le stage s'attache plus à « *parfaire la formation technique de l'étudiant* ». Cette année, l'un doit assurer la mise en place d'un plan de vente pour une fabrique d'aliments, l'autre étudiera les rémunérations des personnels et le système de répartition de la masse des augmentations dans une usine métallurgique. Un troisième étudiant a commencé à s'initier à l'organisation des magasins d'un constructeur de tracteurs... « *Le problème n'est pas que l'employeur fasse trop travailler un étudiant, mais au contraire qu'il s'en désintéresse* » confie M. Henri Jacquot, avant d'expliquer que parfois des étudiants remplacent des personnes absentes de l'entreprise pour des raisons professionnelles ou de santé.

Les stagiaires de maîtrise se plaignent amèrement que les entreprises n'aient pas plus tenu compte des rapports faits lors de leur premier séjour, l'an dernier. Pourtant l'étude faite par l'un d'entre eux pour le Bureau de recherche géologique et minière (B.R.G.M.), traitant des « *conditions de rémunération des agents B.R.G.M. et de la mise au point d'une méthode de contrôle continu des variations du coût de la vie dans les pays étrangers* », a, d'après M. Jean-François Chabot, toutes les chances d'être très prochainement mise en application par cet organisme.

« *On s'aperçoit que, lorsque l'on est à l'université, on est vraiment pris en charge. Alors que, dans l'entreprise, c'est l'inverse : il faut se démener tout seul et parfois « bousculer » un peu des structures pesantes* », déclare un étudiant de maîtrise. Il reconnaît que le système de l'enseignement alterné est « *intéressant* », même s'il critique le fait que les examens « *arrivent trop vite* ». Mais il devient beaucoup plus discret lorsqu'on lui demande si les contacts qu'il a eus dans les entreprises lui permettront de trouver un emploi. — S. B.

Une semaine à l'école : quinze jours à la ferme

La Verrie (Vendée). — « *Je m'occupe surtout des chèvres, de la préparation de la nourriture, de la traite et du nettoyage des installations* » En phrases simples, Christophe définit son travail à l'exploitation. Le visage rougi par le vent qui souffle sur la colline du bocage vendéen où est perchée la ferme de ses parents, le jeune garçon explique le fonctionnement de cet élevage : « *Il faut séparer les chevreaux de leurs mères qui sont en stabulation libre. Bien sûr, on ne les garde pas tous. Dès qu'ils pèsent 9 à 10 kilos on les vend à la boucherie.* » Les mains enfoncées dans les larges poches de sa salopette, Christophe surveille l'état de santé des animaux, observent longuement les femelles prêtes à « chevretter ».

Cet adolescent d'une quinzaine d'année doit étudier l'élevage de ses parents, pour le faire connaître à ses camarades lorsqu'il retournera à l'internat.

Elève de troisième année dans la maison familiale rurale de La Verrie (Vendée), Christophe suit un enseignement en alternance, qui associe une formation générale à une pratique dans l'exploitation agricole de ses parents. Après deux semaines de séjour à la ferme familiale, son « *milieu de vie* », il revient faire part de ses expériences, poser des questions à ses moniteurs de la « maison familiale » où il restera durant toute une semaine.

Là, avec ses camarades de promotion, il étudie la biologie, la géographie, le français, comme tous les écoliers de son âge, mais aussi l'ensilage du maïs ou le calcul des densités du semis. Dans la « maison familiale », l'enseignement suit un

De notre envoyé spécial

plan de formation établi en fonction des saisons et des travaux de la ferme. Durant leur séjour dans l'établissement, les élèves analysent leur expérience des deux semaines passées sur le terrain et préparent leur retour dans l'exploitation. Chargés, par exemple, d'enquêter sur la reproduction du troupeau dans l'exploitation familiale, les élèves ont mis ensuite leurs observations en commun ; puis, avec le moniteur, ils ont étudié le choix des génisses et visité un centre artificielle. Leur travail personnel sera d'établir un « planning d'étable ».

« *L'alternance, telle que nous la pratiquons depuis plus de quarante ans dans nos maisons, exige un échange constant entre le milieu de vie et la classe* », souligne le directeur. Pas de rupture brutale pour le jeune qui, aussi bien à l'école qu'à la ferme, est considéré comme un élève.

Il partage avec ses parents le travail de l'exploitation ; le soir, il les questionne sur les sujets traités lors de sa semaine d'internat. « *Cela demande beaucoup de temps aux parents*, confie M. Louis Nacivet, père d'élève. *Il faut de la patience et peut-être un peu de pédagogie pour écouter un gamin vous faire la leçon sur la manière de composer les rations. Mais, parfois, il arrive à me convaincre, et c'est ainsi que, sur ses conseils, j'ai remplacé les choux par les betteraves dans l'alimentation de certains animaux.*

« Nous l'avons choisi »

Dans les « maisons familiales », on considère les parents comme « *les premiers éducateurs* ». Ils participent à la gestion de l'établissement scolaire et à l'élaboration du programme d'études.

Etablissements d'enseignement privé, les « maisons familiales », qui accueillent les élèves pendant trois ans (entre quatorze et dix-huit ans), sont faiblement subventionnées par le ministère de l'agriculture. Les parents doivent donc participer largement à leur financement.

Mais les parents ne sont pas seuls à faire des efforts : l'enseignement en « maison familiale » est ardu pour les élèves. A l'école, l'horaire hebdomadaire des cours est de quarante heures ; viennent ensuite les heures de travail personnel et les tâches ménagères auxquelles les élèves participent. Dans l'exploitation, leurs journées de travail sont les mêmes que celles de leurs parents.

Pourtant, ils ne semblent pas envier les mercredis de l'enseignement traditionnel. « *Le travail à la ferme nous l'avons choisi, et il laisse quand même quelques loisirs. Il suffit de s'organiser en fonction des tâches à accomplir. Le métier d'agriculteur comporte des contraintes, mais aujourd'hui, avec le développement de la mécanisation, on est presque des travailleurs* », déclare avec sérieux un jeune garçon aux longs cheveux blonds. Certains des élèves de La Verrie se considèrent même plus favorisés que leurs camarades en apprentissage : plus de liberté dans le travail, pas de tâches répétitives, contact avec la nature. Les faibles rémunérations des apprentis ne les font même pas rêver.

Des élèves « très brillants »

Mais que feront-ils après leurs trois années de « maison familiale » rurale ? La plupart cesseront leurs études pour se consacrer exclusivement à l'exploitation familiale ; les autres pensent suivre une quatrième année d'approfondissement ou de spécialisation dans un institut rural d'éducation et d'orientation, qui pratique aussi l'alternance.

Jean-Yves Templier, trente et un ans, agriculteur à Aigrefeuille-sur-Maine (Loire-Atlantique) — et qui accueille des stagiaires, — est, selon son expression, « *un pur produit des « maisons familiales »*. *Après quatre ans passés dans celles-ci*, explique-t-il, *j'ai suivi les cours d'un centre de promotion sociale, puis, toujours sur le principe de l'alternance, ceux d'un centre de formation de techniciens agricoles. Ensuite, j'ai été moniteur en « maison familiale » avant d'entrer au Centre supérieur de perfectionnement agricole, où j'ai préparé mon brevet de technicien supérieur* ».

En effet, l'enseignement dispensé dans les « maisons familiales » permet de préparer des examens d'un niveau supérieur au baccalauréat. « *C'est ce qu'on oublie trop fréquemment* », déplore M. Augustin Guimard, directeur du Centre de formation de techniciens agricoles. « *Les « maisons familiales » ne sont pas des recours pour les élèves qui ne réussissent pas dans l'enseignement traditionnel. La preuve : nous avons dans nos maisons des élèves qui étaient très brillants l'an dernier au collège ; leurs professeurs s'inquiétaient même de les voir entrer en « maison familiale ». Mais ces enfants ont choisi l'agriculture, et ils préfèrent s'y préparer en suivant notre enseignement.* »

Une restriction tout de même : « *Pour les enfants qui ne viennent pas du milieu agricole, suivre des études en « maison familiale » s'avère presque impossible. Et je ne pense pas que l'on puisse étendre cette formule à d'autres secteurs car, ailleurs, l'enseignement théorique n'a pas de prolongement naturel dans un milieu de vie.* »

Pour être réussie, la longue expérience des « maisons familiales » rurales semble, en effet, difficilement transposable dans d'autres secteurs.

SERGE BOLLOCH.

ÉDUCATION

LES MANIFESTATIONS DE LYCÉENS

PARIS : un défilé bien tranquille terminé par des incidents

Ils s'étaient réunis à quinze heures, à l'appel de la « coordination nationale », place du Panthéon, sous l'indifférence drapée de Corneille. Cinq cents environ. Une heure plus tard, en arrivant à Sèvres-Babylone, ils n'étaient pas deux cents. Tronçonné, repoussé, dévié, ballotté par les forces de l'ordre, le défilé, qui voulait atteindre au moins un ministère, a tourné vite et court. Devant les murs du lycée Louis-le-Grand, ils ont un peu crié « *Louis-le-Grand avec nous* », mais, là-haut, les curieux studieux en ont profité pour fermer les fenêtres.

Premier barrage rue Saint-Jacques. *Il faut prendre la rue* Soufflot. Les lycéens manifestent contre les rythmes scolaires, le redéploiement, la « partition » du lycée Paul-Bert, les conseils de classe, que savent-ils encore. Tout est écrit dans leur journal, *les Hordes sauvages*, un titre pour rire. En face encore, des képis. Ils avancent, la revendication mal formulée, l'ironie pas très provocatrice. « *Beullac, si tu savais, ta réforme où on s'la met.* » Plus fatalité que de détermination dans le ton. Luxembourg, deuxième levée de bâtons. On contourne par le boulevard Saint-Michel. Port-Royal, encore des troupes. On descend donc vers Montparnasse. Là, des agents en fourragère attendent le passage d'un cortège officiel. Les lycéens détonnent dans le décor. « *Rythme scolaire, cinq heures de cours par jour le matin* » ; « *So-so-solidarité* », dernier slogan à peine audible avant les premiers grands coups de matraque.

Dix-sept heures : les lycéens s'enfuient, l'injure aux lèvres : « *Vous n'avez pas honte,* disent-ils, *de frapper des jeunes.* » De toute façon, il est temps de rentrer pour préparer la « manif » du lendemain, tandis que, sur le carreau d'une pharmacie, Noëlle-Dominique perd son sang. L'autre police, celle qui secourt, mettra plus d'une demi-heure avant d'arriver pour réparer ce que la première avait cassé. — C. C.

MARSEILLE : les grilles étaient fermées...

De notre envoyé spécial

Marseille. — Plusieurs centaines de lycéens ont encore occupé, le jeudi 22 mars, les locaux de la « faculté Saint-Charles » (université de Provence) malgré la fermeture des grilles. Il n'y a pas eu d'incident, mais les lyceens ont appelé à un rassemblement ce 23 mars, à l'entrée de la Foire de Marseille, pour « populariser la lutte ».

Triste anniversaire. La journée du 22 mars 1968 avait vu naître la contestation par l'ironie et la dérision sur une pelouse de l'université de Nanterre. Le 22 mars 1979, sur une pelouse de la « fac Saint-Charles », au cœur de Marseille, on se lamente : « *Nous sommes rejetés par les flics à coups de matraque, nous sommes rejetés de nos bahuts, et maintenant on nous rejette d'ici.* » Assis en rond autour du porteur de mégaphone, étudiants et lycéens « en lutte » remâchent leur rancœur d'avoir été « trahis ». Quand ils se sont rassemblés ce jour-là sur l'esplanade située entre la gare Saint-Charles et l'université, ils ont trouvé porte close. La veille, en effet, après consultation du bureau de l'université, le président par intérim, M. Gérard Fardoux, a décidé de « *suspendre les enseignements pour la sécurité des biens et des personnes* ». Et il a fait fermer les grilles au matin du 22 mars.

Bien sûr, cela n'a pas empêché les lycée n «dse faire le mur » et de se rassembler ensuite sur les marches du parvis de l'université pour conspuer les « traîtres », tranquillement assis au soleil comme un défi. Mais où sont-ils ces « traîtres », ces « *flics de la C.G.T.* » et autres empêcheurs de contester en rond. Ils sont dans la salle de conférences, un étage plus haut, en train de tenir une « assemblée générale des personnels ». Et là, on se déchire à belles dents. Le responsable académique du SGEN - C.F.D.T., M. Jean-Jacques Dupin, prend la salle à témoin : « *Si la FEN avait accompagné la manifestation jusqu'au bout, mardi, on n'aurait pas vu ce déchaînement de violence.* » La FEN et les syndicats organisateurs de la manifestation du 20 mars sont accusés d'avoir « lâché » les lycéens après la dislocation et de les avoir laissés se mesurer seuls à la police.

Un « rendez-vous historique »

A la tribune on s'impatiente. « *C'est vous qui avez refusé de manifester le 20 mars* », réplique M. Jean Raynaud, secrétaire départemental de la FEN, membre du parti communiste, comme le sont le président et le vice-président de l'université Saint-Charles. *Vous vous êtes ralliés au mouvement la veille, pour ne pas rater un rendez-vous historique* ». Il est approuvé par le représentant — socialiste — du SNE-Sup, M. André Casalot, ainsi que par la majorité des personnels représentés à l'assemblée générale, notamment M. André Prone, responsable du Syndicat national des personnels de l'enseignement supérieur et des bibliothèques (S.N.P.E.S.B.-C.G.T.). Le S.G.E.N. est accusé d'avoir encouragé les lycéens à envahir l'université (« *le personnel subit depuis plusieurs jours un véritable calvaire* »). La FEN est accusée de ne pas comprendre « *la colère d'une jeunesse sans avenir, écrasée par le capitalisme et vouée au chômage* ».

L'assemblée générale vote finalement la « *condamnation de l'intrusion des lycéens* » et une « *grève rétroactive* » des personnels à partir de cette intrusion. Son porte-parole va aussitôt intimer l'ordre aux lycéens encore présents de quitter les lieux. « *Nous allons ouvrir le portail pour que tout se passe bien,* précise-t-il, en ajoutant que les universitaires apportent leur *soutien aux justes luttes des lycéens* ». *Quelques* rires lui répondent. Mais l'heure n'est plus à la mobilisation.

La plupart des lycéens ont déjà quitté les lieux. La police, invisible jusqu'alors, fait tourner ses fourgons sur l'esplanade dans l'espoir de débusquer des « casseurs ». Peine perdue. Les casseurs n'étaient pa slà. Les porteurs de pancartes non plus, puisque les mots d'ordre ont disparu. Oubliés les classes surchargées, le redéploiement, les « *mesures Beullac* ».

Les lycéens ont retrouvé leurs lycées sans joie. Triste anniversaire.

ROGER CANS.

La circulaire sur les étudiants étrangers est entachée d'« excès de pouvoir »

juge le tribunal administratif de Rennes

De notre correspondant

Rennes. — La circulaire du ministre de l'intérieur du 12 décembre 1977 relative aux conditions de renouvellement des cartes de séjour des étudiants étrangers était entachée d'« excès de pouvoir », au moins dans l'une de ses dispositions. Ainsi en a jugé, le 21 mars, le tribunal administratif de Rennes.

Ce jugement vise les prescriptions suivant lesquelles « *un refus de carte doit être opposé à l'étudiant étranger qui, après un ou plusieurs échecs, manifeste l'intention d'entreprendre des études dans une autre discipline* », qui avaient été prises par le préfet d'Ile-et-Vilaine pour fonder un refus d'autorisation de séjour opposé, le 29 novembre 1978, à un étudiant de nationalité tunisienne, M. Nejib Metoul.

Il s'agit là, a estimé le tribunal, non pas d'une interprétation des textes en vigueur, mais de la définition d'une règle nouvelle. Considérant que les ministres n'ont pas le pouvoir, en dehors des strictes nécessités de service, d'imposer des obligations par voie réglementaire, le tribunal administratif de Rennes a rappelé les termes de l'article 7 d'un décret du 30 juin 1946 : « *L'étudiant étranger qui sollicite la carte de séjour temporaire doit justifier de moyens suffisants d'existence et produire un certificat d'immatriculation ou d'inscription dans une faculté, une école de l'Etat ou un établissement privé légalement créé.* » La circulaire imposant une condition supplémentaire se trouvait entachée d'excès de pouvoir et ne pouvait servir de base légale à la décision litigieuse du préfet d'Ile-et-Vilaine, qui a donc été annulée. — Y. E.

La Mutuelle nationale des étudiants de France est menacée de disparition

affirme son nouveau président

La Mutuelle nationale des étudiants de France (M.N.E.F.), qui gère la sécurité sociale des étudiants, lance un appel à ses autorités de tutelle : Caisse nationale d'assurance-maladie, ministères des universités, du budget, de la santé et de la famille. « *Nous risquons ne plus pouvoir faire face à nos obligations* », a déclaré, jeudi 22 mars, à la presse, le nouveau président de la M.N.E.F., M. Jean-Michel Grosz, ajoutant que la mutuelle, en déficit, est menacée de disparaître d'ici à un an.

Selon M. Grosz, les difficultés s'expliquent par le mode de financement de l'organisation et non par un problème de gestion. Depuis 1974, le système auquel est soumise la M.N.E.F. par décret entraine un déficit chronique : l'Etat, qui fixe le taux de la cotisation étudiante, en reverse 90 % à la Mutuelle pour frais de fonctionnement et de gestion des personnels. Mais ces versements ne couvrent pas les frais réels qui sont incompressibles. Ainsi, a précisé M. Grosz, pour l'an prochain, la M.N.E.F. recevra 31 millions pour 385 000 adhérents, l'Etat reversant 81 F par étudiant pour une cotisation de 90 F. Or les dépenses sont évaluées à 48 600 000 francs, ce qui entraînera un déficit de 17 600 000 francs. En cinq ans, le déficit accumulé atteint 50 millions de francs.

La M.N.E.F. se refuse à envisager les deux solutions, qui consisteraient à augmenter le taux de la cotisation de sécurité sociale des étudiants ou à prélever une part de la cotisation mutualiste. « *Les étudiants,* considère le président de la M.N.E.F., *ne doivent pas faire les frais d'un mauvais système dont ils ne sont pas responsables.* »

Les dirigeants de la mutuelle demandent aux autorités de tutelle de combler le déficit, de verser les 17 millions dont elle a besoin, et ensuite de concevoir un nouveau mode de financement. Pour appuyer sa demande, la M.N.E.F. lance une campagne de sensibilisation, qui doit s'intensifier à l'occasion des élections pour le renouvellement du conseil d'administration de la mutuelle, qui auront lieu par correspondance en mai et en juin.

● *Cent sept maires et conseillers municipaux de dix communes* des cantons de Montmirail et Vibraye dans la Sarthe viennent d'adresser leur démission collective au préfet du département. Ils veulent ainsi protester contre la charge imposée au budget de leur commune pour la construction et le fonctionnement du collège de Vibraye.

RELIGION

Mgr Casaroli prépare à Varsovie le voyage du pape en Pologne

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Mgr Casaroli, secrétaire pour les affaires publiques de l'Eglise, est arrivé jeudi 22 mars à Varsovie, pour une visite de trois jours à l'invitation du gouvernement polonais et de la hiérarchie catholique. Il a été accueilli par M. Wojtaszek, ministre des affaires étrangères, et Mgr Dambrowski, secrétaire de la conférence épiscopale. Celle-ci est réunie en session depuis mercredi. Pendant son séjour, le « ministre des affaires étrangères » du Vatican doit s'entretenir avec le cardinal Wyszynski, ainsi qu'avec M. Jablonski, chef de l'Etat, et M. Jaroszewicz, chef du gouvernement. Nul doute qu'au premier rang des questions d'intérêt commun qui seront évoquées figure la préparation de la visite du pape en Pologne au mois de juin.

Dans ses grandes lignes le programme de cet événement, qualifié unanimement d'« *historique* » par les Polonais, est déjà connu, mais bien des détails restent à fixer. D'après ce que l'on sait le pape arriverait à Varsovie le samedi de la Pentecôte (2 juin) qui est ici un jour férié. Il ne resterait guère plus de vingt-quatre heures dans la capitale. Une rencontre avec M. Gierek, le premier secrétaire du Parti ouvrier unifié, est prévue. Elle aurait lieu dans l'ancien château royal, dont la rénovation avait commencé après l'arrivée au pouvoir de l'actuel chef du parti. Jean-Paul II devrait être le premier hôte d'honneur à y être reçu officiellement. Le pape célébrerait, d'autre part, une messe en plein air sur une grande place de la ville.

Il semble que le souverain pontife fera la plupart de ses déplacements en hélicoptère, notamment pour se rendre à Gniezno, le siège du plus ancien évêché, à Czestochowa, où est honorée la célèbre Vierge noire, et à Cracovie, dont il fut l'archevêque jusqu'à son élection au siège de Pierre.

Du côté des autorités, on s'efforce de créer un climat favorable à la visite. « *Nous espérons qu'elle servira à consolider la paix internationale, à renforcer la coopération et la paix entre les nations, ainsi que l'unité de tous les Polonais, et à approfondir la collaboration entre l'Eglise et l'Etat socialiste* », vient de déclarer un responsable des affaires du culte. L'écho fait par la presse à la première encyclique du pape se caractérise par une satisfaction modérée. Les journaux retiennent surtout du texte sa condamnation de la course aux armements, de l'emploi de la violence, de l'impérialisme et du néocolonialisme. La critique de la situation économique dans les pays occidentaux et de l'idéologie de consommation est également relevée. Quant aux différences découlant de conceptions du monde opposées, il est dit qu'elles sont « *naturelles* » et « *qu'elles ne sauraient faire obstacle à la compréhension et à la coopération pour le règlement des problèmes les plus importants de l'humanité* ».

MANUEL LUCBERT.

● *M. Jean-Marie Domenach,* pour son livre *Ce que je crois* (*le Monde* du 1er novembre 1978) et pour l'ensemble de son œuvre, a reçu le prix décerné en 1979 par l'Association des écrivains croyants d'expression française (159, rue de l'Université, 75007 Paris). Ce prix lui a été remis au siège de la Société des gens de lettres par M. Olivier Clément.

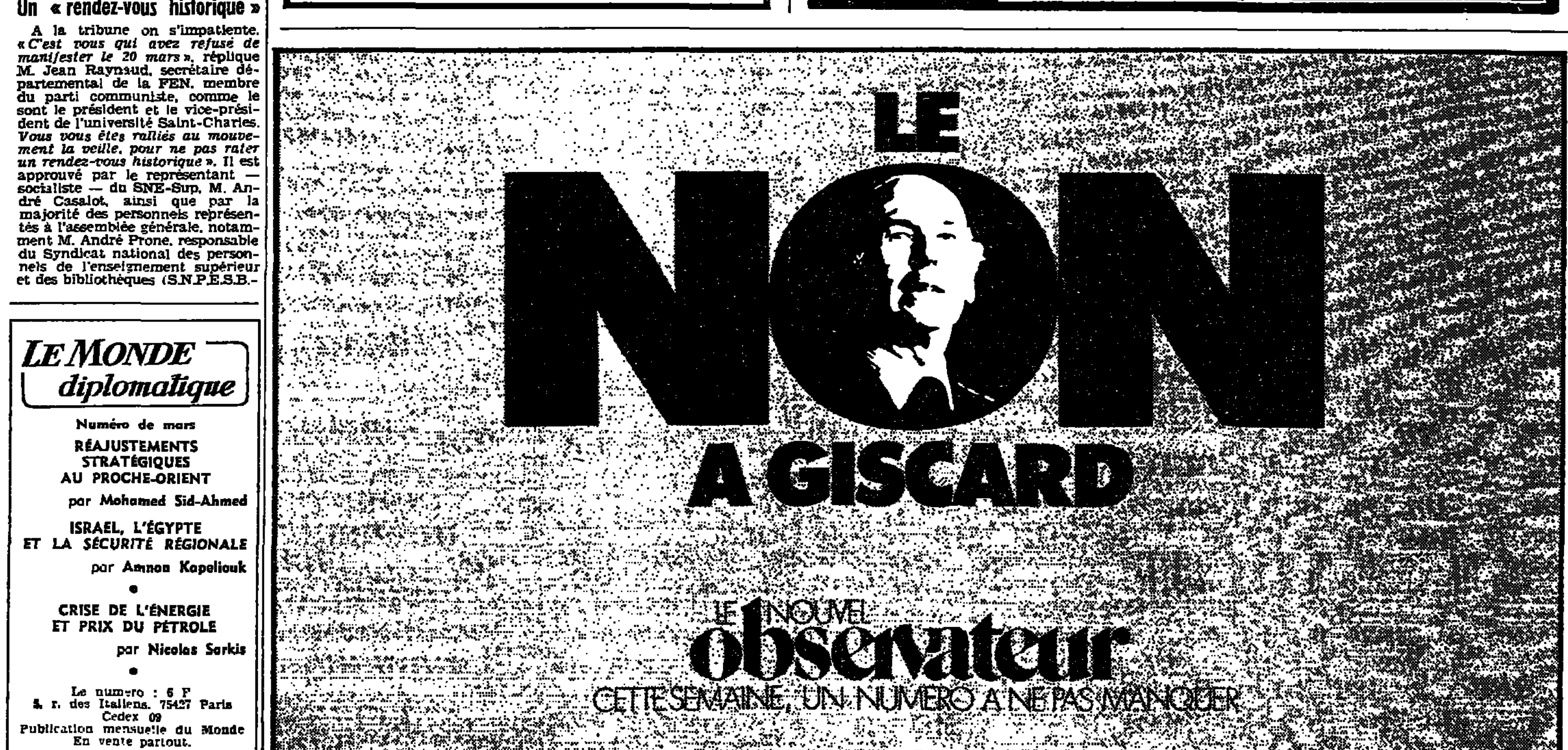
AÉRONAUTIQUE

DEUX COMPAGNIES BRÉSILIENNES NÉGOCIENT L'ACHAT DE DEUX AIRBUS

Brasilia (*A.F.P.*). — Le consortium aérien brésilien Varig-Cruzeiro, qui réunit deux compagnies, vient d'être autorisé à acheter deux avions Airbus A 300 de fabrication européenne, selon la presse brésilienne qui ajoute que le montant du contrat est estimé à 80 millions de dollars (environ 340 millions de francs).

Varig-Cruzeiro doit encore négocier un emprunt lui permettant de réaliser cet achat avec un groupe bancaire européen dirigé par la Dresdner bank ouest-allemande.

L'acquisition, si elle se concrétise, marquerait l'entrée du consortium européen Airbus-industrie sur le marché brésilien après plusieurs années d'efforts commerciaux. En Amérique latine, seule la compagnie colombienne Aerocondor exploite déjà un Airbus A 300-B4.



...LIGION

Mgr Casaroli prépare à Varso[vie] le voyage du pape en Polog[ne]

...RONAUTIQUE

COMPAGNIES BRESILIENNES NÉGOCIENT L'ACHAT DE DEUX AIRBUS

...ntal... vient en tête ... l'anglais en Anglete[rre]

Le Monde ...DEMAIN

Le paradoxe de la communication aux États-Unis

Ce qu'il y a de commun dans les activités nouvelles, c'est l'incertitude.
La technique n'est pas investie de trop d'espoirs ou de craintes sociales

Télécommunications, informatique. Quand on passe de l'Europe aux Etats-Unis, on a l'impression de ne pas parler de la même chose. Et même en Europe, d'un pays à l'autre, les choses varient. « Communication » en Amérique, « télématique » en France, « microelectronics » en Grande-Bretagne, la réalité technologique est la même, mais non ce à quoi elle s'applique. Et le climat dans lequel elle se développe est fort différent.

Aux Etats-Unis, pas de « rapport Nora ». L'approche globale, ce produit français d'exportation, intéresse, sans plus. Cette attitude va sans doute au-delà du pragmatisme traditionnel qu'on invoque pour se rassurer. Elle traduit peut-être le sentiment qu'il n'y a pas nécessairement d'unité du problème, et que le foisonnement des initiatives peut déboucher sur la création de marchés multiples et très différents, ainsi que sur des questions sociales ou culturelles, elles-mêmes hétérogènes. « Communication technology » ou « information technology », ça suffit bien, ça ne veut rien dire et ça laisse ouvert l'espace de l'invention !

Selon nos interlocuteurs, et même ceux de l'administration fédérale, ce qu'il y a de commun aujourd'hui dans les activités nouvelles c'est l'incertitude. Pourquoi figer avec un langage trop construit des services, des besoins encore flous, diffus et changeants ? Et demain quel rapport existera entre les ordinateurs personnels, les banques de données scientifiques et techniques, les robots, les satellites, la télévision interactive ?

Bien sûr, il y a l'ombre des géants I.B.M. et A.T.T. Leur conflit est inéluctable depuis qu'informatique et télécommunications sont devenues une seule et même chose, techniquement parlant, et aussi depuis que l'administration américaine a décidé de réintroduire la libre concurrence dans les télécommunications. Mais l'hypothèse d'une entente entre les deux monstres pour éliminer les concurrents est loin d'être la seule. D'autant que les entreprises intéressées viennent d'horizons très divers, ce qui rend difficile une mise au pas généralisée. Sera-t-il si facile à I.B.M. de marginaliser R.C.A. ou Xerox ?

Ce qui est étrange, comparé aux habitudes françaises, c'est que les analyses de la bataille commerciale, de même que le débat institutionnel, notamment à propos du « Communication Act », ne débouchent pas sur une interprétation sociale et politique. La tendance à vouloir donner un sens à des phénomènes qui ne prennent leur poids et leur signification sociale que très lentement est donc moins forte aux Etats-Unis qu'en Europe.

Est-ce un mal ? L'approche américaine présente l'avantage de ne pas investir la technique de trop d'espoirs ou de craintes sociales ; de ne pas supposer une liaison univoque entre technique et société. Elle montre également que sur un même sujet technologique la hiérarchie des questions peut être très différente de celle qui prévaut en France. Mais les risques d'une telle démarche sont aussi importants : laisser de côté les problèmes sociaux et culturels, traiter toutes les résistances comme des archaïsmes, s'en tenir au credo de l'adaptation au changement.

Le tabou du progrès

Par exemple l'emploi et le travail sont des thèmes rarement abordés dans les discussions sur l'utilisation des nouvelles techniques. Pour l'emploi, le poids des conclusions de la « commission Johnson » sur l'automation, parues en 1965, se fait encore étonnamment sentir : l'automation ne crée pas de chômage. La question est presque considérée comme un peu vieille, et déjà résolue !

Depuis 1965 rares sont les travaux qui ont cherché à reprendre et à approfondir le problème. Le récent et spectaculaire redressement de l'emploi n'y incite guère d'ailleurs. Car la situation américaine est sur ce point à l'opposé de celle de l'Europe. La perception du lien entre chômage et technologie n'est pas semblable à la nôtre. De plus, pour l'A.F.L.-C.I.O., la centrale syndicale, tout est simple, les fauteurs de chômage sont les Japonais, pas les microprocesseurs !

L'emploi suscite des commentaires, mais les transformations du travail, la disparition de certains métiers, le bouleversement des qualifications ne sont quasiment jamais abordés. De même que les problèmes posés par la généralisation du travail abstrait : la manipulation de signes et de codes sur écran de visualisation, sans aucun rapport avec la matière et avec souvent une simple tâche de surveillance ne suscitent guère non plus d'interrogations, sauf sur le plan ergonomique, qui n'est pourtant pas le seul... La nature même de l'acte de travail n'est elle pas modifiée, ainsi que le rapport au langage, à la formalisation, avec la manipulation d'outils qui reflètent une certaine représentation du réel ?

Sur ces questions, peu de réflexions spécifiques dans les bureaux d'études, les agences gouvernementales ou les universités, pas plus d'ailleurs que dans les syndicats (à quelques exceptions locales près). La faiblesse d'analyse des syndicats renvoie en fait au tabou du progrès : il faut s'adapter et le syndicat doit principalement préserver les salaires et les emplois.

Le changement technique ayant dans l'ensemble amélioré depuis soixante-dix ans les conditions de travail, pourquoi en irait-il autrement, surtout que, pour eux, l'informatique semble réduire les méfaits du taylorisme par l'assouplissement de la discipline de travail, la disparition de certaines tâches pénibles et la possibilité de décentralisation du pouvoir. Il est clair que les syndicats européens, en particulier anglais et français, ne partagent pas cet optimisme !...

Au delà de ces thèmes essentiels qui semblent prendre de leur consistance en passant de la France aux Etats-Unis, la différence porte peut-être surtout sur le fait qu'ici on parle de rôle des pouvoirs publics, politique d'utilisation, finalité sociale, et que là-bas on entend principalement les mots business et communication. Business bien sûr, parce que I.B.M., Control Data, Texas Instrument... sont américains. Mais communication ? Probablement parce que ce thème occupe une place particulière dans la culture américaine. Il y a en effet un décalage entre ce nouveau marché qui s'ouvre, sauvage, immense, éclaté, et cette référence constante au thème de la communication et de l'information. Et il est trop facile de réduire cela à une opération idéologique menée par les grands constructeurs, même si elle existe !

Cet appel à la communication ne renvoie-t-il pas à une société où l'intégration sociale, culturelle, ethnique, est souvent récente et fragile ? La diversité et l'hétérogénéité, traits dominants de la culture américaine, expliquent peut-être cette quête de la communication qui, si elle précède ces nouvelles techniques, pense y trouver son outil miraculeux ? Car l'usage du mot est frappant, omniprésent, appliqué à toutes les activités, câbles, radios, satellites, cinéma, téléinformatique...

Dès lors, on peut se demander si la société américaine préfigure les questions et les choix qui seront les nôtres en la matière, ce qui implique une certaine universalité de sa position, ou bien au contraire s'il ne s'agit pas d'une approche spécifique liée à l'histoire, à la culture d'un pays. Autrement dit, y-a-t-il une conception générale des problèmes d'utilisation et d'impact de l'information, quels que soient les pays, ou bien une spécificité obligeant à plus de prudence ?

La présence des mêmes outils dans tous les pays, et même s'ils sont « made in U.S.A. », ne laisse-t-elle pas ouvert le problème de la politique d'utilisation et de la finalité ? Surtout quand il s'agit des « impacts sociaux », et donc d'une question qui dépasse le domaine économique. Les liens entre les choix technico-économiques et l'insertion sociale d'une technologie sont, en effet, fort complexes, et il n'est pas sûr que les orientations des différents pays soient davantage marquées des contraintes techniques que des spécificités socio-culturelles. Cela vaut la peine de réfléchir à un tel problème au moment où la France, notamment, s'embarque dans l'informatisation tous azimuts.

Une rationalisation de la vie quotidienne

Ce qui nous a frappés aux Etats-Unis, c'est que toutes les applications de services que nous avons pu voir allaient dans le sens d'une rationalisation de la vie quotidienne. Moins un « renforcement » ou un « éclatement » du pouvoir que la confirmation d'un consensus entre gens normaux, intégrés, fiers d'une société efficace et organisée. Mais les autres, tous les autres qui ne participent pas à ce mode de vie ? Il est peu probable qu'ils ressentent autant le « besoin » de ces nouveaux services. Ni le Noir, ni le chômeur, ni le marginal, ni l'immigrant récent n'ont un mode de vie qui puisse accueillir cette logique et lui faire une place.

Le paradoxe est peut-être que, sous couvert de communication, se révèle encore plus une coupure entre ceux qui travaillent, habitent, consomment, voyagent normalement... qui croient que la société est fonctionnelle, et les « zombies » qui dérangent cette croyance.

La différence d'approche entre la France et les Etats-Unis ne porte-t-elle pas sur la manière dont est pris en compte le thème de la société ? Là-bas, dans le torrent des initiatives privées, les interrogations sur la société ont du mal à se faire entendre, tant la double obsession de la rationalité et de la communication semble pouvoir résoudre tous les problèmes. Tandis que, en France comme en Europe, où les tensions sont plus sociales que culturelles, les questions de finalité des outils de communication ont plus de poids.

Une réflexion différenciée selon les pays permet au moins de souligner la marge de manœuvre des uns et des autres face aux politiques d'utilisation de l'informatique, sans déterminer une finalité sociale unique. S'il est vain de savoir qui a raison, il est par contre utile de réfléchir à ces décalages entre l'angoisse française et l'angoisse américaine.

JEAN-LOUIS MISSIKA et DOMINIQUE WOLTON.
Sociologues.

Satellite et monopole

DANS les années 60, M. Bleustein-Blanchet, « empereur » de la publicité, prédisait déjà la fin du monopole de la télévision française, à la suite de la mise en orbite des satellites de communication. Il s'était seulement trompé d'une génération.

Aujourd'hui, l'heure est venue de prévoir et d'organiser l'après-monopole, car cette « *nostalgie du futur* », selon l'expression employée par M. Bleustein-Blanchet, est désormais la réalité de demain. Accroché aux promesses de la fusée Ariane, le projet de satellite français — ou plus vraisemblablement franco-allemand — de télévision directe ne peut pas ne pas voir le jour d'ici trois ou quatre ans. A défaut, une variante franco-luxembourgeoise du projet appartient, on le sait, au domaine du possible. Dans les deux cas, ce sera la fin du protectionnisme, puisque la technologie permet aujourd'hui à un particulier de capter des images, réfléchies par un satellite géostationnaire, sans transiter par une station au sol. Précisons aussi qu'une autre barrière importante, celle de la langue, serait — affirment les experts — également levée grâce à la diffusion simultanée, sur un canal son, du doublage ou de la traduction de l'émission étrangère concernée, pour un territoire donné.

Sur le plan commercial, inutile d'insister sur l'importance de l'enjeu consécutif à la construction de l'Europe. Pour soutenir la concurrence étrangère, les firmes françaises vont avoir besoin du soutien de la publicité télévisée. Mais, au-delà de cet aspect utilitaire — qui justifierait à lui seul l'aboutissement du projet, — le satellite de télévision directe servira de vitrine à la culture française et à toutes les formes d'art propres à notre peuple. Dans un monde de plus en plus « américanisé », il n'est que temps d'affirmer la pérennité de valeurs et de traditions différentes, mais tout aussi valables.

M. Jean Autin, P.-D.G. de Télédiffusion de France, président de l'Union européenne de radiodiffusion, affirme à ce sujet (1) : « *Cette extension de la capacité de diffusion est telle que les données d'hier sont presque inversées aujourd'hui : le problème n'est plus de savoir comment communiquer, mais, dans la mesure où techniquement tout est possible, ou presque, de ne rien omettre de ce qui doit être dit et de le bien dire. En d'autres termes, c'est au contenu de s'épanouir.* (...)

« *C'est à la valeur du message transmis que nous nous montrerons digne de l'instrument. On ne trace pas sur le sable ce qui mérite de l'être dans le marbre...* »

Au moment où certains sont tentés de brader la Société française de production — suprême rempart d'une télévision de qualité, — cette réflexion du président de l'U.E.R. mérite d'être méditée.

Toute discussion sur la notion de monopole est donc, désormais, largement dépassée. Notons au passage que le « Devenir des monopoles nationaux face au développement des satellites » fera l'objet, les 5 et 6 avril, d'un colloque organisé à Nice. Mais, comme il est écrit dans le rapport du haut conseil de l'audio-visuel, « *la technique n'est pas neutre. L'utilisation des satellites de radio-communication implique une approche globale des problèmes de communication, et donc une conception plus ouverte de la liberté, des échanges, tant internationaux que nationaux* ».

Au-delà du préalable habituel — pour ou contre l'existence d'une chaîne de télévision commerciale, — ce qui importe désormais c'est d'imaginer le nouveau cadre du « service public » de la télévision française, qui garantira notamment un quota raisonnable de production d'émissions de qualité, où l'originalité le disputera à la saine distraction populaire. Pourquoi ne pas charger le haut conseil de l'audio-visuel, tout désigné en l'occurrence, d'élaborer un projet de charte comme il en existe une en Grande-Bretagne ?

CLAUDE DURIEUX.

(1) *Antennes* (numéro de février 1979), 21-27, rue Barbès, 92542 Montrouge.

AMÉRICAINS ET JAPONAIS SE PRESSENT AUTOUR DU « BUREAU DU FUTUR »

I.B.M. contre-attaque

Les constructeurs rivalisent pour annoncer innovations technologiques et matériels nouveaux.
Une imprimante pouvant traiter 36 pages par minute

Le bureau et toutes les activités tertiaires, restés jusqu'à présent à l'écart des bouleversements apportés par la technique sont le lieu actuellement d'une révolution technologique et d'une lutte acharnée entre les grands groupes multinationaux et les nombreuses sociétés qui veulent être présents sur le marché du « bureau du futur », et donc du traitement de textes. Les constructeurs (américains, japonais, européens), se font une concurrence effrénée et rivalisent pour annoncer innovations technologiques et matériels nouveaux. I.B.M., majoritaire sur le marché du traitement de textes comme celui de l'informatique, vient de présenter outre-Atlantique une imprimante électronique rapide pour le traitement de textes. Cette présentation suit de peu l'annonce par Wang Laboratories, en décembre 1978, de la commercialisation d'une imprimante dont la vitesse d'impression est deux fois moins importante que celle d'I.B.M. et dont la technologie est différente.

Les deux matériels qui viennent d'être présentés sont révolutionnaires, notamment celui d'I.B.M., car ils intègrent en une seule machine des fonctions réalisées auparavant par des appareils différents : traitement de textes, impression de documents, télécommunications, liaison avec les ordinateurs, photocopie.

Le « distributeur d'informations » 6670 d'I.B.M. vient compléter la gamme des systèmes de bureau de la firme. Dotée de deux microprocesseurs qui commandent le déroulement de toutes ses fonctions, et utilisant un système d'impression par laser, la machine peut fonctionner comme imprimante pour le traitement des textes (trente-six pages à la minute), comme imprimante pour certains ordinateurs d'I.B.M., pour transmettre des documents à distance par l'intermédiaire de lignes téléphoniques, et comme copieur sur papier non traité (trente-six copies à la minute). L'impression peut se faire recto-verso et plusieurs types de caractères sont possibles et peuvent apparaître sur la même page au moment de l'impression. Tout cela pour un prix de 75 000 dollars (environ 337 000 francs). Le système 6670 d'I.B.M. n'a été présenté qu'à New-York, Chicago et Los Angeles. Les premières livraisons sont prévues pour le deuxième trimestre 1979.

La vitesse d'impression de trente-six pages par minute qu'offre I.B.M. représente une grande amélioration dans le traitement de textes, car les vitesses maximum atteintes jusqu'à présent étaient de cinquante-cinq caractères par seconde pour les systèmes d'impression à impact (deux pages de mille cinq cents caractères par minute) et quatre-vingt-douze caractères par seconde (trois pages et demie de mille cinq cents caractères par minute) pour l'imprimante à projection d'encre mise en vente par I.B.M. en 1977.

Wang Laboratories propose une « imprimante d'images intelligente » atteignant une vitesse d'impression de dix-huit pages par minute. La machine, travaillant en liaison avec des ordinateurs et des systèmes de traitement de textes de Wang, combine la technologie du tube à rayons cathodiques, des fibres optiques et de la photocopie sur papier non traité. La machine de Wang effectue également neuf photocopies à la minute. Son prix est de 35 000 dollars (environ 167 000 francs). Les premières livraisons outre-Atlantique sont prévues pour mars 1979. L'imprimante de Wang sera présentée en Europe, à l'occasion de la Foire de Hanovre, en avril prochain.

Les Japonais aussi

Outre Wang, I.B.M., et sans doute Xerox, les Japonais s'intéressent également au « bureau du futur ». Tokyo Shibaura Electric Co se préparerait à commercialiser une imprimante du même type que celle de Wang.

L'imprimante à projection d'encre voit également augmenter ses performances. Une société japonaise, Hitachi Ltd., est en train de développer une imprimante qui pourrait atteindre une vitesse d'impression de mille quatre-vingt-dix caractères par seconde — pour une qualité assez bonne d'impression — et cinq cent trente caractères par seconde pour la très bonne qualité exigée pour la dactylographie (soit vingt et une pages de mille cinq cents caractères par minute). Sharp Corp., dans la même gamme de matériel, imprime cinq cents caractères par seconde — deux cent cinquante pour les lettres et les rapports. En Europe, Siemens propose deux cent soixante-dix caractères par seconde.

CHRISTIANE GALUS.

La Banque mondiale va aider les pays les plus pauvres à tirer parti de leurs richesses énergétiques

L'avenir énergétique des pays en voie de développement ne laisse pas d'inquiéter. L'ensemble de ces pays — à l'exception des membres de l'OPEP — devrait connaître, selon la Banque mondiale, une croissance annuelle de leur demande d'énergie de 6,2 %, et leur consommation atteindra, en 1985, 17,75 millions de barils (1) par jour d'équivalent pétrole, contre 9,69 millions dix ans plus tôt. Ceux de ces pays qui sont importateurs de pétrole verront leurs achats passer dans cette période de 14,3 à 38,8 milliards de dollars. Et encore ces chiffres sont-ils fondés sur l'hypothèse que le prix du baril, en dollars constants, ne changera pas.

On imagine sans mal le poids de ces importations sur le commerce extérieur de pays déjà exsangues. Mais le quadruplement du prix du pétrole en 1973, s'il a rendu difficilement supportable pour certains l'achat d'or noir, n'a pas eu que des inconvénients. La Banque mondiale le rappelle : *« Le prix du pétrole est désormais assez élevé pour couvrir le prix d'exploitation de réserves connues de pétrole et de gaz qui, auparavant, n'étaient pas jugées économiques en raison de leur modeste volume et du coût élevé de récupération ou de transport. »*

Encore faut-il financer les études géologiques, les sondages exploratoires et les forages d'évaluation. Or *« la pénurie de capitaux à risques à investir dans les pays en développement fait gravement obstacle à l'exécution de ce programme »*. La communauté internationale a donc demandé à plusieurs reprises — dans le cadre des Nations unies comme au sommet de Bonn — à la Banque mondiale de développer son aide au secteur de l'énergie.

C'est à ce souhait que répond le *« programme destiné à accélérer la production de pétrole des pays en développement »* que vient de présenter la Banque. Traditionnellement plus prudent, l'organisme financier va en effet intensifier ses activités dans le secteur « risqué » de l'énergie.

C'est ainsi que la Banque va aider soixante pays à mettre au point des plans et une politique énergétique, et à résoudre les problèmes juridiques, techniques et *administratifs ainsi posés. Pour* ce faire, elle financera les services d'experts par des prêts et des crédits d'assistance technique.

Exploiter des gisements autrefois non rentables
Alléger le fardeau des importations de pétrole

Elle aidera aussi cinquante-quatre pays à évaluer et à mettre à jour les données provenant d'études géologiques et géophysiques antérieures, à faire de nouvelles études et à effectuer des forages stratigraphiques. Les coûts de ces études varieraient entre 0,5 et 5 millions de dollars par projet, et le total des prêts de la Banque mondiale dans ce domaine s'élèverait de 20 à 25 millions de dollars par an à partir de 1981.

La Banque envisagerait aussi d'accorder des prêts ou des crédits aux gouvernements de ces pays pauvres importateurs de pétrole pour financer leur part des coûts de prospection en association avec une société privée ou d'Etat étrangère. Les fonds supplémentaires nécessaires à la prospection dans ces pays seront en effet de l'ordre de 1 milliard de dollars par an de 1978 à 1990. Enfin, des prêts et crédits d'ingénierie seraient offerts pour financer les forages de pré-évaluation pour les projets de minéraux combustibles.

Enfin, le rôle de la Banque dans le financement de projets relatifs à la production de minéraux combustibles devrait attirer un flux beaucoup plus important d'investissements d'origine privée.

Vingt-deux projets sont prêts

Voilà quinze mois que la Banque mondiale recense les projets qui seront examinés au cours des exercices 1979-1981. Vingt-deux d'entre eux sont déjà assez avancés pour obtenir un financement dans cette période (mise en valeur de gisements en Tunisie, en Egypte et en Thaïlande ; exploitation de gisements de petites dimensions, mais suffisants pour réduire la dépendance de pays comme le Tchad ou le Pakistan ; récupération secondaire de gisements en déclin en Bolivie ou en Equateur). Et, au dire de l'organisme international, ces projets ont des taux de rentabilité économique élevés (plus de 40 % en moyenne).

Globalement, les prêts de la Banque mondiale devraient atteindre 1 milliard de dollars par an à partir de 1983. Voilà qui pourrait changer profondément les habitudes du monde pétrolier, puisque jusqu'à présent ces investissements étaient effectués par la seule compagnie pétrolière en vertu de critères choisis par elle.

Le président d'Exxon, M. Garvin, a d'ailleurs, dans une lettre au secrétaire américain au Trésor, M. Blumenthal, protesté vigoureusement contre l'adhésion des Etats-Unis à ce programme de la Banque dirigée par M. McNamara, adhésion sans laquelle cette aide au tiers-monde dans le secteur de l'énergie n'aurait pas vu le jour.

A en croire une publication pétrolière proche des compagnies, la lettre de M. Garvin portait sur trois points : *« Tout d'abord, le constat fait par la Banque mondiale d'une insuffisance de l'exploration est un simple postulat erroné. Ensuite, le programme élaboré par la Banque mondiale reviendrait, en dernière analyse, à faire supporter par des pays en voie de développement le fardeau financier de projets d'exploration dont les risques seraient très élevés. Enfin, ce programme a été approuvé sans donner aux compagnies pétrolières ni à d'autres instances qualifiées l'occasion d'y apporter leurs commentaires et leurs critiques. »*

Malgré l'opposition — bien sûr « désintéressée » — de pétroliers dont l'aide serait pourtant bien utile, il faut sans nul doute souhaiter la réussite de ce programme, qui seul peut permettre d'alléger le fardeau des importations de pétrole sur les économies des pays les plus pauvres de la planète.

BRUNO DETHOMAS.

(1) Il y a 7,3 barils dans 1 tonne de pétrole.

Le nouveau guichetier de banque «Superman» ou O.S. en col blanc?

Un terminal regroupe guichet-payeur et comptabilité
Un risque de déqualification du travail

Dans une agence du Crédit lyonnais... Il règne, ce midi, une grande affluence. Aimable mais austère, un jeune guichetier, Jacques S... prend les chèques — retraits d'espèces ou virements. Il appuie légèrement sur quelques touches et se concentre, silencieux, sur l'écran du « lecteur de chèques » électronique. Il lui a suffi de taper son code *d'entrée — secret qu'il ne partage* qu'avec le directeur de la succursale et l'ordinateur — puis de taper quelques ordres pour qu'apparaissent diverses précisions, elles aussi en code, et notamment le solde du compte-client concerné. Désormais le « superguichet » regroupe le guichet-payeur et la comptabilité. *L'énorme circulation de paperasses*, le va-et-vient des employés entre les services qui faisaient l'ordinaire auparavant, sont en voie de disparition.

Simplification et allégement des tâches et élégance feutrée des gestes : le terminal du guichet ne manque pas d'attrait. Pourtant ni la qualification ni le salaire ne sont pour autant modifiés. Les effectifs sont réduits. Des cinq employés d'hier, il n'en reste que trois. Et la vigilance est de rigueur. Avec la possession du code, a-t-on le sentiment d'engager sa propre responsabilité ? *« Non, s'il n'y a pas mauvaise intention »*, précise, rassurant, le directeur de l'agence, qui demeure le responsable en titre. Pourtant, dans les faits, l'inquiétude persiste. Une erreur de manipulation est vite arrivée...

Certes, le nouveau système permet de contrôler faits et gestes, erreurs et rendements. Ainsi, par exemple, l'ajustement effectué en fin de journée permet-il de vérifier la conformité du total des opérations sur terminal et ce qu'il y a en caisse. Et, pour l'instant, le guichetier ne peut créditer les comptes tenus par d'autres agences non équipées. Mais lorsque le nouveau système sera généralisé — il ne fonctionne que dans quelques agences — ne risque-t-on pas la fraude ? De narquois, Jacques S... devient suggestif... *« Supposons qu'il y ait complicité entre un guichetier et un client. Un virement est détourné au profit du client complice. Deux heures plus tard, dans une agence, il se présente, et solde son compte... L'ajustement en fin de journée ne portant pas sur l'identité, mais sur le seul total des opérations, ne permet pas de déceler la fraude, du moins dans l'immédiat. »*

Peu d'erreurs

Risques cachés ? La direction du Crédit lyonnais élimine, précise-t-elle, ce type d'escroqueries par divers contrôles. Restent alors les modifications volontaires et frauduleuses du programme sur ordinateur par les informaticiens eux-mêmes. Aux Etats-Unis, où le terminal au guichet est très répandu, ces derniers travaillent toujours par équipes de deux. Pour le cas où...

A l'agence où travaille Jacques S..., les erreurs ont, de fait, été peu nombreuses. Quelques comptes ont été crédités deux fois. Il y a eu des pannes. Les temps de réponse ont parfois été longs. Tous ces inconvénients semblent dus, selon Jacques S..., à l'aspect encore expérimental et inachevé de l'installation. L'agence « laboratoire », installée au siège du Crédit lyonnais, étudie les améliorations *souhaitées*. Une bonne fiabilité et la suppression du bruit ou des dégagements de chaleur devraient être obtenues.

Pour Jacques S..., ces nuisances, comme celles liées à la fatigue des yeux — sur les huit heures de présence à l'agence, il en passe parfois cinq devant l'écran, — ne sont pas ce qu'il redoute le plus. Le pire danger, selon lui, est la déqualification progressive du travail. *Quelques heures de manipulation, « baptisées pompeusement formation »*, suffisent à former n'importe quel auxiliaire, dit-il... *« Le guichetier devient alors un simple vendeur plaçant des produits au moyen d'une argumentation standard, sauf dans les grosses agences où subsisteront quelques spécialistes pour répondre à la clientèles des entreprises. »*

Jacques S... nourrit ses craintes de faits mineurs, *« du moins en apparence »*, qui se multiplient au fil des jours... L'incitation au report des dates de congés, à ne pas assister aux cours permettant une future promotion interne, à faire des heures supplémentaires, etc. *« A quoi bon acquérir de fait un titre de comptable si l'on devient un O.S. de banque ? »* s'interroge-t-il. de C.A.P. en B.E.P., Jacques S... espérait gravir depuis son entrée à la banque quelques échelons. Mais demain ?

Autre préoccupation : *« Le rapport piégé avec la machine... Le travail est de moins en moins concret, on n'a plus la pièce comptable devant soi, on perd peu à peu le sens de la réalité, du travail, de la profession. Ce n'est plus moi, mais la machine qui commande le rythme du travail. Je dois suivre »*, constate avec regret le jeune guichetier.

Quatre années devraient permettre d'étendre le réseau des terminaux de guichet. Mais *« dans le futur de ce futur immédiat,* rêve Jacques S... *n'est-ce pas la suppression du guichetier qui se profile ? »*

DANIELLE ROUARD.

Bibliographie

UNE ŒUVRE POSTHUME DE GEORGES FRIEDMANN

« CES MERVEILLEUX INSTRUMENTS » (*)

C'est un message d'espoir que nous lègue Georges Friedmann un peu plus de quinze mois après sa mort. « Ces merveilleux instruments » rassemblent une série d'essais sur les communications de masse que l'auteur avait écrits pour diverses revues ou qui étaient restés inédits. La brutalité de la disparition du sociologue n'a pas permis qu'il donne à cet ensemble la préface qu'il souhaitait, mais en choisissant *lui-même le titre, il a voulu indiquer* qu'on pouvait, malgré tout, faire confiance au milieu technique, l'homme étant capable de maîtriser ses créations.

Pour qu'il n'y ait pas déviation, il faut que l'éducation prenne en compte, aussitôt qu'ils se mettent en action, ces « merveilleux instruments » de la communication de notre siècle. Les premiers chapitres, consacrés à l'enseignement, insistent sur l'apprentissage de l'esprit critique, du « métier » de téléspectateur, de l'ouverture de plus en plus large de l'école à la culture diffusée par les *mass media*. Ainsi, le citoyen apprendra à utiliser de mieux en mieux l'arsenal audio-visuel.

La télévision, et notamment la télévision par câble (T.V.C.) qui permet le dialogue, apparaît à G. Friedmann comme une chance pour la démocratie et il déplore le retard de la France par rapport aux Etats-Unis et au Canada où la T.V.C. donne *des chances d'expression aux plus* défavorisés.

La publicité n'apparaît pas non plus à Georges Friedmann comme un outil spécialement dangereux dans les temps à venir si le consommateur est mieux éduqué. Ces « réseaux de signes » n'ont pas que des choses désagréables à dire et en jetant l'enfant avec l'eau du bain, c'est-à-dire en supprimant toute publicité commerciale, une société s'exposerait à d'autres maux.

« Ces merveilleux instruments », ce sont aussi ceux de la musique, et G. Friedmann pressentait la place qu'elle prendrait dans cette fin de *siècle*.

Les efforts que la France se promet d'accomplir en ce sens parviendront-ils à effacer son *retard* ? Dans la « communication de masse » de demain, G. Friedmann avait senti que la musique pouvait être le moyen d'expression le plus choyé *parce qu'il est totalement apte à* se charger de sens et d'émotion pour les uns et les autres, et parce qu'il peut se partager sans frontières. — P. D.

(*) Editions Denoël, 320 p., 19 F.

Repères

TIERS-MONDE ET ENERGIE SOLAIRE

La Commission européenne organisera, du 26 au 29 mars, à Varèse *(Italie), une conférence internationale* consacrée aux possibilités pour les pays en développement d'utiliser l'énergie solaire dans les régions rurales.

Quelque trois cents experts originaires de la C.E.E., du tiers-monde, ainsi que d'autres pays intéressés, étudieront en particulier les possibilités de substituer l'énergie solaire au bois de chauffage dont l'utilisation actuelle provoque dans plusieurs régions du monde un déboisement dramatique.

Ils s'intéresseront également à certaines techniques nouvelles, telles le développement de serres en plastique dans l'agriculture, l'installation de pompes à eau de type photovoltaïque, et l'utilisation de piles solaires pour l'éclairage, le téléphone ou la télévision.

Des séminaires régionaux préparant la conférence de Varèse ont déjà eu lieu, en 1978, à Nairobi (Kenya), Bamako (Mali), Amman (Jordanie), Caracas (Venezuela), et New-Dehli (Inde).

ANTIOPE AU BANC D'ESSAI

Le système français de télétexte Antiope va être testé aux Etats-Unis. La compagnie C.B.S. a déjà fait des essais en laboratoire, et va diffuser, à partir du 23 mars, des pages de texte sur un émetteur de Saint-Louis (Missouri). Ces essais vont durer trois mois, et permettront d'étudier comment se comporte Antiope vis-à-vis des standards américains de télévision et des conditions de propagation.

C.B.S. testera aussi le système britannique, connu sous les noms de Ceefax et d'Oracle. L'enjeu est la définition d'une norme américaine, et si celle-ci est proche d'Antiope, la vente éventuelle de licences et de savoir-faire par Télédiffusion de France. Des essais comparatifs ont déjà été faits en Europe. Ils ont fait apparaître une plus grande souplesse d'Antiope dans le domaine de l'émission ou de la correction des erreurs de transmission. La norme européenne de télétexte ne sera pas établie avant un an, mais des principes de comptabilité générale ont déjà été admis, et la norme *devrait être assez voisine de l'état* actuel d'Antiope.

● Actualité-commerce (92, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine) consacre un numéro spécial (premier trimestre 1979, 11 francs) aux *« transferts de technologie »*. *Au sommaire, une interview* de M. Raymond Barre, de M. Christian Stoffaes, de M. Michel Roccard, des articles de J.-J. Urvoy, R. Dorwling-Carter, Mohamed T. Diawara, Ch. Claudon.

LE MANAGEMENT SCIENTIFIQUE EN QUESTION

Theodor Levitt, professeur à la Business School d'Harvard, voudrait réintroduire dans les processus de décisions, l'intuition et le bon sens, car il estime que le management, devenant très sophistiqué, décolle trop de la réalité. Il met en question notamment l'existence de castes de spécialistes diplômés qui se nourrissent du système, s'identifient à lui *et le perpétue*.

(Crible, nº 2 - 55, rue de Varenne, Paris.)

LA MISE EN PAGES ÉLECTRONIQUE

La mise en pages électronique n'est plus une fiction. La société américaine Compugraphic vient de mettre *au point un terminal, le C.G.-5000*, pour la mise en pages des annonces publicitaires.

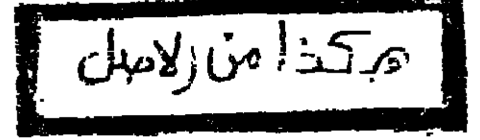
La réalisation de l'annonce s'effectue par l'intermédiaire d'un stylo électronique, avec lequel l'opérateur dispose sur un écran cathodique de 30,5 centimètres de côté comme il l'entend tous les éléments constituant *l'annonce saisis « au kilomètre »* sur des claviers autonomes.

Un simple contact du stylo sur des cases offre la possibilité d'agrandir, de réduire, les caractères, de changer leur aspect initial et de tracer des filets. D'autre part, en suivant sur le plan de traçage les contours d'une illustration, ceux-ci apparaissent immédiatement à l'écran en taille et en position réelles.

Pour les corrections, le C.G.-5000 possède un clavier escamotable. L'appareil est doté d'un programme de coupures automatique. Les travaux sont stockés automatiquement toutes les trois minutes séquence par séquence sur un disque, évitant *ainsi* tout risque de perte de texte. Le calculateur du C.G.-5000 génère tous les codes typographiques nécessaires à la photocomposition. L'appareil peut être connecté à une photocomposeuse.

● *Fibres optiques à domicile.* — Trente-cinq abonnés au téléphone du district de Toronto, au Canada, sont *désormais reliés* au central téléphonique non plus par l'intermédiaire d'une liaison classique mais par un faisceau *(le Monde* du 24 février) de fibres optiques. Cette expérience, menée par la Bell Canada, est destinée à expérimenter ce nouveau type de transmissions, qui permettra aux intéressés non seulement de recevoir des communications téléphoniques mais aussi des données informatiques et des images de télévision.





DÉFENSE

M. Giscard d'Estaing : s'il le fallait j'appuierais sur le bouton de la force nucléaire

Interrogé, jeudi soir 22 mars, par FR 3 à propos de l'exercice mettant en œuvre, du 19 au 22 mars, les forces nucléaires tactiques françaises, M. Valéry Giscard d'Estaing a déclaré que, le jour venu, il prendrait *« la décision appropriée à la sécurité de la France »*.

« Si cette décision conduisait à appuyer sur le bouton de la force nucléaire, a expliqué le chef de l'Etat, *je le ferais et je le ferais après avoir analysé et étudié toutes les données relatives aux besoins de la sécurité de la France. »*

Estimant que la France est la troisième puissance nucléaire mondiale, le président de la République a rappelé que *« notre système nucléaire est un moyen qui a pour objet la sécurité ultime de la France »*. Il convient que l'emploi de l'arme nucléaire résulte d'une *« décision difficile à prendre évidemment »*, mais que *« la fonction normale et essentielle du chef de l'Etat est d'assurer la sécurité finale de la France »*.

« A partir de l'époque actuelle et encore plus jusqu'aux années 1985 et 1987, a ajouté M. Giscard d'Estaing, *le pouvoir de frappe français, c'est-à-dire les dommages que nous sommes susceptibles d'infliger à un adversaire éventuel, est tel qu'il y a un effet dissuasif majeur. »*

Du 19 au 22 février dernier (*le Monde* daté du 24 février 1979), le chef de l'Etat avait, depuis ses installations de transmissions de l'Elysée, vérifié personnellement le fonctionnement des forces nucléaires stratégiques, e il vient de le faire, du 19 au 22 mars, pour les forces nucléaires tactiques. A l'Elysée existe, en effet, un centre de commandement et de liaisons permettant au président de la République, chef des armées aux termes de la Constitution, d'engager les forces de dissuasion nationale.

A l'heure actuelle, les forces nucléaires stratégiques sont constituées, sur le plan opérationnel, de trente-sept bombardiers Mirage IV, d'une unité de neuf missiles sol-sol balistiques enterrée en Haute-Provence et de trois sous-marins lance-missiles à propulsion nucléaire. Ce dispositif mobilise plus de vingt-cinq mille hommes des trois armées et un crédit, en 1979, de 12 268 millions de francs.

Les forces nucléaires tactiques sont composées de quatre escadrons d'avions Mirage III-E et Jaguar (soixante appareils au total) et de cinq régiments de missiles Pluton. Les porte-avions *Foch* et *Clemenceau* sont désormais capables d'emporter des armes nucléaires tactiques avec les appareils Super-Etendard. Au total, ce dispositif mobilise onze mille huit cent trente-trois hommes et un crédit, en 1979, de 1 744 millions de francs.

Par la diversité de son arsenal stratégique et tactique, la France peut se prévaloir de son troisième rang de puissance nucléaire (la Grande-Bretagne, en effet, n'a pas une panoplie aussi diversifiée que la France), très loin derrière les Etats-Unis et l'Union soviétique.

DES MANŒUVRES NATIONALES EN TERRAIN LIBRE AURONT LIEU DANS L'OUEST

Des grandes manœuvres nationales, destinées à entrainer une force d'action extérieure, auront lieu, du 21 au 27 avril, dans l'ouest de la France, et principalement en Vendée et Loire-Atlantique. Pour la première fois, pour un exercice de cette importance, les opérations militaires auront lieu en terrain libre, c'est-à-dire que les unités se déplaceront en pleine campagne avec l'accord des propriétaires et la perspective d'une indemnisation des dégats éventuels.

Baptisée Exentia-1979 (pour exercice d'entrainement interarmées), cette manœuvre mettra en œuvre seize mille hommes de la 11e division parachutiste, de la 9e division d'infanterie de marine et de la 15e division d'infanterie ; dix escadrons d'avions de combat et dix-neuf bâtiments de la marine, dont le *Clemenceau*, transformé en porte-hélicoptères. Seront particulièrement examinés, au cours de cet exercice, les problèmes de fonctionnement des organes de commandement.

L'état-major estime qu'il s'agit, notamment, d'étudier la mise en œuvre des zones de défense, c'est-à-dire la coopération civilo-militaire et la coordination de la défense aérienne et de la défense opérationnelle du territoire.

JUSTICE

DANS UN DOCUMENT REMIS A LA COMMISSION DES LOIS

L'association Choisir demande le renvoi obligatoire des auteurs de viol en cour d'assises

Une délégation de l'association Choisir a été reçue, jeudi 22 mars, par la commission des lois de l'Assemblée nationale à laquelle elle a remis plusieurs propositions, dont une concernant le viol.

Choisir désapprouve certaines des mesures proposées par le Sénat en ce qui concerne le viol, en particulier celle qui vise à réduire de moitié les peines prévues — actuellement jusqu'à vingt ans de réclusion criminelle. *« Nous ne voulons pas de peines de longue durée*, dit Me Gisèle Halimi, présidente de Choisir ; *elles n'ont aucune vertu thérapeutique, chacun le sait. Mais si la loi diminue les peines prévues pour le viol, nous demandons la diminution des autres peines. »* Choisir demande donc que soit *« considéré comme viol tout acte sexuel de quelque nature qu'il soit, imposé à autrui par la violence, contrainte ou surprise. Ce crime sera obligatoirement déféré à la cour d'assises et puni de la réclusion criminelle à temps, de dix à vingt ans »*.

La « loi Veil » sur la sellette

A l'automne, l'Assemblée nationale doit également décider de prolonger ou non, avec ou sans aménagement, la « loi Veil » sur l'interruption volontaire de grossesse. A ce sujet, Choisir, organisera à l'Unesco les 5, 6 et 7 octobre prochain un colloque sur le thème *« Choisir de donner la vie »*. Le professeur Alexandre Minkowski, qui y traitera du thème *« La grossesse et la naissance »*, a insisté sur l'importance de la contraception surtout pour *« les mineures de moins de quinze ans, chez lesquelles on rencontre de plus en plus de grossesses, et pour lesquelles les interruptions volontaires de grossesse posent des problèmes »*. Il a dénoncé *« le rôle épouvantable des autorités religieuses dans le monde à ce sujet. Prêcher ainsi, en chaire, des tas de choses sur le sort des femmes prouve qu'on ne connait rien au sort des femmes »*.

Ont également été présentées les propositions faites par Choisir sur le droit du travail — congé parental, égalité des rémunérations — et la proposition d'une loi internationale, (transmise à l'O.N.U.) sur les mutilations sexuelles. Un film sur des cérémonies d'excision au Soudan a été projeté, commenté par Mme Fran Hosken, journaliste et architecte américaine, qui participait à la conférence de Khartoum (*le Monde* des 28 février et 1er mars).

Non-lieu pour l'ancien directeur général des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Douai vient de rendre une décision de non-lieu, à l'égard de M. Max Hecquet, l'ancien directeur général des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, qui avait été inculpé d'homicides et de blessures involontaires le 1er mars 1976 par M. Patrice de Charette, juge d'instruction au tribunal de Béthune (*le Monde* du 4 mars 1976). intoxiquées par des fuites de gaz,

Ces poursuites avaient été intentées après la mort de quatre personnes, dont trois enfants, intoxiqués par des fuites de gaz, le 31 mai 1974, à Vermelles et d'une autre personne, le 18 juillet suivant à Vendin-le-Vieil. Les conduites de gaz faisaient partie du réseau des houillères. L'instruction avait permis d'établir qu'elles étaient dans un état défectueux, mais aucune mesure n'avait été prise pour les remettre en état.

Le 20 juin 1978, le magistrat instructeur avait signé une ordonnance de recevoir devant le tribunal correctionnel de M. Max Hecquet (*le Monde* du 24 juin 1978). Le parquet avait fait appel de cette décision. Dans son arrêt, la chambre d'accusation indique que l'accident était imprévisible et que *« la responsabilité du directeur général ne serait engagée que dans la mesure où il serait établi que celui-ci, informé de la nécessité d'engager une dépense indispensable aux respects des règles de sécurité, s'y serait refusé »*.

● *M. Ali Ben Mohamed renvoyé aux assises.* — La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a renvoyé jeudi 22 mars M. Ali Ben Mohamed, trente ans, ouvrier maroquinier, devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine, pour qu'il y réponde de l'accusation de viol de Mme Barbara de Sainte Maresville qu'il aurait commis à Asnières dans la nuit du 13 au 14 août 1975 (*le Monde* du 15 mars).

Les faits — contestés par M. Ben Mohamed — ayant d'abord été qualifiés de coups et blessures avec préméditation, celui-ci avait été condamné à deux ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Nanterre. Mais il fit appel et le parquet aussi. La dixième chambre de la cour d'appel de Paris se déclara incompétente, le 10 juin 1976, estimant qu'il s'agissait d'un crime. En attendant, l'intéressé se trouve toujours en détention provisoire...

● *M. Patrick Allenet de Ribemont* a été condamné, jeudi 22 mars, à 1 500 F d'amende avec sursis par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, pour avoir détenu trois pistolets non déclarés. Ces armes avaient été découvertes à l'occasion de l'enquête ouverte après l'assassinat du prince Jean de Broglie, le 24 décembre 1976.

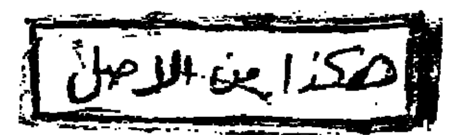
● *Impliqué dans le hold-up au Club Méditerranée de Corfou*, commis le 16 juillet 1977, M. Maxime Lecomte, âgé de trente-huit ans, a été arrêté le 14 mars à Madrid sur mandat de M. Jean Bruguière, juge d'instruction à Paris. Les autorités françaises ont demandé son extradition. M. Lecomte avait déjà été interpellé au mois de février 1978, à Palma-de-Majorque, mais il s'était évadé alors que les autorités espagnoles venaient d'accepter de l'extrader vers la Grèce, car les autorités de ce pays l'avaient réclamé.

● *Pour diffamation envers le docteur Maurice Rouspide*, accusé, le 22 février 1978, par *Minute*, d'avoir délivré un certificat de complaisance à une jeune collaboratrice de l'hebdomadaire, Mlle Balme, qui se serait fait passer auprès de lui pour une militante socialiste désirant un congé afin de participer à la campagne électorale, M. Jean Boizeau, directeur de la publication, a été condamné, le 22 mars, par la dixseptième chambre correctionnelle de Paris à 1 000 F d'amende et 15 000 F de dommages et intérêts. Les juges mentionnent que le praticien avait délivré un avis d'arrêt de travail portant la mention *« sorties non autorisées »*, ainsi qu'une ordonnance dont les prescriptions établissent bien que Mlle Balme était atteinte d'une affection grippale.

● *Médecin licencié.* — L'Institut de thalassothérapie de Quiberon (Morbihan) a obtenu, mercredi 21 mars, de la cour d'appel de Rennes, l'autorisation de licencier un médecin rhumatologue, le docteur Louis Ruhlmann, qui s'était opposé à son employeur pour *« non-respect des règles de déontologie médicale »*.

Le médecin avait demandé au tribunal de grande instance de Lorient de constater l'impossibilité où il se trouvait d'exercer sa profession du fait d'entraves diverses apportées à son travail, de violation du secret professionnel et du non-respect des normes en matière d'installations et de pratiques thérapeutiques (*le Monde* du 13 octobre 1978). Le tribunal s'était déclaré incompétent en février dernier et avait indiqué que l'expulsion du médecin *« apparaissait comme une mesure de rétorsion »*.

● *« La sécurité civile ne coûte pas cher »*, constate le *Bulletin d'information du ministère de l'intérieur* dans son dernier numéro : 49 F par habitant en 1978, été fait (8 F par habitant en 1866, 28 F en 1975, 39 F en 1976 et 44 F en 1977), supporté essentiellement par les collectivités locales qui ont versé à ce service plus de 2 milliards de francs en 1978, soi tprès de 80 % du budget total.



JUSTICE

MAINTIEN OU ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Selon M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, le gouvernement est toujours prêt à un débat d'orientation sur la peine de mort. Mais en raison de l'importance et de l'urgence des textes et des débats programmés, il ne prendra pas d'initiative à ce sujet dans les premières semaines de la session parlementaire de printemps. Entre le 15 mai et le 10 juin, on ne pourra faire venir à l'ordre du jour que des textes purement techniques, en raison de la campagne pour les élections au Parlement européen. Pour la période du 11 au 30 juin, rien n'est décidé, « le gouvernement, *déclare-t-on à la chancellerie,* reste à la disposition de la conférence des présidents pour le cas où elle demanderait le débat » *(nos dernières éditions du 23 mars).*

M. Peyrefitte a indiqué le 22 mars, au micro de France-Inter, qu'il avait « toujours la même position ». « D'une part, *a-t-il dit,* la société française s'honorera quand elle pourra se débarrasser de la peine de mort. D'autre part, il est impossible de prendre une décision pareille sans consensus. Mais il est possible que cette évolution de l'opinion se fasse prochainemen. »

Evoquant la disparité entre le nombre des crimes passibles de la peine de mort — deux cents à trois cents par an — et le nombre des exécutions .. une tous les deux ans en moyenne, .. M. Peyrefitte a souhaité que « l'état de droit et l'état de fait se rejoignent et qu'intervienne une modification profonde du code pénal ».

Comment fuir un débat

Le débat sur l'abolition de la peine de mort en France tient à la fois du serpent de mer et de l'Arlésienne : on le prépare, on le prévoit, on l'annonce, il n'arrive jamais. Depuis le début du septennat de Valéry Giscard d'Estaing, contradictions et ambiguïtés se sont accumulées : un président de la République, auquel la peine de mort fait horreur, a refusé la grâce à trois hommes en quinze mois ; un garde des sceaux, qui a présidé un comité préconisant l'abolition, en diffère sans cesse la discussion au Parlement.

Depuis l'élection de M. Giscard d'Estaing les positions officielles sur la peine de mort n'ont guère progressé en cohérence, mais elles ont révélé l'évidence qui les soustend : une volonté politique non dépourvue de soucis électoralistes de retarder l'abolition de cette peine en France, alors que l'Europe entière a cessé de l'appliquer. En 1974, M. Giscard d'Estaing parlait de son *« aversion profonde pour la peine capitale »*. En 1976, le 22 avril, lors d'une conférence de presse, il rappelait son hostilité de principe à ce châtiment, mais estimait son maintien utile pour les *« violences inadmissibles »*, tels les rapts d'enfants et les attaques contre les personnes âgées.

Le rapport du comité sur la violence

En dépit de la multiplication des prises de position en faveur de l'abolition — Syndicat des avocats de France (SAF) en 1975, Syndicat de la magistrature (S.M.) en 1976, Amnesty international, la Ligue des droits de l'homme — devançant celle de l'épiscopat français en janvier 1978 — le président de la République laissait guillotiner Christian Ranucci, le 28 juillet 1976, à Marseille, Jérôme Carrein, le 23 juin 1977, à Douai, et Hamida Djandoubi, le 10 septembre 1977, à Marseille.

Entre l'exécution de Jérôme Carrein et celle d'Hamida Djandoubi le rapport du comité d'étude sur la violence avait été remis, le 27 juillet 1977, à M. Giscard d'Estaing par M. Alain Peyrefitte, qui présidait ce comité. *« Le principe de l'abolition de la peine de mort*, lit-on dans la cent troisième recommandation du rapport, *« Réponses à la violence »*, *« a été adopté par le comité à la suite d'un vote à bulletin secret acquis par six voix contre trois et deux abstentions »*. La position de M. Peyrefitte, devenu garde des sceaux, apparut dès lors paradoxale. M. Peyrefitte s'en est expliqué dans nos colonnes dès le 25 août 1977. *« Le respect de la vie d'autrui figure au nombre des valeurs les plus hautes*, écrivait-il. *Le comité a finalement basculé en faveur de l'abolition (...) Je suis solidaire du sentiment de la majorité de ses membres. Le principe de la peine de mort m'a toujours fait horreur. Comment un pays évolué peut-il indéfiniment admettre la perpétuation légale de ce meurtre avec préméditation ! »*

M. Peyrefitte rappelait toutefois qu'une *« telle mesure dépend exclusivement du législateur, par nature sensible à l'opinion »*. Selon lui, il était encore *« trop tôt pour agir »* mais *« la prochaine législature*, ajoutait-il, *devrait donner lieu à un grand débat national sur ce problème. Si j'en ai l'occasion, je compte m'y employer de tout moi-même »*. M. Michel d'Ornano, alors ministre de la culture, souhaitait également, le 13 septembre 1977, qu'un débat ait lieu au Parlement.

Pendant les six premiers mois de 1978, tandis que la Cour de cassation cassait trois condamnations à mort — celles de Michel Rousseau, assassin d'une petite fille, le 27 avril, de Mohamed Yahiaoui, assassin de deux personnes, le 11 mai, et de Jean Portais, également deux fois meurtrier, le 22 juin, — la position gouvernementale restait que le temps de l'abolition n'était pas venu, en raison du sentiment d'insécurité de la population. Mais, le 16 juin, plusieurs députés de la majorité déposaient une proposition de loi en vue de l'abolition. Deux d'entre eux, MM. Bernard Stasi (U.D.F.) et Pierre Bas (R.P.R.), prenaient l'initiative de créer un *« comité d'étude parlementaire sur l'abolition de la peine de mort »* et disaient leur espoir de voir la discussion venir au Parlement avant la fin de l'année. M. Raymond Barre, premier ministre, comme M. Jacques Chirac, président du R.P.R., estimaient aussi que la question méritait un large débat national.

Devant l'impossibilité de faire inscrire l'abolition à l'ordre du jour de la session parlementaire d'automne, MM. Pierre Bas et Raymond Forni (P.S.) déposaient, lors de la discussion budgétaire, des amendements visant à supprimer du budget de la justice les crédits affectés à l'entretien de la guillotine et au paiement du bourreau.

Au terme du débat, le garde des sceaux demandait un vote bloqué, espérant ainsi forcer la main aux députés abolitionnistes de la majorité qui, au nom de la solidarité politique, ne pouvaient, pensait-il, repousser le budget de la justice. Onze d'entre eux l'ont cependant fait, et quatre se sont abstenus. Il n'a manqué alors qu'une trentaine de voix pour que l'application de la peine de mort fût suspendue.

Prendre l'initiative

Au cours de cette discussion, M. Peyrefitte avait précisé, comme il continue de l'affirmer aujourd'hui, que le gouvernement ne s'opposerait pas à l'organisation d'un débat à la session de printemps si la conférence des présidents le souhaitait. Immédiatement, plusieurs députés, dont M. Bas, lui avaient fait remarquer que les présidents des groupes de la majorité pourraient, s'ils le désiraient, empêcher un tel débat et que cette position était une manière de le différer une nouvelle fois (voir encadré).

Depuis lors, cependant, ce débat ne semblait plus être officiellement considéré comme inopportun. A Dijon, le 23 novembre, M. Peyrefitte avait rappelé que le gouvernement n'était pas opposé à son ouverture et qu'il pourrait même en prendre l'initiative *« pour que la réflexion progresse sur ce sujet »* (*le Monde* du 25 novembre 1978). Les déclarations répétées du garde des sceaux sur la nécessité d'une peine de remplacement *« d'au moins vingt-cinq ans incompressibles »* laissaient à penser qu'il se préparait à une disparition de la peine capitale.

S'agissait-il d'une diversion ? Participant sur Antenne 2, le 30 janvier 1979, à des « Dossiers de l'écran » sur la justice, M. Peyrefitte devait amorcer une position de repli, annonçant que le débat du printemps à propos de la peine de mort serait un simple débat d'orientation non suivi d'un vote. Dès le 1er février, M. Bas commentait ces déclarations dans *le Matin de Paris*, estimant que le « blocage » venait du président de la République. Il devait ajouter, quelques jours plus tard qu'*« il ne saurait être question pour lui, au cours de la prochaine session parlementaire, de participer à un vague débat d'orientation ne débouchant sur aucun vote possible »*. Le député R.P.R. refusait que *« le débat s'enlise »*.

Il paraît désormais difficile d'éviter cet *« enlisement »*. Trois condamnés à mort qui avaient bénéficié d'une cassation en 1978 ont été rejugés ces derniers mois. Tous trois ont été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité. Il n'y a plus de condamnés à la peine capitale dans les prisons françaises. Le moment ne serait-il pas choisi d'en débattre sereinement ? La position officielle continue de ressembler à cet article du code pénal soviétique que citait, à la télévision, Me Robert Badinter : *« La peine de mort est maintenu de façon exceptionnelle en attendant son abolition définitive. »*

JOSYANE SAVIGNEAU.

CONSENSUS

Abolir la peine de mort ? « Il est impossible de prendre une telle décision sans consensus », a répété le garde des sceaux. Et de confirmer la valse-hésitation autour de la guillotine.

La science de la décision est une science inexacte, surtout en pareille matière. Tel qui est pour la peine de mort quand il n'est pas juré, la refuse le jour où il a à juger son semblable. L'un l'accepte le lundi et la rejette le jeudi, l'autre à l'inverse.

Comme il n'y a, en France, de consensus sur aucun sujet sérieux — de l'avortement au chômage, — on attendra longtemps le consensus sur la peine de mort.

Il est une décision que le chef de l'Etat a prise, trois fois depuis 1974, c'est celle de laisser exécuter trois condamnés. Sans consensus.

BRUNO FRAPPAT.

Quand M. Peyrefitte s'engageait

Le 24 octobre 1978, au Palais-Bourbon, à l'occasion de l'examen des crédits du ministère de la justice, l'Assemblée nationale est saisie de deux amendements identiques de MM Pierre Bas (R.P.R.) et Raymond Forni (P.S.), tendant à supprimer les crédits correspondant aux frais des exécutions capitales.

M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, déclare : « Un problème comme celui de la peine de mort ne peut être réglé à la sauvette (...). Pourquoi le Parlement renoncerait-il à se saisir de cette question au fond, puisqu'il a la pleine liberté de le faire dès lors que le gouvernement n'y fait pas obstacle ? (...) Je vous indique, d'ores et déjà, que le gouvernement acceptera le débat de fond sur la peine de mort à propos de l'examen des propositions de loi demandant sa suppression dès que la conférence des présidents aura décidé de les inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée (...). Je répète que le gouvernement acceptera que la conférence des présidents inscrive à l'ordre du jour, dont elle est maîtresse, le débat sur les deux propositions. »

— *M. Forni :* « Prenez l'initiative ! »

— *M. Peyrefitte :* « La conférence des présidents pourra le faire en toute liberté et je prends l'engagement que le gouvernement n'y fera nul obstacle (...). Ce débat pourrait utilement prendre place dans le courant de la session de printemps. » *Et un peu plus tard :* « Je vous confirme que le gouvernement laissera venir en discussion, l'an prochain, des propositions de loi tendant à abolir la peine de mort. Le Parlement pourra débattre sereinement de cette grave question. Il disposera alors de tout le temps et de tous les éléments de réflexion qui lui seront nécessaires. Le gouvernement prend cet engagement, il le tiendra. Que l'Assemblée, à travers ses organes de travail, prenne elle-même ses responsabilités, et le gouvernement prendra les siennes. »

M Bas avait souligné les limites de l'engagement pris par le garde des sceaux en démontrant que, dès lors que les deux présidents de la majorité, MM Labbé (R.P.R.) et Chinaud (U.D.F.), jugeraient que la majorité de leur groupe n'est pas favorable à l'inscription des propositions demandant l'abolition de la peine de mort, elles ne pourraient être inscrites à l'ordre du jour. En fait, la formule retenue aboutirait à ce que, mathématiquement, quelque cent quarante députés de la majorité puissent, en la matière, imposer leur volonté à une Assemblée au sein de laquelle les abolitionnistes seraient majoritaires... Partisan de la clarté et de la dignité, M. Peyrefitte faisait ainsi la part belle à une minorité de blocage. — P. Fr.

LE COMITÉ D'ÉTUDE PARLEMENTAIRE : UNE DÉCISION FACHEUSE ET REGRETTABLE

Le Comité d'étude parlementaire pour l'abolition de la peine de mort réuni sous la présidence de MM. Pierre Bas, député de Paris (R.P.R.), et Bernard Stasi, député de la Marne (U.D.F.), *« apprenant que, contrairement aux précédentes déclarations du garde des sceaux, le débat sur les propositions de loi abolissant la peine de mort, prévu pour la prochaine session parlementaire n'aurait pas lieu »*, a déclaré : *« Cette décision est d'autant plus fâcheuse que la perspective des élections au Parlement européen devrait précisément être une raison supplémentaire pour supprimer la peine de mort. En effet, il faut savoir que la France est le seul pays d'Europe occidentale à conserver ce châtiment archaïque et barbare, si bien que les représentants français à l'Assemblée européenne siégeront à côté de leurs partenaires de la Communauté qui, tous, ont supprimé en droit ou en fait cette peine depuis longtemps.*

» Sur le plan national, la décision prise est d'autant plus regrettable que jamais les circonstances n'ont été aussi favorables pour supprimer la peine capitale : il n'y a plus de condamnés à mort en France, les jurés populaires viennent de refuser systématiquement de voter la mort dans toutes les affaires où elle a été requise, ce qui prouve l'évolution favorable de l'opinion publique lorsqu'elle est confrontée directement à cette question.

● *M. Louis Pettiti*, bâtonnier de Paris a déclaré : *« Il serait regrettable que l'année même où le Parlement doit examiner la révision du code pénal, fruit d'une très longue étude des pénalistes, il ne puisse se prononcer sur le problème de la peine de mort qui interpelle tous les citoyens. Cette révision en effet implique une mutation de nos droits, de la nature et du fondement de la faute et de la sanction. Aux plans philosophique et criminologique, on ne peut donc écarter le débat sur la peine de mort. »*

● *L'association Légitime défense* estime que *« la peine incompressible prévue pour remplacer la peine de mort est contraire à la Constitution »*. Elle répond à une idée dernièrement annoncée par M. Alain Peyrefitte (*le Monde* daté 21-22 janvier 1979) qui pensait ainsi *« casser l'agressivité »* du criminel. *« Le droit de grâce du président de la République, qui s'applique à toutes les peines, des plus graves aux plus minimes, figure dans notre Constitution »*, affirme Légitime défense. *« Or, une loi ordinaire, telle que celle qui abolirait la peine de mort, ne peut ni supprimer ni diminuer une des prérogatives constitutionnelles du président de la République. »*

FAITS ET JUGEMENTS

Rennes : 6 litres d'essence pour dix jours par voiture de police.

La section départementale d'Ille-et-Vilaine du Syndicat national des policiers en tenue vient de dénoncer, dans une motion, l'insuffisance des moyens matériels dont dispose la police pour assurer sa mission de protection des personnes et des biens.

L'exemple le plus frappant avancé par les gardiens de la paix concerne le carburant. A Rennes, l'attribution trimestrielle est de 21 400 litres pour vingt-trois véhicules, quatorze motos et trente-cinq vélomoteurs. Malgré une rallonge de 10 %, elle a été insuffisante au cours de ces de ces trois premiers mois.

Ainsi, pour les dix derniers jours du mois de mars, chacune des seize voitures de tourisme utilisées par les policiers de la sûreté urbaine de Rennes disposait de moins de 6 litres d'essence, selon le S.N.P.T., qui proteste contre l'utilisation trop fréquente des gardiens de la paix à des opérations de maintien de l'ordre. *« Nous ne voulons pas d'une police systématiquement opposée aux personnes qui manifestent pour la défense de leur emploi »*, a déclaré le responsable rennais du S.N.P.T. — *(Corresp.)*

« Charlie-Hebdo » condamné

L'ARMÉE LAVÉE DE SES INJURES

La dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris a condamné, jeudi 22 mars, pour injures envers l'armée, le directeur, un journaliste et deux dessinateurs de l'hebdomadaire Charlie-Hebdo.

Un recueil de dessins de M. Jean-Maurice Cabut, dit Cabu, était aussi visé par ces poursuites (le Monde *du 24 février). Pour le numéro de* Charlie-Hebdo *du 11 novembre 1976, MM. Georges Bernier, le directeur, et Jacques Reiser, dessinateur, sont condamnés à 1 500 francs d'amende chacun et Cabu à 800 francs. Pour le numéro du 18 novembre de la même année, MM. Bernier et Cabu à 1 000 francs chacun. Pour le numéro du 25 novembre, M. Bernier à 1 000 francs, M. François Cavanna à la même somme, Cabu à 800 francs. Pour le numéro du 23 décembre, MM. Bernier et Cabu à 800 francs chacun. Pour l'album intitulé* A bas toutes les armées, *M. Bernier, l'éditeur, et M. Cabu sont condamnés chacun à une amende de 2 500 frács.*

Pour 15 200 francs, l'armée est lavée de ses injures.

● *Suicide de détenu.* — Abel Boutrot, trente et un ans, détenu depuis le 7 juin 1977 à la maison d'arrêt de Varces (Isère), où il attendait d'être prochainement jugé pour plusieurs hold-up, s'est pendu dans sa cellule dans la nuit du 21 au 22 mars. Sa mort porte à huit le nombre des suicides en prison depuis le début de l'année.

● *Bob Hayes*, qui fut, en 1963, l'homme le plus rapide du monde en courant le 100 yards en 9 sec. 1/10e et obtint deux médailles d'or aux Jeux olympiques de Tokyo en 1964, vient d'être condamné par le tribunal de Dallas (Texas) à cinq ans de prison pour détention et fourniture de stupéfiants. — *(A.F.P.)*

● PRECISION. — Me Jean-Alain Blanc, qui était cité dans l'article intitulé « Deux anciens détenus indemnisés » (*le Monde* du 21 mars), n'est pas, comme nous l'écrivions, avocat au barreau de Douai, mais avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

La faute d'un policier bien noté.

La sixième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Lille, présidée par M. Henri Le Gall, a condamné, mercredi 21 mars, un gardien de la paix lillois, M. Michel Bonnissant, trente-quatre ans, à un mois de prison avec sursis, peine dispensée de l'inscription au bulletin numéro deux du casier judiciaire. Le 8 juin 1978, le gardien intervenait, pistolet au poing, dans un immeuble où avait été signalé un cambrioleur.

Dans une chambre, il découvrit, allongé sous un lit, un individu à qui il ordonna de sortir de sa cachette. Mais un coup de feu partit. Le cambrioleur, M. Ali Hacène, vingt-deux ans, sans profession, interdit de séjour en France, atteint à la colonne vertébrale, fut gravement blessé.

Le tribunal affirme : *« En réalité, ce qui est en cause dans cette affaire, c'est plus que la faute personnelle du gardien Bonnissant, une certaine conception du travail du policier qui fait prévaloir le besoin de sécurité des citoyens sur les impératifs du respect des libertés publiques. Il convient donc de replacer le comportement fautif du prévenu dans le contexte psychologique actuel, contexte aggravé par les conditions de travail souvent délicates des services de police. Il y a des circonstances atténuantes : le prévenu est excellemment noté. »* — *(Corresp.)*

Pas de « mineurs en lutte » chez le juge d'instruction.

Une délégation des *« mineurs en lutte »*, accompagnée d'un avocat, Me Pierre Lenoël, s'est rendue, mercredi 21 mars, à 14 heures, au Palais de justice de Paris pour demander une audience à M. Camille Gérard, juge d'instruction chargé du dossier des membres du collectif *« Sept plus »* inculpés de détournement de mineurs (*le Monde* du 24 février). Le magistrat a refusé de recevoir la délégation ou de lui fixer un rendez-vous : il a précisé qu'il était prêt à recevoir des mineurs individuellement, mais, en aucun cas, une délégation représentant un collectif.

● *Naufrage au large de Bornéo : cent sept disparus.* — Cent sept personnes sont portées disparues après le naufrage, la semaine dernière, d'une embarcation, dans le détroit de Makassar, entre Bornéo et les Célèbes, vient-on d'apprendre.

L'embarcation était surchargée de travailleurs cherchant à gagner le Sabah. — *(A.F.P.)*

هكذا من الاهل

Le Monde des loisirs et du tourisme

UN ENTRETIEN AVEC M. ALAIN SERIEYX

La création d'emplois touristiques peut aider à atténuer la crise du chômage

LES loisirs et le tourisme représentent un secteur économique en forte croissance, malgré les crises et les récessions. Dans une civilisation où le temps libre ne cesse de s'accroître, il n'est plus possible d'en méconnaître l'importance. Malheureusement, l'idée communément admise est que « les vacances, ce n'est pas sérieux ».

L'entretien qu'on lira ci-dessous contribue à remettre les choses à leur place. M. Alain Serieyx, directeur du tourisme au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, dont le titulaire est M. Jean-Pierre Soisson, rappelle que son département peut être un puissant moyen d'aménagement du territoire. Il décrit les grandes lignes de la politique arrêtée par le gouvernement en matière de tourisme.

« Six mois se sont écoulés depuis que vous avez été nommé directeur du tourisme. Lorsque vous êtes arrivé à ce poste, vous avez trouvé des professions et une administration touristiques moroses. Comment jugez-vous aujourd'hui le secteur dont vous avez la charge?

— Le tourisme n'est pas un secteur vraiment organisé. On y trouve, bien sûr, les professions touristiques classiques, par exemple l'hôtellerie, la restauration ou les agences de voyages, dont le ministre en charge du tourisme détient la tutelle. Pourtant, la restauration et la limonade ne sont touristiques que pour une part modeste. Même constatation dans l'hôtellerie : les trois et quatre étoiles travaillent à 80 % avec la clientèle des hommes d'affaires. Quant aux agents de voyages, ils sont essentiellement équipés pour envoyer les Français dépenser leur argent à l'étranger.

» En revanche, ne figurent pas au nombre des professions touristiques des branches sans lesquelles il n'y aurait pas de loisirs : les transporteurs aériens, les aéroports, les autocaristes, les guides de montagne, les plagistes, etc. En d'autres termes, le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs surveille seulement une partie des activités touristiques.

» D'autre part, ce secteur économique est hétéroclite et atomisé. L'activité associative y est intense, qu'il s'agisse d'associations d'usagers (camping-caravaning, Touring-Club), d'associations organisatrices de vacances (V.V.F., gîtes ruraux) ou d'associations locales (syndicats d'initiative, offices de tourisme, comités départementaux de tourisme). Sans oublier les collectivités locales, qui figurent parmi les usagers autant que parmi les promoteurs de loisirs. Cet ensemble est mal coordonné parce que ses composantes dépendent de plusieurs départements ministériels.

» L'administration du tourisme, elle, était paralysée par les structures adoptées en 1974 et, notamment, par la séparation entre la tutelle sur les professions et sur les investissements, d'une part, et la promotion, d'autre part. Nos services d'études voguaient à l'abandon. Notre budget représente 150 millions de francs, soit la moitié en dépenses de fonctionnement et la moitié en dépenses de capital. Mais ce budget en capital représente moins de 30 % des crédits de l'Etat en faveur du tourisme. Le reste figure aux budgets de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie, des transports, de la jeunesse et des sports, de l'intérieur ou de la santé. De façon constante, le Parlement dénonce cette situation : les budgets du tourisme sont en bonne partie ailleurs !

Un solde de 2 milliards de francs

— Dans ces conditions, peut-on dire que le tourisme existe ?

— Il existe et, en dépit du pessimisme apparent de mon analyse, M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, a les moyens de l'animer.

» Nous prouverons au cours de cette année qu'il représente l'une des principales activités de la France, créatrice d'emplois, capitale pour l'aménagement du territoire et grande productrice de devises. Le tourisme a « exporté », en 1978, pour 27 milliards de francs de recettes brutes, soit plus que les exportations d'automobiles ! L'excédent net oscille entre 2,5 et 5 milliards de francs. Le solde de la balance commerciale générale ne dépasse pas 2 milliards. M. Jean-Pierre Soisson ne manque pas de rappeler que la balance des paiements française aurait été déficitaire sans le secteur touristique...

» Nous nous attacherons à mieux mesurer dès cette année, sans complaisance, le poids économique du tourisme. Avec le Plan, la prévision et l'INSEE, nous avons formé une équipe cohérente afin de connaître précisément les flux matériels et les flux financiers, ce que coûte et ce que génère l'activité touristique. Nous disposerons ainsi de véritables comptes que nous actualiserons chaque année.

» Nous avons défini trois axes à notre politique : des orientations sociales, l'aménagement du territoire et l'exportation.

» Les orientations sociales d'abord. Notre but est d'assurer à tous les Français l'accès aux vacances et aux loisirs dans les meilleures conditions possibles. Cela veut dire notamment que le nomadisme des vacanciers ne doit pas détruire l'équilibre sociologique des populations d'accueil et provoquer les phénomènes de rejet que nous constatons. Nous voulons concevoir les équipements de loisirs pour les vacanciers comme pour les habitants permanents auxquels nous demanderons de prendre en charge leurs hôtes.

» Il conviendra aussi que l'expansion touristique se fasse au bénéfice des personnes qui travaillent dans ce secteur. Faute de conditions de travail et de formation convenables, le développement tournerait court. Les professions d'hôtesses ou d'agents de comptoir ont donné lieu à une débauche de formations bidons qui aboutissent au paradoxe de fabriquer des chômeurs alors que les professions touristiques manquent de personnels compétents.

— Pourquoi estimez-vous que le tourisme représente un facteur d'aménagement du territoire ?

— La France riche a versé, pendant les vacances de l'année 1978, 20 milliards de francs à la France pauvre. Ce chiffre était de 11 milliards en 1977. Un logement sur dix est construit à usage de vacances et la France est championne du monde de la résidence secondaire. Nous devons chercher à orienter cette masse de revenus vers les régions défavorisées. Mais nous devons nous souvenir que le visage de nos côtes et de nos montagnes se modifie de façon inquiétante en fonction de l'impératif touristique. Il nous faut canaliser ces flux dans le temps afin d'augmenter la saison des vacances. L'étalement des vacances est peut-être un poncif, mais on n'en rappellera jamais assez l'urgence. L'occupation d'une place de camping était, en 1977, de trente-trois jours : en 1977, les bateaux de plaisance stationnés en Méditerranée ont vogué trente-cinq heures et six millions de résidences secondaires ont été fréquentées pendant une moyenne de vingt jours. Le gaspillage atteint vraiment des sommets.

» Il nous faut aussi orienter ces flux dans l'espace, car le tourisme aboutit à des surpopulations temporaires mais redoutables qui constituent de graves dangers économiques et écologiques. A 15 kilomètres en arrière de la Côte d'Azur commence le désert.

» Enfin, nous nous préoccupons de l'activité régionale afin de faire coïncider les créations d'emplois touristiques avec les poches de chômage structurel ou conjoncturel. Le drame de la Lorraine ne doit pas faire oublier que le Sud-Ouest souffre d'un sous-emploi au moins aussi grave. Le tourisme est l'un des rares moyens d'y combattre le chômage.

— On dit souvent que l'administration du tourisme se préoccupe avant tout des rentrées de devises. L'importation de touristes étrangers est-elle votre premier souci ?

— L' « exportation » de la France est l'une de nos priorités. Ce n'est pas la seule, nous l'avons vu. Réaliser 27 milliards de francs à l'exportation sur un chiffre d'affaires de 200 milliards, c'est peu, mais ce n'est pas négligeable. Notre objectif est d'améliorer le solde de notre balance touristique en conservant à l'esprit que 2,5 milliards de francs d'excédents permettent aussi à la France de créer cinquante mille emplois en dehors du tourisme.

» Pour cela, nous n'augmenterons pas l'afflux des vacanciers étrangers, mais nous essaierons de les faire consommer plus. Ils restent en France en moyenne 9,9 jours. Ce séjour doit être allongé par une politique commerciale adaptée, c'est-à-dire pas des prix attractifs et par des produits nouveaux. Dans les restaurants, la cuisine régionale et les vins de pays sont autrement appréciés de nos amis étrangers que le steak-frites-piquette. Parallèlement, nous démarcherons la clientèle du haut de gamme susceptible de dépenser beaucoup.

» Nous nous sommes aperçus que la France était remarquablement exploitée en tant que marché, mais un peu laissée à l'abandon en tant que produit. Il est frappant de voir qu'une agence importante comme Havas Voyage n'accueille presque pas d'étrangers.

— Pour illustrer votre politique, vous avez fait allusion à des dossiers depuis longtemps pendants devant le gouvernement, par exemple celui de l'aménagement du temps. Quand entrerez-vous dans la phase de réalisation ?

— C'est vrai, ma mission est de mener à bien certaines affaires qui donnent l'impression d'être en panne.

Propos recueillis par
ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 20.)

UNE EXPÉRIENCE DANS LE VAR

Comment construire... et faire naviguer son bateau

COLONEL lorrain, et d'artillerie, il est maintenant le père d'une drôle d'escouade de futurs navigateurs. Rien, apparemment, ne liait à la mer cet artilleur des terres, sinon qu'à la façon de Nelson il eut le bras emporté sur le pont d'un navire de guerre. Sans rancune, il s'est fixé à quelques kilomètres de la Grande Bleue, à Ollioules (Var), où sont les fleurs en champs. Il s'adonne au voilier en famille : madame, les garçons, sans oublier le chien. Et dans son jardin poussent en rang d'oignons huit beaux voiliers en herbe qui, d'une année à l'autre, vont prendre le large, le grand. Entre colline et fleurs en serres, l'image est insolite qu'on voit de la route, l'ancien chemin d'Ollioules.

C'est ici « *le plus gros chantier naval amateur entre Marseille et Menton* ». Huit garçons, invités du colonel, construisent leur rêve, de la coque au mât, week-end après week-end, hivers après étés. Pas question d'assembler de ces petits dériveurs qu'on peut bricoler en quelques semaines : les huit bateaux vont de neuf à treize mètres, portent jusqu'à cent trente mètres de voile, et le premier est en chantier... depuis trois ans. « *Dame ! Quand on fait tout soi-même, en travaillant ailleurs dans la semaine, en achetant pièce après pièce avec ses petites économies* »...

Mais qu'est-ce qui fait donner ainsi à des gens si divers tout leur temps et leur argent ?

Une drogue

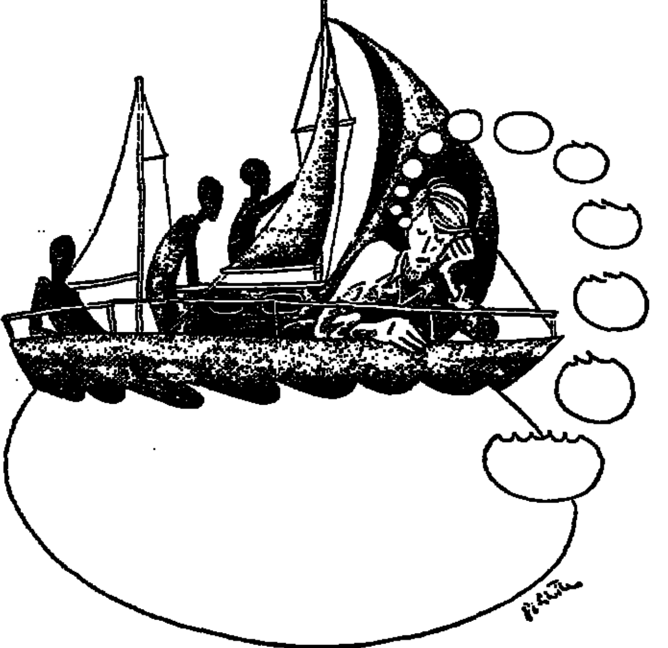
Divers, ils le sont ! Entre l'étudiant méditerranéen jusqu'au bout des ongles — et blond comme un Viking — et le plombier de Courbevoie à moustaches noires, on trouve un bel échantillonnage socio-professionnel : un chaudronnier, un assureur, un aviateur, un autre étudiant, un employé des P.T.T., un prothésiste dentaire. Ils ont de vingt-deux à vingt-six ans, mais le « doyen » approche la quarantaine. Pour tous, il s'agit d'un besoin d'« autre chose », et d'un « ailleurs ». Qui va le plus loin ?

L'étudiant de l'université de Toulon sait son mai 68 sur le bout des doigts, mais un 68 revu et corrigé par la crise modèle 79, un certain humour et de la « distanciation » : « *Quelle perspective pour les étudiants ? Et quelle vie au bout d'un diplôme ?* » Alors, le sens de ces mois, de ces années données à la seule construction du bateau ? « *D'abord, le travail des mains, si oublié, le sentiment de faire enfin du concret. D'autre part, une « ascèse », mais aussi une fuite...* » Si on lui parle, à la limite, d'une sorte de drogue, il ne dit pas non. « *Pourquoi pas ?* » Mais c'est façon de « causer » car, finalement, la seringue et l'égoïne sont des outils qui ne conduisent pas au même voyage. Et ensuite, quand le bateau sera achevé ? « *Alors là, si dans l'intervalle je ne suis toujours pas « intégré », si je n'ai pas changé...* » Ce sera le grand départ, pleines voiles et toutes amarres coupées.

Bateau ivre, aussi, celui de l'aviateur-mécano ? C'est autre chose. Lui, le travail des mains, il connaît depuis longtemps. Il est un peu mentor, ici. Il a bricolé un vieux moteur de camion pour en faire l'auxiliaire de son 12,50 mètres. Il ira tranquillement jusqu'au bout de son rêve. Il a le temps. Il doit encore quelques années à l'armée. « *Après, j'aurai une petite pension. Ça me suffira.* » Premier objectif, les Galapagos. Pourquoi ? Parce que c'est un nom « *qui lui chante dans la tête depuis son enfance* ».

JEAN RAMBAUD.

(Lire la suite page 18.)



(Dessin de PLANTU.)





Comment construire... et faire naviguer son bateau

(Suite de la page 17.)

L'homme des P.T.T. — il s'est construit un pont roulant qui sert aussi aux copains du chantier — vient chaque samedi de Marseille. Papa lui donne de bons coups de main. Quand le bateau sera fini, il laissera tomber M. Ségard et donnera des cours de voile en été pour financer les futures croisières au long cours. Qu'on ne sache plus rien d'Alain Colas, dont il a conduit le *Manureva* de Toulon à Saint-Malo, ne saurait le dissuader.

Tous solitaires ? Non. Le plombier de Courbevoie est marié, père de deux enfants. Programme ? « *Le bateau douze mois sur douze, et des pays nouveaux à chaque escale.* » Ressources ? « *Quand on a un bon métier dans les mains, on se débrouille partout.* » Après tout, comme disait Péguy, le père de famille est le plus grand aventurier des temps modernes...

Hommes libres, ils ont en commun, bien sûr, de chérir la mer, mais sans pour autant vouloir « *bouffer de l'écoute* ». Pas de records, pas de compétitions : au bout du voyage il y a des terres, des hommes, d'autres vies à connaître. Tous solidaires ? Oui. On se passe des outils, des tuyaux, on se donne des coups de main, et ces tours de main que les hommes de métier enseignent aux gens de bureaux ou d'études. L'ambiance commune conforte. Et réconforte quand viennent, parfois, au fil des mois, les « passages à vide ». Iront-ils jusqu'au bout, tous les huit ?

Ici, sûrement. Car le colonel — en retraite et merveilleusement jeune — s'y connaît en hommes. Il a trié les invités de son jardin. Mais en général les abandons en cours de construction se chiffrent à près de 50 %... « *La lassitude, l'argent, le temps qui passe et qui vous change... Un diplôme, une « situation », un mariage et on replie les voiles, on regarde l'aventure à la télé... Devenu « jeune cadre », on rejoint les débiles de l'autoroute qui descendent vers la mer pour seulement changer de volant, hors-bord ou cabin-cruisers... Sans parler des caravaniers-du-port, les capitaines des bateaux-ventouses !* »

Il n'empêche. Entre Bandol et Hyères, en passant par La Seyne et Toulon, ils sont une bonne cinquantaine à construire de leurs mains le bateau de leur rêve obstiné, dont celui-ci, surgissant à quelques kilomètres de là, d'entre les pins, en pleine haute colline, debout devant une falaise de western : un dix-sept mètres qui s'achève pour un prochain tour du monde !

On ne trouve cela qu'en pays maritime ? « *Pas du tout ! On en voit, construits à Lyon ou à Valence, qui nous arrivent par le Rhône.* » S'il était unique, le chantier du jardin d'Ollioules ne serait qu'un cas, « pittoresque », mais ce phénomène, multiplié, vous « interpelle », sociologues ! C'est un « fait de société ».

JEAN RAMBAUD.

ACAJOU, MÉTAL OU FERRO-CIMENT

Allant au devant d'un mouvement qui fait des adeptes, certains constructeurs proposent maintenant aux amateurs des coques à équiper soi-même. Ce n'est pas le cas dans le jardin d'Ollioules. Hormis une seule, toutes les coques ont été construites sur place, les modèles, parfois uniques ou prototypes, ont été étudiés avec des architectes navals, dont certains viennent visiter l'avancement des travaux, non sans intérêt pour les initiatives des constructeurs-armateurs. Ce sont des bateaux « personnalisés », et l'on ne se cache pas ici d'un certain mépris pour la série ordinaire, en particulier pour le plastique. On travaille des coques en acajou, en métal, en ferro-ciment. Toutefois, le prix de revient réduit n'est certes pas un argument négligeable. Heures de travail évidemment non comprises, on tombe de 160 000 F à 50 000 F pour le même 9 mètres, et de 450 000 F à 150 0000 F pour un 12,50 mètres.

Dans les ports, les constructeurs-armateurs ont tôt fait de reconnaître les bateaux-frères : « De la tôle bosselée, une coque mal polie... et des qualités que les autres n'ont pas. Par-dessus tout, un air de famille ». — J. Rd.

CARNET DE VOYAGES

A la découverte de la communauté juive d'Afrique du Sud

Il existe une communauté juive en Afrique du Sud depuis 1652, qui compte aujourd'hui quelque cent vingt mille personnes installées dans tout le pays. Rechercher les traces de l'héritage israélite, rencontrer rabbins et représentants des communautés locales, visiter des musées, des synagogues et des écoles, et, bien évidemment, Johannesburg, Le Cap, tel est le programme du voyage à thème de douze jours que propose l'agence Zenith.

★ Départs les 8 août et 19 décembre. Pension complète (avec repas casher), tout compris, de Paris à Paris : par personne, 6 700 francs en chambre double ; 6 980 francs en chambre individuelle.

★ Zenith : 14, rue Thérèse, 75001 Paris. Tél. : 296-14-09.

★ Office du tourisme sud-africain : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris. Tél. : 261-82-30.

La Salle et ses ateliers

Voici quelques années, un petit groupe d'amis installaient leurs pénates à La Salle, un village abandonné de la région de Bergerac, en Dordogne. Parmi eux, quatre artisans et artistes, qui, aujourd'hui, dispensent leur savoir en cinq disciplines : la sculpture (bois et pierre), la gravure (sur bois, ou taille-douce ou pointe sèche), la ciselure (cuivre et acier), la tapisserie sur métier haute-lice et le tissage, sur métier de bois ou de métal, au choix.

On prend les repas en commun, on discute tard dans la nuit, on écoute de la musique, on va se promener dans les environs : on est entre amis... Et on est bien !

★ Ateliers de La Salle, Cunèges 24240 Sigoulès. Tél. : (53) 58-43-82. (Deux périodes de stages sont prévues pour les vacances de Pâques, beaucoup d'autres pour les vacances d'été.)

Ecrire, téléphoner ou, mieux, rendre visite aux habitants de La Salle pour connaître les modalités de chacune des formules proposées.

Art et gastronomie en terre d'Armagnac

Bastides et donjons, art roman et « gothique de brique », belles campagnes, douceur de vivre — et plaisir de se passer la serviette au cou... Un voyage à thème en Armagnac, du 27 avril au 2 mai, mené par un guide sachant tout de l'histoire de l'art. Avec trois étapes gourmandes parmi les meilleures de France : Michel Guérard à Eugénie-les-Bains, La Table des Cordeliers à Condom et André Daguin à l'Hôtel de France à Auch.

★ Vacances 2000 : 141, rue de Rennes, 75006 Paris (tél. : 544-38-58) et agences de voyages.

Par personne, tout compris : au départ de Paris, 2 095 francs ; au départ de Toulouse, 1 745 francs.

Faites vos comptes

JERSEY TOUJOURS...

Après New-York, Londres, les Baléares, Rome, les grandes villes d'Allemagne et Copenhague (« le Monde » des 25 novembre, 2 et 9 décembre 1978, 3 et 17 février, 3 et 10 mars 1979), c'est Jersey que nous avons choisie. Au printemps, les anémones et les jonquilles envahissent l'île (18 kilomètres de longueur sur 10 de large). On s'y promènera à pied, à vélo ou à cheval, mais on peut aussi y pêcher, y golfer, y pratiquer le tennis et... le shopping : Etat indépendant, Jersey ignore le régime des taxes...

Week-end, à partir de 780 F par personne, séjours d'une semaine à partir de 1 030 F, c'est ce que propose République-Tours.

Des week-ends encore, chez Brittours, de durée variable : une nuit (715 F), deux nuits (825 F). Et 1 265 F pour une semaine de six nuits.

Week-end qui peut commencer au départ de Paris, et coûtera alors 645 F, ou au départ de Dinard, moyennant 335 F, chez Week-end-Tours.

Plusieurs formules, dont la moins chère coûte 780 F, figurent au catalogue de Loisirama.

Mais les associations, elles aussi, ont mis Jersey sur leurs programmes. Ainsi, l'Occaj organise, à l'intention des touristes du troisième âge, un séjour de trois jours. On quittera Paris le 17 avril en autocar, et on s'embarquera à Port-Bail. En pension complète, la promenade coûtera 680 F par personne, et comprendra, en outre, une excursion à l'île de Sercq. Toujours au catalogue de l'Occaj, des week-ends à partir de 810 F.

Pâques et la Pentecôte offrent de belles occasions d'aller goûter la vie jersiaise : S.E.V. a mis au point des séjours spéciaux pour ces dates ; 920 F si l'on prend l'avion, 685 F si l'on préfère le bateau.

A partir de Saint-Malo, Air et Soleil, une agence nantaise, propose des séjours de trois jours à partir de 550 F.

★ L'Office de tourisme britannique (demander les hôtesses de Jersey) peut fournir toute documentation et renseignements complémentaires sur les îles anglo-normandes (6, pl. Vendôme, 75001 Paris. Tél. 260-05-80).

République-Tours : 355-39-30 ; Brittours : 266-52-14 ; Week-end Tours : 280-68-90 ; Loisirama (Loisirs et Vacances) : 322-30-26 ; Occaj : 296-15-02 ; Air et Soleil, à Nantes : (40) 73-64-57 ; S.E.V. : 878-71-21.

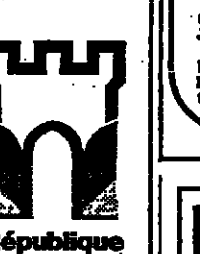
Liaisons avion : au départ de Paris-Orly-Sud, en 70 minutes de vol. British Island Airways (B.I.A.), tél. 934-50-08.

La compagnie Intra Airways assure pour sa part des vols à partir de Caen, Deauville, Dinard-Saint-Malo, Lannion et Saint-Brieuc. Tél. : 887-50-73.

Enfin, Aurigny Air Service assure la ligne Cherbourg-Jersey. Tél. : (33) 53-13-55.

Liaisons bateau : demander à l'Office de tourisme britannique la liste et les programmes des traversées.







MIEUX VOIR

Le Japon des surfaces... et celui des profondeurs

L'UNE des provinces les plus reculées du Japon, dans la presqu'île de Noto, avait récemment reçu la visite d'un Français illustre, le professeur Lévi-Strauss. A son retour de voyage, celui-ci racontait, ici même dans *le Monde*, avec quel émerveillement, et quel intérêt, il avait pu observer là-bas le travail des laqueurs japonais, dont le métier continue de très anciennes traditions et demeure cependant bien vivant en cette fin du vingtième siècle. Peu de pays modernes ont su conserver comme l'a fait le Japon un artisanat aussi varié, un trésor aussi riche de coutumes anciennes, d'arts traditionnels, de fêtes populaires, de folklore.

Mais que voit de tout cela le touriste « ordinaire » qui voyage au Japon ? Assez peu de choses et probablement de moins en moins à mesure que le temps passe... Paradoxalement, le Japon devient plus difficile à connaître dans sa réalité profonde, à mesure que s'accentue l'essor du tourisme, car ses visiteurs sont de plus en plus les victimes d'un « tourisme de masse » ; ils sont de plus en plus nombreux, et la prise de contact qu'ils ont du pays est de plus en plus superficielle. Et ce qui est vrai du Japon l'est aussi des autres pays d'Asie.

La capacité des avions géants, les tarifs de groupes, la multiplication des congrès internationaux, enfin l'appétit croissant pour les voyages qui vont très loin, jettent aujourd'hui sur l'Extrême-Orient des caravanes touristiques de plus en plus nombreuses. La Chine populaire elle-même s'apprête à subir cette invasion.

Quand les voyageurs étrangers arrivent par fournées de cinquante, de cent à la fois, comment les laqueurs d'Uwajima leur ouvriraient-ils leurs ateliers ? Comment telle ou telle île charmante de la mer Intérieure, loin des circuits usés, accueillerait-elle ces voyageurs, ne comptant qu'une ou deux auberges anciennes, où l'on couche sur des nattes ? Comment les visiteurs pourraient-ils assister aux fêtes et aux rites secrets de la rivière ou de la montagne ?

La vraie solution au problème du voyage au Japon, du voyage en Extrême-Orient, est dans le voyage en petits groupes, ou ce que j'appellerai le « voyage culturel ». Un exemple typique, un modèle, en est donné — si j'en crois ce que j'ai pu observer au fil des années — par les voyages de l'Association des Amis de l'Orient. Instaurer un dialogue avec l'Orient, telle est l'idée qu'ont eue les orientalistes français qui l'ont fondée voici un demi-siècle. C'est avec une expérience de quinze années qu'elle organise et conduit ses voyages en Asie. Pour chacun, elle s'attache à former un petit groupe ne dépassant pas deux douzaines de voyageurs à peu près, petit groupe cohérent et amical. Les voyageurs se sont rencontrés avant le départ et, surtout, ils ont été préparés au voyage par des conférences, des prêts de livres, des visites guidées dans les musées, spécialement le musée Guimet.

Ils sont de ceux que n'effraye pas un éventuel inconfort passager, qui demandent à sortir des sentiers battus et des idées reçues. Ils savent en outre qu'ils seront guidés non seulement par de bons interprètes mais par de véritables connaisseurs français de la culture japonaise, venus de Paris avec eux. Ce printemps, cet été et cet automne encore, les Amis de l'Orient vont plonger dans un Japon authentique et profond. Et cela pour un prix raisonnable...

ROBERT GUILLAIN.

★ Association française des amis de l'Orient, 19, avenue d'Iéna, 75016 Paris. Permanence les lundi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi et samedi matin. Tél. : 723-64-65.

MÉSAVENTURES A L'ÉGYPTIENNE

Train cahin-cahots

CEUX qui, paresseusement, remontent le Nil en bateau ; ceux qui, au Caire, passent d'un avion dans un autre ; ceux qui, inconscients, prennent le chemin de fer... Ah ! les trains égyptiens. Etre patient, capable de dormir n'importe où quoi qu'il arrive, avoir le cœur bien accroché. L'express de nuit relie la capitale à Assouan — 880 km — en un peu plus de quatorze heures.

Construits à Györ, en Hongrie, il y a déjà pas mal d'années, les sleepings brinquebalants souffrent d'un total manque d'entretien, tout autant que la voie dont le ballast s'est affaissé inégalement. Encore heureux que son tracé, qui suit le Nil au plus près, ne comporte pas de courbes excessives. On avance cahin-caha, ballotté comme un avion affrontant une zone de turbulences. A tel point que la position couchée, même dans une literie douteuse, paraît bientôt la plus supportable.

Viendra pourtant le moment de se rendre aux commodités. Si l'on peut dire ! Et par deux fois au wagon-restaurant, pour le dîner et le petit déjeuner. Pour peu que votre sleeping se trouve en queue du train, l'entreprise s'apparente au parcours du combattant : progressant par rebondissements dans des couloirs instables, avec des grâces chaloupées de marin en goguette, il va falloir évaluer l'instant le moins périlleux pour... sauter d'une voiture dans la voiture suivante. Car, depuis longtemps, les soufflets ne sont plus raccordés et le système de verrouillage a rendu l'âme.

Les wagons-lits en service sur la ligne Le Caire-Louxor dès la fin du siècle dernier ont eu pourtant leur heure de gloire. Dans une brochure des chemins de fer de l'Etat égyptien, datant de 1907, on lit ceci : « *Beaucoup de voyageurs sont étonnés de trouver en arrivant en Egypte un système de chemin de fer aussi perfectionné. Durant la saison d'hiver, des trains de luxe circulent régulièrement entre Le Caire et Louxor. Ils sont composés de wagons-restaurants et de wagons-lits, et ne transportent que des voyageurs de première classe (à l'exception d'un wagon de deuxième classe pour les domestiques des voyageurs seulement !). Ils sont aussi bien aménagés que les trains les plus réputés du monde entier.* »

Ces trains de luxe font aujourd'hui figure de légende. Reste, en paiement royal de toutes les fatigues, les splendeurs de l'aube sur le Nil, le fleuve-dieu, tandis que l'express d'Assouan traverse « au pas » de gros bourgs où, près de trésors millénaires, vivent dans le dénuement les fellahs.

PIERRE-JEAN DESCHÊNES.

Panique à l'hôtel

JE suis une veuve, « d'un certain âge », j'ai la phobie des voyages en groupe. Mon plaisir est d'aller deux fois par an passer quelques jours dans un endroit dépaysant. Ayant gardé un bon souvenir de l'Egypte, je décidai cette année d'aller me reposer une semaine dans l'un des meilleurs hôtels d'Assouan. Un mois et demi à l'avance, je fis faire mes réservations par une agence de voyages du Caire, payant le tarif le plus élevé puisque je suis une voyageuse individualiste.

J'arrivai à Assouan le 2 mars au soir, munie de mon bon de réservation dûment acquitté et timbré : « *Pas trace de votre réservation chez nous, Madame ! On va vous mettre dans l'ancienne annexe...* » Nous y allons : une petite chambre au troisième étage, sans ascenseur, pas du tout de la catégorie retenue. Je retourne à la réception. Sans doute ému par ma fatigue et ma déception, un employé « découvre » soudain une bonne chambre réservée à mon nom...

Les jours s'écoulent. La veille de mon départ, en fin d'après-midi, lasse, je m'étais mise au lit. Deux employés de l'hôtel font irruption : « *Vous auriez dû partir ce matin ! Vous avez cinq minutes pour faire vos valises.* » — « *Mais ma réservation est valable jusqu'à demain et je suis fatiguée !* » — « *Ce n'est pas notre affaire, appelez votre agence.* » Un représentant de celle-ci vient, s'excuse et me conduit dans un hôtel de quatrième ordre, vraiment si sale que je ne peux me résoudre à y dormir.

Me voilà repartie vers « mon » hôtel, traînant mes valises : « *Monsieur, je dormirai dans l'entrée ou dans le jardin, si vous ne me redonnez pas une chambre.* » Trois heures passent, le représentant de mon agence de voyages reparaît, me suppliant d'aller dormir dans un troisième hôtel, de deuxième catégorie... Epuisée, j'accepte.

Le lendemain, je retourne pour déjeuner à « mon » hôtel, ayant réglé d'avance la pension complète. « *Madame, vous devez payer votre repas, puisque vous n'avez plus de chambre ici !* » Discussion. Un diplomate français, témoin de la scène, intervient mais en vain. Rien à faire. Comme j'ai faim, je repaye. Pour couronner le tout, notre avion pour Le Caire partira avec deux heures de retard. Raison invoquée ? La présence du président Carter en Egypte... En attendant, les courants d'air de l'aéroport m'ont gratifiée d'un froid...

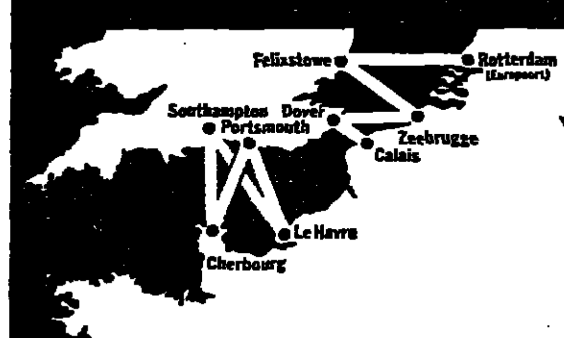
L'Egypte est un pays superbe et les Egyptiens charmants avec les étrangers, en général. Mais tout au long de ma semaine de repos, j'ai eu l'impression d'être traitée — je pèse mes mots — en indésirable, en ennemie, ou, au mieux, en sotte par le milieu hôtelier.

Si je vous écris ceci, c'est parce que j'ai vu en Egypte plusieurs personnes (y compris des groupes) dans des situations semblables à la mienne. Ce pays a trop de touristes, c'est évident. Ne devrait-il pas faire comme certains pays que j'ai visités, qui ne reçoivent — mais reçoivent bien — que le nombre de touristes qu'ils ont la capacité hôtelière d'accueillir ?

Mme Y. NASSI,
Marseille.

● *Rectificatif.* Dans l'article intitulé « *Les DOM-TOM en panne dans le Pacifique* » (*le Monde* du 17 mars), nous prêtions à M. Alec Ata, conseiller du gouvernement au tourisme, les propos suivants : « *Nous comptons sur cent soixante mille touristes en 1948...* ». C'est 1984 qu'il convenait de lire. D'autre part, le directeur général de l'aviation civile « *a fait remarquer les bas tarifs pratiqués entre Paris et New-York et entre la Grande-Bretagne et l'Autriche...* » Il fallait lire l'Australie. Enfin, M. Antoine Veil, président de la compagnie U.T.A., a déclaré que « *le transport aérien international ne se dérobera pas à la nécessité de se plier au plan de développement touristique esquissé* », et non « *de dépasser le plan de développement* ».





La création d'emplois touristiques

(Suite de la page 17.)

« Vous citez le cas de l'étalement des vacances. M. Jean-Pierre Soisson a persuadé le gouvernement de décider que les congés des trois prochaines années seraient fixés avant l'été 1979. C'est un pas en avant considérable. Même si le découpage retenu n'est pas parfait, les professions touristiques sauront au moins les rythmes auxquels elles devront s'adapter. Notre démarche est pragmatique et nous nous défions des conflits doctrinaux.

— Et en ce qui concerne la création d'une aide à la personne en vacances ?

— Nous devons reprendre ce dossier de fond en comble.

» Je remarque que l'un des principaux obstacles au départ en vacances n'est pas l'absence de moyens financiers mais le manque d'informations. Nos compatriotes ignorent les merveilles situées à moins de 50 kilomètres de chez eux alors qu'ils possèdent toute la documentation voulue sur la Tunisie ou les Baléares, car l'information est donnée comme support d'un produit commercial.

» Dans ce domaine, les sports d'hiver ou la Côte d'Azur n'éprouvent pas de difficultés. En revanche, le vélo en Limousin et les canaux de Poitou-Charentes ont du mal à se faire connaître. Pour remédier à cet état de choses, nous mettrons en service cette année deux systèmes.

» Au début du mois de mai, nous inaugurerons un réseau de vingt-cinq points d'information, embryon de France Informations Loisirs (FIL). N'importe qui pourra s'adresser gratuitement à eux pour savoir où faire de la planche à voile, ou si ses revenus lui permettent de prétendre aux bons-vacances des allocations familiales. Il s'agira d'une banque de données simplifiées que nous développerons ensuite, lorsque nous connaîtrons mieux les désirs des Français en matière d'information de loisirs.

» Par ailleurs, nous compterons, cette année, trente « centrales de réservation » où les usagers pourront s'adresser afin de retenir des places. Par exemple, il sera possible d'y acheter une semaine dans les monts d'Ambazac (Haute-Vienne), avec voyage en calèche, choix de gîtes, cheval de selle ou bicyclette d'accompagnement et possibilités de forfait week-end au départ de Paris.

— Vous vous substituez donc aux agences de voyages détaillantes ?

— Il n'existe presque pas d'agences « réceptives ». Je les comprends, d'ailleurs. Lorsqu'elles vendent la France aux Français, elles acquittent une T. V. A. de 17,7 %. Quand elles exportent nos compatriotes à l'étranger, elles ne paient pas de T.V.A. C'est paradoxal, mais c'est comme ça.

» Le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs est d'abord le ministre des vacances des Français en métropole ou dans les DOM-TOM et des séjours des étrangers en France. La mise en route du FIL aidera les offices de tourisme à poursuivre et à accélérer leur modernisation. Et pour compenser l'absence de catalogues sur la France analogues à ceux des agents de voyages sur l'étranger, nous créons une collection « Loisirs Accueil » réalisée par les organismes régionaux, avec la participation financière de l'Etat et sous couvert de FIL. Ces livres d'informations pratiques, distribués par le Seuil dans les librairies, seront vendus parce que la documentation gratuite est mal lue et très vite jetée.

Air France et le Club

— Susciterez-vous la création d'agences réceptives ?

— Nous préférons rassembler dans un groupement d'intérêt économique toutes les entreprises ayant intérêt à la venue des étrangers en France, notamment Air France, le Club Méditerranée, le Syndicat national des agents de voyages, les grandes chaînes hôtelières et, demain, les parfumeurs et la haute couture. Nous élaborons des programmes de promotion à l'étranger basés sur des produits conçus par tous ces partenaires et financés avec eux.

— La libération des prix décidée par le gouvernement ne nuira-t-elle pas à la vente des vacances en France au moment où l'Espagne discipline ses tarifs ?

— Je ne le pense pas, et les premiers résultats de cette politique me confirment dans ce pronostic. Nous avions, par exemple, le choix entre libérer totalement les prix des chambres dotées d'un sanitaire de qualité dans les hôtels deux étoiles ou limiter à 7 % la hausse de leurs tarifs en 1979. Dans ce dernier cas, tous les hôteliers auraient aligné leurs barèmes sur le maximum. Nous avons choisi la liberté. Bien nous en a pris : l'augmentation réelle n'atteint pas 5 %.

» Même schéma pour le vin dans les restaurants. Le prix d'une bouteille de moins de trois ans d'âge ne devait pas être supérieur à 2,5 fois son prix d'achat. Nous sommes convaincus que, dans le contexte de libération, la concurrence va jouer à plein et que le coefficient multiplicateur ne dépassera pas 2. Les hôteliers, les restaurateurs, les prestataires de service ne se comporteront plus en fonction des ukases de l'administration, mais selon les besoins du marché. Dans un milieu économique où les petites et moyennes entreprises sont légion, la concurrence ne peut être que très dure. Nous l'attiserons encore. Nous publions, ces jours-ci, un répertoire où figurent les prix de tous les hôtels de France.

— Les associations de tourisme social reprochent au ministre chargé de la tutelle du tourisme de méconnaître leurs efforts et les besoins des catégories les plus défavorisées. Croyez-vous au tourisme social ?

— Le tourisme social est une notion ambiguë. Même le camping n'est pas toujours social. Je distingue un tourisme associatif qui repose sur une forme d'esprit proche de celle des coopérateurs. C'est un tourisme riche culturellement, spirituellement, voire politiquement. A côté, existent des modes d'hébergements et d'activités de loisirs accessibles aux revenus modestes. A cet égard, la petite hôtellerie rurale est plus sociale que bon nombre de villages de vacances parce qu'elle est moins chère. Le gouvernement aidera donc vigoureusement cette hôtellerie.

» Je pense que le plus social des tourismes est celui qui est pris en main par les populations d'accueil. Nous pousserons les associations classiques à s'orienter vers cette décentralisation des responsabilités.

— Doit-on en conclure que vous êtes hostile à un tourisme massif ?

— Exactement. Dans la ligne du Rapport Blanc sur l'accès des Français aux vacances, M. Jean-Pierre Soisson et moi-même nous ferons les promoteurs d'un tourisme réparti dans l'espace et dans le temps afin de donner à ceux qui n'en ont jamais vraiment bénéficié la liberté de choisir leurs vacances et les moyens de les réussir. »

Propos recueillis par
ALAIN FAUJAS.

TOULON-CADIX

Vélos sur l'eau...

FORT de ses deux mille cinq cents adhérents et de ses presque sept ans d'existence, le Bicy-Club de France vient de publier son programme pour le printemps et l'été. La curiosité de cette année sera incontestablement la première croisière du vélo organisée en commun avec les croisières Paquet (1).

Le Bicy-Club a retenu un périple traditionnel de cette compagnie : onze jours, du 7 au 17 août, de Toulon à Cadix, via Gibraltar, Madère, les Canaries et Casablanca. Au lieu d'emprunter des autocars pour visiter les lieux touristiques, les fans de la petite reine se verront remettre à chaque escale une bicyclette de randonnée pour une balade imaginée, cet hiver, par les organisateurs du Bicy-Club. Mais il sera possible d'embarquer son propre vélo, sans supplément.

L'association ne se contente pas d'envoyer des vélos sur l'eau. Elle continue à jouer les valeurs sûres qui ont fait sa réputation. En premier lieu, il convient de citer le cyclobus du bois de Boulogne et le local du bois de Vincennes. Au cours de l'année dernière, environ quatre mille cinq cents personnes non adhérentes du Bicy-Club se sont laissées séduire par ce système de location de bicyclettes en lisière de bois. (Adhésion : 20 F par an. Location : 5 F de l'heure. Samedi, dimanche et jours fériés, de 9 heures à 20 heures.)

Le Bicy-Club organise au départ de Crépy-en-Valois (Oise), de Dourdan (Essonne), de Chars (Val-d'Oise) et de Tournan-en-Brie (Seine-et-Marne) des « journées pique-niques en Ile-de-France ». Les candidats se retrouvent le dimanche vers 10 heures, par exemple sur la place du marché ou à la brasserie de la gare, pour enfourcher le vélo qui les attend. Un accompagnateur guidera la randonnée limitée à 40 kilomètres maximum.

Le Bicy-Club, qui va essaimer de façon permanente à Rennes, cherche à confirmer son succès en apparaissant un peu plus encore comme le défenseur des cyclistes. Il lui faudra, pour ce faire, prendre plus souvent position contre la passivité des pouvoirs publics qui parlent beaucoup du vélo mais œuvrent surtout pour la voiture.

Il lui faudra peut-être mettre un pied dans le domaine de l'édition, car la publication de cartes « cyclistes » fera utilement pendant aux topo-guides et autres guides des sentiers réservés aux marcheurs.

★ Bicy-Club de France : 8, place de la Porte-Champerret 75017 Paris, tél. 766-55-92 (de 9 h. 30 à 13 h. 30). Cotisation annuelle : 50 F.

(1) A partir de 2 470 francs par personne.

CHIFFRES D'AFFAIRES

Vers l'an 2000

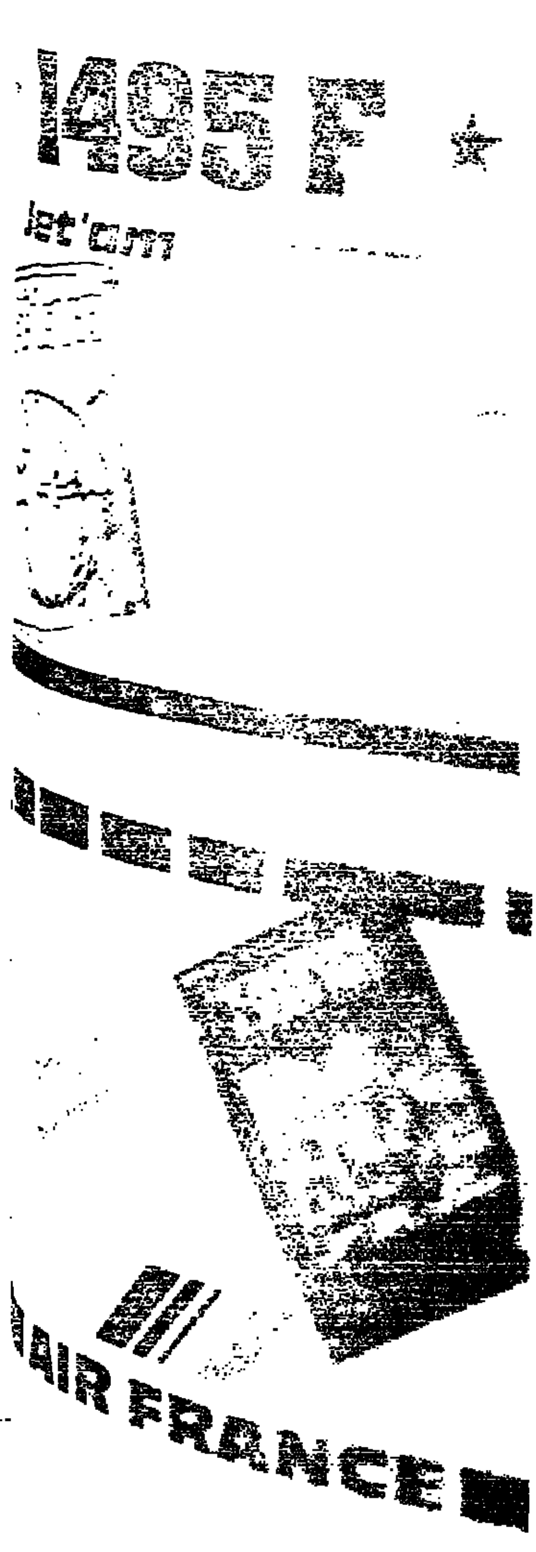
Selon l'Organisation mondiale du tourisme (O.M.T.), le monde comptera trois milliards de touristes par an en l'an 2000. Ce chiffre, qui atteint 1,2 milliard en 1978 (contre 460 millions en 1963), devrait, en effet, doubler au cours des vingt prochaines années.

L'O.M.T. propose qu'une conférence mondiale se réunisse à Manille, en septembre 1980, pour discuter des mesures à prendre dès à présent pour faire face à la demande toujours croissante en matière de voyages.

Chypre fait ses comptes.

En 1978, Chypre a accueilli 216 164 touristes, contre 178 185 en 1977, soit une augmentation de 21, 3 %. Le nombre d'excursionnistes a presque doublé, passant de 74 513 en 1977 à 145 328 en 1978.

Parmi les touristes étrangers ayant séjourné à Chypre, les Finlandais viennent en tête (+ 217,1 % par rapport à l'an dernier), les Suédois (+ 108 %), les Suisses (+ 132,2 %), les Britanniques (+ 33,9 %), les Allemands (+ 37 %) et les Français (+ 21 %).



هكذا من الأصل

Hippisme

La saison des géants

L'ANNEE est, à Auteuil, celle des géants. MONCOURT, le roi 1979 du steeple, doit approcher 1,80 mètre au garrot. SAINTE SAMBRE, sa nouvelle homologue catégorie « junior », n'était pas seulement destinée par son nom à atteindre aux béatitudes hippiques : elle se trouve, du haut de son 1,76 mètre ou 1,77 mètre — qui va encore, avant la fin des quatre ans, s'allonger quelque peu, — plus proche des faveurs célestes qu'aucun de ses concurrents. Tous les commentateurs notent son style aérien. A cette altitude, l'expression s'imposait. Soyons justes : il n'y a pas que du gigantisme chez la jeune championne (c'était, dimanche, dans le prix Duc d'Anjou, sa cinquième victoire consécutive).

Il y a d'abord une docilité — dans laquelle on reconnaît la ferme patience de son entraîneur Philippeau — qui permet à Patrick Tuel de la placer, dans le peloton, exactement là où il veut (la façon dont le jockey lui a ainsi fait éviter, dimanche, des parties de piste défoncées où d'autres s'enlisaient a été un régal). Il y a une sûreté sur l'obstacle qui tient au dressage, à la franchise de caractère et à la souplesse, davantage qu'à la taille. Il y a, enfin, une qualité de plat — dont avaient témoigné, plus tôt dans la carrière, deux excellentes places de seconde, dont l'une à Longchamp — qui permet à la pouliche, si elle est dans le groupe de tête au saut de la dernière haie, de laisser ensuite ses adversaires sur place.

Pour les spécialistes des pedigrees, SAINTE SAMBRE représente un cas — en fin de compte rare — de synthèse idéale. Elle est par SANCTUS et une fille de TANERKO, et remonte, par les mères, à XORA, base d'une grande souche de l'élevage Atucha, qui a notamment donné CALCHAQUI et TRENEL. Or, SANCTUS est connu pour transmettre de la classe et de la vitesse, mais aussi une certaine instabilité de caractère et, surtout chez les pouliches, un dégoût prononcé pour l'effort. TANERKO, à l'inverse, donne souvent des chevaux courageux, et apporte une aptitude à l'obstacle. SAINTE SAMBRE a pris ce qu'il y avait de meilleur dans chacun des deux courants de sang. L'inconnue est ce qui peut subsister de négatif dans l'héritage de XORA. Plusieurs bons chevaux de cette souche ont été trahis par une grande fragilité des os. CALCHAQUI, qui était un crack, s'est fracturé une jambe simplement en galopant : LA SAMBRE, la mère de SAINTE SAMBRE, a achevé sa carrière de courses sur une fracture de boulet.

La propriétaire de la nouvelle championne, Mme Da Ponte, héritière de l'écurie de Posson, et les deux entraîneurs successifs de SAINTE SAMBRE ont, il est vrai, opposé une particulière prudence à ces inquiétants précédents : SAINTE SAMBRE n'a encore couru, dans toute sa vie, que dix fois, et on va maintenant la laisser au repos jusqu'au Grand Steeple des quatre ans. Ainsi ménagée, on peut espérer que, pour la plus grande joie des spectateurs d'Auteuil, sa carrière durera.

Les autres lauriers dominicaux ont été pour HOLLYGOOD, gagnant (par huit longueurs) du prix Maréchal Vaillant. Le jockey Michel Chirol a le droit de prélever la moitié des feuilles de la couronne : l'art avec lequel il a réussi à cacher la course à ce cheval susceptible qui cède vite au renoncement — « à le bluffer » selon son expression — a compté pour cinquante pour cent dans la victoire.

Le troisième homme

C'était d'ailleurs la journée Chirol : quatre succès. « Come back » sympathique de la part de ce jockey qui avait occupé le premier rang quand, voilà quelques années, il avait porté la casaque Wildenstein, alors elle-même au faîte et dont, depuis, la carrière avait subi une éclipse. L'autre retour au premier plan est celui de Gérard Philippeau déjà cité. Le décès des deux plus importants propriétaires de son effectif, une brouille avec un troisième, à propos de la carrière de VITIGES, l'avaient, un temps, mis en difficulté. SAINTE SAMBRE lui rouvre une voie royale qu'avaient annoncée, cet hiver, plusieurs succès à Cagnes. Aux courses, comme ailleurs quand le talent existe, l'effacement n'est jamais que provisoire.

Le troisième homme de ce début de saison est le jeune entraîneur René Collet, un élève de feu John Cunnington. Il gagne le Grand Prix de plat de Cagnes-sur-Mer et, le même jour, deux courses à Auteuil. Il gagne encore à Maisons-Laffitte, le prix Prince Chevalier et il se permet, un mois après la reprise du galop, d'être, par le nombre des victoires, en tête du tableau des entraîneurs. Ce succès s'était déjà esquissé l'an passé. Avouons-le : on avait alors pensé à quelque heureuse fantaisie de la loi des séries, voire à quelque recours — auquel la vigilance des commissaires mettrait bon ordre — à de coupables adjuvants. La vigilance des commissaires n'a pas manqué : l'assemblée de ces graves personnages a, comme tous les cénacles, une naturelle propension au rejet à l'encontre des nouveaux venus. Or, la suspicion n'a trouvé à s'exercer que dans un cas véniel de performances contradictoires. Par ailleurs on ne peut plus invoquer, devant la permanence de la réussite, la seule chance. Conclusion : à moins de douter de l'efficacité des commissaires, donc de contester les bases même de l'orthodoxie hippique, il faut admettre que ce garçon aux allures de beatnik est doté du sixième sens qui fait les grands entraîneurs.

Côté salle des coffres, Arnaud de Ravignan se frotte les mains. Il a été, à la Société de steeple, le grand défenseur puis l'artisan des tiercés à « sponsor », c'est-à-dire patronnés par des firmes commerciales. Or il apparaît que le « sponsoring » fait augmenter la masse des jeux, donc la recette de la Société. Ainsi dimanche, un tiercé qui ne réunissait que quatorze partants a mobilisé plus de 110 millions de francs, presque un record. Il en avait été de même le dimanche précédent. Les courses étaient patronnées, successivement, par les chocolats Lindt et le Figaro magazine. Explication probable : le « sponsor » entreprend, autour de la course qu'il patronne, une campagne parallèle de publicité qui comporte des retombées devant les guichets du P.M.U. « Causez, causez... », il en restera toujours quelque chose.

LOUIS DÉNIEL.

Motocyclisme

95 Ch pour un gant de velours

DERIVEE de la célèbre machine d'endurance qui glane depuis plusieurs années les lauriers de très nombreux circuits, la nouvelle Honda 900 F Bol d'Or porte le nom même de la course la plus prestigieuse. Beaucoup de motards attendaient cette nouvelle moto. Ils ne seront pas déçus : Honda a réalisé là une de ses plus belles machines.

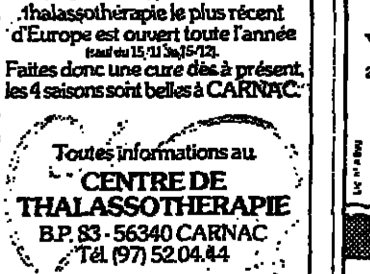
L'esthétique reste dans la ligne « européenne » choisie désormais pour tous les modèles de la gamme commercialisés en France. Mais le meilleur de la 900 F est sans aucun doute « la puissance dans la douceur » du moteur et des commandes. Il n'est pas facile, d'ordinaire, de maîtriser 95 chevaux. Pourtant, la 900 F se conduit « comme un vélo », du bout des doigts, tout en souplesse. Si la position de conduite est excellente pour le grand tourisme, elle ne permettra pas, en revanche, d'atteindre les hautes vitesses que la machine peut s'offrir ! Ceux qui veulent « tirer du câble » devront donc changer de guidon.

Sur cette machine bien équilibrée et faite pour les grandes randonnées, seul le confort ne nous a pas convaincu : la selle est dure, étroite, anguleuse et placée très en arrière. Quant au passager, il devra se contenter d'un confort très précaire, la selle plongeante et les repose-pied haut placés et très en arrière favorisant la glissade vers le pilote. — Ph. J.

★ Honda 900 F Bol d'or, 95 chevaux, quatre cylindres, double arbre à cames en tête. Freins : trois disques. Consommation : 6,5 litres aux 100 kilomètres, en conduite « normale », 9,5 à 10 litres aux grandes allures. Poids : 250 kilos en ordre de marche. Prix : 22 850 F.

● *Le dernier-né de la gamme des casques Nolan*, l'intégral N. 31, présente toutes les qualités de la marque : confort remarquable et poids minimum (1 250 grammes), écran simple à manœuvrer, sécurité très poussée. Au plan de la finition, on notera l'habillage intérieur en jersey velours, et la jugulaire à double fermeture Velcro, de même que l'écran, encastré sur la mentonnière, qui assure une excellente étanchéité.

Disponible en blanc, rouge et bleu, depuis le début de ce mois, le N. 31 Nolan est vendu aux alentours de 280 F.





Plaisirs de la table

Les guides 79 : remuant Michelin, sage Kléber...

LA tempête qui a soufflé sur l'avenue de Breteuil (plus de cent variations étoilées) indique que le Michelin, las sans doute de se voir reprocher un attentisme poussiéreux, se met au goût du jour. Il sacrifie au modernisme, voire au snobisme à la mode, étoilant le meilleur mais aussi le pire !

Ainsi, tenez, en donnant trois étoiles à *Lameloise* (Chagny) et à *la Chaumière* (Reims) il récompense heureusement deux bonnes maisons, mais en même temps il ôte une de ses trois étoiles à *Charles Barrier* (Tours), un des meilleurs, des plus consciencieux cuisiniers de France. Perdent une de leurs deux étoiles *Chez Albert* (avenue du Maine) et *la Chaumière des gourmets* (place Denfert-Rochereau) dont les patrons sont l'honnêteté même, attachés à la qualité de la marchandise mais refusant les salades folles et autres folies du jour.

Il n'empêche, et voilà Michelin donnant une étoile à des restaurateurs n'ayant pas un an d'existence. Cela ne s'était jamais vu ! C'est le cas de *Michel Rostang* (rue Gustave-Flaubert, et cela prive peut-être son père, en *la Bonne Auberge* d'Antibes, de la troisième qu'il méritait !), de *Gérard Besson* (rue du Coq-Héron. On aurait aimé aussi que la deuxième étoile du *Chiberta* n'empêche point celle de *Laurent* (il y a tant de deux étoiles aux Champs-Elysées qui les méritent moins !). On aurait aimé que l'on ne se presse pas tant d'étoiler le *Pavillon royal* du Bois de Boulogne (qui vient seulement de ré-ouvrir après bien des mésaventures), alors qu'on oublie des maisons affirmées comme *l'Aquitaine* (rue de Dantzig), le *Petit Navire* (rue des Fossés-Saint-Bernard) *et bien d'autres comme* la *Via Veneto* (rue Quentin-Bauchart, si charmante et qui vient d'avoir une étoile à l'Auto-Journal !).

Je me réjouis de l'étoile du *Pressoir* (avenue Daumesnil), de *la Flamberge* (avenue Rapp), de *la Cantine des gourmets* (avenue de La Boudonnais), dont j'ai été le premier à parler. En banlieue, de l'étoile de *la Barrière de Clichy* (encore une de mes découvertes), étoile qui ne consolera pas Bernard Loiseau de n'avoir pas décroché sa deuxième à *la Côte d'Or*, de Saulieu ! Et encore étoile au *Chantecler* (Négresco à Nice), au *Château d'Audrieu, au Bretagne* (Saint-Omer). Félicitons aussi Jean Moussié de retrouver au *Bistro 121* (rue de la Convention) l'étoile qu'il perdit par l'ignorance d'un inspecteur prenant pour beurre blanc ce qui était hollandaise. Etoile enfin à Busset, au *Haut Tourne Bride* (avec Sylvie Beauvalot du *Bretagne*, c'est la seconde cuisinière étoilée cette année).

Les six premiers

Par comparaison, c'est le Kléber qui, cette année, s'affirme conservateur. Il l'annonce en quelque sorte avec son challenge, dont le sujet, les « valeurs sûres » en province, témoigne d'une volonté de sagesse, en mettant en vedette ceux qui ont su « raison garder » en évoluant avec sagesse, en adaptant avec intelligence leurs représentations aux conditions de la vie moderne, en appliquant des prix sans excès...

Les six premiers de ce classement sont, dans l'ordre : *Vanel* (Toulouse), l'*Hôtel de Paris* (Moulins), *Hiély-Lucullus* (à Avignon), *Jeanne de Laval* (les Rosiers-sur-Loire), le *Poste et Golf* (Luchon) et *la Bonne Etape* (Château-Arnoux). Maisons solides, sérieuses, dont on ne saurait attendre qu'elles aient jamais trois étoiles chez la concurrence. A un ou deux détails près, c'était là mon classement personnel. Je m'en réjouis pour *Vanel*, pour le *Poste et Golf* aussi, qui est un mal-aimé de l'avenue de *Breteuil*.

Une seule grande promotion, le coq rouge couronné de la *Barrière de Clichy*. Et parmi les couronnes nouvelles, quelques-unes qui m'enchantent : pour la *Barrière Poquelin* (rue Molière), pour le *Bistrot de Paris* de Michel Oliver (rue de Lille), pour le *Petit Coin de la Bourse* (rue Feydeau), la *Poularde* (Houdan), l'*Escu de Runiac* (Rennes) et surtout ce *Violon d'Ingres* de Vichy que j'ai signalé au lecteur en septembre 1977 et qui ne figure sur aucun autre guide. On appréciera aussi le coq noir de *Pétrus* (place Pereire), la couronne de *Bessière* (avenue des Ternes).

Enfin, toujours « à la page », il est le seul à signaler *Baumann-Baltard*, le *Copreau* (rue Copreau), *Chez Grand-Mère* (l'excellent et pas cher petit bistrot de la rue Broca, n° 92, qui figure aussi dans « Paris Gourmand » d'Imbach et Nouchi), *la Marée verte* (rue Pontoise), *le Clos Dombasle* (rue Dombasle).

LA REYNIÈRE.

Philatélie

N° 1578

Encore les grottes de Niaux

Décidément le timbre consacré aux grottes de Niaux n'a pas eu de chance.

Lorsque nous écrivions dans notre chronique du 10 mars : « Les hauts responsables de la « région » ont fait de jolis micmacs sans s'en rendre compte », nous étions encore loin de la réalité.

Si la mise en vente dans nos quatre-vingt-dix-neuf départements est apparemment simple pour les profanes, elle est, en réalité, très complexe. Suivant un processus normal, l'agence comptable doit mettre en place le ou les timbres un mois avant la date de la vente générale dans tous les bureaux de poste.

La décision subite de l'ajournement a nécessité une intervention rapide auprès des directions régionales, à charge pour celles-ci de répercuter sur tous les bureaux de leurs « territoires » le retardement de la vente.

Une défaillance fâcheuse a voulu que les sept départements de la « couronne » n'ont pas eu connaissance de cette décision. Et c'est ainsi que Niaux a été vendu une partie de la matinée du lundi 19 mars.

Que faut-il penser de ces fâcheuses « bavures » ? Surtout ne pas dramatiser, cela ne servirait à rien.

Si d'ici le 6 juillet — nouvelle date de la mise en vente — quelques coups de commerce fructueux s'exercent, ceux-ci ne se feront qu'aux *dépens de « pigeons » aveuglés par* quelques oblitérations « avant date » (de l'émission), mais n'auront aucune valeur réelle sur le plan de la philatélie pure.

ANDORRE : Pour la série « Nature » un isard.

Les émissions de l'année pour la principauté d'Andorre débutera par un timbre de la série « Protection de la nature » et représentera un isard. Vente générale le 26 mars (1er/79).

Ci-contre, la maquette sans valeur.

1,00 F, brun-noir, *bistre et bleu.*

Format 22 × 36 mm. Dessin et gravure de *Pierre Béquet.* Tirage 750 000 exemplaires. Impression taille-douce : Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— *Le 24 mars,* au bureau de poste d'Andorre-la-Vieille. — Oblitération « P.J. » grand format illustré.

Exposition philatélique internationale à Londres en 1980

Le premier bulletin annonçant l'exposition philatélique internationale qui se tiendra à Londres, en 1980, est préfacé par le président de l'administration des postes britanniques, Sir William Barlow.

On remarquera que la date d'ouverture de cette manifestation coïncide volontairement avec le cent quarantième anniversaire de l'émission du fameux « penny black », le 6 mai 1840.

Patronné par la Fédération internationale de philatélie (FIP), London 1980 se tiendra au centre des expositions Earls Court, du 6 au 14 mai.

Ce bulletin contient — en trois langues, dont le français — le règlement à l'intention des futurs exposants. Quarante et un commissaires de trente-neuf pays, avec leurs noms et adresses, y figurent afin de faciliter les inscriptions directes dans ces pays.

Pour obtenir le bulletin I : Secrétariat *London 80, P.O. box 300,* 265 Strand, London WC 2 R 1 AF, Angleterre.

Bureaux temporaires

⊙ 84700 Sorgues (château de Gentilly, route de Vedène), les 31 mars et 1er avril. — Dixième exposition philatélique.

⊙ 59440 Avesnes-sur-Helpe, du 6 au 9 avril. — Cinquième Foire aux mouches.

⊙ 58000 Nevers (chapelle Sainte-Marie), les 14, 15 et 16 avril. — Centenaire de la mort de sainte Bernadette.

⊙ 33000 Bordeaux (ancien hall de la R.P., 11, rue du Palais-Gallien), *les 20 et 21 avril. — Exposition temporaire* du musée postal d'Aquitaine.

● A Nantes, un guichet philatélique sera ouvert au 28, rue Scribe, à partir du 2 avril. Il sera doté d'un cachet à date grand format illustré, avec la mention « Agence régionale d'information des postes. Philatélie, Nantes ».

Nouvelles brèves

● ALGERIE : « *Vol de cigognes », 10,00 DA. imprimé en héliogravure, par feuilles de vingt-cinq figurines, dans les teintes bleu, noir et rouge.*

● AUTRICHE : *championnat européen du fusil et pistolet à air comprimé, 6 schillings ; 150e anniversaire de la première compagnie de navigation à vapeur sur le Danube, 1,50, 2,50, 3 schillings, et championnats du monde de patinage artistique, Vienne 1979, 4 schillings.*

● BENIN : « *Sommet de l'OCAM » à Cotonou (20 au 28 mars), 50, 60 et 80 francs CFA. Offset, Edila. Maquettes d'Assouto et d'Eny pour la dernière valeur.*

● CHYPRE : *série « Europa 79 », trois valeurs, 25, 75 et 125 mils. Sujets, transports et télécommunications spatiales.*

● COMORES : *série « faune », trois valeurs, 30 fr., Charaxes Defulvata (papillon) ; 50 fr., Leptosomus Discolor (oiseau) et 75 fr., Merops Superciliosus (oiseau). Maquette de Veret Lemarinier. Offset, Cartor S.A.*

● CONGO : « *deuxième anniversaire du lâche assassinat du président Marien Ngouabi, fondateur du P.C.T. », 35 et 60 fr. Maquette locale. Offset, Cartor, S.A.*

● COTE-D'IVOIRE : « *Animaux en voie de disparition, hippopotame nain », 50 fr. Héliogravure, Delrieu S.A., d'après maquette de Veret Lemarinier.*

● DJIBOUTI : « *Volcan Ardoukoba », 30 et 90 fr. Maquettes de Pierrette Lambert. Offset, Edila.*

● GABON : *série des « blasons », 5 fr., Ogooué maritime ; 10 fr., Lastours ville, et 15 fr., M'Bigou. Hélio, Delrieu S.A.*

● MALI : *série « Pâques 1979 », trois timbres P.A., représentant des détails d'œuvres d'A. Dürer : 400 fr., Le portement de croix, 1497 ; 430 fr., Le Christ en croix avec trois anges, 1516, et 480 fr., La grande déploration, 1495. Gravées par Claude Haley. Taille-douce, de Périgueux.*

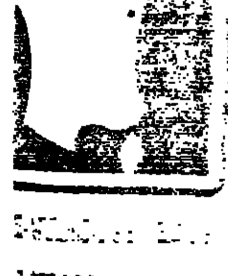
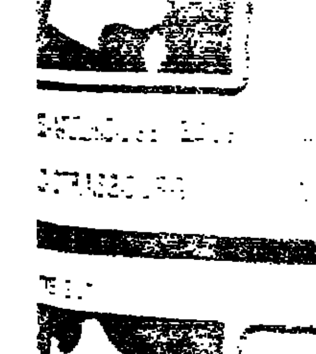
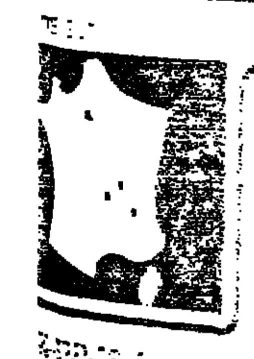
● NORVEGE : *Année internationale de l'enfant, 1979, 125 et 180 öre. Offset. Reproduction de portraits d'enfants dans l'art pictural du pays.*

● SAINT-MARIN : *en septembre, championnat international de ski nautique à Castel Gandolfo, 150 lires. — Année de l'enfant, 20, 120, 170, 220 et 350 lires. — Congrès de la stomatologie, 170 lires.*

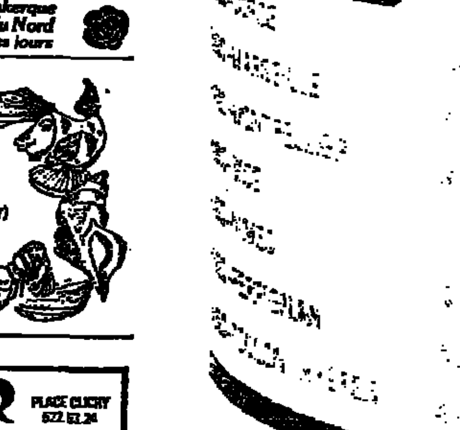
● SENEGAL : « *Village d'enfants SOS », 40 et 60 fr. Maquettes O. Heikh Ndime, d'après Diatta Seck. Offset, Cartor S.A.*

● SUEDE : *Tapisserie murale, 4 kr. Taille-douce. Gravure de Majvor Franzen-Matthews, d'après une photo de Lennart Hansson.*

ADALBERT VITALYOS.





هكذا من الأصل

Spéléologie

Reculer les barrières psychologiques

JAMAIS comme au cours de l'année écoulée, l'exploration souterraine n'avait montré un visage plus vrai. Durant l'été, quatre spéléologues français ont réalisé le parcours intégral du réseau de la Pierre-Saint-Martin, 1 332 mètres de dénivellation à descendre puis à remonter sous terre. Qu'il s'agisse d'un trajet déjà reconnu par d'autres, peu importe ! La Pierre-Saint-Martin demeure le gouffre le plus profond du monde, un abîme qu'on ne sillonne pas impunément. Cet abîme pyrénéen n'est-il pas l'Everest des profondeurs ?

Toutefois, l'événement de l'année résida sans doute davantage dans la jonction établie entre le réseau Trombe et le réseau de la Henne-Morte, en Haute-Garonne. Découvert il y a vingt ans, le réseau Trombe forme un labyrinthe dont les tentacules ont peu à peu englobé toutes les cavernes et tous les gouffres connus dans ce massif d'Arbas. Restaient indépendants de cet ensemble l'abime de la Henne-Morte et son annexe, le Serratch det Méné, dont les eaux convergeaient vers une résurgence séparée. Pourtant, en 1971, une coloration était venue montrer qu'une partie des eaux de la Henne-Morte diffluait quelque part sous terre et s'en allait sortir à la résurgence du réseau Trombe.

Mais les obstacles accumulés dans le gouffre de la Henne-Morte, notamment une cascade chutant d'une centaine de mètres, douchaient les enthousiasmes, ralentissaient les recherches. L'été pourtant, des spéléologues du Couserans et d'Albertville dénichaient au fond du gouffre une ramification qui les ramenaient à la surface par un soupirail inconnu. Peu après, le Groupe spéléologique des Pyrénées mit à profit ces découvertes et réalisa la jonction si convoitée entre le réseau Trombe et les nouvelles galeries de la Henne-Morte. Du coup, le réseau Trombe développe désormais 56 kilomètres, et sa nouvelle dénivellation, moins 919 mètres, le situe parmi les abîmes les plus profonds de la planète.

Deux autres jonctions ont été réalisées après de longs efforts: la liaison Sumidero-Mortero, attribuant à ce réseau espagnol une profondeur totale de 548 mètres, effectuée par l'équipe du Parisien Combredet ; la traversée réussie par les spéléologues grenoblois du Club alpin français dans les entrailles du Parmelan (Haute-Savoie) sur une hauteur de 696 mètres, en joignant le gouffre des Tordus et la grotte de la Diau. En revanche, c'est un coup de chance qui permit à un groupe polonais, de passage dans les Pyrénées, d'améliorer de 30 mètres la profondeur du gouffre André-Touya (Pyrénées-Atlantiques), l'un des plus profonds du monde, par une jonction heureuse avec un petit gouffre sus-jacent.

Trésors d'audace

Même lorsque les cavités d'un massif sont bien connues, la fameuse jonction ne survient pas de *façon* automatique. Encore faut-il trouver un passage. Les équipes autrichiennes et polonaises qui se succédèrent dans le Lamprechtsofen (Autriche) en firent l'amère expérience. Leur but visait à rejoindre la surface du lapiaz à partir des cheminées les plus élevées de ce gouffre. Les trésors d'audace que déployèrent les spéléologues pour arriver à leurs fins forcent l'admiration. Ils accomplirent la plus dure escalade jamais réalisée sous terre, 952 mètres de cheminées verticales à remonter dans l'obscurité. Quand ils durent faire demi-tour, vaincus par l'hostilité du gouffre, ces alpinistes des ténèbres n'étaient plus qu'à quelques mètres sous la surface du sol. Leur mésaventure montre que la jonction n'est pas l'arme absolue de la spéléologie moderne.

Mais, pour s'enfoncer de plus en plus loin sous terre, la bonne vieille recette de l'opiniâtreté est restée d'actualité. Les cordées de spéléologues de Salzbourg et de Varsovie qui ont fini par atteindre la cote — 618 mètres dans le Salzburgerschacht (Autriche), les Catalans de Badalona qui explorèrent successivement la sima T 38 jusqu'à — 513 mètres, l'avenc de la Bufona jusqu'à — 553 mètres et l'avenc de Badalona jusqu'à — 620 mètres, tous trois dans les Pyrénées espagnoles, les spéléologues de Malaga qui touchèrent au sud de Grenade le fond de la sima GESM par — 1 070 mètres, une profondeur qui situe désormais cet abime à la quatrième place dans les grands gouffres mondiaux, toutes ces équipes n'avaient d'autre secret que leur courage. Et que dire des Belges qui se taillèrent la part du lion ? Dans le Tannengebirge (Autriche), les membres du Spéléo-Club alpin belge firent du Sneeloch le cinquième gouffre mondial au cours d'une expédition d'une semaine.

Une autre équipe belge, conduite par J.-P. Bartholens et F. Spinoy, dans le massif helvétique des Siebenhengste, découvrit un gouffre baptisé Manneken Pis, et l'explora jusqu'à moins 800 mètres, pour déboucher dans le réseau des Siebenhengste déjà connu.

A côté de ce palmarès, des prouesses en tous genres ; un bilan de spéléologie ressemble chaque année davantage à la lecture des vieux « tours du monde », tant les résultats affluent de régions de plus en plus lointaines. Des pays où l'existence de karsts était contestée il y a quelques années à peine, voici que des spéléologues annoncent avoir atteint des profondeurs considérables : en Norvège, au Japon, en Ukraine, aux Etats-Unis, à Sumatra, en Nouvelle-Guinée, au Mexique, partout on est allé plus loin, plus profond.

Quatre des dix gouffres les plus importants du monde, trois des dix cavernes les plus longues modifiés en une seule année. A quoi faut-il attribuer ces bouleversements de l'atlas souterrain ? Un Parisien, nouveau venu dans les grandes plongées en siphon, F. Le Guen, avança de 700 mètres dans le siphon de Réméjadou (Ardèche). Sur la fin de cette reconnaissance, le profil plongeant de ce siphon ardéchois obligea le jeune nageur à s'enfoncer jusqu'à 42 mètres sous l'eau. Cette immersion impliquait au cours de la remontée que le plongeur effectuât un « palier », c'est-à-dire resta immobile un certain temps dans l'eau pour laisser son organisme opérer sa décompression. Cette station immobile dans l'eau et dans l'obscurité d'un siphon est particulièrement éprouvante pour les nerfs. Au regard des risques n'assiste-t-on pas là à une folle surenchère ? F. Le Guen s'en défend. « *Le matériel existe,* dit-il, *les techniques aussi. Le spéléologue doit s'adapter. Sous terre, tout progrès se résume à reculer une barrière psychologique.* » Voilà peut-être un élément de réponse.

PIERRE MINVIELLE.



Jeux

échecs N° 806

RÉPERCUSSIONS

(Tournoi international de Tallin, mars 1979)
Blancs : D. SAX
Noirs : M. TAHL
Partie espagnole.

1. é4 é5
2. Cf3 Cç6
3. Fb5 a6
4. Fa4 Cf6
5. 0-0 C×é4
6. d4 b5
7. Fb3 d5
8. d×é5 Fé6
9. Cb-d2 (a) Cç5
10. ç3 d4 (b)
11. F×é6 (ç) C×é6
12. Cb3 d×ç3
13. Dç2 (d) Dd5 ! (é)
14. Td1 (f) Cb4 ! (g)
15. Dé2 Dç4 ! (h)
16. D×ç4 b×ç4
17. Ca5 Cç2 !
18. Tb1 Ca3 ! (i)
19. Ta1 (j) Cç2
20. Tb1 Tb8
21. C×ç4 Ca3 ! (k)
22. C×a3 F×a3 (l)
23. Cé1 ! ç×b2
24. Cç2 ! (m) b×ç1=D
25. T×b8+ Ré7
26. T×ç1 T×b8
27. C×a3 (n) Tb2 ! (o)
28. Tç2 (p) T×ç2 !
29. C×ç2 Rd7 ! (q)
30. g3 ç5
31. f4 Cd4 ! (r)
32. Cé3 Ré6
33. Rf2 Cf5 !
34. Cd1 Rd5
35. g4 Ch6
36. Rf3 Rd4 !
37. Cé3 g6
38. g5 Cg8 (s)
39. Cg4 ç4
40. Ré2 ç3
41. Rd1 Cé7
42. Cf6 Cf5 !
43. Rç1 (t) a5 ! (u)
44. Cd7 Cé3
45. Cb8 Rd3
46. Cç6 a4
47. Cd8 Cd5 !
48. é6 (v) f×é6
49. C×é6 a3 !
50. Cç5+ Rç4
51. Cé4 Cb4
52. Rb1 Rd4
53. Abandon. (w)

NOTES

a) Les suites usuelles de la « variante ouverte » sont 9. ç3 et 9. Dé2. On se souvient de la huitième partie du dernier championnat du monde dans laquelle Karpov, reprenant une idée de Bernstein, expérimentée par Capablanca contre Lasker en 1914, écrasa son adversaire après 9. Cb-d2, Cç5 ; 10. ç3, g6? ; 11. Dé2, Fg7 ; 12. Cd4!.

b) Ainsi joua Lasker. 10..., C×b3 est faible : 11. C×b3, Fé7 ; 12. Cf-d4!.

ç) Dans la dixième partie du championnat du monde de Baguio-City 1978, Karpov plaça ici une botte secrète, 11. Cg5, que Kortchnoï refusa sagement d'examiner en entrant en finale par 11..., d×ç3 ; 12. C×é6, f×é6 ; 13. b×ç3, Dd3 ; 14. Cf3, D×d1. Cette partie fut déclarée nulle au quarante-quatrième coup, malgré un léger avantage des Blancs. Il aurait été intéressant de connaître la réponse de Tahl au sacrifice 11. Cg5, et ce, d'autant plus que cette variante fut préparée par Karpov et Tahl lui-même. En effet, tout n'est pas aussi simple qu'on peut le croire après 11. Cg5, D×g5 ; 12. Df3 et l'on comprend que Kortchnoï ait réfléchi pendant quarante-trois minutes. Par exemple, 12... Fd7 ; 13. F×f7+, Ré7 ; 14. Fd5, C×é5 ; 15. Dé2 menaçant à la fois 16. f4 ; 16. F×a8 ; 16. ç×d4 ; 16. Cb3 et 16. Cf3 (si 13..., Rd8 ; 14. ç×d4 et 15. é6). Mais ce n'est pas si clair après 15..., d3 ; 16. Dé1, ç6 ; 17. f4 (ou 17. Cf3, Df5 ; 18. Fb3, Rd8), Dh6 ; 18. D×é5+, Rd8 et les Noirs se dégagent par 19..., Fd6 et 20..., Rç7. On peut aussi analyser, après 11. Cg5, D×g5 ; 12. Df3, Fd7 ; 13. F×f7+, Ré7 les suites 14. ç×d4 et 14. Cé4. Les chances sont égales après 11. ç×d4, C×d4 ; 12. C×d4, D×d4 ; 13. F×é6, C×é6 ; 14. Df3, Td8 ; 15. a4 (moins claire est la continuation 15. Dç6+, Dd7 ; 16. D×a6, Fb4 ; 17. Cf3, Dd5 ; 18. Da7, ç5), Fb4 ! ; 19. a×b5, a×b5.

d) Ceci évite le pion isolé (si 13. b×ç3) et laisse à la T-R la colonne d.

é) Et non 13..., ç×b2? ; 14. D×ç6+. Tahl se lance dans une combinaison impressionnante, fondée sur l'attaque prévisible 14. Td1.

f) Si 14. D×ç3, Fb4! et 15..., 0-0.

g) Première pointe : si 15. T×d5, C×ç2 ; 16. Tb1, Cb4! gagnant la qualité (17. Td1, ç2!).

h) Deuxième pointe forçant l'échange des D, sinon les Blancs perdent encore la qualité après 16. Dé3 (16. Dé1), Cç2.

i) La troisième pointe consiste dans cette manœuvre spirituelle.

j) Si 19. b×a3?, ç2!.

k) Doublement de la même idée artistique.

l) Et développement du F-R avec gain de temps en raison de la menace répétée 23..., ç2 (et 23..., ç×b2).

m) Seule parade. Si 24. Td3, ç2 ; 25 Ta1, F×b2 ; 26. F×b2, T×b2. Les Blancs, qui semblent perdus après la suite naturelle 24. Fé3, 0-0 ; 25. Cç2, Fç5 trouvent le sauvetage miraculeux.

n) Après ces échanges, les Blancs peuvent soupirer de satisfaction, ayant évité le pire.

o) Cependant, à l'issue de cette longue combinaison ayant débuté quatorze coups plus tôt, les Noirs placent leur ultime pointe, dans cette fin de partie à matériel égal (T+C+ cinq pions) : l'entrée de la T sur la deuxième traverse.

p) Sauvant (presque par hasard) le pion a2.

q) Une nouvelle partie commence dans laquelle les Noirs ont un avantage certain : Un pion passé sur la colonne ç et un R centralisé.

r) La supériorité des Noirs apparaît dans cette possibilité d'échanger la dernière figure qui leur laisserait un pion passé et une finale facilement gagnée.

s) Et non 38..., Cf5 à cause de 39. C×f5+, g×f5 ; 40. h4!, ç4 ; 41. h5, ç3 ; 42. g6!.

t) Si 43. C×b7, Rd3 ; 44. Cf6, Cd4!.

u) Si 43..., Rd3 ; 44. Cd5.

v) Si 48. C×f7, C×f4! et 49..., Cé2+, etc.

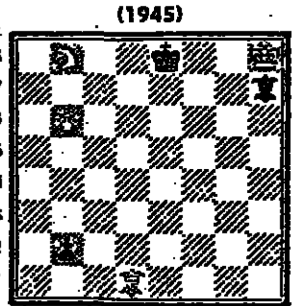
w) Car si 52. Cd6, Rd3 menaçant 53..., ç2+.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 805
O. KAILA
« Book Jubilee Ty », 1978

(Blancs : Rb2, Dg1, Pa2, b3, ç2, d4, é2, é5. Noirs : Ra5, Da6, Fé6, Pa7, ç6, d7.)

1. d5!. A) 1..., F×d5 ; 2. Dç5+, Db5 ; 3. D×a7+, Da6 ; 4. b4+, Rb5 ; 5. a4+!, D×a4 ; 6. ç4+!, R×b4 ; 7. D×a4+, R×a4 ; 8. ç×d5, ç×d5 ; 9. Rç3, Rb5 ; 10. Rd4, Rç6 ; 11. é3!, d6 ; 12. é6 et les Blancs gagnent. B) 1..., ç×d5 ; 2. Dç5+, Db5 ; 3. D×a7+, Da6 ; 4. b4+, Rb5 ; 5. ç4+!, d×ç4 ; 6. a4+, D×a4 ; 7. Db7 mat.

ÉTUDE
V. KIWI
(1945)



BLANCS (4) : Rh8, Fd1, Cb8, Pb6.
NOIRS (3) : Ré8, Fh7, Pb2.
Les Blancs jouent et font nulle.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 803

LES CARTES TRANSPARENTES

Cette donne, publiée dans le *Bulletin de la presse internationale de bridge* (I.B.P.A.), a été une des candidates au « Prix de la meilleure donne de l'année ». Elle a été jouée par l'Autrichien Peter Manhardt au cours du championnat d'Autriche par équipe de quatre.

Le déclarant a manœuvré comme s'il voyait à travers les mains adverses.

Nord : ♠ A D 8 ♥ A R 8 ♦ D 9 8 2 ♣ A 5 4
Ouest : ♠ V 10 5 ♥ 7 6 ♦ 7 6 5 3 ♣ D 10 7 3
Est : ♠ R 7 6 4 2 ♥ V 4 2 ♦ R V 4 ♣ 9 6
Sud : ♠ 9 3 ♥ D 10 9 5 3 ♦ A 10 ♣ R V 8 2

Les annonces, non publiées, auraient pu se dérouler ainsi :

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
passe	1 ♦	passe	1 ♥
passe	2 SA	passe	3 ♣
passe	3 ♥	passe	4 ♥
passe	5 ♣	passe	5 ♦
passe	6 ♥	passe	passe...

Ouest ayant entamé le valet de pique, Est prit la dame de pique du mort et contre-attaqua le 4 de cœur. *Comment Manhardt, en Sud, a-t-il gagné* le PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse :

Le déclarant prit avec le 8 de cœur du mort et, convaincu qu'Est avait le roi de carreau (parce qu'il n'avait pas contre-attaqué carreau), il joua *la dame de carreau* du mort (comme s'il avait lui-même le valet de carreau dans sa main). Mais Est ne risquait pas d'être trompé, et il couvrit avec le roi de carreau pris par l'as de carreau. Manhardt (qui avait soigneusement débloqué le 9 de pique à la première levée) fit l'impasse au 10 de pique, puis il jeta le 10 de carreau sur l'as de pique. Il rejoua ensuite le 9 de carreau du mort couvert par le valet qu'il coupa, et il tira ensuite as et roi de cœur, puis *le 8 de carreau affranchi* sur lequel il défaussa un trèfle. Fallait-il maintenant faire l'impasse à la dame de trèfle sur Est ou décider que Ouest avait à l'origine quatre carreaux et quatre trèfles et qu'*il pouvait être squeezé ?*

Sur le troisième coup d'atout, Ouest n'avait pas défaussé pique, mais trèfle, et il était probable qu'il n'avait pas de quatrième pique et qu'il avait, par conséquent, *huit* cartes dans les mineures. Le squeeze devenait donc une meilleure chance et, au lieu de jouer l'as de trèfle, puis le 4 de trèfle pour le valet de trèfle, Manhardt *prit la main avec le roi de trèfle* pour tirer son dernier atout :

Nord : ♦ 2 ♣ A 5
Ouest : ♦ 7 ♣ D 10
Est : ♠ 7 6 ♣ 9
Sud : ♥ D ♦ V 8

Sur la dame de cœur, Ouest défaussa le 10 de trèfle et le mort le 2 de carreau, et les deux trèfles étaient maintenant maîtres.

LA CHUTE VERTIGINEUSE

Même les champions peuvent, eux aussi, être emportés dans une avalanche, surtout quand ils prennent des risques excessifs. Un des exemples les plus spectaculaires s'est produit au championnat d'Europe d'Herzlia, dans le match entre l'Autriche et l'Espagne. L'étincelle a été provoquée par un psychic dont le but était de brouiller les transmissions des adversaires qui avaient utilisé un trèfle artificiel, mais le résultat fut désastreux.

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Nord : ♠ 8 6 ♥ A R V ♦ A V 10 6 3 ♣ A R 3
Ouest : ♠ V 7 2 ♥ 10 7 3 ♦ 5 ♣ D V 10 9 5 2
Est : ♠ 10 3 ♥ D 6 5 ♦ R D 9 7 2 ♣ 8 7 4
Sud : ♠ A R D 9 5 4 ♥ 9 8 4 2 ♦ 8 4 ♣ 6

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
passe	passe	1 ♣	passe
1 ♠	2 ♦ !	contre	2 ♥ !
contre	passe	passe	passe !

Sur l'entame de l'as de pique de Sud, *combien le déclarant, en Est, a-t-il fait de levées* en contrat de DEUX CŒURS ?

Si Ouest entame le 5 de carreau, *Sud peut-il gagner* le PETIT CHELEM A SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Nord-Sud jouait le trèfle napolitain, que l'on appelle aujourd'hui Trèfle bleu.

L'ouverture de « 1 ♣ » promettait au moins 17 points et la réponse artificelle de « 1 ♠ » garantissait trois « contrôles » (un as et un roi ou trois rois). Ouest crut bon de faire un psychic à carreau, mais Est avait trop de carreaux pour croire à une vraie couleur chez le partenaire et, au lieu de passer ou de surcontrer, il crut bon de se replier à « 2 ♥ », couleur « probable » d'Ouest (qui aurait sans doute contré la réponse artificielle de « 1 ♠ » s'il avait eu une couleur à pique). Sur le contre à « 2 ♥ », Ouest n'avait aucune raison de se replier à « 3 ♣ », et Est joua « 2 ♥ » !

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble N° 55

LA PRINCESSE FESTOYÉE

ROUEN*, NOVOTEL,
3 février 1976.
(Troisième manche)

Rouen-scrabble, tél. : 74-18-24.
Partie communiquée par Alain Bevan.

C'est sans doute par nostalgie que le règlement international, contredisant le P.L.I., donne comme transitifs certains verbes grâce à des constructions franchement archaïques : COUSINER (traiter en cousin : Un homme de fortune évite un parent mince/Qui vient le cousiner du fond/de sa province. *(Desmahis, contemporain de Voltaire),* FESTOYER *(faire la fête à quelqu'un).* : La terre et le ciel voulaient festoyer la plus belle princesse du monde. *(Il s'agit, sauf erreur, de Marguerite de Lorraine, deuxième femme de Gaston d'Orléans ; la citation est de Voiture). TRICHER quelqu'un, mais aussi tricher une serrure, c'est-à-dire la crocheter. Reste le cas d'AFFABULER, création récente (vers 1900), forgée sur AFFABULATION (1780). Le R.I., s'alignant sur le Lexis, le donne comme transitif, à l'instar de FABULER.*

Le dictionnaire de référence est le PLI (Petit Larousse illustré). Les cases horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; les cases verticales, par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	POINTS
1	E U D S M L L			
2	— E E E R R T P	DUMES	H 4	18
3	I I A E V D S	DEPETRER	4 H	74
4	B A O O N S ?	DEVISAIS	8 A	89
5	A F E E L L T	ABOR(D)ONS	O 1	131
6	L + C T A A U I	FRELATE	M 3	24
7	U A R S E P D	CAPITULA	J 2	70
8	D B + Q A I O U	SUPRA (a)	10 J	37 + 10
9	O + J H N E T ?	ABDIQUE	B 2	66
10	G U T I I S E	JON(C)HETS (b)	E 1	84
11	I T I + E L O N	JUGES	1 E	39
12	I I L O + W V T	FRELATERENT	M 3	28
13	W I L T + O R Z	VOIT	L 1	16
14	W I O R T + L N	LEZ	6 D	32
15	W I L + C A N N	ABDIQUERONT	B 2	23
16	W I L A N + R E	CANIF	3 I	22
17	W L N + I U O M	BERNAI	3 B	18
18	W N + H A E G R	MOULIN	12 H	18
19	W R G + E E Y I	AHANE (c)	N 8	26 + 10
20	W Y E + E K F M	REGI	O 12	28
21	W F E K + S L X	MYE	13 F	26
22	W F L X	TEKS	12 B	26
			TOTAL	915

NOTES

(a) Solo de Muracciole. (b) ou HONCHETS, toujours au pluriel, bâtonnets servant à jouer. (c) solo de Louise Onillon.

Résultats : 1. Perrine Pflaum, 871 ; 2. Hannuna et Eichen, 835.

Résultats finals (tournoi homologué) : 1. Lahmi ; 2. Eichen ; 3. Muraciolle ; 4. Hannuna ; 5. Zufinetti ; 6. Leconte ; 7. Soussan ; 8. Avenel ; 9. Pflaum ; 10. Onillon.

Suite de la partie de château (« le Monde » du 10 mars). Marguerite Bellot (Cannes) et G. de Saint-Vulfran (Paris) nous signalent un coup améliorable... de 116 points : au lieu de ROTIES, 15 H, 33, on fait ISOTROPE, 1 H, 149.

PENTASCRABBLE N° 55
de M. et Mme Argelliès
(Porquerolles)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

A C E I R R S — A A I L T V X — E E J O R U ? — A E I K O P ? — A E N O S Y Z

Solution proposée : plus de 850 points.

SOLUTION DU PROBLEME N° 54

ULSTERS (pardessus d'hiver, disparu du P.L.I. en 1975, H 2, 86. — RAIPONCE (campanule), 6 A, 86. — *THYMIQUE (relatif au thymus ou à l'affectivité).* C 2, 124. — ZETETI(Q)UE (méthode philosophique), 2 B, 88. — OZOKERITE (ou OZOCERITE, hydrocarbure), A 1, 727. — Total : 727.

● Le premier « 100 % » français a été réalisé par Michel Levandowski à Lyon le 20 février, performance égalée par S. Kourotchkine le 24 février à Paris et le 16 mars à Saint-Maur. Rappelons que c'est en 1977 que le Belge Y. Duval avait réalisé cet exploit.

● Tournois homologables d'avril. — Le 1er : Lyon, 13 h. 30, tél. 37-58-11 (tournoi par paires la veille, à 21 h.). — Le 8 : Toulon (Mme Pettazzoni, « le Socrate », rue Vincent). — Les 21 et 22 : Forbach (tél. 85-07-26). — Le 29 : Lille (tél. 90-07-92).

● Rappelons que la F.F.Sc. organise pour les scrabbleurs et les cruciverbistes la croisière « Cap sur le scrabble », du 28 avril au 4 mai, en Méditerranée ; prix : de 1 350 à 4 700 F ; tél. 225-96-06.

MICHEL CHARLEMAGNE

★ Prière d'adresser tout correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

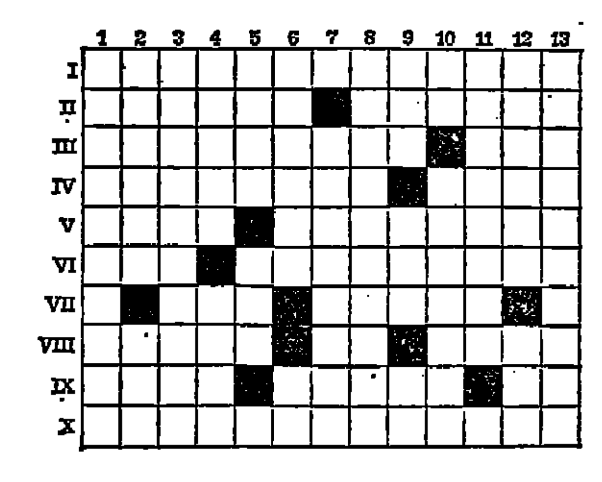
GRILLE N° 33

Horizontalement

I. Ils sont là où ils ne devraient pas être. — II. Un chouette mec ; Hypothèque. — III. De bonnes surprises grâce à eux ; En un sens, ne bouge pas si l'on est impassible. — IV. Comme ça, il n'est plus question d'avancer ; Petite part. — V. Fait des parts ; Totalement imbéciles. — VI. Cette chère vieille chose ; Offrent les meilleures spécialités à l'intention des connaisseurs. — VII. Très respecté chez certains de nos voisins ; Quand il est grand, c'est le luxe. — VIII. Petit écoulement ; Voyelles ; Posé n'importe comment. — IX. Dans le souvenir ; Chez lui, le 2 du VII n'est pas forcément grand ; Pronom. — X. Retenus, on l'espère.

Verticalement

1. Appelle ou signe. — 2. Signe de naissance ; Vêt les justes. — 3. Consolables, souhaitons-le. — 4. Ne dure pas ; C'est une tête qui a de la défense. — 5. Obstacle ou en proie aux obstacles ; Peut servir aux voiles, même à la vapeur. — 6. Traite sans précaution excessive ; Assez secrets malgré leur nom. — 7. Relativement savant. — 8. Alors, raconte. — 9. Pronom ; Un à l'envers, négatif à l'endroit ; Deux en chômage. — 10. Tant que ça ! ; Loin de l'unité. — 11. Fréquente le 2 du VI. — 12. Regarde de près mais de bas en haut ; Enjeu. — 13. Les dissidents les acceptent.



SOLUTION DE LA GRILLE N° 32

Horizontalement

I. Croque-monsieur. — II. Augure ; Ruinure. — III. Pérégrinations. — IV. Eté ; Dégommés. — V. Absente ; Eti ; Se. — VI. Ras ; Trams ; TV. — VII. Niet ; Ili ; Saône. — VIII. Assesseur ; Bull. — IX. Us ; Loo ; Raillée. — X. Malencontreuse.

Verticalement

1. Capharnaüm. — 2. Rue ; Baissa. — 3. Ogresses. — 4. Quête ; Télé. — 5. Urgent ; Son. — 6. Eer ; Trisoc. — 7. Idéale. — 8. Orne ; Miurn. — 9. Nuages ; Rat. — 10. Sitôt ; Ir. — 11. Inimitable. — 12. Euom ; Voulu. — 13. Urnes ; Nies. — 14. Ressemelée.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 33

Horizontalement

1. EHIRSTU (+1). — 2. EIIMNTU. — 3. AAEILNNT (+ 2). — 4. CEENNOU. — 5. AEIRSSTT (+ 6). — 6. AEGIISU. — 7. AEIMRSTV. — 8. AEIIPRSS (+ 1). — 9. AABDEILR. — 10. ACEIORRS (+ 4). — 11. DEEGINR (+ 2). — 12. EEILNNI. — 13. AAEELRS (+ 1).

Verticalement

14. CHIKORY. — 15. DEEINSU (+ 3). — 16. AAEILNTT. — 17. ACEHINR (+ 3). — 18. EMMNOOR. — 19. EEEGINR (+ 1). — 20. CEILNOSS (+ 1). — 21. AAEILMNS (+ 2). — 22. AAFFILU (+ 1). — 23. AEGIIRS (+ 1). — 24. EEEILNS (+ 2). — 25. EEIMRTT (+ 1). — 26. AIORSTU (+ 4). — 27. EEIMNNT. — 28. EEIMRSU (+ 2).

SOLUTION DE L'ANA-CROISES N° 32

Horizontalement

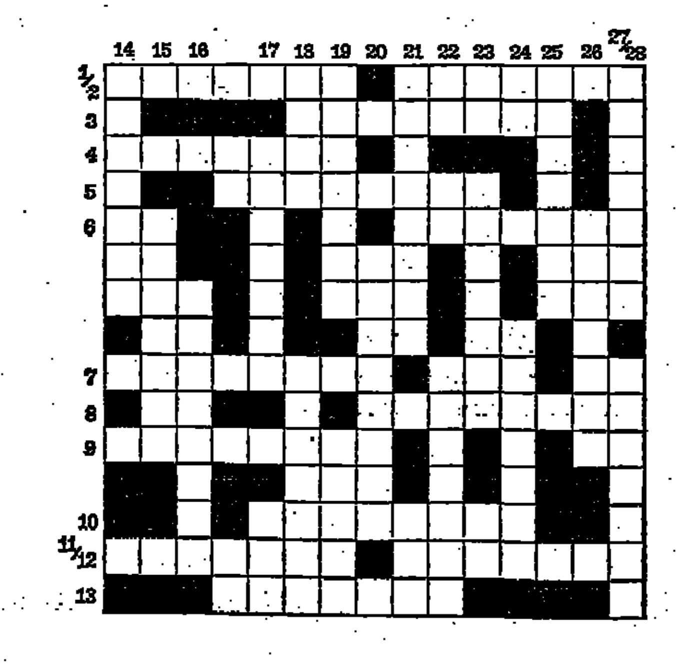
1. MEGARDE (DEGERMA). — 2. COUILLONS 3. TARIFER (FERRAIT). — 4. MOMIFIE. — 5. DOIGTAT. — 6. RENETTA (TENTERA). — 7. RADJAHS. — 8. WORMIEN. — 9. AIDERAI. — 10. MACLAGES (GLACAMES). 11. ATHLETE (HATELET). — 12. EOLIENS (INSOLEE, NOLISEE, OLEINES). — 13. EQUERRE. — 14. SOUVENT (ETUVONS).

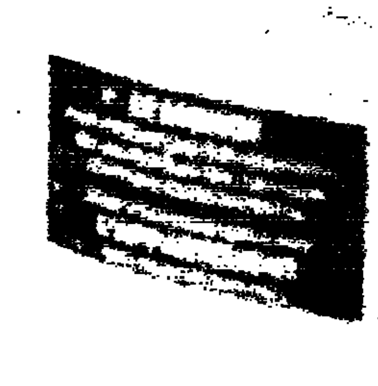
Verticalement

15. MATADOR. — 16. VAREUSE (EVASURE, VERSEAU). — 17. OSERAIE. — 18. GARDIAN (AGRANDI). — 19. ENNEMIE. — 20. REFUTAT (FEUTRAT, FURETAT, TARTUFE). — 21. ERAFLER (FERLERA). — 22. ARTEFACT. — 23. ECRITEAU. 24. DUUMVIR. — 25. WAGAGES. 26. BARONET (ENROBAT, OBERANT). 27. FLAMAND. — 28. CONFERA (FONCERA). — 29. INDEXEE. — 30. ASPECTS. — 31. NIVELAT (VENTAIL, VENTILA).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

(*) Jeu déposé.





Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Portraits de cinéastes arabes.

Attendu, préparé de longue date, le Dictionnaire des nouveaux cinémas arabes *a enfin paru* (1). *Véritable travail de bénédictin, unique en son genre par le sujet traité, dû à la curiosité de Claude-Michel Cluny, écrivain, critique, responsable avec Jean-Louis Bory des* « Dossiers du cinéma », *il est, en fait, plus qu'un dictionnaire : une somme de portraits d'hommes de cinéma (réalisateurs, scénaristes, acteurs), d'études courtes mais denses sur leurs œuvres, suivies de leurs filmographies et de jugements et citations. Sans oublier une centaine de photographies remarquablement variées.*

Contrairement à ce que son titre pourrait laisser penser, l'ouvrage de Cl.-M. Cluny ne couvre pas que les deux dernières décennies du cinéma arabe. L'auteur a eu à cœur, en effet, de ne pas oublier tous ceux, comme les réalisateurs égyptiens Henri Barakat (plus de cinquante films depuis 1941), et Salah Abou Seif (près de quarante films depuis 1946), qui ont influencé une partie de la génération actuelle des jeunes metteurs en scène arabes. Quoique très attiré par le cinéma « engagé », notamment *maghrébin, Cl.-M. Cluny n'a pas laissé la politique fausser son choix : œuvres* « militantes » *ou* « commerciales » *ont leur place dans son dictionnaire, à condition qu'elles aient fait date dans le long cheminement du cinéma arabe vers plus de qualité et moins de conformisme. Son anthologie n'est-elle pas dédiée à* « ceux qui luttent contre le passé et contre les modes (...), contre l'infortune et contre le succès » ?

Un seul reproche : pourquoi avoir choisi pour ce dictionnaire une graphie des noms arabes digne d'un orientaliste à l'esprit contourné ? Il est tellement plus simple, et plus clair pour le lecteur, d'écrire Omar Chérif au lieu d'Umar Ash-Sharif ! — J.-P. P.-H.

(1) La Bibliothèque arabe, Sindbad, Paris, 418 p., 145 F.

Les surréalistes.

Confrontation *et* les Cahiers de la Cinémathèque *de Perpignan consacrent cette année leur Festival international de critique historique du film au* « Cinéma des surréalistes ». *Celui qu'ils ont fait, celui qu'ils ont aimé, ce qu'ils ont haï...* L'Age d'or, *de Bunuel, et un inédit grande première ouvriront, le samedi 7 avril, ce festival qui durera jusqu'au 15, au Palais des congrès de Perpignan. La Cinémathèque de Toulouse, dont sont tirés des films rares, y prête son concours.*

Outre plusieurs films de Bunuel, on verra — entre autres — Ombres blanches, *de W. S. van Dyke;* J'irai comme un cheval fou, *d'Arrabal;* Peter Ibbetson, *d'Hathaway ;* Loulou, *de Pabst ;* Malombra, *de Soldati ;* le Portrait de Jennie, *de Dieterlé ;* A propos de Nice, *et* Zéro de conduite, *de Vigo ;* l'Etrange Rendez-Vous, *de Terence Young ;* Juliette ou la clé des songes, *de Marcel Carné ;* la Coquille et le clergyman, *de Germaine Dulac ;* le Moine, *d'Ado Kyrou ;* Folies de femmes, *de Stroheim ;* la Paloma, *de Daniel Schmid, et* l'Année dernière à Marienbad, *de Resnais.*

★ Palais des congrès, Perpignan, tél. 16 (68) 61-33-54 (poste 66).

Souvenirs de Paul Meurisse.

Encore qu'une note de l'éditeur précise que Paul Meurisse en remit le manuscrit la veille de sa mort, ce livre donne une impression d'inachevé. Les souvenirs de Paul Meurisse s'interrompent aux années 60. Le plaisir qu'on prend à lire un texte écrit avec une élégante désinvolture, semé d'esprit caustique mais aussi de tendresse (à l'égard d'Edith Piaf par exemple), fait qu'on le trouve trop court de toute façon. Portraits en tout genre, anecdotes sur les films et les pièces dont il fut l'interprète, réflexions sur le « métier », *l'acteur a laissé un ouvrage qui lui ressemble vraiment, où l'on retrouve toutes les qualités qu'on lui connaissait.* — J. S.

★ *Les Eperons de la liberté.* R. Laffont, 29C p., 45 F.

Cinéma

Une vérité commune

(Suite de la première page.)

Un tohu-bohu de terre et de pierres, de guingois, à l'est de la ville : le Père-Lachaise, les morts ; à l'ouest, la terre et l'herbe, les platanes et les pins du bois de Boulogne ; et d'est en ouest l'eau du fleuve.

On aurait presque envie de ne pas écrire le mot « images ». Comme si les images, au cinéma, étaient des choses intermédiaires, rajoutées, des mensonges ou à tout le moins des truchements, de la triche. Alors que ce film, « le Navire Night » conduit par la main le regard dans une promenade détendue, et libérée. Sans images ni écran, presque.

Enfin les yeux voient

Nos yeux étaient peut-être passés, une fois, plusieurs fois, sur les verrières grises du Louvre ou sur la terre blanche des Champs-Elysées, nous ne les avions pas vues. Pas comme ça, telles quelles, pour ce qu'elles sont, dans l'immédiat de leur matière, dans leur entier.

Nous aurions passé nos vies dans cette ville, sans la voir. Nous n'en aurions eu que des images cassées, brouillées, tout de suite emportées au loin par une cataracte d'autres choses, d'autres pensées. Et l'on « prend » « le Navire Night » et il n'y a plus de ces images tuées dans l'immédiat au fur et à mesure : enfin les yeux voient et touchent, c'est une paix.

« Le Navire Night », parfois, s'arrête. Nous regardons le croisement de deux routes, au point du jour, il a plu. Ou bien le reflet gris-cendre du soleil sur le bois ciré d'une table. C'est peut-être pendant ces pauses que nous sentons que la voix du « Navire Night » va du même pas calme, libre, que ses yeux.

La voix de Marguerite Duras et de l'un de ses amis, Benoit Jacquot. La voix de Marguerite Duras est « humaine ». Humaine, adjectif mal vu aujourd'hui, dans ce temps de délire et de sauvagerie, mais c'est ça, voix du sang et du cœur, voix de famille, d'amour. Voie vraie. Voix ici, tout de suite, à portée de la main. Naturelle.

Peu importe presque ce que raconte cette voix, ce qu'elle raconte d'un ton délivré, pendant que nos yeux, du rythme que la voix aussi nous impose, continuent de toucher les arbres, les prairies, les façades. Peu importe presque cette histoire d'une femme et d'un homme qui se parlent dans la nuit, dans des nuits entières pendant des années, au téléphone, sans jamais se voir.

A moins qu'il importe, au contraire, que cette histoire soit pauvre, soit un conte de deux sous. La leucémie, l'enfant illégitime, le père silencieux et fabuleusement riche, l'amour fou...

Qu'est-ce qu'un conte de deux sous ? Qu'est-ce que le dénuement d'une histoire ou d'un être ? Il y a toujours eu, chez Marguerite Duras, deux versants d'un même conte. La face nord, le versant sévère, le passé de la colonie, la méditation politique, la Marguerite du « Camion », de l'« Eden Cinéma », de « Son nom de Venise », et la face sud, le versant chaud, celui de « Monsieur Andesmas », et des deux amoureux du « Navire Night », celui du roman de l'« innocence du récit », des bas-fonds du roman, celui de l'indigence qui restitue sa franchise à la méditation serrée, tout comme la nuit, dans la dernière minute de « Phèdre », restitue au jour sa pureté.

« Le Navire Night » inverse le principe du cinématographe. Le cinéma est une machine, ou plutôt deux machines en une, celle de la voix et celle des yeux. Avec cette machine, et les innombrables servitudes d'argent et de technique qu'elle implique, les cinéastes fabriquent d'habitude des trucs dévoyés, un opium. Marguerite Duras reprend le cinéma au premier jour de sa genèse.

Elle reste au point simple. L'œil voit, c'est tout. L'oreille entend, c'est tout. L'œil a enfin le droit, la liberté, il a enfin le temps, ah oui ! « le temps », de toucher sa terre, sa maison. Et l'oreille a enfin le temps, la liberté, d'entendre la voix de quelqu'un. La voix de quelqu'un juste ce que l'on n'a jamais. Et d'entendre son silence, son écoute.

Tels trois fiancés de Dracula

Marguerite Duras dit que « Le Navire Night » est une « dérive ». Ne serait-ce pas plutôt une rémission ? Une rémission de l'inconscience, et de la douleur. Ce film n'apprend rien. Pendant cent minutes de regards et d'écoute, il permet d'être. Chacun pour soi, chacun avec et pour autrui. Il est l'acte pur et simple d'une femme qui veut bien que, pour une fois, nous respirions. Que, pour une fois, l'usage clair et entier de nos sens nous soit rendu. Si bien que le temps nous est donné de penser à beaucoup de choses qui étaient restées nouées, en travers.

Etonnement, après ce film, d'entendre le même texte, à quelques mots près, au théâtre Edouard VII, dit par trois acteurs, Bulle Ogier, Michael Lonsdale, et Marie-France, dans une mise enscène de Claude Régy. Cela a le même titre, « le Navire Night ». Et cela n'a rien de commun.

La scène est vide. Elle est son propre décor. On voit les disjoncteurs, les tuyaux, les murs du fond, les échelles, les cordages qui pour d'autres pièces servent à monter et descendre les portants. Cinq chaises rouges et trois noires, deux tables. La lumière est blanche, très violente, et, si l'on veut, ce théâtre nu, ce lieu de travail tout cru, c'est « beau à voir ».

Les acteurs, qui bougent peu, sont la plupart du temps tournés vers la salle. On dirait qu'ils ont accepté cette tâche, et qu'elle ne les regarde pas.

Ils se partagent le texte de Marguerite Duras, les yeux absents, la voix blanche, comme deux dormeurs hibernés se repasseraient, sans le voir, un oreiller froid.

Ce texte, ils l'égrènent très lentement, d'une manière anormale, artificieuse, avec des toniques déhanchées, des silences éternisés, des intonnations décentrées.

Tels trois fiancés de Dracula, auxquels le monstre vient de faire des injonctions d'on ne sait quel toxique, et qui, cobayes, ânonnent un grimoire, soignant leurs effets.

Devenu ce goutte-à-goutte hagard, le texte de Marguerite Duras est méconnaissable. « Le Navire Night », au cinéma, était un grand poisson noir, souple, chaleureux, fraternel. Il est devenu, au théâtre, un caniche de salon, toiletté, un objet de snobisme, un chichi.

Marguerite Duras a-t-elle voulu montrer que le théâtre est pour elle une cérémonie barbare, l'affaire d'une poignée d'esprits faux ? Sur cette grande et belle scène vide, pourquoi ne vient-elle pas s'asseoir, mettre ses lunettes, et tranquillement nous lire ses pages, de sa voix simple ?

MICHEL COURNOT.

★ *Le Navire Night*, film. La Pagode.
★ *Le Navire Night*, théâtre Edouard-VII, 20 h. 30.

« Fidelio », de Pierre Jourdan

Beethoven n'a composé qu'un seul opéra, *Fidelio*, mais il est terriblement ambigu. Assez fidèlement inspiré d'un drame français de Jean-Nicolas Bouilly, *Léonore*, déjà mis en musique par Gaveaux en 1798, et qui avait connu un certain succès à Paris, il porte en sous-titre : « l'Amour conjugal ». Le pseudonyme même de Fidelio, adopté par une jeune femme (Léonore) pour venir, sous un habit masculin, délivrer son mari emprisonné injustement, le laisse clairement entendre, et c'est lui d'ailleurs qui sera choisi par le compositeur lors de l'ultime remaniement d'un ouvrage qui lui aura valu, disait-il, « *la couronne des martyrs* ».

Le sujet certainement lui tenait à cœur mais, à la lumière des interprétations récentes — qu'il s'agisse de la mise en scène de Lavelli pour la Halle aux grains de Toulouse ou du film de Pierre Jourdan, — on se demande : quel sujet ? La victoire de l'innocence sur la tyrannie ou le triomphe de l'amour conjugal sur les obstacles les plus redoutables ?

Hardi novateur dans son langage musical, favorable sans doute au courant libéral qui soufflait sur l'Europe à la suite de la Révolution française, Beethoven semblait tout désigné pour écrire l'opéra révolutionnaire qu'on attendait de lui, et si, à la fin du siècle dernier, Paul Dukas devait encore prendre la peine d'expliquer aux mélomanes dubitatifs que *Fidelio* n'est pas un opéra manqué, l'attention qu'on se doit d'accorder aujourd'hui au problème des prisonniers politiques suffirait à faire trouver excellent un livret jusqu'ici méprisé.

Le film de Pierre Jourdan, réalisé dans le décor naturel du Théâtre antique d'Orange, est nettement marqué par cette vision des choses, puisque le prologue, pendant l'ouverture, reprend assez habilement des séquences du *Napoléon* d'Abel Gance, tandis que le finale nous montre, filmés en répétition, les chanteurs et les chœurs en costume de vacances, ce qui insiste bien sur l'actualité du sujet si on avait été tenté de l'oublier. Pourtant ce n'est qu'un aspect de l'œuvre et Beethoven, qui trouvait le *Don Juan* de Mozart immoral et s'offusquait des marivaudages de *Cosi fan tutte*, serait sans doute fâché que l'amour conjugal, auquel il a aspiré toute sa vie avec un entêtement peu commun et auquel il entendait élever ici un monument (car c'est bien l'amour *conjugal* qui permet à Leonore de triompher de la tyrannie et de vaincre les obstacles), ait pu être si consciencieusement relégué au second plan. D'autant plus que l'engagement politique d'un film aussi conventionnel par ailleurs que celui de Pierre Jourdan reste sujet à caution...

Si elle évite les trahisons de la représentation filmée, puisque la mise en scène a été conçue pour le cinéma, cette réalisation ne donne pas pour autant une idée de ce que pourrait être un opéra vu à travers l'œil d'une caméra. C'est du cinéma, certainement, mais au sens le plus étroit du terme, et l'on serait en droit d'attendre autre chose puisque s'agit d'un ouvrage lyrique préexistant et non d'un scénario, et qu'on y chante au lieu de parler. Le seul mérite réel de ce film c'est la présence de Jon Vickers, de Gundula Janowitz, de Théo Adam, de l'Orchestre philharmonique d'Israël et des chœurs Philharmonia de Londres sous la direction de Zubin Mehta. Ce n'est pas si mal, sans doute, mais ce serait encore mieux s'ils étaient mis en valeur comme ils le méritent.

GÉRARD CONDÉ.

★ Voir les films nouveaux.

Notes

Danse

« Garden » de Shusaku

Le danseur japonais Shusaku est revenu au Centre culturel du Marais avec un nouveau spectacle. Cette fois, il investit le petit studio bardé de fer en utilisant notamment l'espace situé sous la scène, mettant ainsi nez à nez le spectateur allongé sur son coussin et l'acteur rampant dans des catacombes exiguës.

Shusaku possède parfaitement les techniques du théâtre traditionnel Kabuki et sans doute aussi la pratique des danses occidentales. Sa maîtrise gestuelle est totale (équilibre, concentration, détente), ses grimaces sur un fond de visage peint en blanc atteignent une rare variété d'expression. Avec trois musiciens de free jazz suspendus au mur comme des anges noirs et deux danseurs, il parvient à suggérer une sorte d'Eden peuplé de poissons rampants et de singes hystériques, de créatures grotesques aux yeux morts sorties tout droit de l'exposition de Goya.

Peu à peu, cet univers cauchemardesque évolue vers une humanité plus civilisée. On passe de la nudité sans provocation aux déguisements, aux travestis. Le climat s'éclaircit. Les tableaux virent au kitsch. Il y a des clins d'œil au Magic Circus, à Bob Wilson ou à Max Ernst, et toujours une densité de mouvement remarquable. Parfois, cependant, les lenteurs d'exécution deviennent oppressantes. Mais ce jardin des délires vaut bien le voyage.

MARCELLE MICHEL.

★ Centre culturel du Marais, 20 h. 30, sauf le dimanche et le lundi.

Jazz

Didier Levallet et Confluence

Le jazz français fait de plus en plus parler de lui, et c'est une bonne chose, vu sa situation financière. Cependant, l'enthousiasme de certains de ses supporters tue parfois la spontanéité de cette musique plus souvent défendue comme une bonne cause, un véhicule de sensations et de plaisirs. On en oublie presque qu'au-delà des polémiques et des étiquettes il existe des musiciens qui créent dont quelques-uns, comme le bassiste Didier Levallet, s'imposent facilement à une oreille attentive, talent oblige. Formé autour de Levallet, Confluence est un groupe très homogène. Le contrebassiste n'a rien laissé au hasard, ni le choix de ses collaborateurs ni l'enchaînement de ses compositions.

Une suite, « Chroniques terrestres », met en scène successivement chacun des solistes alors que Levallet, concentré sur le développement des improvisations, distribue les rôles en attendant le moment où, avec une autorité digne de Charles Mingus, il rassemblera tout le monde autour de sa ligne de basse avant d'enchaîner sur le prochain thème écrit. La démarche générale de Levallet, comme son phrasé, est sobre et peu complaisante. Si les dissonances et les brusques changements de rythme imprimés par le batteur Christian Lété sont ici monnaie courante, ils sont utilisés à bon escient et non surajoutés à la musique comme une caution de son modernisme. On trouve également au sein de Confluence le guitariste Philippe Petit, au jeu fluide, aéré, qui sait, au moment opportun, plaquer sur son instrument des accords sourds et « baveux » à la façon des bluesmen du Delta. A ses côtés, le violoncelliste Denis Van Hecke donne l'occasion d'écouter de beaux dialogues à l'archet avec Levallet. Au fond, le percussionniste Yves Herwan-Chotard, à l'univers rythmique très singulier, joue un rôle d'ensemblier, combiant çà et là le discours de chacun. Mais c'est sans doute Jean Querlier, aussi à l'aise aux saxophones, à proprement parler, qu'aux instruments à anche double tels le hautbois et le cor anglais, qui manifeste le plus de maturité. Son souffle, sa régularité, son inspiration semblent inébranlables.

PAUL-ETIENNE RAZOU.

★ Jusqu'au mardi 27 mars, à 22 h. 30, à la Chapelle des Lombards.
★ Confluence : « Chroniques terrestres » (R.C.A.).

Théâtre

« Albert et son Pont » de Tom Stoppard

Tom Stoppard raconte l'histoire d'un étudiant, fils de bourgeois enrichis, qui, pour ses vacances, se plonge dans la vie ouvrière et grimpe sur un pont : il entre dans l'équipe municipale qui peint ce pont, immense, la gloire de la ville. Il faut deux ans pour achever le travail, et ensuite recommencer parce que la peinture s'est abîmée. « De quoi devenir fou », dit un employé. Aussi quand un autre intellectuel, l'ingénieur, propose une matière plus solide, qui ne nécessite qu'un peintre, seul l'étudiant accepte avec joie. Entre-temps, il a fait un enfant à sa bonne et l'a épousée, mais son seul bonheur est de peindre, isolé, tout en haut... Naturellement, les prévisions de l'ingénieur s'avèrent stupides...

Tom Stoppard raille les illusions aberrantes des spéculateurs intellectuels, et des autres. Ses personnages tournent en rond dans un cercle fermé, en reviennent toujours à s'hypnotiser sur des gestes routiniers, inutiles. Il place tous les niveaux de sa « démonstration » en surface, dans l'écriture, son rythme, les décalages d'un humour froid, la sécheresse des ruptures.

Mais au Théâtre de la Plaine, les comédiens traînent mollement, en clignant de l'œil du côté des gags de café-théâtre, dans une mise en scène paresseuse, dont le manque de moyens se voit trop.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre de la Plaine, 20 h. 30.

En bref

■ Atteint d'un cancer, le compositeur Pierre Israël-Meyer est décédé le 20 mars ; il était âgé de quarante-six ans. Professeur d'analyse et d'histoire de la musique au conservatoire de Reims depuis 1972, il avait étudié la composition avec Louis Saguer et Wolfgang Fortner.

Parmi ses œuvres, on relève un certain nombre de partitions de musique de chambre (« Quatuor à cordes », « Quintette à vent », « Requiem pour une sonatine »), des pages de musique vocale (« Anna la bonne », sur un texte de Cocteau, « Histoire d'une mère », d'après Andersen), et des pièces pour orchestre (« Suite pour cordes », « Concerto da camera », « Kitsch-Euridice »).

■ Walter Legge, le critique musical du journal anglais The Guardian, vient de mourir. Il était âgé de soixante-treize ans.

Fondateur du Philharmonia Orchestra, Walter Legge a été longtemps le directeur artistique de Loven-Garden ainsi que de la firme de disques EMI international. Il fut à l'origine des premiers enregistrements de la cantatrice Maria Callas.

■ Nous apprenons la mort de la comédienne Michèle Lahaye qui, dans les années 1950, interpréta au théâtre des œuvres d'Albert Camus et d'Oscar Wilde.

■ Deux soirées consacrées à Léon Tolstoï auront lieu le lundi 26 mars et le lundi 2 avril, à 20 h. 30, au Théâtre d'Orsay, à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la naissance de l'écrivain russe. Le philosophe Vladimir Jankélévitch présentera l'œuvre, avec la participation des comédiens de la Compagnie Renaud-Barrault (entrée libre).

Festivals

Théâtre d'ombres et musique traditionnelle

Improvisations méditatives et dialogue avec le silence du luthiste irakien Mounir Bachir au fil d'une inspiration sans cesse renouvelée, tonnerre des grands tambours de la troupe japonaise O Suwa Dako, dont le répertoire est essentiellement constitué de rituels martiaux : c'est avec deux formes d'expression hautement contrastées que s'est terminé, samedi le VI[e] Festival des arts traditionnels de Rennes.

Les rencontres d'arts traditionnels de la Maison de la culture de la rue Saint-Hélier s'imposent d'année en année comme les plus importantes de France et même d'Europe. Le théâtre d'ombres était le premier des trois axes autour desquels s'articulait le programme des manifestations. Outre des représentations d'une dizaine de pays différents, une exposition permanente de plus de trois cents figurines d'origines diverses constituait une précieuse documentation sur un art en voie de disparition (1). Mais il faut avoir vu se mouvoir les truculents petits personnages du « Karagöz » turc, les princes et les génies fabuleux qu'agite le montreur « dalang » aux sons des gongs et des métallophones d'un orchestre gamelan dans le « Wayang kulit » balinais, ou encore les immenses silhouettes multicolores de la région Andra-Pradesh, de l'Inde du Sud, dont certaines unités exigent parfois le concours de trois manipulateurs.

Un colloque réunissait d'autre part une dizaine de musicologues et de psychologues sur le thème de la répétition dans les musiques populaires et savantes.

Choisie pour représenter la musique contemporaine occidentale dite répétitive, la pièce *Indeed 4444* de Renaud Gagneux a été exécutée avec cohérence par l'Orchestre national sans qu'il puisse être pour autant question d'établir une comparaison avec les spécialistes américains rompus depuis des années à ces techniques. Telle qu'on a pu l'entendre à Rennes, en première mondiale, l'œuvre séduit par la transparence des superpositions de timbres et l'effet de soudains changements d'accord plutôt que par l'aspect proprement « répétitif » de ses structures.

La quasi-totalité des musiques traditionnelles étant fondées sur des principes de répétition, on pouvait trouver de nombreux exemples de procédés de ce type tout au long du Festival, que ce soit dans les chants du *Kan ha diskan* breton, les motifs aux résonances africaines joués sur la lyre « tambourah » de l'Irak du Sud ou, selon une combinatoire plus complexe, les cycles percussifs du « tabla » et du « mridangam » de l'Inde. Et aussi dans l'agencement des ondes sonores résultant de la simultanéité des voix subtilement étagées des bergers sardes.

Un autre colloque proposait enfin une réflexion sur le syncrétisme culturel. Pour le spécialiste des musiques d'Asie Tran Van Khé, l'interpénétration des cultures a existé de tout temps, mais une greffe ne peut avoir de sens que s'il existe un minimum de compatibilité : ainsi, pour le meilleur, la validité de l'adoption du violon européen en Inde et en Iran, et, pour le pire, l'enregistrement d'un air militaire français par une vièle et un luth traditionnels de l'ancienne Indochine...

Le Sénégalais Sine Babakar a stigmatisé le détournement qu'opère le regard de l'Occident sur l'œuvre de l'autre : ainsi la transformation de la statuaire nègre en objets pour salons bourgeois, puis en art de magasins d'aéroport.

Si l'impression de dépaysement fut la plus forte avec les aborigènes d'Australie du Nord, l'un des triomphateurs du Festival aura été le maître des percussions du Ghana Mustapha Tettey Addy, déjà venu à Rennes avec son groupe et qui, cette année, s'est produit seul. Bracelets de sonnailles aux chevilles, dansant et chantant parfois, il développe sur ses différents tambours une multiplicité de formules rythmiques en un jeu dense et varié qui allie à la puissance un sens exceptionnel de la précision et de la finesse de frappe.

DANIEL CAUX.

(1) L'exposition du théâtre d'ombres est prolongée jusqu'au 13 avril.
Les meilleurs enregistrements du Festival de Rennes sont édités par Arion.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : G.R.T.O.P.
Chaillot, Gémier, 20 h. 30 : Boesman et Lena.
Odéon, 20 h. 30 : les Trois Sœurs.
Petit Odéon, 18 h. 30 : le Jour et la Nuit ; 21 h. 30 : Tohu-Bohu.
TEP, 20 h. 30 : Maître Puntila et son valet Matti.
Petit TEP, 20 h. 30 : Inculpation pour violation de la loi sur l'immoralité.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : J.-P. Collard ; 20 h. 30 : les Trois Sœurs.
Centre culturel du Marais, 20 h. 15 : Quand ? — Studio, 20 h. 30 : Garden.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Madame le Rabbin.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Atelier 7, 17 h. : le Drame des constructeurs.
Athénée, I, 20 h. 30 : Les papas naissent dans les armoires.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Citrouille.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : l'Opéra de quat'sous.
Bouffes-Parisiens 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Pépé.
Chapelle de La Salpêtrière, 20 h. 30 : Macbeth.
C.I.S.P., 20 h. 45 : les Femmes savantes.
Cité internationale, la Galerie, 20 h. 30 : le Roi Lear. — La Resserre, 20 h. 30 : Mime parade. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : Beau Sang.
Comédie - Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Daunou, 21 h. : Remarie-moi.
Edouard-VII, 20 h. 30 : le Navire Night.
Essaïon, 18 h. 30 : Contre la peine de mort ; 20 h. 30 : le Rachat ; 22 h. 15 : Un certain Plume. — II, 18 h. 30 : le Contre-Pitre ; 20 h. 30 : Autour de Mortin ; 22 h. : le Silence et puis la nuit.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne c'est pas une vie.
Gaîté - Montparnasse, 20 h. 15 : Toutes les mêmes, sauf maman ; 21 h. 30 : Julos Beaucarne.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : la Vénitienne ; 22 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folies du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Bonsoir, Rrose Selavy ; 20 h. 30 : Façades ; 22 h. 30 : Autour de Mortin ; 22 h. : le Silence et puis la nuit. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure avec F. Garcia Lorca ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : l'Homme de cuir.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Mathurins, 20 h. 30 : Danse toujours, tu m'intéresses.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Une case vide.

Vendredi 23 mars

Moderne, 20 h. 30 : Comme tu me veux.
Mogador, 20 h. 30 : l'Opéra de quat'sous.
Montparnasse, 21 h. : l'Etoile du Nord.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I, 19 h. : Miroir ; 20 h. 30 : Diderot à corps perdu. — II, 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaine, 20 h. 30 : Albert et son pont.
Plaisance, 20 h. 30 : Laurence
Poche-Montparnasse, 20 h. 30 : le Premier.
Porte - Saint - Martin, 20 h. 30 : la Fugue.
Présent, 20 h. 45 : Spectacle Labiche.
Ranelagh, 22 h. : Chopelia.
Renaissance, 20 h. 45 : la Perle des Antilles.
Saint-Georges, 20 h. 45 : Attention ! fragile.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Grand' Peur et misère du IIIe Reich.
Studio - Théâtre 14, 20 h. 45 : Bertrand ; En pleine mer.
Théâtre 18, 20 h. 30 : Labiche.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : le Fer à cheval irlandais.
Théâtre du Marais, 20 h. 15 : Arlequin superstar ; 22 h. 15 : le Pompier de mes rêves.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 15 : la Foraine ; 22 h. 30 : Sur la bande à côté de la plaque.
Théâtre 347, 21 h. : le Jeu de l'amour et du hasard.
Tristan-Bernard, 20 h. 30 : Changement à vue.
Troglodyte, 20 h. : J'aurais tant voulu parler d'amour.
Valhubert, 21 h. : les Petits Oiseaux.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : P.-J. Vaillard, Garcimore.
Deux - Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 45 : Spectacle Prévert ; 23 h. : 20, rue Jacob.
Blancs-Manteaux, I, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : Isabelle Mayereau ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Popeck ; 22 h. : Tiempo Riou-Pouchain. — II, 22 h. 30 : le Roi de Sodome.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Roger, Roger et Roger ; 22 h. 15 : la Dame au slip rouge.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : G. Bertil ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.
Cour des Miracles, 20 h. : D. Lavanant ; 21 h. : G. Lafaille ; 22 h. : Tu brodes ?... Ouais.
Dix-Heures, 20 h. 30 : D. Mac Neil ; 22 h. : M. Benin.
Fanal, 19 h. 30 : Annette Lugand ; 21 h. 15 : le Président.
Nouveau Chic parisien, 21 h. 30 : l'Objet de mes hommages.
Petits-Pavés, 21 h. 30 : V. Gillet ; 22 h. : J.-P. Reginal.
Le Plateau, 18 h. 30 : le Grand Ecart ; 20 h. 30 : les Crapoussins ; 22 h. : Chorus débile.
Point-Virgule, 21 h. 30 : Magnifique ; 22 h. 30 : Alors, heureuse ?
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : Bye, bye, baby ; 22 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalbe.
La Soupap, 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. : Bonjour, ça va ?
La Tanière, 20 h. 45 : Jo Schmelzer ; 22 h. 30 : Djalma.

Les théâtres de banlieue

Antony, Théâtre F.-Gémier, 21 h. : C. Dente.
Arcueil, salle J.-Vilar, 21 h. : Ensemble instrumental du conservatoire d'Arcueil (Haydn, Milhaud).
Argenteuil, salle J.-Vilar, 20 h. 45 : Ballet national du Venezuela.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Sol.
Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : le Philanthrope.
Champigny, salle G.-Philipe, 22 h. : P. Haralambon.
Clichy, ABC, 20 h. 30 : Cerceau/Rituel.
Colombes, M.J.C., 20 h. 30 : Djanel Allam.
Courbevoie, Maison pour tous, 20 h. 30 : Concert Middle jazz.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 30 : l'Echange.
Issy-les-Moulineaux, Théâtre municipal, 21 h. : Orchestre des concerts Colonne, dir. P. Dervaux (Landowski, Beethoven, Stravinski).
Malakoff, Théâtre 71, 21 h. : le Revizor.
Meudon, C.C., 21 h. : J.-M. Raymond.
Ris-Orangis, salle R.-Desnos, 20 h. 30 : Anachronisme d'un théâtre chronique.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 20 h. 30 : Giovanna Marini.
Sceaux, les Gémeaux, 21 h. : Compagnie Moebius.
Suresnes, Théâtre J.-Vilar, 20 h. 30 : Platonov.
Le Vésinet, CAL, 21 h. : Ballets de l'Opéra.
Versailles, Théâtre Montansier, 21 h. : L. et N. Wright (Schubert, Brahms).
Vincennes, Théâtre D.-Sorano, 21 h. : C'est l'an 200, c'est merveilleux.

Les concerts

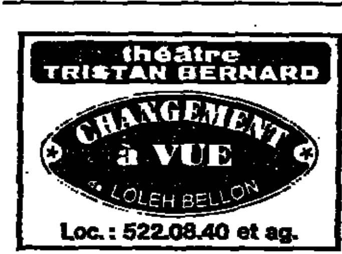
Lucernaire, 21 h. : Trio d'Anches de Paris (Delsarte, Lemeland, Solortino, Vilmant).
Salle Gaveau, 21 h. : Ensemble orchestral de Paris (Ibert, Debussy, Ravel).
Café d'Edgar, 18 h. 30 : Quintette à vent Nielsen.
Salle Pleyel, 21 h. : D. Fischer-Dieskau, D. Barenboïm (Schubert).
Palais des Congrès, 19 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. C. Davis, sol. W. Ashkenazy (Berlioz, Bartok, Stravinski).
Salle Rossini, 20 h. 30 : Ensemble Ile-de-France (Praetorius, Poser) ; Quintette Musique et tradition (Mozart, Roussel).
Ranelagh, 20 h. 30 : J. Smith, R. Jackson, G. Johnson (hommage à Poulenc).
Centre culturel suédois, 20 h. 30 : G. Vichnievskaïa (Chostakovitch).
Eglise Saint - Germain - des - Prés, 21 h. : Ensemble A sei voci (de Morales).

La danse

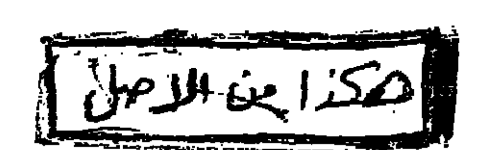
Théâtre Oblique, 20 h. 30 : Elsa Wolliaston.

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Eve ; M. Saulnier ; 22 h. 30 : Confluence.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Jazz five ; P. Artero A. Villeger.
Riverbop, 22 h. : Yasper Van T'Hoff ; A. Romano.
Campagne-Première, 20 h. 30 : Mama Bea Tekielski ; 22 h. : Gardner Berman Quartet.
Petit Opportun, 22 h. 30 : G. Arvanitas, P. Michelot, M. Roques.
Le 28-Rue-Dunois, 21 h. : Groupe Lô.
Palais des Arts, 20 h. 45 : J.-P. Alarcen, J.-L. Mahjun.
Troglodyte, 22 h. : Blue Story.
Stadium, Bar Totem, 21 h. : Sam Rivers Quartet.







SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, 16 h. : En route pour l'Alaska, de H. Walker ; 18 h. : Panorama du film ethnographique ; 20 h. : le Journal d'un amoureux, de S. Shahid - Saless ; 22 h. : Un simple événement, de Shahid-Saless.

Beaubourg, 15 h. : Laurel et Hardy ; 17 h. : Safe Place ; 19 h. : Sleeping Beauty, de J. B. Harris ; 21 h. : Cinéma cubain : la Première Charge à la machette, de M. O. Gomez.

Les exclusivités

L'ADOLESCENTE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)

ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais 4e (278-47-86).

ALLEGRO NON TROPPO (It.) v.o. : Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

L'AMOUR EN FUITE (Fr) : Marignan, 8e (359-92-82).

L'ARBRE AUX SABOTS (It.), v.o. : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ARGENT DE LA BANQUE (A., v.o.) (*) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44).

L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) : U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32 ; U.G.C.-Marbœuf, 8e (225-18-45).

AU NOM DU FUHRER (Belg.) : la Clef, 5e (337-90-90).

LE BLEU DES ORIGINES (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99).

LES BURLESQUES DE MELIES (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99).

LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C - Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75).

LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Antil.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Espace Gaîté, 14e (326-99-34) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

LE CAVALEUR (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18).

CHATEAU DE REVES (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Cinémonde, 9e (770-01-90) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LE CHAT QUI VIENT DE L'ESPACE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LES CHIENS (Fr.) (*) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88), Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

CHRONIQUE ALBANAISE (Fr.-Alb.): Olympic, 14e (542-67-42), h. sp.

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : U.G C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

COMME LES ANGES DECHUS DE LA PLANETE SAINT-MICHEL (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; la Clef, 5e (337-90-90).

CONFIDENCES POUR CONFIDENCES (Fr) : Colisée, 8e (359-29-46).

LE CONTINENT DES HOMMES-POISSONS (It., v.f.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71).

COUP DE TETE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; v.f. : Paramount- Marivaux, 2e (742-83-90).

DROLE D'EMBROUILLE (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

DROLES DE ZEBRES (Fr.) : Madeleine, 8e (073-56-03) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

ECOUTE VOIR... (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Paris 8e (359-53-99) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LES EGOUTS DU PARADIS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U G C Gobelins, 13e (331-06-19) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)

L'ESPRIT DE FAMILLE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; George-V, 8e (225-41-46).

ET LA TENDRESSE ?... BORDEL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) · Parnassien, 14e (329-83-11) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

Les films nouveaux

LA MOUETTE, film italien de Marco Bellochio : Hautefeuille, 6e (633 - 79 - 38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassien, 14e (329-83-11).

FIDELIO, film français de Pierre Jourdan : Hautefeuille, 6e (633-79-38). Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Parnassien, 14e (329-83-11).

LE NAVIRE NIGHT, film français de Marguerite Duras : La Pagode, 7e (705-12-15).

LE VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER, film américain de Michaël Cimino (*) : v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Ermitage, 8e (359-15-71), v.f. :Rex, 2e (236-83-93), U.G.C Opéra, 2e (261 - 50 - 32), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C. Gobelins, 13e (331 - 06 - 19), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (651-99-75).

LES TROIS DERNIERS JOURS, film italien de Gianfranco Mingozzi : v.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount - Elysées, 8e (359-49-34), v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).

LAISSEZ-MOI MON ENFANT, film américain de Robert F. Day : v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount - Opéra, 9e (073-34 - 37), Paramount - Galaxie, 13e (580 - 18 - 03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90 - 10), Paramount - Maillot, 17e (758 - 24 - 24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LA FEMME QUI PLEURE (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

LA FILLE (It., v.o.) (*) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

LA FILLE DE PRAGUE AVEC UN SAC TRES LOURD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

LES FRAISES ONT BESOIN DE PLUIE (A., v.o.) (*) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Lord-Byron, 8e (225-04-22).

LE GENDARME ET LES EXTRA-TERRESTRES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33); Marignan, 8e (359-92-82) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Wepler, 18e (387-50-70)

LE GOUT DU SAKE (Jap., v.o.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18).

LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Biarritz, 8e (723-69-23); Helder, 9e (770-11-24) ; U.G C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé 18e (522-37-41).

L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Les Templiers 3e (272-94-56).

ILS SONT GRANDS, CES PETITS (Fr.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) . Paramount-Bastille, 12e (343 - 79 - 17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03); Paramount-Orléans, 14e (540-45-91); Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24).

INTERIEURS (A., v.o) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-71-08) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

HOORAY FOR HOLLYWOOD (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Action-Ecoles, 5e (325 - 72 - 07) ; Eldorado, 10e (208-18-76) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

L'HOMME EN COLERE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233 - 56 - 70) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé 14e (322-19-23) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (387-50-70).

MAGIC (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : ABC, 2e (236 - 55 - 54) ; Montparnasse - 83, 6e (544-14-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

MAIS OU ET DONC ORNICAR ? (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet - Montparnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

MARTIN ET LEA (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).

MESSIDOR (Suisse) : Impérial, 2e (742-72-52), Quintette, 5e (033-35-40), Pagode, 7e (705-12-15), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Marignan, 8e (359-92-82), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03), Olympic, 14e (542-67-42).

MOLIERE (Fr.) (deux époques) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13), Studio Raspail, 14e (320-38-98).

MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount - City, 8e (225-45-76) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

LA NUIT CLAIRE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) H. Sp.

LA NUIT DES MASQUES (A., v.o.) (**) : UGC Odéon, 6e (325-71-08), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). — V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32), Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Rotonde, 6e (633-08-22), UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Mistral, 14e (539-52-43), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33).

PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04).

PLURIELLES (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

PRISONNIERS DE MAO (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).

ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), Olympic, 14e (542-67-42).

LE ROI DES GITANS (A., v.f.) (*) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

SPECTACLES

SALSA (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
SLOW DANCING (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SUPERMAN (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
UN ACCIDENT DE CHASSE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
UN BALCON EN FORET (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), Olympic, 14e (542-67-42).
UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52), UGC Marbeuf, 8e (225-18-45), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
UN MARIAGE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
UN SI JOLI VILLAGE (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32), UGC Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Caméo, 9e (246-66-44), UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (651-99-75), Les Tourelles, 20e (636-51-98).
UTOPIA (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), Studio Gît-Le-Cœur, 6e (326-80-25).
VIVA EL PRESIDENTE (Mex., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Impérial, 2e (742-72-52), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32), Miramar, 14e (320-89-52), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les festivals

LAUREL ET HARDY (v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) : les As d'Oxford.
HOMOSEXUALITE (v.o.) (**) : Bilboquet, 6e (222-87-23) : Sebastiane.
BOITE A FILMS, 17e (v.o.). I : 12 h. 50 : Easy Rider ; 14 h. 20 : le Lauréat ; 16 h. : Nos plus belles années ; 18 h. 10 : Taxi Driver ; 20 h. : Mort à Venise ; 22 h. 15 : Phantom of the Paradise ; V., S., 24 h. : The Song Remains the Same ; II 13 h. 15 : la Fureur de vivre ; 15 h. 20 : Jeremiah Johnson ; 17 h. 20 : Au-delà du bien et du mal ; 19 h. 50 : Midnight Express ; 22 h. : Panique à Needle Park ; V., S., 23 h. 50 : Orange mécanique.
STUDIO GALANDE, 5e (v.o.) (033-72-71), 13 h. 40 : les Damnés ; 16 h. 10 : Jonas ; 18 h. 10 : Un été 42 ; 20 h. : Un tramway nommé Désir ; 22 h. 15 : Salo ; V., S., 0 h. 15 : The Rocky Horror Picture Show.
TRUFFAUT, Olympic, 14e (542-67-42) : la Peau douce.
TANNER, Olympic, 14e (542-67-42) : Retour d'Afrique.
GRANDS FILMS AMERICAINS (v.o.), Acacias, 17e (754-97-83) ; 13 h. 30 : Une étoile est née ; 16 h. : Missouri Breaks ; 18 h. : Portier de nuit ; 20 h. : New-York, New-York ; 22 h. 15 (+ V., S., 24 h.) : The Rocky Horror Picture Show.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Plumes de cheval.
STUDIO 28 (606-36-07) (v.o.) : l'Amour en fuite.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14), I, 13 h. : Laurence d'Arabie ; 16 h. : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 10 : New-York, New-York ; 20 h. 30 (+ sam. 0 h. 30) : Midnight Express. — II, 14 h. : Citizen Kane ; 16 h. : l'Enigme de Kaspar Hauser ; 18 h. : l'Œuf du serpent ; 20 h. 15 (+ sam. 24 h.) : Pourquoi pas ? ; 22 h. (+ vend. 24 h.) : Casque d'Or.
LES GRANDS ROMANTIQUES (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Daisy Clover. — II. : Niagara.
A. HITCHCOCK, Dominique, 7e (705-04-55) : Une femme disparaît.
HOMMAGE A LA DANSE, Vendôme, 2e (742-97-52) (v.o.) : Roméo et Juliette.
FILMS FANTASTIQUES, New-Yorker, 9e (770-63-40) (v.o.) : les Griffes de la peur.

Les grandes reprises

L'ANGE EXTERMINATEUR (Mex., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
LE BOIS DE BOULEAUX (Pol., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) : Maillot-Palace, 17e (380-10-40).
CENDRILLON (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66).
C'EST JEUNE ET ÇA SAIT TOUT (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES DAMNES (It.-All., v.o.) (*) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
DIABOLO MENTHE (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
DOCTEUR JIVAGO (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
ECHEC A LA GESTAPO (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
EL TOPO (Mex., v.f.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).
FRANKENSTEIN Jr (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES GUICHETS DU LOUVRE (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
HIROSHIMA, MON AMOUR (Fr.) : Champollion, 5e (033-51-60).
IF (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
LE JARDIN DES FINZI-CONTINI (It., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
LENNY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
LA MACHINE A EXPLORER LE TEMPS (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
MARIE POUR MEMOIRE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LA MELODIE DU BONHEUR (A., v.o.-v.f., 70 mm) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
MONTY PYTHON (A., v.o.) Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
NOSFERATU (All., v.o.) : Studio Cujas, 5e (023-89-22). Horaire sp.
ORANGE MECANIQUE (A., v. f.) (**) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).
PINK FLAMINGOS (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93)
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (Youg., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
RASHOMON (Jap., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Action-République, 11e (805-51-33).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
TEX AVERY FOLLIES (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LES TRENTE-NEUF MARCHES (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

Les séances spéciales

LE CANARDEUR (A.), v.o. : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam. et dim.).
L'EMPIRE DES SENS (Jap.) (**), v.o : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 24 h.
LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (A.), v.o. : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam. et dim.).
HAROLD ET MAUD (A.), v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20.
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
JULIA (A.), v.o. : Grand Pavois, 15e (554-46-85), dim., lun., mar., 22 h.
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All.), v.o. : Daumesnil, 12e (343-52-97), mar. soir.
MAIS QU'EST-CE QU'ELLES VEULENT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 15.
MARATHON MAN (A.), v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
MASCULIN-FEMININ (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
MEAN STREET (A.), v.o. : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 22 h. 30 (sf mar.).
LA MONTAGNE SACREE (Mex.), (**), v.o. : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 15.
LES PETITS CALINS (Fr.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), mard., 21 h.
POUR L'EXEMPLE (A.), v.o. : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar., 21 h.
LE PETIT CHEVAL BOSSU (Sov.), v.f. : Cosmos, 6e (548-62-25), h. sp.
PHANTOM OF THE PARADISE (A.), v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
PLUK, NAUFRAGE DE L'ESPACE (Fr.) : Broadway, 16e (527-41-16), h. sp.
LE PRIVE (A.), v.o. : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
LE TOURNANT DE LA VIE (A.), v.o. : Grand Pavois, 15e (554-46-85), mer., jeu., ven., sam., 22 h.
TROIS NOUVELLES DE TCHEKOV (Sov.), v.o. : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h
TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All.), v.o. : Daumesnil, 12e (343-52-97), mar. soir.
UNE PETITE CULOTTE POUR L'ETE (Jap.), v.o. : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30.

RADIO-TÉLÉVISION

— VU —

LE PIÈGE DU DIAMANTAIRE

Elle est brune, menue, limpide, elle a le regard sombre, un puits d'ombre. Il suffirait d'un coup de gomme pour qu'elle s'efface et pourtant on ne voit qu'elle. A la ville, c'est Françoise Marie, l'épouse de Raymond Rouleau, qui a adapté et tourné pour elle une nouvelle de Henry James le Destin de Priscilla Davies, *jeudi sur Antenne 2. Inutile de vous la raconter ; ou vous l'avez vue et vous la connaissez, ou vous ne l'avez pas vue et, sans doute, n'êtes-vous guère intéressé. Il suffit de savoir qu'il s'agit d'une employée des postes à Londres, à la fin du siècle dernier, d'une pauvre petite souris en long tablier gris, chargée ou plutôt investie d'une mission, d'un devoir à ses yeux sacré : sauver un gentleman, un comte, un officier, un bel homme, apparu un jour devant son guichet, perdu de dettes et d'histoires de femmes. Elle comprend par le libellé de ses télégrammes le danger qui le menace.*

Pas nous. On ne comprend rien du tout et, cependant, on reste planté là. Pas question d'aller faire un tour sur les autres chaînes, du côté de Henri Troyat ou du western. On est littéralement pris, piégé. On l'avait été déjà par le Tour d'écrou *et par* les Papiers d'Aspern. *Cette fois, c'est pareil. Rouleau pénètre, cerne mieux que personne cet univers romanesque assez particulier. James prolonge Dickens, il rejoint par endroits Dostoïevski, il avance seul sur le chemin obscur du non-dit. Avec une façon bien à lui de peser, de tailler en diamantaire maniaque une langue d'une incroyable rigueur, d'une stricte économie.*

Difficile à transcrire à l'écran. Difficile de trouver le ton exact, un ton un peu distancé, pas réaliste surtout, et surtout pas poétique. D i f f i c i l e oui, mais réussi.

CLAUDE SARRAUTE.

LES PRÉ-RETRAITES A LA S.F.P.

Les représentants du S.N.R.T.-C.G.T. et du SURT-C.F.D.T. ont rencontré M. Antoine de Clermont-Tonnerre, président-directeur général de la S.F.P., le jeudi 22 mars : un accord a été trouvé au sujet de la retraite prévue pour les agents de la S.F.P. candidats au départ volontaire. La garantie de ressources sera de 80 % du salaire brut pour les personnels âgés de cinquante à soixante ans, et, au-dessus de soixante ans, s'élèvera à 82 % de ce salaire brut. Le départ est laissé à la seule initiative du salarié.

D'autres discussions d o i v e n t avoir lieu entre la direction et les syndicats, et notamment le mercredi 28 mars, où seront évoquées les questions concernant le personnel de sécurité. Les deux syndicats ont, d'autre part, demandé à être reçus par M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Une assemblée générale des personnels était prévue ce vendredi matin 23 mars, la C.G.T. appelant à l'occasion de la marche nationale sur Paris à une grève de vingt-quatre heures.

M. J.-M. ROCHE QUITTE LA SOFIRAD

M. Jean-Marie Roche inspecteur des finances, directeur général de la Sofirad (Europe 1, R.M.C. et Sud-Radio) depuis octobre 1973, quitte ce poste pour celui de délégué général de l'Association nationale des sociétés de développement régional, dont le président est M. Jacques Puymartin.

M. Roche ne sera pas remplacé au poste qu'il occupait à la Sofirad, où M. Xavier Gouyou-Beauchamps, P.-D.G. de ce holding financier depuis 1977, assumera pleinement la direction. Il sera assisté par M. Jacques Machurot, qui prend le titre de directeur général adjoint.

[M. Jacques Machurot, trente-huit ans, ancien élève de l'ENA, administrateur civil affecté à la direction du budget, avait quitté la fonction publique en 1974 pour entrer au groupe Creusot-Loire.]

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 23 MARS

CHAINE I : TF 1

18 h. 55, Feuilleton : L'étang de la Breure ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 40, C'est arrivé un jour ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Retransmission théâtrale : la Mouette, de A. Tchékhov, traduction E. Triolet, mise en scène P. Franck, avec D. Huet, J.-M. Bernicat, G. Jabbour, P. Raynal.

Trois rôles de femmes et six rôles d'hommes. Vue sur un lac, de « nombreux discours sur la littérature, peu d'action et cinq tonnes d'amour », a-t-il été dit de la plus « pensive » des atmosphères créées par Tchékhov.

22 h. 50, Magazine A bout portant : Jacques Fabbri.

23 h. 40, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Le tourbillon des jours (La Robe rose).

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Médecins et malades).

Avec le docteur R. Couvelaire (Chirurgien contre le vent) ; *le professeur J. Hamburger* (Demain les autres) ; *Mmes S. de Labrosse* (la Force de vaincre) ; *R. Pujol* (Hôpital, j'accuse) ; *docteur J. Thuillier* (la Médecine et la Mort).

22 h. 55, Journal.

23 h., Ciné-club, FILM : RACHEL, RACHEL, de P. Newman (1968), avec J. Woodward, K. Harrington, E. Parsons, J. Olson, B. Barrow (v.o. sous-titrée.)

Une institutrice de province, célibataire, dominée, à l'âge de trente-cinq ans, par sa mère, cherche à échapper à sa vie médiocre et à la solitude par une liaison avec un ancien camarade d'enfance.

Les débuts de Paul Newman dans la réalisation. Le délicat portrait d'une femme seule, qui doit conquérir sa liberté.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Scènes de la vie de province : Vivre en chantant (La belle de bulles, ou les petits patelins, de P. Delesalle) ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 — Le nouveau vendredi : La photo de classe.

Sylvain Roumette, maître-assistant au centre audio-visuel de l'école normale supérieure, après avoir découvert un film de trente minutes tourné en 1953 au lycée Montaigne, a enquêté pour retrouver les trente élèves d'une classe de français, devenus adultes.

21 h. 30, Portrait d'un inconnu célèbre : Claude Bernard, de M. Franck et A. Fey.

A l'occasion du centième anniversaire de la mort du fondateur de la médecine scientifique, les professeurs Jean Dausset, Maurice Fontaine, Jean Bernard, François Morel et Georges Tchobroutsky retracent sa vie : un destin amer et exceptionnel.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « le Vagabond des étoiles », d'après J. London ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne : le froid industriel ;

20 h., Charles-Louis Philippe, du « bon petit sujet » au grand écrivain ; 21 h. 30, Black and Blue : De Schubert au Ragtime ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : Répétition (Einstein on the beach).

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Historique de la société internationale de musique contemporaine ; 20 h. 20, Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France et chœurs de l'université de Paris, dir. T. Guschlbauer, avec C. Wirz, contralto : « Symphonie inachevée », n° 8 en si mineur » ; « Rosamunde », musique de scène en version intégrale (Schubert) ; 22 h. 15, Ouvert la nuit... des notes sur la guitare : Boccherini, Ravel, Ponce ; 23 h., Autour d'André Gide : Satie, Chausson, Milhaud, Offenbach ; 1 h., Douces musiques.

SAMEDI 24 MARS

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, Cuisine légère ; 12 h. 45, Devenir ; 13 h., Journal ; 13 h. 30, Le monde de l'accordéon ; 13 h. 45, Toujours le samedi ; 18 h., Trente millions d'amis ; 18 h. 30, Magazine auto-moto ; 19 h., Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 5, Feuilleton : L'étang de la Breure ; 19 h. 40, C'est arrivé un jour ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Variétés : Numéro un (Eddy Mitchell) ; 21 h. 35, Série américaine : Les Héritiers.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Feuilleton : Les compagnons de Jéhu ; 12 h. 45, Samedi et demi ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 25, Les jeux du stade ; 16 h. 55, Salle des fêtes ; 18 h., La course autour du monde ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 40, Feuilleton : Le tourbillon des jours (Le Voyage à Paris).

21 h. 45, Sur la sellette ; 22 h. 40, Terminus les étoiles ; 23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

12 h. 30, Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole : Les pieds sur terre.

18 h. 30, Pour les jeunes ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Dramatique : le Chevalier Des Touches, d'après Barbey d'Aurevilly, adaptation : J.-L. Bory, réal. J.-C. Bonnardot. Avec : J. Sobieski, F. Perrot, A. Sapritch, J. Mills, etc.

Amours, bagarres, combats : une reconstitution de l'atmosphère cruelle et aventureuse de la chouannerie à la fin du dix-huitième siècle.

22 h., Journal.

22 h. 20, Magazine : Thalassa (La pêche européenne).

L'impatience des pêcheurs et des armateurs de voir, enfin, mis au point un droit européen de la mer ; une meilleure définition des « territoires ».

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : D. Stratos (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science ; 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : la Chine ; 9 h. 7, Matinée du monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches avec... J. Monory ; 11 h. 2, La musique prend la parole ; 12 h. 5, Le pont des arts ;

14 h. 5, « L'Archipel Queneau » ;

16 h. 20, Livre d'or : Kees Roesenhart ; 17 h. 30, Pour mémoire : Le temps dit par les gens de la terre (la Suisse, vallée, vaches et fondue) ;

18 h. 30, Entretiens de carême : « les Miracles de Jésus », par les pasteurs A. Maillot et D. Atger ; 19 h. 25, La radio Suisse-romande présente : « Délivrez Prométhée », de J. Deshusses ;

20 h., « La Tragédie de Quat'sous », de P. Leaud. Avec J.-J. Aslanian, P. Barré, J. Bernard, G. Claisse, C. Dutrillo, etc. Réalisation B. Horowicz ; 21 h 25, Disques ; 21 h. 55, Ad lib., avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques ; 7 h. 40, Musiciens pour demain ; 9 h. 2, Eveil à la musique ; 9 h. 17, Journée consacrée à Arthur Rubinstein ;

20 h. 30, En direct du Théâtre des Champs-Elysées : « Divertimento K 138 » (Mozart), par les solistes de Zagreb et E. Krivine ; « Chansons de Bilitis » (Debussy), par N. Denize ; « Concerto en mi-majeur pour violon et cordes » (J.-S. Bach) ; « Stabat Mater) (Zimanovski), par les chœurs de la Philharmonie de Varsovie ; « Deuxième suite pour deux pianos » (Rachmaninov), par R. Roger et J.-P. Collard ; « Octuor en fa-majeur » (Schubert), par l'octuor de Vienne ; 23 h. 30, Ouvert la nuit.

DIMANCHE 25 MARS

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, A Bible ouverte ; 9 h. 30, Source de vie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur ; 11 h., Messe célébrée dans la chapelle provisoire de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), préd. Mgr Louis Kuehr.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1-TF 1 ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 35, Série : L'homme qui venait de l'Atlantide ; 16 h. 35, Sports première ; 17 h. 50, Dramatique : La ronde de nuit.

La vie de Rembrandt dans sa maison avec Saskia, son épouse, admirablement récompensée grâce au talent de Michel Bouquet, dans le rôle douloureux du peintre travaillant à la plus capitale de ses œuvres.

19 h. 25, Les animaux du monde ; 20 h., Journal.

20 h. 35, FILM : Opération Thunderbolt, de M. Golan (1977), avec K. Kinski, S. Danning, Y. Gaon, A. Dayan, G. Almagor, A. Lavi.

Un commando israélien organise un raid sur l'aéroport d'Entebbe, en Ouganda, pour délivrer les passagers, retenus en otages, d'un avion d'Air France détourné par des terroristes pro-palestiniens.

Venant après deux films américains sur le sujet, cette version israélienne de la dramatique affaire d'Entebbé (27 juin-4 juillet 1976) se veut la seule « officielle » de l'événement.

22 h. 35, Elections cantonales.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

10 h. 30, Emission pédagogique ; 11 h., Quatre-saisons ; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h., Chorus ; 12 h. 40, Ciné-malices ; 13 h., Top-club (et à 13 h. 40) ; 13 h. 15, Journal.

14 h. 30, Feuilleton : Heidi ; 15 h. 20, En savoir plus ; 16 h. 20, Petit théâtre du dimanche ; 16 h. 55, Monsieur Cinéma ; 17 h. 35, Chocolat du dimanche ; 18 h. 5, Le monde merveilleux de Walt Disney ; 18 h. 55, Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série : Shakespeare.

21 h. 30, Résultats des cantonales.

22 h. 30, Document de création : Portrait de l'univers (Les chercheurs d'eau).

A travers le cas de la petite ville d'Eyguières, dont les besoins en eau ont doublé en dix ans, cette émission tente de faire le bilan « en eau » de la Provence. Qu'a-t-on fait de la Durance ? de la fontaine de Vaucluse ?

23 h. 15, Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images de l'Algérie ; 10 h. 30, Mosaïque : Au Maroc, la fête du Moussem.

16 h. 40, Prélude à l'après-midi : G. Balanchine ; 17 h. 25, Un comédien lit un auteur : C. Rich lit G. Bruno ; 18 h. 30, L'invité de FR 3 : Maurice Béjart ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., Résultats des élections cantonales (reprise à 21 h. 50).

20 h. 20, L'aventure de l'art moderne : L'expression contemporaine.

Otto Dix, Georges Grosz, Max Beckmann furent, de 1914 à 1933, les témoins de la déroute du peuple allemand. En 1937, Picasso peignait Guernica... Bacon représente une autre façon contemporaine de montrer l'histoire.

21 h. 20, Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : Michel Simon.

Il travailla avec Vigo, Renoir, Guitry : auteur par accroc. Ses trouvailles de mise en scène étaient à la hauteur de son talent immense pour l'interprétation.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit, cycle Clarence Brown) : VIVRE ET AIMER (Sadie McKee), de C. Brown (1934), avec J. Crawford, G. Raymond, F. Tone, E. Arnold, E. Ralston (v.o. sous-titrée, N.).

Une jeune domestique quitte sa place pour suivre l'homme qu'elle aime à New-York. Au lieu de l'épouser, il part avec une chanteuse. La délaissée cherche à échapper à la misère.

Une histoire sentimentale mise en scène sur des situations fortes (et souvent imprévisibles). Une excellente interprétation.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : D. Stratos (et à 14 h.) ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Protestantisme ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste ; 10 h., Messe en l'église de Ménestérol (Dordogne) ; 11 h., Regards sur la musique : Requiem, de Duruflé ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 37, Lettre ouverte à l'auteur ; 12 h. 45, Disques rares de musique roumaine ;

14 h. 5, La Comédie-Française présente : « Voltaire, homme d'aujourd'hui » ; 16 h 5, Récital d'orgue : Enrique Ayarra Yarne ; 16 h. 45, Conférence de carême du R.P. Sintas : « Ne soyez pas crédules mais croyants » ; 17 h. 35, Rencontres avec... G. de Juniac ;

18 h 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Poésie : D. Stratos ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « Au seuil de l'oubli », par O. Michel ; 23 h., Musique de chambre : Milhaud, Messiaen ; Pfitzner ; 23 h. 50, C. Baudelaire lu par A. du Bouchet.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly (Rossini, Chopin, Lehar, Seiter, Ziehrer, Kubanek, Neumann, Brahms) ; 8 h., Cantate ; 9 h. 7, Charles Tournemire (« l'Orgue mystique ») ; 9 h. 30, Concert ; 11 h., En direct du Théâtre d'Orsay... J. Kalichstein, piano, et M. Bloom, cor ; 12 h., Musiques chorales ; 12 h. 35, Chasseurs de son ; 13 h., Portrait en petites touches (Beethoven) ;

14 h., La Tribune des critiques de disques : Haendel ; 17 h., Concert lecture : Clément Janneguin ;

18 h., Opéra-Bouffon : « la Vie parisienne » (Offenbach) ; 19 h. 35, Jazz s'il vous plaît ;

20 h., Equivalences : Namy, Vierne ; 20 h. 30, Musique à découvrir : soirée tchèque... avec D. N'Kacua, piano, « Requiem » (Michna), « Allegro de Sonate pour piano n° 3 » (Dussek), « Deux Eglogues pour piano » (Tomasek), Scène Impromptu pour piano (Vorisek), Trois pièces (Dvorak), « Lied », « Danse » et « Andantino » (Smetana), Trois pièces (Martinu), « Pragensia » (Eben) ; 23 h., Ouvert la nuit : nouveaux talents, premiers sillons (Milhaud, Agrole-Genin), Sagregas, Caruifi, Poulenc, Dimare) ; 0 h 5, Filiations

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 23-3-79 À 0 h G.M.T.

PREVISIONS POUR LE 24-III-79 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas — dans la région

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 23 mars à 0 heure et le samedi 24 mars à 24 heures :

Des perturbations continueront à circuler des Açores au Bassin méditerranéen, mais en s'atténuant sur le sud de la France. Sur le nord du pays, on observera d'abord des pressions un peu plus élevées, puis l'approche de la perturbation située vendredi matin au sud de l'Islande.

Samedi, le temps sera très nuageux et relativement doux des côtes de l'Atlantique aux Alpes, aux régions méditerranéennes et aux Pyrénées, avec des pluies éparses ou des averses, surtout localisées de la Vendée au nord du Massif Central et aux Alpes (neige en moyenne et haute montagne). Ces précipitations s'atténueront sur les régions occidentales dans la journée, et des éclaircies se développeront.

Au nord de cette zone, le temps sera frais le matin avec des éclaircies et quelques brouillards dans les vallées. Dans la journée, les éclaircies resteront assez nombreuses avec des nuages passagers. Le ciel se couvrira le soir sur l'extrême Nord-Ouest, où les vents tourneront au sud-ouest et se renforceront.

De faibles gelées seront observées au lever du jour dans l'intérieur.

Vendredi 23 mars, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 015,2 millibars, soit 761,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 mars ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23) : Ajaccio, 15 et 6 degrés ; Biarritz, 16 et 8 ; Bordeaux, 14 et 7 ; Brest, 9 et 2 ; Caen, 8 et 0 ; Cherbourg, 7 et 1 ; Clermont-Ferrand, 13 et 8 ; Dijon, 12 et 6 ; Grenoble, 15 et 7 ; Lille, 8 et 0 ; Lyon, 14 et 8 ; Marseille, 16 et 7 ; Nancy, 10 et 3 ; Nantes, 13 et 6 ; Nice, 18 et 7 ; Paris-Le Bourget, 10 et 1 ; Pau, 17 et 7 ; Perpignan, 17 et 4 ; Rennes, 11 et 0 ; Strasbourg, 11 et 4 ; Tours, 12 et 4 ; Toulouse, 17 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 3 degrés ; Amsterdam, 7 et 2 ; Athènes, 20 et 13 ; Berlin, 10 et 2 ; Bonn, 9 et 1 ; Bruxelles, 9 et 1 ; îles Canaries, 22 et 16 ; Copenhague, 3 et 0 ; Genève, 11 et 5 ; Lisbonne, 14 et 10 ; Londres, 10 et —3 ; Madrid, 12 et 6 ; Moscou, 3 et 1 ; New-York, 19 et 14 ; Palma-de-Majorque, 17 et 3 ; Rome, 16 et 6 ; Stockholm, 2 et —1.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 23 mars 1979 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret du 26 juin 1972 relatif au statut particulier des aides de documentation du secrétariat général du gouvernement ;

● Relatif à la libre prestation de services en France par les avocats ressortissants des Etats membres des Communautés européennes et modifiant le décret du 9 juin 1972 organisant la profession d'avocat.

UNE LISTE

● D'admission au concours de l'Ecole supérieure de guerre (quatre-vingt-treizième promotion).

Enfance

● *Une association d'accueil d'enfants en milieu rural* (agricole ou non) vient d'être créée en basse Ardèche. Elle reçoit des enfants, surtout des citadins, pour des séjours de durée variable, notamment pendant les vacances scolaires. Contrôlée par le DASS, cette association a fixé le prix de pension pour les familles hôtes à 45 francs par jour. Pour tout renseignement, s'adresser soit à M. Dutrut, hameau des Salelles, à Saint-Maurice-d'Ibis (tél. : 37-84-10), ou M. et Mme Quinton, « Le clos des Terriers » à Vagnas (07150).

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne — Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 340

HORIZONTALEMENT

I. Morceau pour le chat ; Endroit où l'on n'aime pas voir traîner des pieds sales. — II. Donner plus de poids ; Peut être assimilé à quatre termes. — III. Peut atteindre ceux qui ont beaucoup vécu ; Pas acquitté. — IV. Avant l'heure ; Qui n'ont donc pas été mangées. — V. Voiture à cheval ; Dont on pourra faire quelque chose. — VI. S'oppose au centre ; Vaut dix à l'étranger ; Largeur de bureau. — VII. Qui a donc servi de nourriture ; Bien enveloppé. — VIII. Marque l'égalité ; Mieux que rien ; Entendre comme avant. — IX. Peut être assimilé à une vieille vache ; On allume quand il descend ; Adjectif qui peut se rapporter à l'état. — X. Fin de partie ; Affaiblit la charpente ; Fait du tort (inversé). — XI. Servent d'engrais quand elles sont phosphatées. — XII. Coule chez un voisin ; Qui peut donc crever. — XIII. Gâché par l'herbivore ; Nom de saint ; Avoir en main. — XIV. Se défendit bien ; Les rochers, par exemple ; Pas encaissée. — XV. Préposition ; Qui peut donc évoquer la morgue ; Souvent rangés avec les pistolets.

VERTICALEMENT

1. Petit quand on a fait son beurre ; Qu'on pourrait donc donner à repasser. — 2. Symbole ; Qui concerne des ongulés ; Qui ont donc séché. — 3. Peut nous guetter quand on s'éloigne ; Bout de bois. — 4. Très utile quand on n'a pas le bac ; Pas vilaines ; Matière qui peut évoquer une clause. — 5. Peut être assimilée à un vase d'élection ; Article pour les pigeons. — 6. Nom donné à un chalet ; Procède à un enlèvement ; Mot qui évoque l'Orient. — 7. Sorte de pâté ; Faire signe de monter. — 8. Moment hypothétique d'un retour ; Participe ; Mauvais pli. — 9. N'ondule pas naturellement ; Pas annoncée ; Fin de verbe. — 10. Reste dans l'ombre quand elle est grise ; Pronom. — 11. Vaste plaine ; Canton ; Ce qu'on a en main quand on tient le manche. — 12. Nom de roi ; Un long tunnel ; Sorte d'épreuve. — 13. Brillait en Egypte ; Qui frappe donc trop fort. — 14. Qui ne partira donc pas ; Pas admis. — 15. Pas inédit ; Bout de papier ; Commune mesure.

Solution du problème n° 2 339

Horizontalement

I. Assiette. — II. Leurre ; Ta. — III. Li ; Ossu. — IV. Eden ; Tsar. — V. Célibat. — VI. Usâmes. — VII. As ; Trente. — VIII. Reins. — IX. Tais ; Tige. — X. Elm ; Lin. — XI. Réticent.

Verticalement

1. Alléchante. — 2. Séide ; Air. — 3. Su ; Elu ; Rime. — 4. Ironistes. — 5. Ers ; Bari ; Al. — 6. Testament. — 7. Ustensile. — 8. Et ; St ; Gin. — 9. Atre ; Event. Event.

GUY BROUTY.

LOTO

TIRAGE N° 12

DU 21 MARS 1979

6 — 35 — 38 — 42 — 45 — 46

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 5

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1)
6 BONS NUMEROS	2 446 024,10 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	244 602,40 F
5 BONS NUMEROS	15 524,80 F
4 BONS NUMEROS	213,80 F
3 BONS NUMEROS	13,80 F

PROCHAIN TIRAGE LE 28 MARS 1979

VALIDATION JUSQU'AU 27 MARS 1979 APRES-MIDI

MÉDECINE

DU 26 MARS AU 1er AVRIL

La Semaine nationale de lutte contre le cancer est organisée dans toute la France

Du lundi 26 mars au dimanche 1er avril sera organisée dans toute la France la Semaine nationale de lutte contre le cancer, sous l'égide de la Ligue nationale française contre le cancer (1). Cette semaine, qui sera clôturée le dimanche 1er avril par une quête sur la voie publique, sera marquée par plusieurs manifestations. M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, inaugurera le 27 mars une exposition, destinée aux enfants du secondaire, qui sera mise en place dans sept mille trois cents établissements scolaires.

Le 28 mars, un certain nombre d'auteurs (2) dédicaceront, à la Maison de la radio, de 14 heures à 18 heures, leurs ouvrages, qui seront vendus au profit de la lutte contre le cancer. Enfin, un cancours national de skate board sera patronné par le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

L'exposition envoyée dans les établissements secondaires est la synthèse de celle qui avait été présentée lors de la célébration du 60e anniversaire de la Ligue (1978).

Le concours de skate board sera ouvert aux enfants et adolescents à partir de huit ans. Les concurrents seront répartis en trois catégories : huit à treize ans, quatorze à seize ans, et plus de dix-sept ans. Le vainqueur national de chacune de ces séries sera récompensé par un voyage d'une semaine à Los Angeles.

D'autre part, la Ligue nationale française contre le cancer a annoncé son intention de participer à l'élaboration d'un registre national du cancer qui permettra d'améliorer les connaissances épidémiologiques et statistiques dont on dispose sur l'ensemble des cas de cancer. A titre expérimental, des registres de ce type, où sont notifiés les cas de cancers déclarés, sont déjà en place dans le Doubs et dans le Bas-Rhin. Un autre est en cours de création dans l'Isère.

La responsabilité scientifique de ce registre a été confiée à l'Institut national de la santé et de la recherche scientifique (INSERM). Faute de crédits, il ne fonctoinne pas. Une partie des fonds reçus à la Ligue nationale française contre le cancer y sera désormais affectée.

Les organisateurs ont enfin précisé que le produit de la quête sur la voie publique était affecté pour partie à la recherche, pour partie à l'aide aux malades, et enfin à l'action d'information et de prévention.

(1) 90, rue d'Assas, 75006 Paris, tél. 326-24-05.

(2) Jean Amadou, François-Régis Bastide, Raphaële Billetdoux, Jean-Claude Bourret, Jacques Chancel, Christiane Collange, le professeur Couvelaire, Alain Decaux, Didier Decoin, Michel Denisot, Anny Duperey, Roger Gicquel, Françoise Giroud, Chantal Goya, Ménie Grégoire, Robert Hossein, François Jouffa, Marcel Jullian, Jean-François Kahn, Jean Lacouture, François Nourissier, Jean d'Ormesson, Elisabeth Teissier, Abel Thomas, Henri Troyat.

LE PRIX PARIS

Le prix Paris — qui récompensera chaque année un chercheur français ou étranger auteur d'une recherche sur le cancer — a été décerné par M. Jacques Chirac à deux chercheurs, les docteurs Claude Boucheix et Paul Robel. Le docteur Boucheix, assistant des hôpitaux de Paris, a fait porter ses travaux sur les leucémies aiguës lymphoblastiques et les lymphomes malins. Le docteur Robel, maître de recherches au C.N.R.S., est l'auteur d'une nouvelle approche du contrôle du cancer de l'endomètre, extrapolable en particulier au cancer du sein. Le jury était présidé par le docteur Calle, directeur de l'Institut Curie. A l'initiative du comité de Paris de la Ligue nationale française contre le cancer, le montant du prix, initialement fixé à 20 000 F, a été porté à 30 000 F.

LE PARCOURS DU CŒUR

La Journée nationale du Parcours du cœur 79 aura lieu le dimanche 25 mars. Organisé par la Fondation nationale de cardiologie et la Jeune Chambre économique française, sous le patronage du ministère de *la jeunesse, des sports et des loisirs*, le « Parcours du cœur » consiste à mettre en place un ou plusieurs itinéraires balisés, d'une longueur variable, et à inciter la population à les parcourir en fonction des possibilités de chacun. L'important est de participer — sans esprit de compétition — de manière à « sortir » de la sédentarité que provoque la vie moderne.

Il est en effet démontré que la sédentarité est nuisible et qu'un exercice régulier non violent est une véritable thérapeutique pour tout le système cardio-vasculaire.

Plus de deux cents villes ont annoncé leur participation et près de deux cent mille personnes sont attendues sur les circuits. Cette prise de conscience de la sédentarité comme facteur de risque important des maladies cardio-vasculaires a déjà permis d'obtenir, aux Etats-Unis, une diminution de la pathologie cardio-vasculaire statistiquement mesurable.

Les renseignements concernant le lieu du rendez-vous et le tracé du circuit sont disponibles à la mairie et au siège de la jeune chambre économique de chaque ville organisatrice.

A Paris, le rendez-vous est fixé à 9 heures, dimanche 25 mars, aux Tulleries (entrée place de la Concorde). Des cardiologues indiqueront aux participants la distance souhaitable à parcourir en fonction de leur état vasculaire.

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de Belgique et la princesse Werner de Mérode ont donné une réception, jeudi, pour prendre congé des nombreux amis qu'ils s'étaient faits à Paris durant les deux missions dont avait été chargé le prince de Mérode, d'abord dans les années 60, comme ministre-conseiller de l'ambassade, puis, depuis deux ans et demi comme ambassadeur.

Naissances

— Olivier et Maud BAILLY-TURCHI
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille
Lauriane,
le 16 mars 1979.
5, rue Yvart, 75015 Paris.

— M. Jean-Marie FARAGGI et Mme, née Marion Bollaert, et Charles,
sont heureux d'annoncer la naissance de
Faustine.
Paris, le 20 mars 1979.

Mariages

— Le docteur Michel Jousset et Mme, née Janine Denoix,
sont heureux de faire part du mariage de leur beau-fils et fils
Gilles DOLIGÉ
avec
Mlle Brigitte TORCHUT,
le 7 avril, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, à Blois, dans l'intimité.
Le Rousset,
27570 Tillières-sur-Avre.

Décès

— Mlle Marthe Chaumié,
M. et Mme Paul Flicoteaux,
M. et Mme Léon Bernet-Rollande,
M. et Mme Raimond Moirot,
Mme Pierre-Henri Chaumié,
ses quarante-quatre petits-enfants et trente-huit arrière-petits-enfants,
Mlle Maria Pereira,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Pierre CHAUMIÉ,
née Louise Brunel,
leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère, rappelée à Dieu le 21 mars 1979, dans sa quatre-vingt-quinzième année, en son domicile, à Paris (14e)
Le service religieux sera célébré le lundi 26 mars, à 8 h. 30, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 25 bis, rue *Saint-Jacques, Paris 75005*.
L'inhumation aura lieu au cimetière d'Agen (Lot-et-Garonne), dans le caveau de famille, le mardi 27 mars 1979, à 9 h. 45.
Ni fleurs, ni couronnes.
8, rue Albert-Bayet, 75013 Paris.
22, avenue de l'Observatoire, 75014 Paris.
Le Clos de Bardon, 63200 Riom.
351, Villa de Cassan, 95290, l'Isle-Adam.
106 bis, rue de Rennes, 75006 Paris.

— M. et Mme Jean-Guy Cornélis et leurs enfants,
Le commodore e.r., aide de camp honoraire du roi, et Mme Daniel Geluyckens et leurs enfants, beaux-enfants et petites-filles,
Mlle Isabelle Cornélis,
Les familles Cornélis, Van Hee et Faure Didelle
font part *du décès de*
M. Edmond-Yvon CORNÉLIS,
croix du Feu,
veuf de Mme Irène Vermeire.
Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale.
9, Maelbroekstraat, 9201 Massemen-Wetteren (Belgique).
« La Courtille », 5953 Jandrain (Belgique).
36, rue de l'Université, 75007 Paris.

— Mme Moïse Fischmann,
M. et Mme Bernard Levillot et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Saloin et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de
M. Moïse FISCHMANN,
leur époux, père, grand-père et parent,
survenu le 22 mars 1979.
L'inhumation aura lieu le lundi 26 mars, à 10 heures, au cimetière de Trivaux, avenue de Trivaux, à Meudon, où le deuil se réunira.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Alain Guichard, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Charles Guichard, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Philippe Guichard et leur fils,
M. et Mme Michel Nivert, leurs enfants et petits-enfants,
fils, fille, gendre et belles-filles,
Mme Mario Guichard,
Mme François Kemlin,
M. et Mme Paul Guichard,
M. et Mme Pierre Guichard,
M. et Mme Jean Martouret,
belles-sœurs, beaux-frères,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Georges GUICHARD,
née Charlotte *Brindejonc*,
rappelée à Dieu le 16 mars 1979, dans sa quatre-vingt-septième année.
Les obsèques religieuses ont eu lieu le lundi 19 mars en l'église de Feurs (Loire).
2, chaussée de la Muette, 75016 Paris.
« Le Vigneux », rue Max-de-Saint-Genest, 42340 Veauche.
« Maguicha », Mas de Guerrevieille, 83120 Sainte-Maxime.
41, rue du Lieutenant-Colonel Prévost, 69006 Lyon.

— Le président, le conseil d'administration et les membres de l'Association européenne des anciens élèves de la faculté de droit de l'université Harvard
ont la tristesse de faire part du décès, le 13 mars 1979 de
Me Pierre LEPAULLE,
avocat à la cour de Paris,
docteur en droit de l'université de Harvard,
un des fondateurs et le premier président de leur association.
23, rue de la Loi, Bruxelles.

— On nous prie de faire part du décès de
M. Raoul LEVARD,
survenu le 3 mars 1979, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.
La cérémonie religieuse a eu lieu à Donville (Manche), et l'inhumation à Balleroy (Calvados).
De la part de :
Mme Raoul Levard, son épouse, et de ses enfants :
Roger et Eliane Verhille, leurs enfants et petits-enfants,
Jean et Renée Brossier, leurs enfants et petits-enfants,
Claude Levard, prêtre,
Jean et Solange Motte, leurs enfants et petits-enfants,
Denys et Térèse Levard et leurs enfants.
14, rue Pissadame, 50350 Donville.
8, rue de la Monnaie, 54000 Nancy.
2, rue Marcel-Benoît, 38000 Grenoble.
3, rue du Château, 54230 Chaligny.
7, rue de l'Isère, 38610 Gières.
1, rue de Vaunoy, 69560 Saint-Romain-en-Gal.
« Les valeurs de dignité, de communion fraternelle et de liberté, que nous aurons propagées sur terre, nous les retrouverons plus tard, lorsque le Christ remettra à son Père « Un royaume » éternel et universel : » royaume de vérité et de » vie, royaume de sainteté » et de grâce, royaume de » justice, d'amour et de » paix ». »
(Extrait du concile.)

— Chalon-sur-Saône.
Mme Pierre Pitavy, son épouse,
M. et Mme André Pitavy,
M. et Mme Michel Pitavy,
M. et Mme Jean Peltzer,
M. et Mme François Pitavy,
M. et Mme Michel Lavoix,
M. et Mme Denis Pitavy,
ses enfants ;
ses petits-enfants ;
Mme Jean Pitavy,
Mme Pierre Picard,
Mme Paul Brill,
Mme Henri Buxtorf,
ses belles-sœurs,
Les familles Pitavy, Muller, Fyot, Chatouillot, Patriarche, Brill, Picard, Buxtorf, Ragueneau, Chenesseau, Lebègue,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Pierre PITAVY,
ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures,
ancien directeur de la Société industrielle de ferblanterie,
ancien président des Ingénieurs civils de France, de Saône-et-Loire,
croix de guerre 1914-1918,
survenu en son domicile le 22 mars 1979.
Ses obsèques auront lieu le samedi 24 mars 1979, à 10 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Chalon-sur-Saône.
Cet avis tient lieu de faire-part.
43, rue Saint-Alexandre, 71100 Chalon-sur-Saône.

— On nous prie d'annoncer le décès de
André SIMONEAU,
professeur d'histoire et gérgraphie,
survenu à Nice le 7 mars 1979.
De la part de :
Mme Simoneau, son épouse,
Pierre et Florence, ses enfants,
Des familles Simoneau, Cheynier, Fremin,
Et de ses amis.
Nice, 37, avenue du Parc-Mosca.

[Né en 1925, André Simoneau, lors de son séjour au Maroc, a découvert de nombreux sites de gravures rupestres et publié de nombreux articles dans différentes *revues* au Maroc et en France. L'UNESCO l'avait chargé, en 1977, de réaliser un catalogue des gravures rupestres du Sud marocain.]

— Le Révérend Père Maurice Testard, professeur à l'université de Louvain (Belgique),
Me Miches Testard, avoué près la cour d'appel de Rennes, et Mme,
M. et Mme Briand-Testard,
M. /ves Testard, inspecteur d'assurances, et Mme,
Le docteur Jacques Testard et Mme, ses enfants,
ses petits-enfants et arrière-petits enfants,
font part du rappel à Dieu de
Mme Maurice TESTARD,
née *Jeanne Trochu*,
survenu le 14 mars 1979, à Rennes, dans sa quatre-vingtième année.
Les obsèques ont eu lieu le 17 mars 1979, en l'église paroissiale de Saint-Aubin-Fosse-Louvain (Mayenne).

Anniversaires

— Pour le vingt et unième anniversaire de sa disparition, une pensée est *demandée* à ceux qui ont connu
Feiwel HARIF.

— En ce septième et triste anniversaire du décès de
M. Ernest WERNER,
mari regretté de Mme Ernest Werner, une pensée émue est demandée à tous ceux qui l'ont aimé, connu, estimé et qui restent fidèles à son souvenir.
De tout cœur, merci.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-I, vendredi 23 mars, salle 314, à 16 h. 30, M. Jean Alexandre : « Le déclin wallon. Données sociales, économiques, institutionnelles et politiques d'une évolution ».

— Université de Paris-VII, vendredi 30 mars, à 9 h. 30, U.E.R. de mathématiques, salle 507, couloir 45.55, M. Gilles Lachaud : « Analyse spectrale et prolongement analytique : séries Eisenstein, fonction zêta et nombre de solutions d'équations tiophantiennes ».

— Université de Paris-IV, lundi 2 avril, à 14 heures, salle des actes, M. Jacques Gascou : « Suétone historien ».

Communications diverses

— Jean Montaldo signera son livre « le Secret de la banque soviétique en France », le samedi 24 mars, à *partir de 15 heures, à la librairie* Flammarion, Palais des congrès (niveau 1), porte Maillot, Paris (17e).

Visites et conférences

SAMEDI 24 MARS

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., devant la gare d'Argenteuil, Mme Bachelier : « Le musée du vieil Argenteuil ».

15 h., 9, place des Vosges, Mme Bouquet des Chaux : « L'hôtel de Chaulnes ».

15 h., Cour carrée, pavillon de l'Horloge, Mme Lemarchand : « Histoire du Louvre et de ses habitants ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic : « Hôtel de Sully ».

15 h. 45, 128, rue de l'Université, Mme Lamy-Lassalle : « Hôtel de Lassay » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 63, rue de Monceau : « Musée Nissim de Camondo » (Approche de l'art).

15 h. 30, 6, place Paul-Painlevé : « La vie quotidienne au Moyen Age » (Arcus).

14 h. 30, 7, rue des Réservoirs à Versailles : « Promenade à Versailles » (L'art pour tous).

15 h. 15, 1, place des Deux-Ecus : « Les Halles » (Mme Barbier).

15 h., 19, place Vendôme : « Les hôtels du Crédit Foncier » (Mme Ferrand), (entrées limitées).

15 h., 6, route du Mahatma-Ghandi : « Musée des arts et traditions populaires » (Mme Hager).

15 h., 1 bis, rue des Carmes : « Le musée de la police » (Histoire et Archéologie).

15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois : « Le palais Soubise » (M. de La Roche).

15 h., métro Louvre, M. Ch. Guasco : « Napoléon et les sociétés secrètes » (Lutèce-Visites).

15 h., 6, rue Jean-Jacques Rousseau : « De la rue du Pélican à la rue Coq-Héron » (Paris inconnu).

15 h., place du Puits-de-l'Ermite : « La Mosquée, le souk, le café maure » (Tourisme culturel).

11 h., Grand Palais : « Exposition *Chardin* » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. Jacques-Raphaël Leygues : « La poésie est-elle nécessaire à l'homme ? »; Mme B. Level : « Les écrivains et les animaux »; M. L. Hamon : « Où va la France ? » (Club du Faubourg).

15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, M. Jean-Louis Richer : « La synthèse des sons par ordinateur ».

20 h. 30, 199 bis, rue Saint-Martin, M. Robert Amadou : « La nouvelle *gnose » (Ordre rosicrucien AMORC)*.

21 h., salle de l'Adasop, 46, rue Gabriel-Péri, à Cormeilles. M. René Dumont : « Paysans écrasés, terres massacrées » (Plaisir de connaître) (entrée libre).

DIMANCHE 25 MARS

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, Grille d'honneur, place du Palais-Royal, Mme Garnier-Ahlberg : « Les salons du Conseil d'Etat ».

13 h. 30 et 15 h. 30, Vestibule d'entrée, place de l'Opéra, Mme Oswald : « L'Opéra de Paris ».

14 h. 30, Entrée du château de Vincennes, Mme Lemarchand : « Vincennes et le duc d'Enghien ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Meyniel : « Hôtel de Sully et place des Vosges »

15 h., 34, avenue de Madrid, Mme Pennec : « La Folie Saint-James et son rocher ».

15 h. 30, entrée hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).

10 h., 13, avenue du Président-Wilson : « Céramique et bronze » (L'art pour tous).

15 h., 63, rue de Monceau : « Hôtel de Camondo » (Mme Barbier).

15 h., 30, boulevard Ménilmontant : « Tombes célèbres du Père-Lachaise » (Mme Camus).

15 h., 93, rue de Rivoli : « Ministère des Finances » (Mme Camus).

15 h., place du Puits-de-l'Ermite, Mme Just : « La mosquée » (Mme Hager).

15 h., 23, quai Conti : « L'Académie Française » (M. de La Roche).

15 h., métro Saint-Paul Le Marais, M. Ch. Guasco : « Les hôtels secrets du Marais » (Lutèce-Visites).

15 h., face à la gare de la Bastille : « le vieux faubourg Saint-Antoine » (Paris inconnu).

16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (M. Teurnier).

14 h. 30 : 10, place de la Concorde : « L'hôtel de Crillon » (Tourisme culturel).

15 h. 15, métro Pont-Marie : « De l'hôtel de Sens à l'hôtel de la Brinvilliers » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 15 h. 30, 13, rue de la Tour-des-Dames : « Conscience cosmique et méditation transcendantale » (entrée libre).

15 h., musée Guimet, 6, place d'Iéna, M. G. Leroy : « Népal, royaume des cimes » (Visages et réalités du monde) (entrée libre).

15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, Me René Escaich : « Une grande escroquerie de la fin du dix-neuvième siècle, l'affaire Thérèse Humbert » (les Artisans de l'esprit).

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69



emplois internationaux



L'Organisation Mondiale de la Santé
recherche un
TRADUCTEUR-RÉVISEUR
de langue maternelle française
pour son Bureau régional de l'Europe à Copenhague.

Les fonctions comprennent la traduction en français sans révision ultérieure de textes variés et parfois complexes de caractère médical, administratif, financier ou légal ; la révision de traductions en français faites par des traducteurs moins expérimentés ; la préparation rédactionnelle destinée à être publiée.

Le candidat devra posséder une formation universitaire ou équivalente, de préférence en médecine, sciences ou en droit. Il connaîtra parfaitement l'anglais et aura une très bonne connaissance de l'allemand ou du russe ; la connaissance d'autres langues, sans être requise, sera un avantage. Il aura une longue expérience (dix ans au moins) de la traduction technique, de la révision et de la rédaction, de préférence dans des domaines intéressant la santé ou dans un contexte international.

Les candidats intéressés possédant les qualifications requises sont priés d'envoyer leur curriculum vitae avant le 11 mai 1979 à l'adresse suivante, en mentionnant la référence VNP78/61 :

Organisation Mondiale de la Santé
Personnel
1211 Genève 27, Suisse

Seuls les candidats retenus pour examen recevront une réponse, la sélection n'intervenant qu'après examen écrit.

Ecole Polytechnique fédérale Lausanne, Suisse
ch. pour Chaire de pédagogie et didactique :
COLLABORATEUR
de l'enseignement et la recherche (psychologie et pédagogie).
Etudes complètes en psychologie ou en pédagogie, expér. niveau enseignement universitaire.
Maîtrise du français, connaiss. approf. en angl. et en allemand. Offres av. pièces usuelles : Service du pers. de l'EPFL, 33, av. de Cour, CH-1007 Lausanne Suisse



emplois régionaux

Recherchons cause départ, un chirurgien généraliste titré pour clinique préfecture du SUD-OUEST. Ecrire HAVAS 1760 B.P. 32 - 11001 Carcassonne.

Rech. COLLABORAT. (TRICES) p. ses DIRECTIONS REGION. % élevé sur C.A. (+ 8.000 F si capable), pas de porte-à-porte, emploi du temps souple. Env. C.V., photo à : S.I.R, S.A., B.P. 50-43, 14022 Caen Cedex.

offres d'emploi

AFNOR
Association Française de Normalisation recherche pour sa division Transports
2 ingénieurs

Profil :
A.M. (option B), CENTRALE ou UNIVERSITES, munis d'une expérience de quelques années dans l'industrie.
Anglais courant, Allemand souhaité.

Secteurs d'activités :
1) - Véhicules routiers
2) - Mécanique, aéronautique, construction navale.
Le premier poste est à pourvoir rapidement, le second dans quelques mois.

Mission :
Gestion de la normalisation française et internationale dans les domaines cités.
Ces postes allient l'exercice d'une responsabilité technique à l'exigence d'une rédaction aisée et rigoureuse.
Ils comportent l'animation de commissions, et le suivi administratif qui en découle, suppose une approche globale des problèmes industriels dans tous leurs aspects tant économique que technique.
Les postes seront évolutifs pour les candidats de valeur.

Adresser c.v. précisant la rémunération actuelle s/réf. 2343 au Service du Personnel - Tour Europe - Cedex 03 - 92080 Paris La Défense.

Bureau d'ingénierie générale, bâtiment infrastructure Paris, rech. pour son service électr. TECHNICIEN SUPERIEUR ELECTROTECHN. cour. forts, courants faibles, titulaire BTS, DUT, ou formation technique super. spécialisée. Expérience entreprise ou B.E.T. souhaite écrire O.P.F. (nº 4.177), 2, rue de Sèze, PARIS-9e.

Ville de la SEINE-SAINT-DENIS (20.000 à 40.000 hab.) recrute 1 assistante sociale D.E. de secteur. Conditions à débattre. Ecr. à 7.368, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris.

BANQUE
PARIS 14e recherche :
1) JEUNE HOMME
Libéré O.M., niveau bac G2 - G3
2) JEUNE FEMME
25 ans minimum, niveau bac connaissances en comptabilité et dactylo appréciées.
Adresser C.V. détaillé avec références et photo à O.C.B.P., 66, rue de Chaussée-d'Antin, 75009 PARIS sous réf. 9953 F.

capitaux ou proposit. comm.

INVESTISSEZ VOTRE ARGENT EN SUISSE
NOUS
sommes à votre disposition
POUR VOUS CONSEILLER
sur vos investissements
EN SUISSE
Investissez dans les terrains et immeubles suisses avec titre garanti par l'Etat et revenu exonéré d'impôts.
Bon rendement. Discrétion absolue.
Veuillez adresser vos offres sous chiffre nº 02-2844 à PUBLICITAS, 5001 AARAU / Suisse.
Sous réserve de la législation française réglementant l'exportation des capitaux à l'étranger.

PLACEMENT DE CAPITAUX
EN FRANCS SUISSES.
Vous recherchez un placement sûr, sans risques, absolument légal et à un taux d'intérêt élevé ?
Nous vous garantissons
une discrétion absolue
Pour tous renseignements supplémentaires veuillez écrire à AUDEX TREUHAND AG., Löwenstrasse 26, CH-8021 Zürich.

Chaîne Matrimoniale ayant ancienneté, bien organisée, fichier important, accepte associé ou associée avec capitaux. Participation à expansion et direction souhaitée. Nécessaire 250 000 F. Ecr. Havas Angoulême nº 1 579.

Exceptionnel cède parts société bâtiment M. di. pleine expansion. 310 000 F. Conviendrait à cadre commercial Ecrire Havas Montpellier nº 18.807.

représent. offre

Ensemble Immobilier et Hôtelier au MAROC
REPRESENTANTS VENDEURS toute la France.
C.V. manuscrit s/nº 793 520 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui trans.

secrétaires

SECRETAIRES STENO ANGLAISE
PARFAITEMENT BILINGUES
SECRÉTAIRES TELEXISTES NOTIONS ANGLAIS
C.R.I.T. Intérim, 35, rue des Gaulois, JUVISY - 921-78-16

demandes d'emploi

Dame, 59 ans, cherche poste
ATTACHÉE DE PRESSE
disque ou édition musicale.
Références sérieuses. 533-96-26.

Journaliste expér. rédaction en chef presse pour jeunes (spécialiste loisirs, arts, spectacles) ch. emploi ou piges dans journal ou revue. Ecr. nº 88.443 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Reaumur, 75002 Paris.

Propose de garder malade durant week-end. Téléphoner 775-96-99.

Cadre, 48 a., IAC autodidacte GO/TCE, chef S.A.V., charges décennales, récp. trav. nfs, ch. poste équival. Paris ou région VAR. - Tél. 285-47-86.

propositions diverses

S.O.S. sur P.-D.G. DECHUS par ATTAQUES frauduleuses ayant CONDUIT au DEPOT de bilan. Ne sait plus comment réagir, ATTENDS VOS CONSEILS ! Ecr. nº 7.437 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Part. vend OPEL ASCONA 1200 LS. (Année 1976, 54 000 km, très, très bon état). Prix 14.000 F. Tél. 827-20-67.

+ de 16 C.V.

Vends Porsche 911 E, 2,4 L 1972, 30 000 F. Tél. : 276-72-28.

MERCEDES 280 SE BA 79
2.000 km. Garantie 1 an. Crédit ou leasing - 222-91-16

divers

B.M.W. OCCASIONS
316 - 320 - 323 i - 525 - 528 i, 72-79, peu roulé, garanties. AUTO PARIS XV - 533-69-95, 63, r. Desnouettes, Paris-15e.

CONCESSIONNAIRE
B.M.W
63, Bd J.Jaurès
92 CLICHY. Tél. 731-05-05
PRESENTATION et ESSAIS de TOUTE LA GAMME B.M.W.
NEUVES, DISPONIBLES
Nombreuses occasions
GARANTIE B.M.W.

achat

ACHAT - DÉPOT
ou ECHANGE
toutes marques même gagées.
FRANCE AUTO, 95, r. de Paris, 94-CHARENTON. 368-03-75.

l'agenda du Monde

Demandes de particuliers

Recherche nº 52, octobre 1971, du Bulletin de l'Association de l'Ecole supérieure de guerre ; nº 225 Historama, juillet 1970. Ecrire à M. Julien Collignon, 55300 LIOUVILLE.

Animaux

Vends CHIOTS TECKEL nain, poil long, pedigree, LOF, vacc. Téléphone : 572-14-71.

Antiquités

BROCANT'OR Nº 11
54, Fg-Saint-Honoré, 75008 Paris, ACHATS et VENTES
Tél. : 742-51-12 ou 430-25-53.

Artisans

ENTREPRISE, sérieuses références, effectue rapidement travaux de peinture, décoration et coordination, tous corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84, 893-30-02.

IMPRIMERIE OFFSET
exécute tous vos travaux.
Délai rapide.
Téléphone : 780-50-10.

Artisan tapiss., décorat., agenc. magas. et appts, tentur. mural., sièges, rid., moqu., etc. Prix raisonn. Téléphone : 805-70-16.

Astrologie

Mme VILLERET-PERRIN MEDIUM - graphologue - taches d'encre - chiromancie. Sur R.-V. 346-94-28 ou 979-38-49.

Bateaux

Loue toute l'année, Méditerranée, voiliers 7 à 9 m., 2e catégorie. — Renseignements, Téléphone : (91) 74-19-62, le soir.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 833-00-83.

Meubles

Lit Louis XV, forme corbeille, tissu panne de velours vieux rose ; 2 tables de chevets bois de rose : 4.500 F. Téléphone, à partir de 17 heures 586-77-84.

Moquettes

DISCOUNT
30 à 60 %
sur 30.000 m2 moquette synthétique et laine.
Tél. : 757-19-19.

Collections

Vend collection recueil DALLOZ 1971 à 1978, relié.
Téléphone : 850-05-10, P. 471.

Cours

ELEVE A L'ECOLE DES PONTS ET CHAUSSEES donn. leçons de math., physiq. et chimie. Pr tous renseignem., s'adress. à M. Yves Brochard, 270, r. St-Jacques, Maison des mines et des ponts et chaussées, chbre 105, 75231 Paris Cedex 05. Téléphone : 033-98-70.

Cherche étudiant pour donner cours à domicile, niveau 4e. Téléphone : 775-35-71.

Cours toutes matières, tous niveaux par diplômés grandes écoles IEPC. - Tél. : 224-17-95.

Cours d'anglais par Américaine expérimentée chambre comm., groupes particuliers, lycéens, stages Pâques. Tél. : 588-54-73.

PIANO Méthode accélérée
spéc. adult. déb. 500-88-23 Etoile.

Psychologie

Dynamique de groupe, entretiens, psychothérapies, Paris-12e. Tél. : 948-32-71, le matin.

Rencontres

faire se rencontrer
aider à se connaître - laisser se choisir
Entre gens du monde, on se cotoie, on se parle... et l'on s'ignore.
A. RUCKEBUSCH
Expert en Sociologie
a l'art de provoquer la croisée des chemins de ces hommes et de ces femmes brillants dans leur profession et isolés dans leur vie personnelle.
Sur rendez-vous
Présentations personnalisées
5, rue du Cirque - 75008 PARIS
Tél. : 720.02.78 / 720.02.97
4 et 6, rue Jean-Bart 59000 LILLE
Tél. : 54.86.71/54.77.42

Offre dans maison de campagne hospitalité à adulte ou couple cultivés appréciant sport, travaux manuels, lectures, musique. Ecr. nº 7 408 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

A R E L
Rencontres - Loisirs
Club privé pour non mariés
116, av. Chps-Elysées, 563-17-27.

Stages

PHOTO CINEMA SUPER-8
Stages 13-20-27 avril 79, W.-E. et semaine, 3 jrs initiation, perfect.
Rens. Forum Création Libre, 34, rue St-Sauveur, 75002 Paris.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

MARINA, COSTA-BRAVA
Part. loue villa, jardin, 6 pers. Appart. 5 pers., calme, bord mer Tél. : (55) 26-16-72, poste 304.

Sables-d'Olonne, locations été. Agence des Présidents, B.P. 153. Tél. : (51) 32-13-19.

En Roussillon à Port-Barcarès : mer, soleil et loisirs louez à la semaine votre appartement neuf, tout équipé. Documentation gratuite. — HOME - VACANCES, 66420 PORT-BARCARES.

PORTUGAL. Villas et appartements à louer. Bord mer. Ecr. MARQUES, av. 5 Outubro 113 - 4e E. LISBONNE.

Séjour insolite, louez un Motorhome Toyota (4 x 4), cellule amov. Dépliante 4-5 pers. Rens. Res. Tél. (37) 22-21-34.

Part. vds 4 semaines de multipropriété à Inter-Résid. à Tignes. Séparém. ou groupé : la 4e sem. de mars et les 3 prem. sem. d'avril. Tél. : 973-33-85.

Séjour en familles aux U.S.A. Pour moins de 20 a. Août 4.250 F T.T.C. Tél. M. Taylor : 033-21-04.

VACANCES EN HAUTE-PROVENCE. Séjour détente à Pâques. 55 F en pension complète. Tél. : (92) 78-44-96.

Part. loue juin à septembre, villa 5 personnes, 3 km Cassis (B.-du-R.). Tél. : (16-42) 62-52-13.

A louer Antibes, Pâques, mai, juin, septembre, appart. neuf 3 P., gar., tt cft., parc, piscine. Vue sur mer. Tél. le matin : 16-93-34-57-07, Mme Blancher.

A louer mai, juin, juillet, appart. Cassis, proximité port et plages. Rez-de-jardin dans parc privé. Ecr. nº 7.413 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

CABOURG prox. plage ds parc 8 P. août 6 450 F, sept. 1 650 F 4 P. août 4 000 F, sept. 900 F Tél. : 554-45-57 le soir.

LOUE STUDIO 4 PERSONNES VAL-THORENS, Savoie, 2 300 m. SKI D'ETE lib. à part. du 15-4. Px intéressant. T. (80) 29-03-91.

Vacances Pâques, hôtes payants château bordelais, prox. océan, excursions. T. 265-16-69 matin.

MEDITERRANEE ORIENTALE vous rêvez de vraies vacances sur un vrai yacht ketch 17 m., suréquipé, très grand confort, ski nautique, planche à voile, repas, boisson et superflu compris. P. Desvignes, 2, allée des Cèdres — 92410 Ville-d'Avray. « HINA » Sté de crois. rég. loi du 1-7-1901.

MOSCOU, LENINGRAD, TALLINN, RIGA, 2 380 F. pour moins de 25 ans. Téléphone : AIGLON 731-34-56.

ILE D'ELBE Italie villa 6 pers. et appt 3 pers., terrasse, jdin, vue sur mer. T. 255-12-11 soir.

LALOUVESC 07520
Hôtel « LE MONARQUE XX ». Découvrir l'Ardèche verte. Poss. forfait 7 jrs net 755 F à 1.000 F, promenades et veillées compr. (Bains, w.-c.).

PARIS-LONDRES (Centre)
Aller et retour avion + autocar, 295 F tarif visite. T. 203-46-00 ou aérop. Beauvais. 16 (4) 445-01-06.

COTE DE GRANIT ROSE
PERROS-GUIREC
ET SES ENVIRONS
loue vac. été 79, appts et villas. TEL. : 16 (96) 35-22-62. Ag. Villeneuve, 9, pl. de la Mairie 22700 Perros-Guirec, B.P. 43.

Les pieds dans l'eau.
Le corps doré par le soleil.
La tête à l'ombre sous les pins.
Situation unique sur la plage au bord de l'un des plus beaux golfes du monde dans une ambiance de club amicale et joyeuse.
2 semaines de vacances à
CALVI en CORSE
de Paris par avion tout compris à partir de 1.790 F (ou 1.590 F de Marseille).
Bungalows, restaurant sous les pins, cuisine gastronomique, sports, animation.
Documentation gratuite.
CLUB OLYMPIQUE (M), 3, rue de l'Echelle, 75001 Paris. Tél. : 260-31-62. (Licence état 435).

6 jours Art-Histoire en Sud-Aveyron. Larzac + égl. rom. + chât. Andrieu, 12430 Vabres.

l'agenda du Monde
Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

L'immobilier

constructions neuves

C'est tellement mieux d'habiter dans Paris
2 réalisations à des prix intéressants
du Studio au 4 Pièces

XIe	XIXe
La Cour d'Aunay	Le Clairéole
54/56 r. de la Folie Régnault	55/59 Boulevard Sérurier
à partir de 5.400 F le m²	à partir de 4.700 F le m²
S/place ts les jours sauf mercredi / jeudi matins	S/place ts les jours sauf mercredi et jeudi matin
373.79.18	205.27.92

20 % apport personnel - 80 % crédit personnalisé
Prix fermes et définitifs à la réservation
Commercialisation : SACOFI 246.70.50

ASNIÈRES (92)
18-20, av. Henri-Barbusse
150 M GARE ASNIERES
3 et 4 P., LOGGIAS
Très ensoleillé. Vue très étendue. Entièrement terminés. Prêt nouveau PIC. Tous les jours 14 h à 19 h (sauf mardi-mercredi). Renseign. 359-63-63.
LIVRAISON EN COURS

COURBEVOIE
3 et 5, rue Saint-Guillaume
GARE ASNIÈRES SAINT-LAZARE
Chbres, Studios, 2, 3, 4 P. Nouveau prêt PIC. S/pl. jeudi-vend.-sam.-dim.-lundi 14 h - 19 h. 359-63-63 - 788-41-45
LIVRAISON EN COURS

locations non meublées Offre

Paris

BEAUBOURG s/ctre Pompidou ds imm. 17e restaur. av. asc. splend. stud. 2 p. duplex except. tous les jours de 16 h. à 19 h. 149, r. Saint-Martin, 878-41-65.

Région parisienne

Près MONTFORT-L'AMAURY Maison avec jardin 600 m², gd séjour, cheminée, cuisine installée, 3 chambres, 3 bains, 2.850 F/mois - 486-48-79.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavil. ttes banl. Loyers garantis 4 000 F maxi. 255-57-52.

immeubles

SIB COPROR, 94, r. Lauriston, 75116 PARIS - 727-83-94, rech. IMM. vides ou occupés Paris ou proche banl. Paiement cpt. Réponse sous 48 h.

locations meublées Offre

Région parisienne

PARLY 2 5/6 P. 125 m2. 2 bns. Park. Tél. Libre 1-4. 4.150 F C.C. — Tél. : 955-00-60.

locations non meublées Demande

Paris

URGENT pour 1er avril J.H. fonctionnaire, célibat., ch. 2 p. cft, arrondt. indif., loyer maxim. 1 200 F. Ag. s'abstenir. TEL. : 366-09-72.

Couple ch. appt dble livg + chbre, tt cft, de préfér. construction réc., Paris ou proche banlieue, 2.000 F net environ. Appeler heures bureau : 526-17-59 ; après 18 heures : 259-67-46.

locaux commerciaux

Me Guy-Macquet. Bail à céder BOUTIQUE PRET-A-PORT. F. Petit loyer. - Tél. : 857-32-29.

Boutiques

Recherche quartier Saint-Lazare boutique avec droit au bail ou loyer libre, de 50 à 100 m2. URGENT. Ecrire s/réf. 5 869 à ICM, 83, rue de Rennes, Paris-6e, qui transmettra.

bureaux

Domicil., Artis. et Commerç. Siège S.A.R.L.-Rédaction D'actes Statuts. Informations juridiques, Secrét., Tél., Télex, Bur. - A partir de 100 F/mois Paris 10e — 11e — 15e — 17e. Téléph. : 355-70-80 et 229-18-04.

fonds de commerce

A vendre **CŒUR PROVENCE**
Fds de Cce Décoration, Tissus, Pap. peints, Objets. Pleine exp. Logement avec terrasse. Bail nf 24.000 F/an. Px just. 250.000 F + stock. - C.A. : 340.000 F. Tél. : (90) 92-03-01

Préfecture SUD-OUEST - Partic. vend CREMERIE - FROMAGES centre ville. Bail neuf. C.A. 78 1.550.000 F. - Prix : 450.000 F. Ecr. nº 7.362 « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

CONSEIL JURIDIQUE FISCAL cède cabinet client en expans., bien situé ville COTE D'AZUR. Ecr. HAVAS Monte-Carlo nº 811.

CHAMPS-ELYSEES (côté pair) VENDS PAS - DE - PORTE tous commerces, surface : 35 m2. Ecrire : K. GUETAL, 31, rue de Brest, 69291 Lyon Cedex 1, ou téléphoner : (78) 37-89-49.

pavillons

JOUARS-PONTCHARTRAIN (78) Maison restaurée Quartier résidentiel
Séjour + 3 chambres - Terrain 2.200 m2 - Prix 510.000 F
058-53-25 - 045-46-18

SAINT-MAUR Pavillon neuf
en cours de finition de 7 PCES sur sous-sol total. 160 m2 de surface habitable, sur terrain de 400 m2. - Visite sur place de 14 heures à 18 heures
54, avenue Henri-Martin

CHATOU pavillon sur terrain 800 m2, 6 p. tt cft, grand garage, dépend. Prix 650 000 F. TEL. : 913-20-14.

SARTROUVILLE gare, écoles. Solide pav. s/sous-sol, état impecc., liv. bureau, 3 chbres, tt cft, 150 m2 habit. Terr. 800 m2. Prix : 530 000 F. Tél. : 913-20-14.

LE PERREUX bord de Marne pav. refait neuf sous sous-sol, 7 p. gd confort, conviendrait 2 ménages, jdin 535 m2 clos, garage, 590 000 F. crédit 80 %. Samedi-dimanche de 10 à 18 h.

LA GARENNE-COLOMBES tr. b. pav. en pierre SEJOUR en rotonde, 4 ch., cuis. équip., s. de bns + s. eau, PARF. ET. chf. mazout, gar. 2 voit., 300 m² terrain 540 000 F. T. 788-49-00.

AULNAY-SOUS-BOIS vd pavillon constr. 1970 4 p. cuis., s. bns, gar., cellier, patio, chauff gaz, s/300 m2, 866-04-23.

fermettes

90 KM PARIS
Fermette restaurée parfait état, pierres, tuiles plates, séjour, poutres apparentes, cheminée, cuisine, 2 chbres, w.-c., douche, grenier amén., cave, gar. 1 ha terrain. 280.000 avec 28.000 F.
AVIS 2, rue Général-de-Gaulle SENS (16) 86-65-09-03 ou PARIS 274-24-45

châteaux

Château à restaur. à vdre entre UZES et BAGNOLS-SUR-CEZE. Conviend. pour hôtellerie, etc. TEL. : (16-66) 22-14-23.

villas

ST-PAUL-DE-VENCE (06) vend villa provençale LUCCHINI Les Belhardes, 74410 St-Jorioz.

LESIGNY PARC
dans parc avec piscine, tennis VILLA 1969, 7 p., séjour avec cheminée, cuis. équipée, 3 bns, gar. Parf. état. S/jdin paysagé avec terrasse et barbecue. Situation exception., 635 000 F. I.C.V. 002-22-01.

PARC DE SCEAUX même villa normande 6 pièces sur 750 m2 de terrain : 1 450 000 F. TEL. : 665-74-68.

CHATOU Calme - Charmante VILLA en bon état. R.-de-chauss. + 1 ETAGE. Récept. 4/5 chambres, 2 bains, tout confort, garage, mazout. Jardin 480 m2. Prix 790.000 F. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

ST-GRATIEN centre - VILLA CARACTERE
Parfaite pour professionnels R.-de-c. + 1 ét. 6 pces, dont une de 40 m2, tt confort, ss-sol, jardin 750 m2 avec remise 65 m2. 750.000 F. — Tél. : 989-31-74.

MORANGIS
3, av. du Général-de-Gaulle
Villa 5 p. tt confort, sous-sol, terrain 380 m2. Prix 420.000 F.
ETI
448-96-22
Ouvert le dimanche

CHANTILLY-GOUVIEUX
Lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 mn Paris-Nord
RESIDENCE SECONDAIRE ou PRINCIPALE
Maison à la française, architecture élégante, choix de modèles, grands terrains, de 520.000 à 760.000 F.
Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC DES AIGLES
Tél. (4) 457-32-62

ESPAGNE
RÉGION CASTELLON
Dans magnifique pinède bord Méditerranée, SUPERBE
VILLA NEUVE
avec son terrain, séj., cheminée, cuisine équipée, 2 chbres, salle de bains mosaïque. A partir de
1[illegible]5.000 F
Crédit personnalisé possible
AVIS 66, boul. de Sébastopol, Paris 3e - 274-24-45

URGENT RECHERCHE BELLE VILLA
S/ENGHIEN, MONTMORENCY, EAUBONNE, SAINT-GRATIEN, SOISY - Tél. 417-02-91.

VOIR LA SUITE DE NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE

SPORTS

JEUX OLYMPIQUES

Le C.I.O. hostile à la « convention contre l'apartheid dans le sport » préparée par l'ONU

Devant les menaces de boycottage des Jeux olympiques de Moscou, provoquées essentiellement par la tournée, en octobre prochain, d'une équipe de rugby sud-africaine en France (*le Monde* du 23 mars), le Comité international olympique (C.I.O.) a diffusé, le 23 mars, de Lausanne, une circulaire destinée aux comités nationaux. Elle rappelle que : *« Le retrait d'une délégation, d'une équipe ou d'individuels régulièrement engagés, effectué sans le consentement du C.I.O., représente une infraction à ses règles et que, dans ce cas, le Comité national olympique peut être suspendu par le C.I.O. »*

Outre cette menace — dont on voit mal comment elle serait appliquée maintenant, alors que les pays africains qui s'étaient retirés des Jeux de Montréal n'ont pas été sanctionnés — le C.I.O. attire l'attention des comités nationaux *« sur la nécessité d'observer les règles olympiques, qui interdisent toute discrimination dans le sport pour des raisons raciales, religieuses ou politiques »*.

Enfin, le C.I.O. estime que le projet de « convention internationale contre l'apartheid dans le sport » étudié par l'O.N.U. *« pourrait laisser le champ libre, s'il était adopté, à des pressions exercées par les gouvernements sur le mouvement sportif afin de « boycotter » ou de refuser que leurs équipes participent à des compétitions pour des raisons politiques »*. Le C.I.O. ajoute : « L'unité du mouvement olympique pourrait s'en trouver menacée et les forces qui s'opposent au racisme et à l'apartheid dans le sport en sortiraient affaiblies. »

[Le projet de l'ONU prévoit que « tout athlète, membre d'une équipe ou individuel, que ce soit à l'échelon national ou d'un club, se verra interdire de prendre part à une compétition contre l'Afrique du Sud ou la Rhodésie ». Le C.I.O. a rompu toute relation avec l'Afrique du Sud en 1970 et avec la Rhodésie en 1975.]

● *Le premier ministre australien*, M. Malcom Fraser, a condamné, jeudi 22 mars, devant le Parlement, l'invitation acceptée par plusieurs rugbymen de son pays de jouer des matches en Afrique du Sud du 21 mars au 11 avril. La Fédération australienne de rugby avait précédemment indiqué que ces joueurs risquaient de ne plus être sélectionnés en équipe nationale. D'autre part, M. Brasilia, le ministre des affaires étrangères du Brésil s'est opposé à une tournée que les footballeurs de l'America de Rio-de-Janeiro devaient effectuer en Afrique du Sud au mois d'avril.

FOOTBALL

Cologne a l'ambition et les moyens de succéder au Bayern de Munich en Coupe d'Europe

Tandis que l'équipe nationale de football d'Allemagne fédérale, décevante en Argentine, puis tenue en échec à Malte, se cherche un nouveau style, la vitalité des clubs professionnels d'outre-Rhin n'a jamais été aussi éclatante qu'après les quarts de finale des coupes d'Europe.

Ainsi, jeudi 22 mars, le Football-Club de Cologne a pu obtenir sa qualification grâce à résultat nul (1 à 1) à Glasgow, face aux Rangers. Le champion d'Allemagne de l'Ouest rejoint ainsi en demi-finale Fortuna Düsseldorf, qualifié en coupe des vainqueurs de coupe, comme Borussia Moenchengladbach, Hertha Berlin et M.S.V. Duisbourg en coupe de l'U.E.F.A.

Depuis que le stade olympique de Munich, terrain du Bayern, a été désigné pour abriter, le 30 avril, la finale de la Coupe européenne des clubs champions, Heness Weisweiler, l'entraîneur de Cologne, rêve d'y savourer une revanche. A cinquante-neuf ans, cet ancien footballeur de Cologne et du Bayern a connu presque tous les honneurs de sa profession. L'œuvre de sa vie restera le Borussia Moenchengladbach, patiemment bâti de 1964 à 1975, où ses qualités de pédagogue révélèrent des footballeurs aussi talentueux que Netzer, Vogts, Heynckes, Bonnof, Danner, ou les Danois Janssen et Simonssen.

Hélas ! Moenchengladbach n'a jamais eu les moyens financiers de retenir tous ses joueurs devenus vedettes. Ainsi, le Borussia s'affirma au plan national avec trois titres (1970, 1971 et 1975) et une coupe (1973) mais, au niveau international, il dut se contenter d'une Coupe de l'U.E.F.A. (1975).

Frustré de ne pouvoir couronner son œuvre par un succès dans la « vraie » Coupe d'Europe, *celle des champions*, Heness Weisweiler pensait avoir trouvé, à Barcelone, les moyens financiers qui lui avaient manqué à Moenchengladbach. C'était compter sans des divergences de conception avec Johan Cruijff sur la tactique de l'équipe et le rôle du meneur de jeu néerlandais. Pour conserver leur joueur vedette, les dirigeants catalans préférèrent se séparer de leur entraîneur.

Les séquelles de la Coupe du monde

La chance de Weisweiler fut peut-être la construction à Cologne, en 1975, d'un stade moderne de soixante mille places. Devenus ambitieux, les dirigeants du Football Club firent revenir en Allemagne celui qu'ils considéraient comme le meilleur entraîneur du pays. Weisweiler ne déçut pas leur attente en amenant le club au doublé coupe-championnat.

Au moment où l'éternel rival, le Bayern, traverse une crise après le départ de Frantz Beckenbauer et de Gerd Muller aux Etats-Unis, la retraite précoce d'Ulie Hoeness, devenu manager du club à vingt-sept ans, et la démission, le 12 mars, de M. Neudecker, le président, Weisweiler a plus d'ambition que jamais.

Le Football Club de Cologne a, certes, payé très cher la Coupe du monde en Argentine. Heinz Flohe, son meneur de jeu, blessé contre l'Italie, n'a pu reprendre la compétition qu'en janvier. Herbert Neumann, son suppléant, va de blessures en rechutes, et Dieter Muller, le buteur, surmonte difficilement sa déception d'avoir été écarté au dernier moment de la sélection. Actuellement septième du championnat, le Football Club de Cologne a d'ores et déjà perdu son titre et peut reporter toutes ses ambitions de convalescent sur la Coupe européenne des clubs champions. Cela ne devrait pas rassurer ses prochains adversaires.

GÉRARD ALBOUY.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

TENNIS. — *Yannick Noah et Jean-Louis Haillet se sont qualifiés, jeudi 22 mars, pour les quarts de finale du tournoi de Nancy aux dépens du Britannique Cox (4-6, 7-6, 6-3) et de l'Allemand de l'Ouest Eberhardt (6-1, 4-6, 6-3). Pascal Portes et Gilles Moretton ont été éliminés respectivement par le Hongrois Taroczy (6-7, 6-2, 6-3) et par l'Italien Barazzuti (6-4, 6-2).*

ATHLETISME. — *La mairie de Paris patronnera le 24 juin un marathon dont le tracé reliera les vingt mairies annexes. Elle entend faire de ce marathon* « une épreuve sportive de haut niveau qui soit également une manifestation populaire ».

SCIENCES

● PRECISION. — L'adresse du Comité des physiciens, qui a envoyé la semaine dernière aux membres de l'Académie des sciences une lettre ouverte à propos de la réception officielle, prévue pour le 2 avril prochain, d'un académicien soviétique, M. Ambartsoumian (*le Monde* du 16 mars) est : Comité des physiciens français, c/o M. Jean-Paul Mathieu, tour 22, Université Pierre-et-Marie-Curie, 4, place Jussieu - 75230 Paris Cédex 05.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

MARAIS IMMEUBLE XVIIIe
Appartement 3 pièces 80 m2, hauts plafonds. Sur place samedi 14 h à 18 h : 16, rue Elzévir 277-63-99

4e arrdt.

AU CŒUR DU MARAIS
5, 7, 9, R. DES TOURNELLES, rénovation de grande qualité : 2, 3, 4, 6 PIECES - Duplex. Lundi à vendredi, heures bur. et sam. après-midi : 274-59-10.

5e arrdt.

CLAUDE-BERNARD, entre 2 cours fleuries, 3 p. indép., cuis., s. de bs, 60 m², calme. 435.000 F - 535-86-37.

6e arrdt.

SAINT-GERMAIN-DES-PRES
Bel imm., asc., séj.+chb., tt conft, 53 m² + 2 niveaux à aménager. Duplex possible - SAMEDI, 14 h. à 17 heures, 11, rue de l'Échaude.

Mº ST-PLACIDE, sur jardin, bon imm., tt cft, soleil, calme, gd LIV. DBLE+2 chbres, cft. Prix intéressant. Tél. 873-57-80.

CHANTILLY-GOUVIEUX
lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 minutes Paris-Nord : investissement sûr et solide petit immeuble à la Mansart, construction de haute qualité, appartements de 1 à 6 Pièces, quelques duplex, 4.500 F le m2. Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC DES AIGLES. Téléphone : (4) 457-32-62.

132, RUE D'ASSAS
Séj., 2 chbres, cuis., bns, tél., 5e étg., calme. Prix 365.000 F. Vis. s/pl., samedi, de 15 à 17 h.

7e arrdt.

16 bis, av. MOTTE-PICQUET, petit livg, 2 chbres, cft, 6 et., sans ascens., 295.000 F. Sam. 15 à 17 h. - 225-73-26.

20, RUE CLER BEL IMMEUB. ASCENSEUR
Raviss. 2-3 p., cuis. aménagée, tt confort, soleil + gar. Vend.-sam., 14 à 18 h. Tél. 233-62-46.

10e arrdt.

République, 45, bd Magenta, Ppiaire vend dans bel imm. pierre de t., 3 p., entr., cuis., wc, cave, 53 m², 175.000 F. S/pl. 2e étg., 13 h. à 15 h., sam., dim., lundi. Tél. 520-13-57.

11e arrdt.

STUDIO 36 M2
RENOVE, gd conft. 140.000 F. 90 % de crédit. 574-35-31.

12e arrdt.

PRES AV. SAINT-MANDE
Pierre de T., ravalé, beau 4 p. entrée, cuis., tout cft, balcon, 475.000 F - 344-71-97.

250 M. PLACE DAUMESNIL
7e étage, asc., balcon, soleil, beau 2 pièces, cuis., tt conft, 290.000 F. Polaire, 11 à 16 h., samedi, dimanche, lundi, 37, rue Brèche-aux-Loups.

12, villa Saint-Mandé, grand 2 pces, tt cft, 52 m², 298.000 F. Vendredi, samedi, 13 à 17 h.

BEL-AIR - Standing, récent, séjour + chbre tout confort, parking, 320.000 F. - 344-03-45.

PORTE DOREE - PRES BOIS
BEAUX 4 et 5 PIÈCES
à partir de 5900 F le m2. Sur place, samedi, et sur rend.-vous. 9, rue du Colonel-Oudot (PRES BD SOULT). AMSELLE : 329-78-50. 3, avenue Vavin, Paris-6e.

13e arrdt.

CHEVALERET - TOLBIAC
Plusieurs logements, libres ou occupés, 1 à 3 p. princ., bon imm. ravalé. Prix intéressant. LE VIEUX PARIS, 296-28-34, 75, rue du CHEVALERET, 9 h.-16 h., SAMEDI 24 MARS.

14e arrdt.

MAINE - MONTPARNASSE
Imm. ravalé, studio, gde cuis., tt conft, 124.000 F - 344-43-87.

Mº ALESIA Imm. pierre de taille
LIVING DOUBLE + 2 CHBRES, hall entrée, cuis., bains, w.-c., tél., chff. cent., chbre service. PRIX INTERESSANT. Sur rue. 38, rue d'ALESIA Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

15e arrdt.

PL. DU COMMERCE
liv. dble + chbre, 5e étg., asc. Jean FEUILLADE : 566-00-75.

Mº PORTE-DE-VANVES
3.900 F le m2 Refait à neuf
Bon immeuble PIERRE DE T.
3 P. entrée, cuisine, s. de bains, w.-c.
6, rue FIZEAU
Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

16e arrdt.

AV. FOCH/VOIE PRIVÉE
Hôtel Particul. luxueus. rénové 1 APPARTEMENT DE 65 m2, 2 duplex, jardin 50 et 53 m2. Lundi, mercr., sam., 14 à 19 h., 11, VILLA SAID, 500-70-41. Autres jours 958-50-28.

XVIe MICHEL-ANGE
DANS IMMEUBLE RECENT 8e ETAGE, ASC.-DESC. SOLEIL
GRAND 5 P. entrée, salon, s. à m. + 3 chbres, cuis. équipée, 2 BAINS, TEL. MOQUETTE + parking en ss-sol REFAIT NEUF
PRIX 970.000 F
Samedi, lundi, 14 h à 17 h 30 :
93, RUE MICHEL-ANGE ou 723-91-28

76, AVENUE HENRI-MARTIN
Vue - Soleil - Grand Arbre
6 PIECES 250 m2 environ Visite sur place
VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE, 14 à 18 heures.

Propriétaire vend directement
Mº MIRABEAU 3e étage Calme
IMM. PIERRE DE TAILLE
2 P. entrée, cuisine, s. de bains, wc, chauff. central, moquette, tél. Refait neuf. PRIX INTERESS. 139 bis, av. de VERSAILLES Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

17e arrdt.

PARIS-17e Très beau 5 PCES avec terrasses
Gd living, 3 chbres, 840.000 F + chbre service. — Tél. 603-28-08.

St-Ferdinand, pr. Grande-Armée Prop. vd appt style 38m² tt cft, étg. élevé, bel imm., asc., soleil. T. 574-02-53 soir, 575-11-33 jour.

XVIIe EXCEPTIONNEL
DS BEL IMM. PIERRE TAILLE
2-3 PIECES entrée, cuis., salle d'eau, w.-c. TEL. EXCELLENT pr PLACEMENT
PRIX 195.000 F
Sam., lundi, de 14 h à 17 h 30 :
3, RUE BARON ou TEL. 723-91-28

PART. VD TR. BEAU DUPLEX
200 m2, pr. Pte-Champerret-17e Possib. profession libérale. Tél. pour rendez-vous : 754-81-84.

18e arrdt.

MAIRIE-18e. Proche, dans bon ensemble, parfait état, AGREABLE 2 pièces, cuis. éq. wc, salle d'eau moderne, chff., idéal pour location. Prix 137.000 F. - Avec 27.000 F. Voir propriétaire sam., lundi, 14 h. 30 à 19 h., 28, r. Lelort.

Particulier à particulier
URGENT, CAUSE DEPART je vends AVENUE JUNOT (Moulin de la Galette) appt gd standg, 4e étg, asc., hall, livg double + 3 chbres + chbre serv. Sur place jeudi 22, vend. 23, sam. 24, 8 h. à 20 h. Tél. 606-52-57 ou 261-48-92.

MONTMARTRE
9, RUE DES COTTAGES
Part. vend, ds immeuble 1972, gd 5 P., en duplex, living + 4 chbres, 2 S. de B., 2 wc, cuis. équipée, jardin, piscine. 690.000 FRANCS +PARKING. S/pl. sam., dim., de 12 à 20 h.

19e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT - Récent
bel appt 95 m2 cuis. éq., tt cft, 4e étage, balcons s/jdin et rue. 480 000 F. 33, rue d'Hautpoul. Samedi, dimanche de 14 à 18 h.

20e arrdt.

PRES AV. GAMBETTA
Part. à partic. vend séjour double + 2 chambres, 73 m² + loggia, parking sous-sol, calme, soleil, immeuble réc. avec jardin - 350.000 F. Tél. : 533-50-52 ou 569-96-60, p. 60-93 H.B.

91 - Essonne

LONGJUMEAU
RESIDENCE LES ARCADES appt type F4, séj. + 3 ch. tt cft M. LEPAGE 448-99-73.

92 Hauts-de-Seine

SCEAUX, prox. lycée Lakanal et parc, ds petit imm., jardin, Appt 2 P., 50 m², balc., 3 étg. ss asc., 270.000 à déb. 665-37-74.

CLAMART, 15, rue de Vanves, près gare, imm. 72, 2 P., tt conft, 5e étg. asc., 275.000 F. Sur place samedi, 13 h. à 17 h.

FONTENAY-AUX-ROSES
792 m², jard. magnifique poté, 7 pces s/2 niveaux, terrasse plain-pied, s. de jeux, garage, 1.490.000 F - 577-96-35.

VILLE-D'AVRAY
Part. vend appt 3 p. tout cft, *65 m² — loggia. 1,10 m de prof.* (séjour + 2 chbres indep.) + cave et box. Prix : 380.000 F. Tél. : 709-67-41 et 603-37-04 h.b.

93 Seine-St-Denis

LIMITROPHE VINCENNES
3 appartements 3 p. conft, de 200.000 à 250.000 F. Visite sur place, 60, boul. J.-d'ARC, à Montreuil-sous-Bois. Sam. 24 mars, 10 h. à 18 h. 30.

ROSNY-S/BOIS. A vendre APPARTEMENT 4 pièces tt conft, 80 m², cuis. aménagée. Proche gare S.N.C.F. et tous commerces, 215.000 F + C.F. (23.000 F à 5 %). Téléphoner le soir 528-13-87 ; Heures bureau 246-42-71.

94 Val-de-Marne

Créteil. Pr. Mº, splend. 4 p., c. avec coin repas, bains, loggia, parkg ss-sol, 360.000. 899-92-12.

SAINT-MANDE RARE **PRES BOIS**
Av. HERBILLON, résidence gd standing. APPT 150 m2 - Séjour double, 5 CHAMBRES, 2 bains. 1.200.000 F. - ATIS : 340-35-05.

NOGENT. Près R.E.R.
Imm. 76, grand standing, 3 p., 81 m², grand conft, impecc., 520.000 F. - Nicot, 344-43-87.

BOIS VINCENNES, 2 minutes RER Nogent, beau 3 Pces, entr., cuis., wc, S. de B., chff. centr., 320 000 F. Téléphone : 344-71-97.

VINCENNES face au bois
des appartements clairs et spacieux livrables en juin 79

CUISINE 15,15 m² — BALCON : 8,19 m² — CHAMBRE 1 12,75 m² — CHAMBRE 2 12,24 m² — asc — 4 p ▶ — ENTRÉE 7,47 m² — wc 1 — wc 2 — placard — SÉJOUR 29,48 m² — CHAMBRE 3 10,85 m² — BALCON : 14,18 m² — surface totale : 106,77 m² + balcons : 22,37 m²

du studio au 5 pièces avec loggias et larges balcons, façades en pierre de taille.

LE SAINT LOUIS
40, avenue des Minimes (métro Bérault)
visite de l'appartement-décoré tous les jours de 15 h à 19 h sauf mercredi et jeudi
374.94.01 et 227.10.19
réalisation Sogéprom provimo

Province

VILLARS/OLLON
Alpes vaudoises - Hiver/été 1.300-2.200 m
APPARTEMENTS A VENDRE
dans petits chalets résidentiels
VENTE DIRECTE DU CONSTRUCTEUR
Villars-Chalets S.A., CH-1884 Villars (Suisse) Tél. 25/3.16.66 ou 25/35.16.66

Aix-en-Provence. Vieille ville, part. vd, dans imm. rénové pied-à-t. ou placem. T1 et T2. 16 (92) 75-11-84, merc. au dim.

SERRES-CHEVALIER
Part. vd studio meublé 36 m² (ouest), 8e étage, 170.000 F. Tél. (42) 20-16-66, heures repas.

CANNES
Luxueux 4 pièces jamais habité, face à la mer dans petite résidence avec parc et piscine. IMMOVERY PARIS 533-68-91.

CANNES. A 100 m. du Palm-Beach, sur la Croisette, APPARTEMENT 125 m² Terrasses, garage, chambre de bonne. Prix 1.500.000 F. IMMOBIL. JEAN ROBERT III Tél. (94) 79-67-01.

Haute-Savoie, Combloux (près Megève). Appt 2-4 pces dans immeuble chalet. Pour renseig. téléph. au (50) 58-65-15 ou SCI les Carlines-de-Combloux, 23, r. Brongniart, 92310 Sèvres. Tél. : 626-18-42.

Aix-en-Provence. Vieille ville, part. vend ds imm. rénové luxueux appt en duplex 95 m² terras. 15 m² plein Sud, 565.000 F T. (92) 75-11-84, merc. au dim.

NICE. A proximité église Tsarevitch, appartement, séjour, alcôve, bains, cuisine, hall, cave, entièrement refait à neuf. Prix 150.000 F. Immobil. JEAN ROBERT III. Tél. (94) 79-67-01.

appartem. achat

Rech. appts 2 à 4 p. PARIS, avec ou sans travx, préf. rive gauche, près facultés. Ecrire à Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

Prop. à prop., achète appt 2-3 pièces PARIS tout confort. Tél. : 344-41-82.

Sté rech. appartem. même à rénover, secteurs 11e, 12e, 19e, 7e. Pr R.-vous, Gleri, 373-05-81.

L'AGENCE DU XVIe ch. BEAUX APPARTEMTS, préf. dans le XVIe - 704-40-27.

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e - 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surfaces et immeuble. Paiement comptant.

maisons de campagne

UZES part. vd mais, partie anc. 4-5 p. cuis., s. de bns + ppté dépend. S/3 200 m2 clos de murs av. puits, 450 000 F (66) 22-14-23.

Sud Ardèche maison typique à restaurer avec terrain. Vue superbe, rivière, soleil. Px 100 000 F. T. (91) 73-07-55.

Vend jolie maison de campagne av. terrain boisé 4 500 m2 Loiret 130 km de Paris, px 250 000 F. TEL. : 825-02-19.

MEDOC Muté - Vends villa neuve
20 km Bordeaux - 4 chambres, cellier, cuis., etc.+gar. S/900 m2 terr. 250.000 t.t.c. frais not. réd. Écr. nº 88.447 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

propriétés

SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT
MIDI - FRANCE
dans village touristique, centre international d'Art
SPLENDIDE MAISON PIERRE DE TAILLE
Patio fleuri, 12 pièces, poutres apparentes, dépendances, 2 belles pièces voutées en pierre, confort. Téléphone. Prix : 1.200.000 FF.
Libre à la vente. S'adresser à : UHL Gabriel Cantauque. — 11250 Villebazy. — FRANCE

130 KM PARIS (EURE) REGION BEAUMONT-LE-ROGER
TRES BELLES
PROPRIÉTÉS
LUXE ET GRAND CONFORT Prix : 600.000 F à 2.500.000 F. Renseignements M. BOUTEL Tél. 16 (32) 44-20-12.

DEUX-SEVRES Part. vd MAIS. BOURGEOISE
S/1.400 m2 terr. envir., pelouses
10 PIECES Cheminées, poutres appar., 2 bns, 2 wc, dépendances, tous cces, docteur, pisc., écoles, C.E.G., B.E.P.C. PRIX 460.000 F Tél. : (49) 76-33-00

Région AUTUN Saône-et-Loire. Très belle propriété sur 1 ha, clos et magnifiquement boisé. Manoir 15 pièces sur 3 niveaux, dépend., garage, pièce d'eau. Cabinet GILLES IMMOBILIER 21320 POUILLY-EN-AUXOIS. TEL. : (80) 90-85-70.

DEMEURES & CHATEAUX
Le numéro 4 de Printemps est sorti
Plus de 100 demeures et châteaux à vendre
Des affaires exceptionnelles
Une présentation prestigieuse
Dans les principaux kiosques 20 F. ou 7, Place Vendôme 75001 Paris
Adresser chèque bancaire 25 F.

A saisir exceptionnel, bord de mer, grande chaumière rénovée. Grand cft., pierres apparentes, poutres chêne, cheminées granit. Piscine. Grand terrain. Finistère-Nord. Prix intéressant. (98) 80-45-69.

Plein centre ORLEANS, Part. vd hôtel partic. luxueusement rénové, style, gd cft., calme, jdin boisé + 2e beau bâtiment av. entrée indép. Px. 1.600.000 F Tél. 261-08-77 ou (38) 62-68-93.

Part. vd moulin anc. ferme (2 bât. 450 m2 amén.) rég. Rambouillet, 40 km Paris terr. 1 ha vue impren. Tél. 492-61-66.

A vdre Gironde, 60 km Sud Bx Bazas magnifique propriété de 30.000 m2 de tr. b. terre, 1,5 km ville. Comprenant *une grande* ferme récemment transformée luxueusement et 3 appartements — Grange, écurie, hangars, puits, four à pain. — Petite maison de fermier, 3 pièces et grenier. — Clôturé et arborisé. 295.000 F. 760.000 FF. Ecrire à W. Berdoz, avenue du Léman 1 - 1005 Lausanne, Suisse

150 km Paris, 60 km mer, PRESSOIR AUTHENTIQUE à restaurer sur herbage planté. 8.000 m2 pièce d'eau très poissonneuse. Eau + électri., permis de construire. 210.000 F, avec 45.000 F. Samedi 24 et dim. 25 mars, Auberge de la Truite, 27-Montreuil-l'Argillé. Renseignements : le soir : (32) 44-54-31.

130 km PARIS OUEST Près forêt CONCHES FERME AMENAGEE Séjour 60 m2 - Loggia 3 chbres, s. bains, toil. TERRAIN 1 ha 36 ares PRIX : 495.000 F VISITE DIMANCHE A. DUSSAUSSOY
NADEL - 742-92-12

MAISONS-ALFORT (94)
PROPRIETE 7 PIECES (env. 300 m2 habitables) Sur jardin 900 m2 - Mº à 200 m Prix : 1.500.000 F Rens. et vis. Mme FRIEDRICH 261-56-52, poste 230

PROPRIETE boisée et d'agrém. Bâtiments d'habitation et dépendances bon état. Alt. 500 à 600 m. 38 ha. - Pressé, cause maladie. Conviendrait : réserve chasse, collectivité, colonie de vacances. Ecrire : Mº COLOMBET, B.P. 6, 26120 CHABEUIL.

PROPRIÉTÉ CARACTÈRE
restaurée, entre SENLIS et ERMENONVILLE, site classé de la vallée de la Nonette, cœur d'un petit bourg pittoresque, compren. : entrée, vaste living av. mezzanine, 1 bureau, 3 vastes chbres, bains, buanderie, grenier, cave, chauff. cent. mazout. 1.000 m2 clos de murs. Urgent 680.000 F.
DEVIQ 104, rue de la République, SENLIS - Tél. (16-4) 453-05-05

75 km ouest - *Magnifique*
CORPS DE FERME
4 pces habitables, tt cft, nbrses dépendances. 2.000 m2 clos murs anciens. - Prix : 320.000 F. IMMOBILIA (37) 64-08-39

manoirs

50 min. PARIS AUTOROUTE DE L'OUEST
Manoir luxueusement aménagé Pisc. Chauff. Tél. (32) 53-42-11.

domaines

P.M.E. NÉGOCE VINS
tenu 20 ans, vd murs et fonds, possib. achat vignobles A.O.C. + 15 ha FERME, BATIM., MAISON EN PARFAIT ETAT. Ecr. nº T 11.961 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

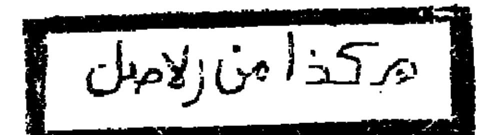
terrains

8 terrains à bâtir de 3 000 m2 à Saint-Martin aux Chartrain. Nle 834, 7 km de DEAUVILLE. Val. de la Touques, zone protég. eau, gaz, électr., tél., assainis. 60 F/m2. Réservation et toutes conditions au : 16-31-64-12-95

Cède bail emphytéotique beau terrain 2 000 m2 à bâtir et viabilisé. Lotissem. Castello-Rosso RUPIONE golfe d'Ajaccio. Pour renseignements Ecr. nº 6 015 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Ile de RE, 10 km Sablanceaux. Part. vend terrain, 2 480 m2, 39 m façade sur mer, 399 m2 plancher constructible, dunette et plage accès direct, toutes viabilités. Prix : 280 000 F. TEL. : 071-08-11.

MONTLIGNON (95) 5 lots terrains
2.300 m2 à 2.650 m2 - 130 F le m2 à débattre - Permis de construire. — T. 989-31-74.



Le Monde **équipement**

TRANSPORTS

LES PROJETS DE L'AÉROPORT DE PARIS

Une nouvelle aérogare à Roissy au printemps 1981

Pour la première fois depuis 1970, le compte d'exploitation de l'Aéroport de Paris a laissé apparaître, en 1978, un bénéfice de 17,6 millions de francs, alors qu'il s'était soldé, l'année précédente, par un déficit de 9 millions. Les charges financières ne représentent plus que 26 % du chiffre d'affaires en 1978 au lieu de 45 % en 1973.

« Cette situation assainie va nous permettre de répondre à l'augmentation du volume de nos investissements que nécessite le démarrage des travaux de la deuxième aérogare de l'aéroport Charles-de-Gaulle », a indiqué, lors d'une conférence de presse réunie à Paris le 22 mars, M. Raoul Moreau, président de l'établissement public.

Située dans la zone centrale de l'aéroport, entre la gare et la piste 2, la nouvelle aérogare « *linéaire* », capable d'accueillir quarante millions de passagers par an, sera composée d'une suite de quatre anneaux ovales, formés chacun de deux modules. L'ouverture d'une partie du premier module, où seront traités les vols d'Air France et de British Airways à destination de la Grande-Bretagne — soit environ deux millions et demi de passagers par an — est prévue pour le printemps 1981.

Le coût des trois premiers modules et de leurs équipements annexes est estimé, hors T.V.A., à 1 433 millions de francs 1980. Les responsables d'Aéroport de Paris tablent sur un taux moyen d'autofinancement de 30 %. « *Plus la part de l'État sera importante, moins nous exigerons de nos clients* », ont-ils affirmé.

Orly, Roissy et Le Bourget ont traité, l'an dernier, 23,7 millions de passagers (+ 7,3 %) et 507 000 tonnes de fret (+ 11,4 %) ; les prévisions pour 1979 font état de 25,7 millions de passagers et de 561 000 tonnes de fret. « *Nous devons nous mettre en position pour tirer le meilleur profit ou subir le moindre dommage de la politique américaine de libéralisation du transport aérien* », a précisé M. Gilbert Dreyfus, directeur général d'Aéroport de Paris.

« *En 1978, malgré des installations au sol moins performantes que les nôtres, la plate-forme de Londres a obtenu des résultats de trafic supérieurs aux nôtres sur l'Atlantique nord.* »

L'hostilité des riverains des aéroports peut-elle contrarier ces projets ? Un récent arrêt de la cour d'appel de Paris condamne Air France, PANAM et T.W.A. à verser des dommages et intérêts à la commune de Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne), victime du bruit de leurs avions. Ces trois sociétés devront contribuer, respectivement à hauteur de 41 %, 3 % et 2 b, au paiement des frais d'insonorisation des bâtiments municipaux, évalués à un total de 2 154 071 francs. « *Il est certain que si cette décision de justice devait être confirmée, beaucoup de compagnies aériennes demanderaient à quitter Orly, qui atteindra son point de saturation en 1982 avec 18 millions de passagers par an, pour s'installer à Roissy* », a noté M. Moreau.

Desserte et bagages

Comment améliorer la desserte des aéroports parisiens ? Pour Orly, les dirigeants de l'établissement public souhaitent que le terminus de la voie ferrée puisse être repoussée du pont de Rungis jusqu'aux abords des deux aérogares. Pour Roissy-2, ils étudient trois solutions : soit un prolongement de la ligne de chemin de fer, soit, à partir de la gare, une navette de cars ou un transport en site propre. Quant à la liaison Orly-Roissy, ils escomptent l'achèvement de la rocade A-86, déjà en service entre Rosny-sous-Bois et le pont de Nogent.

Pour renforcer sa capacité de réaction face à la concurrence et améliorer le service rendu à la clientèle, Aéroport de Paris a décidé de modifier son organigramme, de donner à celui-ci une coloration plus commerciale. D'où, notamment, la création d'une direction des passagers et du fret.

Un détail qui a justement son importance pour les usagers de l'établissement public : le délai de livraison des bagages, celui-ci est en moyenne de quatorze à quinze minutes après l'arrêt des roues de l'avion, tant à Orly qu'à Roissy. Un appareil gros porteur transporte, à pleine charge, quelque six cents à sept cents valises ou colis divers : tous doivent être manipulés au moins une fois lorsqu'il faut les sortir de leur conteneur. « *A cet égard, 1980 sera une année dure*, reconnaît M. Dreyfus. *A cette époque, en effet, l'aérogare 1, sur l'aéroport Charles-de-Gaulle, approchera de la saturation.* »

JACQUES DE BARRIN.

ENVIRONNEMENT

POLÉMIQUES DANS LA RÉGION DE BALE

Des écologistes et des responsables politiques s'inquiètent de la nocivité des déchets de colorants

Mulhouse. — La télévision autrichienne (O.R.F.) doit consacrer au début d'avril un film d'une heure aux risques de l'industrie chimique à Bâle, en Suisse.

Dans cette ville et ses proches environs, notamment à Huningue, en territoire français sont installés trois grands de la chimie : Ciba-Geigy, Hoffmann-Laroche et Sandoz. Le film tentera entre autres de faire le point sur une affaire qui a récemment suscité de nombreuses réactions tant au niveau des associations écologiques qu'au niveau politique après une interpellation du Grand Conseil du canton de Bâle-ville par le conseiller socialiste Kurt Walter.

De notre correspondant

Celui-ci demandait au gouvernement cantonal d'apporter tous éclaircissements sur les « *graves dangers* » dont seraient menacés les travailleurs de la chimie bâloise et la population de la région « des trois frontières » par suite de la production d'organo-chlorés tels que les diphényles polychlorés (P.C.B.) et les dibenzofurannes au cours de la fabrication des pigments pour colorants par les établissements Sandoz à Huningue.

La fabrication des polychlorés est interdite en Suisse depuis une ordonnance de décembre 1971, tout comme d'ailleurs leur utilisation dans les produits destinés à la vente publique ou à l'industrie. Leur nocivité est égale à celle de la dioxine qui fait également partie de la famille des organo-chlorés (Seveso en fut un exemple de sinistre mémoire), mais leur action est moins immédiate.

Un certain nombre de publications scientifiques ont mis en évidence, ces dernières années, les dangers des polychlorés qui se concentrent dans les tissus adipeux, occasionnant des maladies de la peau (acné chlorée), des maladies de foie et des reins, des cancers, des malformations du fœtus.

On retrouve des P.C.B. dans des produits aussi variés que les matières isolantes, des condensateurs haute tension, des transformateurs, des liquides hydrauliques en circuit fermé, les huiles de piston, les ramollisseurs de vernis, les résines, les matières plastiques, les glaçages de papier, les matériaux d'étanchéité, les liquides réfrigérants en circuit fermé. Les P.C.B. ne sont pas toxiques au cours d'une utilisation normale de ces produits. Ils le deviennent lorsque ces derniers aboutissent à une usine d'incinération des ordures ou sont brûlés dans des décharges publiques, ou par leurs utilisateurs. En effet à moins de mille degrés les P.C.B. ne sont pas désintégrés et s'échappent dans l'atmosphère pour finir par se concentrer dans la chaîne alimentaire. Et c'est précisément de leur concentration que vient le danger.

Contre-analyse

Mise en cause par *l'Arbeiter Zeitung* de Bâle, puis par les quotidiens régionaux d'Alsace, la firme Sandoz de Huningue n'a pas contesté l'émission de P.C.B. et de chlorure de dibenzofurannes lors de la production de pigments. « *Celle-ci* affirment les responsables de la société *s'accompagne inévitablement de déchets dont on se débarrasse au mieux, de sorte que ni les collaborateurs ni l'environnement ne sont mis en danger.* »

Des analyses ont été faites sur douze collaborateurs qui se plaignaient de troubles divers. Ces analyses ont été poussées plus avant pour deux d'entre eux, mais sans autres résultats, selon la direction de l'usine, que le diagnostic d'une hépatite. Pour une treizième personne, une femme travailleur frontalier, des recherches de P.C.B. dans les tissus adipeux ont été effectuées. Son médecin traitant n'a jamais jusqu'ici, et ce malgré plusieurs interventions, pu se faire communiquer le dossier médical de sa patiente.

Déjà, les poissons et les oiseaux du Rhin, en aval, sont fortement atteints par la pollution des organo-chlorés : deux cent fois plus que ceux en amont de la cité, selon des expériences menées par M. Carbiener, professeur à la faculté de pharmacologie de Strasbourg. D'autre part, les douaniers français du port de Huningue avaient obtenu, voici un peu plus de deux ans, une analyse de leur tissu adipeux : elle montra une forte concentration de résidus de P.C.B., entre autres résidus toxiques tels que le lindane et le D.D.T. De telles analyses sont très peu fréquentes, car trop chères (de l'ordre de 10 000 francs l'unité) et réalisées en France uniquement dans deux laboratoires.

Comment réagir ?

Le cas de Sandoz n'est pas unique. Des questions générales de principe se posent : quels sont les moyens à la disposition des travailleurs et de la population pour savoir ce qui se passe dans les entreprises de la chimie ? Quelles sont les possibilités d'intervention en cas d'infraction à la législation par une entreprise ? Autant de questions posées au cours d'une réunion publique d'information, organisée récemment à Huningue, en présence de quatre cents auditeurs attentifs. Une conclusion à cette réunion où l'on a dénoncé la mainmise de la chimie, tant sur la grande presse bâloise que sur les instances politiques, puisque cinq membres de Sandoz sont élus au grand conseil de Bâle-ville : il faut obliger les industries à utiliser des produits de remplacement, cela même au prix d'une modification peut-être coûteuse des installations existantes.

Pour Sandoz il n'y a pas lieu de s'inquiéter car, affirme la direction, le taux de produits toxiques contenus dans les déchets rejetés dans l'air par l'usine est minime, de l'ordre de 1 microgramme de P.C.B. par mètre cube d'air (chiffre contesté par les écologistes lors d'une réunion de la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident) alors que les autorités sanitaires mondiales tiennent pour acceptable une dose dans l'atmosphère de 1 milligramme par mètre cube d'air, soit mille fois plus.

Alors danger ou pas danger ? Non, affirme-t-on chez Sandoz ; oui et même mortel pour l'humanité, affirment, au contraire, les écologistes et certains chimistes, qui ne veulent pas résumer cette affaire à une simple question de quantités de poison, d'autant moins que dans le cas des P.C.B. leur élimination par l'organisme est quasi nulle, même à très longue échéance.

BERNARD LEDERER.

« EXCÉDÉS » PAR LA MULTIPLICATION DES GRÈVES

Des chefs d'entreprise de Brest portent plainte contre le Syndicat des dockers

De notre correspondant

Brest. — A Brest, les patrons se rebiffent. Les chefs d'entreprise installées au port de commerce se déclarent « *excédés* » par les grèves qui éclatent, assurent-ils, « *à tout bout de champ* ». Pour la première fois, ils viennent d'opposer un front commun aux ouvriers qui actionnent les grues et aux dockers, considérés comme autant de fauteurs de troubles. Dans la foulée, l'association des usagers du port a décidé d'intenter un procès au syndicat des dockers pour obtenir réparation du préjudice qu'elle prétend avoir subi à la suite d'un mouvement revendicatif qui a éclaté le mardi 20 mars. Leur soudaine détermination a surpris les dockers, qui ont annoncé leur intention de reprendre le travail ce vendredi 23 mars (1).

En fait, les motifs de ce nouveau conflit ne paraissent pas sérieusement fondés. De quoi s'agit-il ? La remise en état d'un cargo grec, l'*Okeanis*, qui s'était échoué il y a quelques jours sur des récifs à l'entrée de la rade de Brest, avait conduit les ouvriers d'une entreprise de réparation navale à évacuer une partie de la cargaison du bateau. « *Mais ce travail, c'était notre affaire*, ont protesté les dockers, après coup. *Le déchargement des navires, c'est notre tâche.* » Ils réclamaient le paiement d'une somme de 67 000 F. qui aurait dû leur revenir s'ils s'étaient acquittés de ce travail. Pour appuyer leur demande, ils décidaient la grève. Leur mouvement faisait suite à un autre conflit, celui de la quarantaine de grutiers employés au port par la chambre de commerce et d'industrie. La revendication des dockers, venue après les autres, allait faire déborder le vase. « *Trop, c'est trop !* » se sont écrié les patrons des entreprises portuaires. Réunis dans les locaux de la compagnie consulaire, ils ont proclamé leur volonté de s'opposer désormais à toute revendication considérée par eux comme illégitime.

« *Depuis le début de l'année, sur sept bateaux venus se faire réparer à Brest, aucun ne l'a été dans les délais prévus. Pendant ce temps, quatorze pétroliers sont en réparation à Lisbonne. On voudrait tuer le port de Brest qu'on ne s'y prendrait pas autrement* », a tonné un chef d'entreprise.

Les dockers brestois, considérés comme les mieux payés de l'ensemble des ports français, sont-ils en train de tuer la poule aux œufs d'or ? Leurs salaires sont supérieurs d'environ 15 % à ceux de leurs collègues des autres ports. « *C'est parce que nous avons été trop faibles, nous avons cédé à chacune de leurs exigences* », reconnaissent les patrons.

Un chiffre a été lancé : un docker brestois gagne en moyenne 6 713 francs par mois. Or, la chambre de commerce évalue à 520 000 francs le préjudice direct d'un jour de grève au port. A cette somme s'ajoutent des préjudices indirects. Comme les patrons, la chambre de commerce fait valoir que les arrêts de travail à répétition freinent le développement du port. Les responsables portuaires, pourtant, ont consenti un effort important pour installer un outillage moderne. Mais le trafic du port plafonne à environ 2 millions de tonnes de marchandises. Un effort important avait permis d'abaisser le prix du passage d'une tonne de marchandise à 5 dollars. Ce taux est remonté à 15 dollars, soit 10 de plus qu'à Rotterdam.

(1) Mais, au même moment, la Fédération nationale des ports et docks C.G.T. appelle à nouveau l'ensemble des ouvriers dockers de tous les ports de France à faire un arrêt de travail de vingt-quatre heures, le samedi 24 mars, et à continuer l'action engagée par la suppression des heures supplémentaires, la suppression des travaux de nuit autres que le travail continu, la suppression des travaux le dimanche. (N.D.L.R.)

● *Londres : bonus pour les avions peu bruyants.* — Les avions peu bruyants vont bénéficier d'une réduction de 15 % des taxes d'atterrissage sur les trois aéroports de Londres (Heathrow, Catwick et Standsted). Ce rabais, qui doit entrer en vigueur le 1er avril, aura pour objet d'encourager les compagnies aériennes à adopter les avions les plus silencieux et les pilotes à appliquer, surtout au décollage, les techniques diminuant le bruit.

L'encouragement sera d'autant plus grand que la direction des aéroports britanniques a annoncé en même temps un relèvement de 6 % des taxes d'atterrissage. Plusieurs aéroports européens, notamment ceux de Francfort, de Manchester, pratiquent déjà avec succès des réductions similaires. — *(A.F.P.)*

● *Non-lieu dans l'affaire du Boeing d'Ajaccio.* — L'affaire du plasticage d'un Boeing 707 d'Air France sur l'aéroport d'Ajaccio, pendant l'été 1976, est définitivement close. Le juge Thiney vient, en effet, de prononcer un non-lieu en faveur de MM. Capretti et Armani. Sur les 17 personnes jugées et condamnées à Lyon en vertu de la loi anti-casseurs, seuls MM. Capretti et Arlani étaient encore inculpés de destruction d'aéronef.

URBANISME

L'ANCIEN THÉATRE D'ORLÉANS NE SERA PEUT-ÊTRE PAS DÉMOLI

De notre correspondant

Orléans. — La destruction de l'ancien théâtre municipal d'Orléans, qui devait intervenir dans les prochains jours (*le Monde* du 22 février), est remise en question, l'autorisation de démolir venant d'être retirée par décision du préfet du Loiret.

D'autre part, une commission d'auteurs et de professionnels du spectacle, chargée d'émettre un avis sur cette affaire, s'est réunie le 15 mars à Paris et a demandé un supplément d'enquête au ministère de la culture et de la communication avant de faire connaître sa décision. Les membres de la commission estiment, en effet, que « *l'architecture scénographique quasi unique en France* » de la salle présente un intérêt technique et historique certain.

La démolition du vieux théâtre, qui entre dans le cadre du réaménagement de la place de la Cathédrale, et qui touche également le café du Loiret, un des plus anciens « bistrots » de la ville, aujourd'hui occupé par une compagnie d'auteurs-compositeurs, les Trouvères d'Orléans, était vivement contestée à Orléans. Le tribunal administratif devait examiner, ce vendredi 23 mars, plusieurs recours déposés par les associations de défense de la ville.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les trois régions du Sud-Ouest veulent créer un « front commun » contre le pouvoir jacobin

De notre correspondant régional

Toulouse. — Après les promesses faites à Toulouse le 21 février par M. André Chadeau, délégué à l'Aménagement du territoire à l'Action régionale (*le Monde* du 23 février), les trois présidents (socialistes) des conseils régionaux concernés par le Grand Sud-Ouest : M. Alain Savary (Midi-Pyrénées), André Labarrère (Aquitaine) et Edgard Tailhades (Languedoc-Roussillon) viennent de se réunir à Toulouse pour préparer la concertation qui doit s'établir entre ces régions, auxquelles M. Tailhades a proposé d'associer la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, présidée par M. Gaston Defferre (P.S.).

A propos du plan décennal du Grand Sud-Ouest, M. Labarrère a fait remarquer qu'il ne s'agissait que d'un plan de rattrapage. Pour l'instant, les trois régions visées, faute de moyens financiers, en sont réduites à échanger des idées, à s'informer, à établir les bases des propositions qui devront être formulées l'an prochain. Dans cette concertation, le point le plus important réside dans le fait que trois présidents régionaux appartenant à la même formation politique, le parti socialiste, ont décidé de faire un front commun devant le pouvoir central pour donner une existence réelle au régionalisme.

Importantes aussi les priorités décidées : la politique hydraulique, par exemple, et le désir très vif de créer en Aquitaine et en Languedoc-Roussillon un institut régional de développement comme celui que M. Savary a récemment proposé à M. Raymond Barre et qui, maintenant l'épargne dans la région, permettra de sauver les P.M.E. en difficulté.

L'unanimité s'est faite aussi sur un éventuel élargissement de la Communauté européenne. L'Espagne, a-t-on dit, sera la bienvenue à condition que les intérêts des producteurs de fruits et légumes et des viticulteurs du Midi soient protégés. « *Le Grand Sud-Ouest a souffert jusqu'à présent de l'ignorance dans laquelle le pouvoir jacobin a voulu le tenir* », a lancé M. Savary. « *Nos problèmes existaient, existent, existeront encore* ». M. Labarrère a été sévère pour certains élus qui ne veulent pas encore admettre le pouvoir régional et qui ne voient dans l'établissement public régional qu'un super-conseil général. Certains même ne « *régionalisent* » *pas, ils* « *cantonalisent* ».

Les trois présidents ont admis une certaine compétition interrégionale, mais cette compétition ne doit pas être de la concurrence. Les problèmes des viticulteurs des Corbières ou du Bordelais ne sont pas ceux des cultivateurs de maïs de Gascogne ou du Béarn, mais le canal entre la Garonne et les étangs languedociens, et l'autoroute des Deux-Mers sont une réalité commune pour les trois régions. « *Cette réunion*, a conclu M. Savary, *est le commencement d'une longue concertation à trois, peut-être à quatre. Les instruments de travail sont sur l'établi, à nous de savoir les utiliser.* »

LÉO PALACIO.

M. LUCIEN LANIER : une étape importante pour l'avenir de la Défense.

M. Lucien Lanier, préfet de la région Île-de-France, nous a fait la déclaration suivante :

« *L'attachement que porte le gouvernement au développement rapide de la Défense et à la réussite de ce quartier d'affaires avait été affirmé par le conseil interministériel d'octobre 1978. Le ministre de l'environnement et du cadre de vie avait précisé à cette occasion la politique d'orientation prioritaire des entreprises vers la Défense.*

» *La mise à l'étude du transfert des services publics qui vient d'être annoncé permettra de diversifier les activités de la Défense et d'y apporter un supplément d'animation. Elle constitue une étape importante dans la vie de ce quartier qui, d'ici cinq ans, comprendra au total environ 1 200 000 mètres carrés de bureaux. Avec l'ouverture du centre commercial début 1981, avec l'amélioration de la signalisation, avec le prolongement de la dalle centrale, avec l'achèvement du parc de Nanterre, le quartier de la Défense prend un visage différent. Il acquiert avec le temps une maturité et un intérêt nouveau tout en s'humanisant.*

» *L'amélioration de la circulation ; l'achèvement des voies de desserte intérieure et des installations de la gare d'autobus, sans préjuger du prolongement de la ligne de métro n° 1, donneront au quartier de la Défense un complément de facilités pour une population qui trouvera là des conditions d'accueil en progrès constants.* »

CIRCULATION

● *Traversée de Vidauban interdite.* — Une centaine d'habitants de Vidauban, dans le Var, ont établi, lundi 19 mars, des barrages et empêché les automobilistes de traverser la ville.

Groupés au sein d'un « comité pour la déviation de Vidauban », les manifestants se déclarent prêts à maintenir leurs barrages « *tant que les autorités préfectorales ne se seront pas rendues sur place pour étudier les mesures susceptibles de remédier au passage excessif de six mille véhicules par jour, en période creuse, dans les rues de la ville* ».

● *Infractions à la limitation de vitesse.* — Les services du ministère de l'intérieur indiquent qu'en janvier police et gendarmerie ont relevé 54 067 infractions à la limitation de vitesse dont 27 795 pour inobservation de la limitation dans les agglomérations.

D'autre part, en réponse à une question écrite de M. Jean Laurain, député socialiste de la Moselle, le ministre des transports rappelle que la gendarmerie a constaté en 1976 : 649 928 ; en 1977, 649 313 ; en 1978, 623 109 infractions au code de la route (Journal officiel du 14 mars).

LA MARCHE DES SIDÉRURGISTES SUR PARIS

Mythologies

par THIERRY PFISTER

Un mythe semble hanter la vie politique : celui de la classe ouvrière. Il a suffi des incidents dans les bassins sidérurgiques de Lorraine, des Ardennes et du Valenciennois pour que resurgissent de l'inconscient collectif des schémas hérités du siècle écoulé. L'éventuelle mise en branle des masses ouvrières demeure le seul élément susceptible de faire passer un frisson de peur au sein des couches dirigeantes.

Réflexe réel mais aussi réaction soigneusement exploitée. Elle permet, par exemple, de justifier par un motif plus noble que les arrière-pensées politiciennes la convocation du Parlement en session extraordinaire. Il ne s'était pas trouvé, en mars 1976, une majorité de députés pour demander la réunion de l'Assemblée nationale alors que, dans l'Aude, un viticulteur et un commandant de C.R.S. venaient de trouver la mort à l'occasion de manifestations de viticulteurs. La mythologie des révoltes paysannes n'est pas de même nature que celle des conflits ouvriers. Quant aux autonomistes bretons, qu'ils fassent sauter un relais de télévision ou une salle du château de Versailles, ils n'échappent pas pour autant à la rubrique des faits divers.

C'est toujours l'inconscient collectif et la vision mythique de la classe ouvrière qui sont sollicités lorsque, préfaçant en quelque sorte l'interview que lui a accordée le président de la République, *France-Soir* barre le 21 mars sa « une » d'un titre politiquement sans ambiguïté : « *La C.G.T. mobilise pour le 2e tour* ». Le surtitre est en effet révélateur : « *Agitation relancée à la télé, dans les P.T.T., la sidérurgie. Préparation de la marche de vendredi sur Paris* ».

Il était inévitable que le choix du 23 mars pour organiser cette démonstration de force conduise à accuser la C.G.T. de chercher à peser sur le scrutin cantonal, comme M. Séguy avait, l'an dernier, contribué à la campagne législative du parti communiste. Rien ne prouve toutefois que le rassemblement de dizaines de milliers de personnes dans les rues de Paris favorise les candidats de gauche. On peut même soutenir la thèse inverse, illustrée à sa manière par *France-Soir*. Là encore, au-delà de la mythologie des manifestations de masse, des banderoles et des drapeaux rouges, ce sont les arrière-pensées tactiques qui priment. La C.G.T. renoue, à travers cette initiative, avec les journées nationales d'action qu'elle affectionne tant, mais qui sont désormais récusées par la C.F.D.T. Et en se mobilisant à la veille d'un scrutin, elle entraîne d'autant plus facilement derrière elle le P.S. qu'à travers le pays des centaines de cadres socialistes auront besoin dimanche des voix communistes et sont donc tout disposés à restaurer le plus possible la façade unitaire.

Mythologie toujours que ces discours socialistes où les uns s'appliquent à respecter les canons marxistes pour se donner une image « de gauche » à la veille d'un congrès abusivement présenté comme idéologique, tandis que les autres se sentent obligés de sacrifier suffisamment au rite pour éviter les excommunications majeures.

Le temps n'est pourtant plus où la classe ouvrière pouvait, sans plus de précaution, être assimilée au prolétariat et présentée comme une création de l'économie capitaliste. Dans la société française d'aujourd'hui, comme dans l'ensemble des sociétés industrielles avancées, la culture ouvrière tend à perdre sa spécificité. La frontière entre ouvriers et non-ouvriers est devenue floue. L'isolement culturel de ces catégories sociales a diminué au fur et à mesure que se développait la civilisation de masse et que s'estompaient les modes de vie particuliers. Certes, des solidarités de groupe particulièrement actives subsistent, qu'il s'agisse des mineurs, comme cela s'est manifesté lors de la grève de mars 1963, ou, aujourd'hui, de la sidérurgie, demain peut-être des dockers. Car la classe ouvrière ne constitue pas — n'a jamais constitué — une catégorie socioprofessionnelle homogène. La notion est plutôt d'ordre historique et idéologique.

Si elle continue de peser d'un poids aussi important sur la vie politique, c'est en raison de la difficulté à institutionnaliser les conflits industriels. Ce qui aboutit à une situation paradoxale. Alors que, à l'inverse de ce qui se produit en Grande-Bretagne ou en Allemagne fédérale, aucune formation politique, en France, ne rassemble la majorité des suffrages ouvriers, on voit le P.C.F. se proclamer parti de la classe ouvrière. Le mythe demeure assez puissant pour que certains socialistes s'efforcent de l'utiliser également au profit de leur formation. Erronée au niveau sociologique, cette notion ne pourrait se défendre, sur un plan idéologique, qu'en ramenant la classe ouvrière à son avant-garde « consciente », c'est-à-dire « révolutionnaire ». Mais alors il ne fallait pas abandonner la « dictature du prolétariat », concept qui illustre cette option théorique.

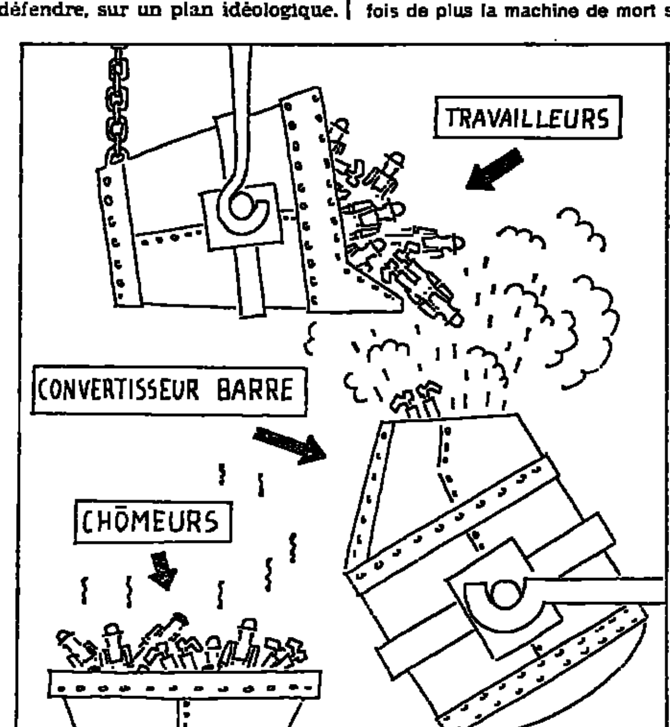
Ce n'est pas en conservant dans les discours politiques des visions mythologiques du monde ouvrier que l'on prépare le mieux le nouvel âge économique.

Un bateau pour Longwy !

(Suite de la première page.)

Et, coincés contre l'escalier de fer, entre les flambées rouges des coulées, qui, brusquement, éclairent les visages, surplombant l'usine que l'on met à mort sous leurs yeux, de voix que couvre par intermittence le vacarme des ponts roulants ils disent que c'est leur vie qui s'en va ainsi et que, dans ce grand massacre de ferraille, c'est toute leur ville et toute leur région qu'on veut faire sombrer, avec maisons, écoles, boutiques, collines, jardins, bois et rivières.

On les écoute, et on se dit qu'une fois de plus la machine de mort s'est mise en marche. Usines englouties, mines de fer saccagées, maisons laissées sans entretien, municipalités brusquement ruinées. On fermera des écoles, on laissera se délabrer des routes, et des rues resteront sans éclairage. En pays sidérurgique, quand on abandonne, on abandonne.



(Dessin de KONK.)

Auboué, 22 mars 1972, il y a sept ans exactement, aussi dans la Lorraine du fer. Une petite cité du bassin minier et sidérurgique de la vallée de l'Orne, au cœur d'un enchevêtrement d'usines et de fosses. Tout à coup, le matin, la terre s'ouvre, des maisons se fendent, des conduites sont crevées. Il y a une centaine de maisons sinistrées et trois cents personnes à la rue. Affaissement minier. Tout le monde avait peur depuis longtemps. On entendait les coups sous les maisons, la nuit. Pourtant, en principe, on ne devrait pas creuser de mines sous les périmètres habités. Il y aurait eu des erreurs. Et puis, n'est-ce pas, l'exploitation minière s'est mise à l'heure de la liquidation : on va vite, on veut atteindre directement les gisements les plus riches, tirer le plus possible avant les fermetures. Un mineur de fer, à Sainte-Marie-aux-Chênes, en avril 1972 : « *Dans les veines calcaires, le jaune, il en reste des milliards de tonnes. Mais ils prennent directement le noir, le siliceux, et ils font ébouler toutes les veines jaunes. Du coup, on ne pourra plus jamais travailler dessus. Pour nous, ça fait une perte de dix, quinze, vingt ans de travail : tout ce qui est éboulé est mort. Et puis, il y a de moins en moins d'hommes, le travail va trop vite, l'aérage ne suit pas. Il y a des éboulements en pagaille.* » Et, à la surface, des lézardes et des maisons condamnées.

Il paraît que même de cela le patronat sidérurgique se lave aujourd'hui les mains, en créant des sociétés séparées pour les mines de fer — une façon comme une autre de rejeter la responsabilité des effondrements qui résultent du « foudroyage ». Mais on n'en est pas à une mesquinerie près. La liste en est interminable. Hôpitaux vendus, cités laissées à l'abandon, subventions coupées. Un peu d'argent ici, un peu d'argent là, tout ce qu'on peut récupérer sur la population est bon à prendre.

Tenez, les logements ouvriers. Autrefois, ils appartenaient aux sociétés sidérurgiques. Quand elles ont commencé à liquider, elles se sont dit qu'il valait mieux réaliser ce patrimoine immobilier et elles ont commencé à vendre les maisons à crédit aux ouvriers. Logique, non ? Et quand les ouvriers se faisaient un peu tirer l'oreille, on leur promettait que les usines resteraient là, qu'ils y trouveraient leur avantage... Combien sont-ils, maintenant, propriétaires endettés de maisons sans valeur, invendables, en face d'installations réduites à la ferraille, et sans aucun emploi possible à des kilomètres à la ronde ? Dupés, grugés, abandonnés par un patronat qui possédait tout, et qui ne s'est servi de la manne des « *plans de restructuration* » successifs depuis quinze ans que pour dégager ses capitaux, investir dans la banque ou le nucléaire — ou à l'étranger — et jongler avec les milliards, pendant qu'ici, en Lorraine (et maintenant dans le Nord), de « plan professionnel » en plan Dherse et de plan Dherse en plan Davignon, le pays s'effondrait par pans entiers.

Ces patrons de l'acier et du fer, ils avaient tout dans la région : le sous-sol, le sol, le ciel. Mines. Usines et villes. Eglises. Depuis quinze ans, par rafales, ils ferment tout.

Alors, ces ouvriers à qui l'on fait mettre à mort leur aciérie, ces mineurs à qui l'on fait saccager leur mine, ces cités que l'on laisse s'effondrer après plus d'un siècle de bons et loyaux services, c'est la « *noblesse du* cash-flow » ? Pour quelques poignées de bénéficiaires de ces chambardements, peut-être. Pour la sidérurgie, sûrement pas. A chaque « plan », c'est la valse des milliards. Engloutis on ne sait où. Les syndicalistes sortent les dossiers, démontent les déclarations dont on les a abreuvés en comités d'entreprise, les petites ruses et les petits trucages. L'argent reçu de l'Etat pour faire ici une aciérie à oxygène qu'on ne verra jamais, là une installation d'enrichissement du minerai qui restera à l'état de projet — mais les millions, les milliards, ont bien été touchés, eux, et ont filé ailleurs. Et les modernisations successives fondent comme peau de chagrin, ne touchant qu'un bout d'usine ici, quelques machines là. Mosaïque incohérente d'installations disparates, certaines vieilles de cent ans, d'autres toutes neuves, et dont l'imbrication ne s'explique que par les combinaisons financières et les négociations laborieuses à l'occasion des divers « plans », les fusions, les rachats, les filialisations, les détournements de crédits et la fuite des capitaux vers d'autres secteurs.

Aujourd'hui encore, en 1979, on dit « modernisation ». Et, une fois de plus, c'est une foire d'empoigne qui ne mène à rien, sinon pour les uns et les autres à fuir leurs responsabilités et à réaliser au coup par coup quelques opérations juteuses dans l'ombre de la grande débâcle. Les ouvriers de la sidérurgie disent que ce énième « plan » n'est qu'un raccommodage strictement financier et un massacre désordonné d'installations, qu'il n'ouvre aucune perspective industrielle. Que dans cinq ou six ans, peut-être moins, on proclamera une fois de plus que ce n'est pas « rentable », et qu'une fois de plus la machine à liquider se mettra en marche. Pourquoi ne les croirait-on pas, eux, plutôt que ces patrons et ces technocrates qui ont — eux ou leurs prédécesseurs — tant de fois rusé, trompé, manœuvré ?

A la tête de l'Etat, dans les grands bureaux des sociétés, dans les préfectures et les états-majors politiques, on s'est dit que cela passerait une fois de plus. Il y aurait cette fois encore des manifestations, des grèves, des incidents, des populations alertées, puis la lassitude, l'émiettement, l'accablement, chacun seul face à son chômage, sa misère, sa solitude — toutes ces bonnes choses qui font que la télévision, la radio, les journaux vont s'occuper ailleurs, et que tout cela n'existe plus. On a décidé de frapper fort, d'un coup sec derrière la nuque, comme à l'abattoir : vingt mille emplois supprimés, cinquante ou soixante mille chômeurs d'un coup, bien plus à venir. Et sur toutes les chaînes de télévision, sur les ondes et sur les pages imprimées de grands journaux, le martelage incessant de ces deux ou trois fausses évidences économiques — si farouchement niées par les ouvriers sur place, mais qui les entend ? — au nom desquelles cette sidérurgie décrétée trop peu rentable et trop peu productive doit apparaître inéluctablement condamnée aux yeux du plus grand nombre.

Mais voilà que ces gens si calmes de Lorraine et du Nord sont devenus comme fous, qu'ils ont attaqué des commissariats, envahi des bureaux et des administrations, occupé des stations de radio, bloqué des trains et des routes. Voilà qu'ils prétendent ameuter la France entière.

Et si ce cri, pour une fois, était entendu, répercuté, amplifié ?

Si l'on se mettait à dire partout que l'argent doit servir à faire marcher les usines, et non à les fermer ?

Si l'on commençait à trouver intolérable que depuis quelques années un nombre croissant d'hommes et de femmes oubliés dans le pourrissoir du chômage se suicident, s'immolent parfois de façon atroce, par le feu ou en tuant leur famille ?

Ce qui est au point, il faut le reconnaître, dans le capitalisme, c'est la dilution des responsabilités. Vous pouvez crever dans votre coin, vous briser la tête contre les murs, atterrir à l'asile ou sombrer corps et biens, il y a peu de chances qu'on affiche quelque part le portrait du tortionnaire. C'est la faute à personne. A Mme Rentabilité. A M. Taux de croissance. A Mme Concurrence internationale. Ce totalitarisme-là ne fait pas recette, en ce moment, dans la production quotidienne de campagnes d'indignation que nous propose le monde des idées, de la culture et de l'information.

Longwy n'est qu'à 350 kilomètres de Paris. C'est trop près, je sais, pour qu'il soit de mise de parler des droits de l'homme. Quand même, si l'on faisait une entorse à la bienséance ?

Un bateau pour Longwy !

ROBERT LINHART.

Si de nouvelles grèves perturbaient les centres de tri postaux le gouvernement prendrait les mesures nécessaires

déclare M. Barre

« *Les entreprises qui ont des projets d'investissement nécessaires à leur développement et à leur compétitivité doivent être encouragées pour que ceux-ci puissent être réalisés sans retard* » déclare M. Barre dans une interview publiée par *l'Aurore*. « *Tel est le sens des mesures qui ont été prises en septembre 1978 en faveur de l'investissement*, ajoute le premier ministre. *Le gouvernement poursuivra en 1979 son action dans cette direction.* »

Interrogé sur le coût du crédit, M. Barre poursuit : « *Comme notre monnaie inspire désormais confiance, les taux d'intérêt peuvent être maintenus à des niveaux moins élevés qu'il y a deux ans.*

» *La détente des taux d'intérêt a été répercutée par les organismes de crédit à la consommation. Ils ont décidé, le 1er janvier dernier, de réduire de 18,8 % à 17,3 % le taux d'intérêt des crédits à la consommation. A mon avis, ce taux demeure encore élevé. J'ai demandé au ministre de l'économie d'étudier attentivement les conditions d'exercice de l'activité de ces établissements et de prendre les mesures nécessaires pour favoriser la concurrence et assurer une meilleure information des emprunteurs. En ce qui concerne les autres taux d'intérêt, le gouvernement conduit une politique de vérité. Il ne favorisera pas une baisse artificielle des taux. Ceux-ci ne doivent pas être inférieurs au taux d'inflation. (...) Pour que les taux puissent continuer à baisser, il faudra que de nouveaux progrès soient enregistrés dans la lutte contre la hausse des prix.* »

Le premier ministre a apporté sur différents autres sujets les précisions suivantes :

● TAXE PROFESSIONNELLE : « *Je n'ai personnellement aucune sympathie pour la taxe professionnelle telle qu'elle existe aujourd'hui. Elle fait partie de l'héritage fiscal que j'ai reçu en 1976 (taxe conjoncturelle sur les entreprises ; imposition des plus-values mobilières ; taxe professionnelle) et que je me suis efforcé depuis 1977 de régler du mieux que j'ai pu (...). La charge que la taxe fait peser sur les entreprises s'est considérablement accrue pour deux raisons. La première tient à l'augmentation générale de la fiscalité locale qui résulte du gonflement excessif des budgets votés par les élus locaux. La seconde tient aux allégements consentis par la loi de 1975 aux commerçants et aux artisans. Je ne veux pas dire que des allégements n'étaient pas nécessaires. Je crois, en toute objectivité, qu'ils ont été trop importants (...). L'éventail des taux d'une commune à l'autre est excessif. Leur rapprochement est donc nécessaire. Il ne peut être atteint à mon sens que de deux manières : soit en procédant à une profonde modification de l'affectation de la taxe — et je ne vous cache pas qu'à mon avis l'affectation de la taxe devrait être départementale et non communale ; soit en instituant une réelle solidarité entre les communes riches en taxe professionnelle et celles qui sont plus défavorisées au moyen d'un fonds de péréquation (...). Je souhaite qu'on puisse en finir cette année avec la réforme de la taxe professionnelle. Nous vivons depuis 1976 dans un régime transitoire qui a coûté au Trésor public 4 milliards de francs environ. De surcroît, les entreprises doivent pouvoir être fixées sur la fiscalité qui s'applique à elles sur le plan local.* »

● GRÈVES : « *L'opinion ne comprend pas que certains travailleurs des services publics, qui bénéficient à la fois de la sécurité de l'emploi, du maintien et même d'une certaine progression du pouvoir d'achat grâce à la politique contractuelle, désorganisent par des grèves injustifiées la vie des entreprises et des particuliers. (...) Le gouvernement est plus que quiconque respectueux du principe et de l'exercice du droit de grève. Il n'en attend pas moins des agents des services publics qu'ils fassent preuve de responsabilité.*

» *La récente grève de certains centres de tri, qui est d'ailleurs maintenant terminée, est caractéristique du comportement d'une petite minorité d'agents qui, par leur action, entraînent des difficultés pour les entreprises. Le secrétaire d'Etat aux postes prend, cas par cas, des dispositions pratiques pour atténuer les effets de ces mouvements. Mais si de telles actions devaient se multiplier ou s'étendre, le gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour sauvegarder, dans l'intérêt de tous, le fonctionnement des postes, dont la vocation première est d'être au service du public.* »

● EMPLOI : « *La décision d'engager un programme de recrutement de cadres âgés a été arrêtée dans son principe au conseil des ministres du 6 septembre 1978.*

» *Le délai de six mois nécessaire au ministre du travail pour la préparation des textes correspondants s'explique par le souci d'organiser, à l'occasion de ces recrutements, des expériences ayant valeur d'exemple. Au cas particulier, il faut habituer les administrations et les entreprises à changer leurs habitudes de recrutement, qui les conduisent à embaucher des jeunes qui viennent d'obtenir leurs diplômes.*

» *Je ne suis pas certain que la procédure d'un sommet sur l'emploi, un moment évoquée par la C.G.C., puisse être retenue. En effet, les organisations patronales et syndicales n'y sont pas unanimement favorables.* »

● INEGALITES : « *Notre pays souffre encore d'inégalités injustifiées. Nous devons progresser vers plus de justice. Nous pourrons y parvenir en évitant de recourir à des procédés de spoliation, en veillant à ce que la redistribution des revenus ne fasse pas disparaître, comme en d'autres pays, l'incitation au travail et l'incitation à l'épargne en respectant l'attachement des Français à la constitution d'un patrimoine et à sa transmission à leurs enfants.* »

● *M. Thierry Jeantet*, secrétaire national des radicaux de gauche, déclare à propos de l'attitude de M. Barre : « *En méprisant aussi bien les appels des élus au Parlement il y a une semaine qu'aujourd'hui les mises en garde des syndicats,* [le premier ministre] *se pose en provocateur. A force de vouloir mettre tout le monde hors jeu en restant aveugle et sourd,* [il] *finira par mettre la démocratie en danger...*

M. SÉGUY : nous n'accepterons jamais l'unité d'inaction

« *Il y a longtemps que nous avons pris la décision d'organiser la marche sur Paris, dans le prolongement des actions des sidérurgistes* », a déclaré M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., à Antenne 2, le 22 mars. « *Comme toujours dans des circonstances où les travailleurs luttent, d'aucuns essaient de taxer ces actions, dont le caractère revendicatif est évident, d'actions de caractère politique, avec des buts inavouables ou inavoués.*

» *Cette action devrait donner à réfléchir au gouvernement et au patronat de la sidérurgie. Elle exercera une pression de plus sur les instances gouvernementales et patronales qui auraient pu supputer un découragement, une lassitude parmi les travailleurs de la sidérurgie. (...) Il n'en est rien.*

» *Nous regrettons que la C.F.D.T. ne soit pas dans cette action avec nous. Elle ne propose rien d'autre à la place. Nous espérons qu'après cette attitude négative qui, d'ailleurs, a été contestée fortement par de nombreuses organisations de la C.F.D.T. engagées dans cette marche avec les travailleurs et les organisations C.G.T., les dirigeants de la C.F.D.T. seront amenés à réfléchir.* »

Mais « *rien ne saura nous décourager dans nos démarches unitaires* », a conclu M. Georges Séguy. « *Nous n'accepterons jamais l'unité d'inaction.* »

● *Les mesures gouvernementales en faveur des sidérurgistes* ont été de nouveau précisées aux organisations syndicales, jeudi 22 mars, par M. Oheix, délégué à l'emploi. Ces mesures, a-t-il dit, seront financées par les pouvoirs publics, dans le cadre d'une convention qui va être négociée entre les syndicats et le patronat. Il s'agit notamment de la retraite à 55 ans et de la garantie de ressources « pour licenciement économique » pendant un an, puis de 70 % du salaire. Les personnes occupant un emploi pénible, les handicapés et les malades pourront, s'ils le veulent, bénéficier de mesures du même ordre à 50 ans. Les sidérurgistes qui quitteraient volontairement leur emploi entre mars et juillet 1979 recevront une prime supplémentaire de 50 000 francs. Des comités de bassins (salariés, employeurs, services publics) seraient mis en place, en avril, pour rechercher les mesures propres à préserver ou à restaurer l'emploi dans les zones en difficulté.

● *M. Boulin et la marche sur Paris.* — C'est « *par des mesures ponctuelles et non par des marches sur Paris* » que l'on pourra régler les problèmes de la sidérurgie, qui doivent être traités « *avec réalisme* », a déclaré le ministre du travail et de la participation, à R.T.L., le 22 mars. Reprenant l'expression de « *marche des cantonales* », M. Boulin a conclu : « *Comme l'a dit M. Edmond Maire, une telle marche n'a rien à voir avec les problèmes des sidérurgistes.* »

● *Le parti socialiste et la marche du 23 mars.* — « *Qui peut trouver choquant que le parti socialiste apporte aujourd'hui son soutien public à la marche des sidérurgistes ?* nous écrit M. Bachy, secrétaire national du P.S. *Au nom de quel principe peut-on aujourd'hui suggérer que le parti socialiste trahit tel ou tel parce qu'il prend simplement position ? Comment peut-on suggérer que cette position n'est pas celle de tout le parti, alors que le bureau exécutif a été unanime pour la prendre ? Qu'on le dise tout net : le parti socialiste n'entend être suiviste à l'égard de quiconque.* »

UR PARIS

u pour Longwy !

LES AUTRES CONFLITS

A Saint-Étienne

LE PERSONNEL DE LA CAISSE D'ASSURANCE-MALADIE RETIENT PENDANT DIX HEURES LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

De notre correspondant

Saint - Etienne. — Jeudi 22 mars, de 9 h. 30 à 20 heures, le personnel de la caisse primaire d'assurance-maladie de Saint-Etienne a retenu dans les locaux le conseil d'administration au complet, soit neuf représentants du collège salariés et neuf du collège employeur, ainsi que le directeur et le sous-directeur. Les organisations syndicales C.G.T., C.F.D.T., F.O. voulaient que le conseil d'administration, réuni en session normale, examine et approuve leurs revendications, portant essentiellement, depuis septembre dernier, sur l'embauche de cinquante nouveaux employés au moins. Cette revendication s'appuie sur le fait que la caisse accusait au 10 mars un retard de quarante-cinq mille dossiers. Pour contraindre le conseil d'administration à inscrire leurs réclamations à son ordre du jour, les six cents personnes présentes à la caisse se sont massées dans les couloirs, plusieurs d'entre elles occupant la salle de réunion.

La situation est restée bloquée tout l'après-midi, le directeur et les membres du collège employeur étant, selon leurs dires, prisonniers et n'ayant pu ni boire ni manger. Vers 20 heures, une compagnie de C.R.S. et une cinquantaine de policiers en civil ont enfoncé à coups de barres de fer la porte d'entrée vitrée de la caisse, expulsant sans incidents majeurs les occupants et libérant les membres du conseil d'administration retenus depuis le matin dans les locaux.

● *Le centre informatique du Crédit du Nord*, boulevard Richard-Lenoir à Paris a été évacué par la police, jeudi 22 mars, sans qu'il y ait eu d'incidents. Les grévistes de cet établissement s'inquiètent des projets éventuels d'informatisation et de leurs conséquences sur l'emploi.

● *Le personnel de la société EFA* (Études et fabrication aéronautiques) de Clichy (Hauts-de-Seine) occupe son entreprise pour s'opposer à cent trente licenciements récemment décidés par la direction. Cette société (deux cents salariés) est spécialisée dans la fabrication de parachutes.

● *Quelque quatre cents salariés de l'usine « Grundig »* de Fleurance (Gers) ont manifesté jeudi à Auch contre la fermeture de leur entreprise. Tous sont menacés de chômage, tout comme le personnel des usines de constructions métalliques « Castel et Fromaget » qui se sont joint Fromaget » qui s'est joint à la manifestation.

A Mulhouse

DES GRÉVISTES METTENT A SAC UNE PARTIE DES LOCAUX DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

(De notre correspondant.)

Mulhouse. — Jeudi 22 mars, une quinzaine de personnes ont saccagé une partie des locaux de la Société industrielle de Mulhouse, qui abrite, entre autres, le siège de l'Union patronale du Haut-Rhin et de la chambre patronale de la mécanique. Vitres brisées, tableaux lacérés, meubles endommagés, constituent l'essentiel des déprédations commises par un groupe d'hommes en bleu de travail qui étaient sortis des rangs des quelque cinq cents grévistes manifestant devant la Société industrielle.

Cette manifestation s'inscrivait dans le cadre de la lutte entreprise depuis le 2 février dernier par la cinquantaine d'ouvriers de l'atelier de montage des métiers à tisser à aiguilles volantes de la S.A.C.M. (Société alsacienne de construction mécanique) qui emploie quatre mille quatre cents personnes.

Cet acte de violence a été condamné à la fois par le patronat comme par les délégués syndicaux C.G.T. et C.F.D.T. de la S.A.C.M., qui, dans une déclaration commune, soulignent que *« tels excès ne peuvent être admis, même s'ils sont l'expression de la colère »*. Ces mêmes délégués rejettent l'essentiel de la responsabilité sur la direction de l'entreprise et sur la chambre patronale de la mécanique du Haut-Rhin avec laquelles aucun accord n'a été signé depuis trois ans.

51,9 % DES OUVRIERS TRAVAILLENT QUARANTE HEURES OU MOINS PAR SEMAINE

Les effectifs dans les établissements industriels et commerciaux de dix salariés et plus ont diminué de 0,8 % au cours du quatrième trimestre 1978 et de 1,1 % en un an. Selon le ministère du travail, qui publie ces résultats, cette évolution « compte tenu du biais systématique et négatif de l'enquête », correspond probablement à une quasi-stabilité au cours de l'année 1978. La baisse observée au cours du quatrième trimestre 1978 (— 0,8 %) est en tout cas « à mi-chemin entre la baisse enregistrée un an auparavant pour la même période (— 1 %) et celle observée pour le quatrième trimestre depuis dix ans (— 0,6 %).

Quant à la réduction de la durée moyenne du travail, passée de 41,4 heures au 1er octobre 1978 à 41,2 heures au 1er janvier 1979 (41,8 heures un an auparavant), elle se traduit par une nette progression du nombre de salariés travaillant quarante heures ou moins par semaine : en janvier 1979, 51,9 % des ouvriers (71,3 % des employés) pratiquaient la semaine de quarante heures ou moins, au lieu des 47,2 % des ouvriers en janvier 1978 (68,1 % des employés).

A la S.N.C.F.

DIX-SEPT TRAINS SONT SUPPRIMÉS AU DÉPART DE PARIS-AUSTERLITZ

En raison de la grève de vingt-six heures, à compter de ce vendredi 23 mars à 12 heures, déclenchée par les agents de conduite C.G.T., C.F.D.T. et autonomes du réseau sud-ouest, la direction de la S.N.C.F. annonce la suppression de treize trains le premier jour, 23 mars, au départ de Paris, soit : 13 h. 05 pour Brive ; 13 h. 15 pour Orléans; 13 h. 37 pour Tours; 13 h. 53 pour Irun ; 16 h. 50 pour Bordeaux ; 16 h. 33 pour Brive ; 16 h. 50 pour Irun ; 17 h. 45 pour Toulouse ; 18 h. 16 pour Poitiers ; 18 h. 35 pour Bordeaux ; 18 h. 44 pour Tours; 21 h. 45 pour Tarbes; 23 h. 40 pour La Rochelle.

Samedi 24, seront encore supprimés les trains de 7 h. 41 pour Toulouse, de 7 h. 51 pour Bordeaux, de 10 h. 17 pour Tours et de 13 h. 15 pour Orléans.

Le service de banlieue pourrait subir des perturbations.

LE CHOMAGE A LÉGÈREMENT DIMINUÉ EN FÉVRIER POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE.

Tous les Etats membres ont enregistré une baisse du chômage en février, relève l'office statistique des Communautés européennes. Avec 6,4 millions de personnes inscrites auprès des bureaux de placement de la Communauté, le taux de chômage par rapport à la population active est passé de 6,1 % à 6 %.

En diminution de 3,2 % par rapport au mois précédent, le chômage a décru plus rapidement en Allemagne fédérale que dans l'ensemble de la Communauté. La diminution la plus faible est enregistrée au Royaume-Uni (— 0,2 %), la France (— 1,1 %) et la Belgique (— 1,2 %) se rapprochant du taux moyen de baisse, qui est de 1,4 %.

Par rapport à février 1978, le nombre de chômeurs s'est accru dans la Communauté d'environ cent soixante dix mille personnes, ce qui correspond à une croissance de 2,7 %. Cela recouvre une évolution très différente d'un Etat à l'autre : diminution au Danemark (—10,3 %), en Allemagne fédérale (—7,4 %), au Luxembourg (—6,9 %) et en Grande-Bretagne (—3,8 %) ; augmentation très forte en France (+ 21,1 %), plus faible en Italie (+ 5,7 %), en Belgique (+ 5,1 %) et aux Pays-Bas (+ 3,1 %).

AGRICULTURE

L'assemblée générale de producteurs de porcs

La crise ? Quelle crise ?

La crise du porc existe-t-elle vraiment ? Le revenu des producteurs a-t-il réellement baissé de 9 % en francs constants en 1978 et le déficit du commerce extérieur dans ce secteur a-t-il atteint 2,7 milliards de francs ? Après les manifestations organisées ces dernières semaines par les producteurs, on avait pu penser que l'assemblée générale de la Fédération nationale porcine, réunie le 22 mars à Paris, serait pour le moins houleuse. Il n'en a rien été, et si des affrontements verbaux ont eu lieu ils ont surtout opposé « pro » et « anti » F.N.S.E.A. La crise du porc serait-elle d'abord celle du syndicalisme paysan ?

Pour résoudre les problèmes posés aux producteurs de porcs, une seule solution : l'interprofession. Celle-ci est devenue le maître-mot des éleveurs qui y voient l'outil unique et seul susceptible de lutter contre les véritables machines de guerre que sont les organisations commerciales hollandaises et danoises. Mais pour être efficace l'interprofession doit bénéficier de l'engagement des pouvoirs publics seuls capables d'imposer aux membres de la filière, du céréalier au charcutier, la discipline nécessaire. M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture, est venu dire à l'assemblée que telle n'était pas la conception du gouvernement, laissant en outre paraître son pessimisme quant à l'issue des négociations sur les prix agricoles du lundi 26 et du mardi 27 mars prochain. Coup de houle ? Sifflets ? Non, le ministre a été, timidement il est vrai, applaudi.

Autre leitmotiv des producteurs de porcs : les distorsions de concurrence qui trouvent leur origine dans les montants compensatoires monétaires et sont favorables aux Hollandais, aux Danois et aux Allemands. Examen froid du dossier, analyse politique lucide, les dirigeants de la F.N.P. concluent à l'impossibilité d'obtenir immédiatement la suppression des M.C.M. Ils se rabattent sur la révision de l'assiette de calcul qui devrait se traduire par une division par deux des M.C.M. français, par quatre des M.C.M. allemands et par dix des M.C.M. hollandais. Le dossier est solide, mais son examen traîne depuis plusieurs mois.

A période de crise solution de crise. Les céréaliers français, pour lesquels l'alimentation porcine représente un débouché considérable, sont invités à faire jouer la solidarité de la grande famille paysanne. Le thème rassembleur facilite les effets de tribune. Mais il ne satisfait pas ce représentant du Pas-de-Calais qui s'inquiète de devoir payer dans le Nord les céréales plus cher que dans le reste de la France. Et on ne voit pas poindre l'amorce d'un début de solidarité effective.

Il y a quelques mois encore, les pouvoirs publics, à la demande du président de la F.N.S.E.A., M. Debatisse, ont nommé un *« Monsieur porc »*. Il semble que *ni* lui *ni* la fédération porcine n'aient de solution à proposer pour éviter que se poursuive le double mouvement auquel on assiste : renforcement du potentiel de production et de transformation dans les pays à monnaie forte, et abandon progressif des petits élevages en France au profit d'unités de plus en plus importantes et concentrées dans l'Ouest. Si l'on en juge par la combativité des responsables de la politique agricole et les résolutions sages et très techniques adoptées à l'assemblée générale des producteurs de porcs, ça ne doit pas être si grave...

JACQUES GRALL.

Quatre décrets renforcent sensiblement la sécurité du travail dans les entreprises

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, et M. Cabanes, directeur des relations du travail, ont commenté, jeudi 22 mars, les quatre décrets publiés au *Journal officiel* du même jour. Ces décrets, pris en application de la loi du 6 décembre 1976, après consultation approfondie de la commission supérieure de la prévention des risques professionnels, améliorent sensiblement la politique de prévention.

● *Le droit à la formation à la sécurité* est une nouveauté importante. Désormais, tous les nouveaux salariés embauchés, ceux qui changeront de poste ou de technique de travail, mais aussi les intérimaires et les personnes qui reprennent leur activité après une absence d'au moins vingt et un jours devront recevoir une formation sur la sécurité du travail. Cette formation dispensée, au sein de l'entreprise, par l'encadrement devra porter sur la circulation des hommes et des produits, l'exécution des tâches et les mesures à prendre en cas d'accident. Si cet enseignement s'intègre dans un programme plus vaste, il pourra être financé au titre de la taxe sur la formation.

● *Les substances et produits dangereux*, qui sont à l'origine de 68 % des maladies professionnelles, font désormais l'objet d'une réglementation plus rigoureuse. Avant de lancer un nouveau produit dangereux, les fabricants devront déposer un dossier dans un laboratoire agréé par le ministère et celui-ci pourra, le cas échéant, s'opposer à sa mise en circulation. Pour les substances déjà utilisées, le ministère pourra faire procéder à des enquêtes, et en cas d'urgence suspendre leur utilisation.

● *Les machines dangereuses* nouvelles (presses, scies, etc.) devront, elle aussi, être agréées, le fabricant devant soumettre un cahier des charges aux services spécialisés du ministère, lequel pourra procéder à une vérification de conformité des prototypes. Les vendeurs devront aussi certifier à l'acheteur que la machine est conforme aux règles générales de sécurité. S'il s'avère par la suite qu'il n'y a pas conformité, la vente sera réputée nulle à la charge du vendeur. Pour les machines déjà en fonctionnement, un contrôle accru est également prévu.

● *Le service médical du travail* dans les entreprises est assujetti à à nouvelles règles, destinées à renforcer ses interventions en usine ou dans les bureaux. Un décret prévoit notamment que tous les services inter-entreprises devront être soumis à l'agrément du ministère dans un délai d'un an, et cet agrément sera limité à une durée maximale de cinq ans. Les syndicats seront mieux représentés dans les conseils de gestion de ces centres inter-entreprises. Le médecin du travail devra consacrer une heure de présence pour vingt employés au lieu de vingt-cinq actuellement et le tiers de son temps à des visites dans les ateliers et bureaux.

Toutes ces mesures sont assorties d'une campagne télévisée au cours de ce mois puis en septembre pour sensibiliser le public à ce problème, car les accidents du travail *« ne sont pas une fatalité »*, a souligné M. Robert Boulin.

● *Le nombre des accidents mortels du travail en Allemagne fédérale* a été en 1978 le plus bas enregistré depuis 1949. Selon l'association professionnelle de l'industrie et de l'artisanat, mille neuf cent vingt-cinq accidents mortels liés directement au travail ont été recensés, soit soixante-quatre de moins qu'en 1977. — *(A.F.P.)*

AUTOMOBILE

En cinq ans

RENAULT ARGENTINE INVESTIRA 430 MILLIONS DE FRANCS

Renault Argbentine, l'une des principales filiales du constructeur français, a annoncé le licenciement de 48 ouvriers de son usine de Lordoba. Cette décision est une conséquence de la grève qui paralyse depuis une semaine l'activité du constructeur d'automobiles. Le licenciement, précise-t-on de source officielle argentine, est conforme à l'application de la réglementation du travail actuelle qui interdit le droit de grève.

M. Bernard Vernier-Palliez, P.-D.G. de la régie Renault, a annoncé le 21 mars, à Buenos-Aires, que la Régie avait décidé de développer les capacités de production de sa filiale. Le plan de développement sur cinq ans de Renault Argentine atteindra 100 millions de dollars (430 millions de francs environ) et sera financé par autofinancement et par emprunt sur le marché financier argentin. Renault Argentine emploie au total 17 000 salariés. En 1978, elle a fabriqué 32 000 voitures, dont 10 % ont été expédiés en pièces détachées au Chili et en Uruguay pour être montées sur place.

ÉNERGIE

Faute de pouvoir s'approvisionner en pétrole

DES COMPAGNIES AÉRIENNES AMÉRICAINES ANNULENT DES VOLS

New-York *(A.F.P.)*. — Deux importantes compagnies aériennes américaines, United Airlines et Delta, ont récemment annoncé de nombreuses annulations de vols en raison de difficultés qu'elles éprouvent à s'approvisionner en carburant.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE LYONNAISE IMMOBILIÈRE

Les recettes locatives de l'exercice 1978 ont atteint 44 701 000 F, enregistrant ainsi une hausse de 7,37 %. A ce montant devraient s'ajouter 2 200 000 F d'indemnités compensatrices.

Accusant une légère progression par rapport à 1977, le bénéfice net ressort à 30 346 340 F, dont 1 014 136 F de plus-values nettes à long terme.

Au 31 décembre 1978, la Compagnie lyonnaise immobilière possédait 3 716 appartements représentant une surface habitable de 277 648 mètres carrés et 17 902 mètres carrés de bureaux et locaux commerciaux.

La pause enregistrée dans les résultats de la société en 1978 est due principalement à des facteurs conjoncturels et vraisemblablement temporaires : certains investissements commerciaux ont fait l'objet d'une occupation partielle tandis que les dépenses d'entretien étaient plus importantes cette année.

C'est pourquoi le conseil d'administration proposera à l'assemblée des actionnaires de maintenir le dividende à son niveau de 1977, soit 9 F (dont 2,09 F exonérés d'impôts).

Un accroissement des résultats susceptible de permettre la reprise de la progression du dividende est attendu d'une meilleure occupation des bureaux et de la politique d'arbitrage des éléments les plus anciens du patrimoine.

FINANCIÈRE SOFAL

Le conseil d'administration réuni le 16 mars 1979 a arrêté le bilan et les comptes de l'exercice 1978.

Le bilan porte trace de la réévaluation des immobilisations amortissables effectuées par application des indices officiels, ce qui est apparu conforme à la valeur économique des biens considérés. L'écart de réévaluation ressort à 13 986 420 F, s'ajoutant à l'écart de 14 318 505 F résultant de la réévaluation des actifs non amortissables réalisée en 1977.

Après amortissements, provisions et 31 443 835 F d'impôts sur les sociétés (contre 23 524 705 F), le bénéfice net de l'exercice est de 17 022 928 F (contre 13 273 256 F).

Le conseil proposera à l'assemblée générale des actionnaires du 11 mai la distribution d'un dividende net de 17 F (contre 13,60 F) pour un revenu global de 25,50 F (contre 20,40 F) comprenant l'impôt versé au Trésor.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'INDUSTRIE ET DE PARTICIPATIONS

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de M. Jean Droulers, a approuvé les comptes du premier exercice de la société qui, exceptionnellement, s'est déroulé du 3 octobre 1977 au 31 décembre 1978.

Après amortissement de 6 420 806 F, le bénéfice d'exploitation s'élève à 80 589 802, correspondant sensiblement aux revenus du portefeuille (pour la seule année 1978, ceux-ci ont représenté 67 millions de francs).

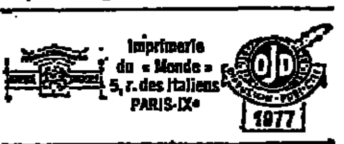
Le compte de pertes et profits a notamment supporté la contrepartie de l'effort particulièrement important d'assainissement financier de certaines filiales, réalisé au cours de l'exercice. Après reprise de provisions devenues sans objet ou constituée à cet effet, pour un montant global de 47 millions de francs, il se traduit par un résultat positif de 3 053 138.

Tenant compte de la situation générale de la compagnie, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale, qui sera réunie le 23 mai prochain, la distribution d'un dividende de 7 F par action qui sera prélevé sur la prime d'apport. Compte tenu de l'avoir fiscal de 3,50 F, il représentera un revenu global de 10,50 F par action.

CESSATION DE GARANTIE

La COOPERATIVE DE GESTION FINANCIERE D'ORGANISMES IMMOBILIERS (COOPE-FI), S.A. coopérative à capital variable, dont le siège est à Paris-8e, 57-59, boul. Malesherbes, immatriculée au registre du commerce de Paris, sous le no B 582 018 958, fait savoir que la garantie qu'elle avait précédemment accordée à l'OMNIUM DE GESTION IMMOBILIERE DE L'ILE-DE-FRANCE (OGIF), société anonyme au capital de 118 234 400 F, dont le siège social est à Paris-8e, 39, avenue de Friedland, immatriculé au registre du commerce sous le no 602 052 359, au titre de « gestion immobilière » visée par la loi no 70.9 du 2 janvier 1970, prendra fin dans un délai de trois jours francs à compter de la présente publication vis-à-vis de l'OGIF et dans un délai de trois mois à compter de la même date vis-à-vis des tiers (articles 44 et 45 du décret du 20 juillet 1972). La présente publication rendue obligatoire par les articles précités, n'emporte aucune appréciation concernant la solvabilité et l'honorabilité de l'OGIF.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



FISCALITE

AFFAIRES

S.O.S. canards boiteux...

III. — Médecins malgré eux

par VÉRONIQUE MAURUS

Plus de mille entreprises françaises défaillent chaque mois. Pour des raisons souvent différentes, mais généralement liées à des erreurs du responsable de la firme. Actuellement, une seule sur cent est sauvée ; quarante-neuf autres, pourtant, pourraient ou devraient l'être. L'expérience montre que le traitement tardif est peu efficace (« le Monde » des 21 et 22 mars). La procédure judiciaire vaut-elle mieux ?

« *Monde balzacien* », « *repaire de vautours* », « *inefficaces* », « *incompétents* », c'est peu dire que les tribunaux de commerce ont mauvaise réputation. Fondés il y a quatre siècles par Michel de l'Hospital, ils restent souvent, à l'exception des plus gros d'entre eux, un nid de notables soucieux de respectabilité, plus désireux de décrocher la Légion d'honneur que d'étudier à fond le droit des faillites (1). « *Les juges sont soit disponibles et incompétents, soit compétents et indisponibles* », plaisante un haut fonctionnaire. C'est un peu vrai.

Si le président du tribunal de commerce de Besançon n'avait pas été septuagénaire, juriste d'occasion et... horloger dans le civil, l'affaire Lip n'aurait peut-être pas fait la « une » des journaux pendant des mois. Trois ans auparavant, le redressement de la société Braud avait failli capoter parce que le président du tribunal de commerce, teinturier *de son état*, avait, *dans un premier temps*, refusé le plan proposé par l'IDI, avant de se nommer lui-même — on est jamais si bien servi... — commissaire à l'exécution dudit plan (honoraires : 4 000 francs par mois).

Les « bavures » graves sont heureusement rares. La plupart des juges consulaires, gens honnêtes, pragmatiques et compréhensifs, s'entourent de précautions et font appel à des compétences extérieures lorsqu'ils se sentent dépassés. Dans les tout petits tribunaux (plusieurs dizaines ne jugent qu'une cinquantaine de cas par an), c'est le greffier, un comptable, un avocat ou le président du tribunal civil qui viennent à la rescousse. Dans les plus gros, les syndics, experts, avocats d'affaires et administrateurs judiciaires font la pluie et le beau temps pour les affaires courantes. Pour les plus gros dossiers, les pouvoirs publics conseillent... Dans des affaires comme Manufrance ou Boussac, l'expérience enseigne qu'on connaît mieux les décisions importantes en téléphonant la veille, ou trois jours avant, au ministère des finances plutôt qu'au tribunal le jour du jugement !

Syndics des villes et syndics des champs

Profession honnie entre toutes, les syndics et administrateurs judiciaires sont relativement peu nombreux : deux cent quatre-vingt-dix au total, auxquels il faut ajouter environ cent soixante avocats remplissant ce rôle à titre complémentaire, soit — *grosso modo* — deux auxiliaires de justice par tribunal de commerce. On leur reproche généralement de se payer — grassement — sur la dépouille de l'entreprise, de cumuler leur mandat avec d'autres, incompatibles, d'être trop peu nombreux, donc débordés, et incompétents. Ce n'est que partiellement vrai.

Il faut distinguer les « *syndics des villes* » et les « *syndics des champs* ». Dans les micro-tribunaux de province, les affaires ne sont pas assez nombreuses pour « *nourrir* » plusieurs — voire même un seul — syndics à plein temps. Ceux-ci sont donc, la plupart du temps, contraints, pour vivre, d'exercer des fonctions annexes : comptable, avocat, administrateur judiciaire (sauf à Paris, Lyon et Marseille, où il existe des spécialistes), commissaires aux comptes, etc. Peu nombreux, ils bénéficient donc parfois d'un monopole de fait auprès des tribunaux. On arrive ainsi à des situations absurdes. Tel syndic chargé de représenter les intérêts des créanciers d'une entreprise est en même temps avocat ou expert-comptable de son concurrent direct, quand ce n'est pas de ladite société ! Dans de très petits tribunaux, les syndics, peu accoutumés à traiter d'affaires compliquées, et donc mal formés, s'avèrent vite dépassés en cas de « gros coups ». Résultat : ils ont tendance à se cantonner dans ce qu'ils savent faire : liquider.

Dans les grands tribunaux, il en va autrement. Les études de syndics sont généralement nombreuses, fort prospères... et débordées. « *Nous avons dix-huit syndics, vingt-cinq vivraient bien* », reconnaît le président du tribunal de Paris. Les cumuls sont rares, voire inexistants, mais les syndics n'ont généralement pas le temps de consacrer à chaque affaire l'attention nécessaire. A cause différente, même effet : les syndics des villes sont également enclins à liquider l'entreprise plutôt qu'à prolonger une exploitation délicate et aléatoire. Ils ont, à ce faire, doublement intérêt : d'une part, la liquidation demande moins de temps — donc coûte moins cher — que la gestion ; d'autre part, la rémunération qu'elle leur assure (fonction du passif vérifié et des actifs réalisés) est beaucoup plus substantielle et surtout moins aléatoire que celle provenant de l'exploitation directe (un pourcentage sur les recettes brutes). L'expérience le montre : dans neuf cas sur dix, les syndics liquident.

« *Mais nous engageons de plus en plus notre responsabilité financière !* » explique un jeune syndic, véhément. Et d'exposer le cas de l'affaire S., en règlement judiciaire : « *L'échéance fixée par le tribunal pour la poursuite d'exploitation est le 20 janvier. D'ici là, il faut, pour tourner et présenter un catalogue, commander des matières premières en grosses quantités. Si le tribunal refuse, je reste avec 20 millions de commandes livrées et inutilisables sur les bras !* »

Les « bavures » sont rares

Le plus récent, cité d'ailleurs dans une conférence de presse par M. Alain Peyrefitte, est celui de M. Guy Steiger, syndic à Colmar, qui s'est retrouvé en correctionnelle en juin dernier pour avoir conservé plus longtemps qu'il ne fallait — et touché des intérêts sur — les sommes qui, à l'occasion des liquidations, transitaient par ses comptes personnels.

« *Il y a moins de syndics condamnés que de médecins* », triomphe curieusement un professionnel. Reste que le contrôle des tribunaux sur les activités de ces « *auxiliaires* » est, la plupart du temps, approximatif. « *La plupart des opérations du syndic nous échappent, mais c'est un auxiliaire de justice que nous avons toutes raisons de croire honnête* », déclarait récemment le juge commissaire chargé de viser, chaque trimestre, les rapports du syndic de Colmar cité plus haut. Edifiant...

Les seuls reproches vraiment fondés à l'égard de ces « *mal aimés* » concernent leur formalisme excessif, leur lenteur et leur compétence relative en matière de gestion. Il faut entendre Mme Francine Gomez, P.-D.G. de Waterman, tempêter contre l'« *ignoble Me X...* », avec lequel elle a eu maille à partir lorsqu'elle a repris une société déconfite ! « *Il y avait deux cents licenciements à faire. Quand on a demandé à Me X... de participer aux réunions avec les syndicats, il a refusé. Il avait peur. Il n'a vu personne et il a envoyé toutes les lettres de licenciement par la poste. Cela a failli provoquer un drame.* »

Ce n'est pas tout. « *Finalement,* dit-elle, *on a fini par s'entendre sur le prix de reprise de la société. On s'est donné un mal de chien et on est arrivé à trouver un marché au Moyen-Orient pour liquider les stocks. Mais, comme nous n'étions pas propriétaire de la marque, il fallait que le syndic écrive à l'ancien agent de la société. Il a refusé et a demandé qu'on lui verse 750 000 F tout de suite. Or, on n'avait toujours pas signé officiellement l'acte de rachat — les quatre notaires concernés n'étaient pas encore parvenus, en six mois, à se rencontrer... Résultat : le syndic nous a privé de 2 millions de chiffre d'affaires (sur 25 millions au total). On a failli sauter à cause de ça !* »

Pourtant, l'« ignoble Me X... », est l'un des syndics les plus renommés de la place et peut difficilement être classé dans la catégorie des incompétents notoires. Mais rien dans la formation des syndics — essentiellement juridique — ne les prépare à la gestion. Leur tâche première — de même que le rôle assigné aux tribunaux de commerce par le droit des faillites — a été, de tout temps, de répartir le patrimoine de l'entreprise dans le meilleur intérêt des créanciers. Ils l'assurent bien en général. Le malentendu vient du fait que depuis 1974 on leur demande de plus en plus fréquemment de sortir de leur domaine.

Faire un diagnostic précis, redresser une entreprise en déconfiture, dénicher et convaincre des partenaires capables de reprendre le fardeau, sont des tâches ardues. Les meilleurs spécialistes s'y cassent les dents. Les syndics pataugent ou esquivent l'épreuve. C'est normal. Ce n'est pas leur métier. « *Les syndics liquident, sauf de trop rares concordats. C'est fâcheux, mais c'est ainsi. (...) Sauver une entreprise n'est pas un problème juridique, mais économique ; les juristes ne sont que des auxiliaires* », conclut M. Paisant, professeur à la faculté de droit du Mans.

Les deux projets de loi adoptés par le conseil des ministres le 21 mars vont dans le bon sens. Le premier prévoit, en effet, un regroupement de compétences juridiques dans les grands tribunaux de commerce, ce qui devrait permettre d'adapter les « moyens » judiciaires à la situation présente.



(Dessin de PLANTU.)

Le second distingue — enfin — la fonction de syndic de celle d'administrateur judiciaire, en limitant l'intervention des premiers aux entreprises mises en cessation de paiement, et en interdisant les cumuls avec d'autres occupations. Réforme souhaitable ? Sans aucun doute. Suffisante ? C'est une autre affaire.

Infirmeries et hôpital

Le rôle de la puissance publique ne s'arrête pas à l'écriture de la loi. Jusqu'à la fin 1973, l'Etat ne s'était guère préoccupé de la médecine des « canards boiteux », sinon au coup par coup, *sans doctrine bien définie* — et sans grand succès, — lorsque l'enjeu politique et social était de taille (les Forges d'Hennebont, Oller, etc.). La multiplication des défaillances d'entreprises, l'âpreté des conflits sociaux qui se développaient dans le sillage de la trop célèbre « affaire Lip », les cris d'alarme répétés du petit patronat, pris à la gorge par l'encadrement du crédit, provoquèrent une prise de conscience. A l'évidence, il fallait agir, et vite. Bon gré, mal gré, l'Etat ne pouvait plus laisser se développer sans intervenir les crises créées par les défaillances d'entreprises dans les zones « sensibles ».

Le gouvernement créa d'abord, en juillet 1974, des « infirmeries de province », les Codefi (comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises). Placés sous la présidence du trésorier-payeur général, ils devaient régler les crises de trésorerie des P.M.E. en facilitant l'obtention de crédits et de délais de règlement des charges fiscales et sociales. Dotés de peu de moyens (jusqu'à une date récente, leurs plafonds d'intervention étaient fixés à 200 000 F), ces « mini-hôpitaux » se sont en fait contentés, depuis quatre ans, d'apporter les « coups de pouce » nécessaires pour surmonter la crise passagère de « canards boiteux » pas trop mal en point. Au total, sept mille deux cent cinquante entreprises (soit un peu plus de la moitié des dossiers) ont été ainsi momentanément soulagées.

Les « infirmeries » n'étaient, à l'évidence, pas à la mesure du problème posé. On créa donc un hôpital, ou plutôt un service d'urgence, une sorte de SAMU pour entreprises malades. Ce fut le CIASI (Comité interministériel d'aménagement des structures industrielles) installé en novembre 1974. Réunissant toutes les semaines, sous la présidence du ministre de l'économie, sept hauts fonctionnaires (2) représentant les diverses administrations concernées, le CIASI fut doté d'un secrétariat permanent très léger (un secrétaire général et neuf rapporteurs). Il était chargé de coordonner l'intervention des pouvoirs publics dans les entreprises en difficulté posant *des problèmes d'emploi délicats*. Depuis plus de quatre ans, 60 % des dossiers difficiles qui lui ont été soumis ont pu être réglés, soit au total plus de cinq cents « réussites », concernant en majorité des entreprises moyennes (de cent à cinq cents salariés). Souple, rapide, efficace, disposant de larges moyens, le CIASI est donc vite apparu comme l'instrument idéal d'intervention. Son action n'échappe cependant pas à la critique. Ses qualités font aussi ses défauts.

Le CIASI dispense une médecine privilégiée, chère et limitée à une proportion infime de cas de force majeure. Un milliard cent mille francs de prêts du F.D.E.S. distribués en quatre ans, auxquels il faut ajouter une bonne partie des quelque 8 à 9 milliards de créances sur le Trésor ou la Sécurité sociale, gelées chaque année : la note est lourde. D'autant qu'elle n'a été partagée qu'entre cinq cents firmes, soit à peine 1 % des entreprises qui ont déposé leur bilan au cours de ces quatre années.

Centralisé par nature et par nécessité, cet organisme n'agit qu'au niveau de la réanimation, du bouche à bouche de la dernière heure. La « médecine préventive » lui est inaccessible. C'est essentiellement un fédérateur de bonnes — ou de mauvaises — volontés. Forcer la main des banquiers ou des principaux créanciers, convaincre les actionnaires de consentir les sacrifices nécessaires, et les dirigeants de plier bagage, éplucher le ban et l'arrière-ban des éventuels candidats à la reprise, voilà l'essentiel de sa tâche... ce qui lui vaut, d'ailleurs, une solide réputation de croquemitaine auprès du patronat et des organismes financiers. Il n'est, par contre, absolument pas équipé pour intervenir sur le terrain, au jour le jour, dans l'entreprise défaillante. Faute d'effectifs, il est contraint, en outre, pour établir un diagnostic ou pour gérer la crise, de se reposer sur les divers spécialistes — syndics, experts privés ou judiciaires, pompiers volants de tout poil — impliqués dans l'affaire. La prise de décision, dans ces conditions, s'appuie plus souvent sur l'intuition ou le flair que sur une analyse fouillée et exacte de la situation.

Que le CIASI soit installé dans les locaux du ministère des finances apparaît symbolique à bien des égards. Toutes les administrations concernées participent certes aux décisions ; mais l'optique reste beaucoup plus financière et « sociale » que réellement industrielle. Efficacité fait loi. Une politique de branche ou de filière est longue à mettre en place, et le CIASI a trop peu de temps pour s'en préoccuper réellement. Les grognements entendus çà et là dans les couloirs du ministère de l'industrie laissent supposer que ses décisions sont loin de faire toujours l'unanimité.

Si plusieurs candidats sont sur les rangs, le comité privilégie systématiquement, pour la reprise d'une affaire en difficulté, celui qui offre la surface et les garanties financières les plus larges. Ce n'est pas toujours celui qui, dans une perspective industrielle, apporte les meilleures chances de développement. Dans l'affaire Boussac, le gouvernement a choisi le groupe Willot, apparemment solide financièrement — encore que nul ne se soit soucié de réclamer ses bilans, d'ailleurs non établis ! Le groupe Biderman, évincé, n'offrait certes pas de ce point de vue des garanties irréprochables, mais, ayant besoin de l'outil industriel de Boussac, il aurait sûrement tout fait pour *le renforcer*, contrairement au groupe Willot, dont l'intention, affichée à maintes reprises, est de sortir progressivement du textile pour investir dans la distribution.

Enfin, l'action du CIASI reste relativement secrète. Le caractère « explosif » des dossiers traités justifie une discrétion qui entretient cependant le doute sur les critères d'intervention retenus. On connaît mal les dossiers rejetés. Pourquoi Jacquart et pas Tiberghien ? Pourquoi tant de tergiversations, de contradictions, de reculades dans l'affaire Manufrance depuis mars 1977 ? La situation réelle des entreprises et leurs chances de redressement entrent-elles seules en ligne de compte ? Le gouvernement l'affirme. Il est pourtant difficile de croire que les considérations politiques ne pèsent jamais dans la balance. Dans certains cas, elles paraissent tellement évidentes !

Comment expliquer autrement, par exemple, la lamentable histoire des Tanneries françaises réunies ? Elle mérite d'être contée : restructuration manquée, dépôt de bilan, détournement de fonds, reprise avortée, plans de redressements peu efficaces, rien n'a manqué dans cette affaire. Les T.F.R. étaient nées en 1970 du regroupement de quatre entreprises défaillantes, regroupement largement financé par l'Etat en dépit de la personnalité fort discutée du « fédérateur » (3). Le nouveau groupe avait, il est vrai, bien choisi ses usines : l'une était installée en Corrèze, à Bort-les-Orgues, fief de M. Jacques Chirac, alors secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, une autre au Puy (Haute-Loire), en plein cœur de la circonscription de M. Jacques Barrot, futur ministre du commerce et de l'artisanat.

Les deux autres unités étaient situées à Annonay, dans l'Ardèche. On ne s'en soucia guère. Peu après le dépôt de bilan des T.F.R., en 1974, elles furent détachées du groupe et abandonnées à leur triste sort. En revanche, quelle énergie, quels trésors d'imagination, furent déployés pour sauver *les deux premières !* Après de multiples avatars, notamment l'échec d'une première société d'exploitation constituée de bric et de broc (actionnaires : la Caisse de solidarité des céréaliers, plus l'IDI, plus le Crédit agricole, etc.), à grand renfort d'aides publiques, les T.F.R., ou ce qu'il en restait, furent finalement sauvées en 1978. Mais à quel prix ! Quatre cents emplois seulement étaient maintenus (sur deux mille deux cents au départ) ; l'Etat avait dû lâcher le contrôle d'une autre firme du secteur — rentable celle-là — à un groupe britannique nationalisé. Au total l'affaire avait coûté près de 60 millions de francs de fonds publics, sans compter les apports de l'IDI, du Crédit agricole et d'Unigrains, engloutis en pure perte. Mais MM. Barrot et Chirac avaient été réélus...

Cette affaire — « ubuesque », disent certains — est, sans doute, exceptionnelle. Elle amène quand même à s'interroger sur le réel « désintéressement » des interventions gouvernementales dans les entreprises en difficulté.

L'action directe des pouvoirs publics, limitée concrètement à celle du CIASI, apparaît donc largement insuffisante face à l'ampleur du problème. Conçue dès l'origine comme un dispositif de crise, elle s'apparente plus à une médecine de « spécialistes », limitée à une minorité de « cas », qu'à une thérapeutique générale capable d'assurer au jour le jour et concrètement la prévention et la survie des firmes malades : c'est, précisément, ce qui manque le plus...

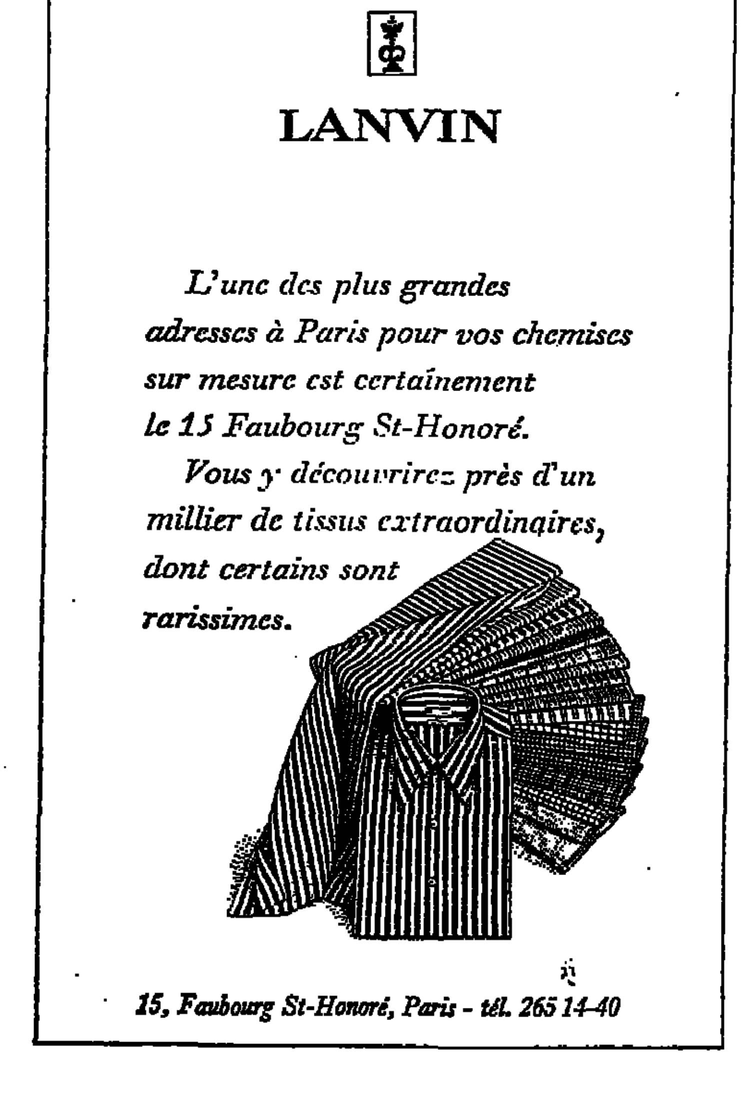
(1) Dans les deux cent vingt-sept tribunaux de commerce, souvent dénommés « juridictions consulaires », les juges sont des chefs d'entreprise (souvent commerçants) élus par un corps de « grands électeurs ».

(2) Le directeur du Trésor, le délégué de l'emploi, le délégué à l'aménagement du territoire, le commissaire général au Plan, le directeur général de l'industrie, le directeur de la comptabilité publique, le directeur du crédit à la Banque de France.

(3) L'Institut de développement industriel avait refusé sa participation. La suite lui donna raison.

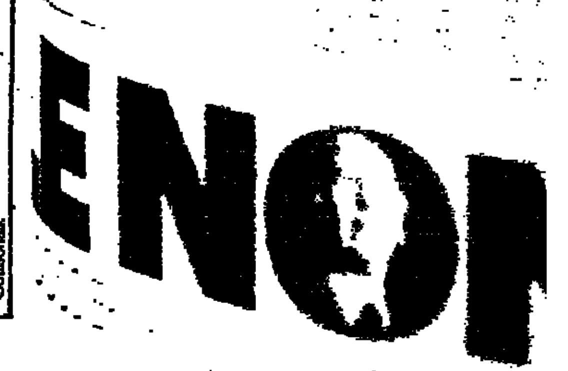
Prochain article :

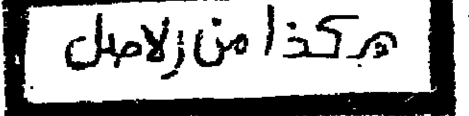
PRÉVENIR MAIS COMMENT ?











FISCALITÉ

Le (long) discours sur l'inégalité

L'inquiétude et les protestations des travailleurs de la sidérurgie menacés par le chômage posent à nouveau de façon aiguë le problème des inégalités. Voit-on pour autant s'esquisser des décisions qui pourraient les réduire ? La proposition U.D.F. de créer un impôt de solidarité semble oubliée : elle était fort gênante pour le gouvernement à un moment où le franc, rentrant dans le système monétaire européen, risquait de se trouver attaqué. A l'Elysée et à Matignon, on a fait comprendre à ses inspirateurs-auteurs (MM. Bariani, Fourcade, Stasi... et à M. Monory lui-même) que l'époque était particulièrement mal choisie...

Le Parlement, lui, ne s'est toujours pas saisi du rapport Ventejol-Blot-Méraud traitant d'un éventuel impôt sur la fortune. A M. Laurent Fabius, député P.S., qui lui demandait de constituer une mission d'information chargée d'en étudier les conclusions, M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a répondu que le sujet, étant très important, ne pouvait être traité qu'en commission plénière. C'est donc, semble-t-il, de l'avis de la commission des finances que dépendra la décision du gouvernement de déposer un projet de loi. En mai, en juin ?

Le sondage Sofres publié par le Figaro (le Monde du 23 mars) montre, en tout cas, que les Français, très attachés à la transmission de leur patrimoine par héritage (88 %), ont des opinions divergentes sur ce qu'il est convenu d'appeler une grosse fortune (1 ou 2 ou 5 millions). La majorité d'entre eux estiment — comme les partis politiques — que la barre doit être fixée à 2 millions. D'autre part, 69 % sont favorables à des droits de succession supplémentaires pour les personnes héritant et disposant déjà d'une fortune personnelle (à partir de 1 million de francs). Enfin, et ce point mérite d'être souligné, 57 % des Français estiment que, pour réduire les inégalités, la méthode la plus efficace serait d'augmenter les bas salaires et de bloquer les plus élevés. Un tiers seulement proposent d'augmenter les droits sur les grosses successions et d'alléger l'imposition des petits héritages.

AL. V.

AFFAIRES

Pour développer ses activités au Brésil

LAFARGE S'ALLIE A UN GROUPE AMÉRICAIN

Lafarge, troisième « cimentier » mondial, et le groupe américain Lone Star, viennent d'annoncer le regroupement des actifs qu'ils détiennent au Brésil au sein d'une filiale commune, la Companhia Nacional de Cimento Portland (C.N.C.P.). Le capital de C.N.C.P., jusqu'alors contrôlé totalement par Lone Star, sera détenu pour 52 % par Lafarge, qui assurera la gestion opérationnelle et pour 48 % par le groupe américain.

La nouvelle société ainsi constituée va construire une nouvelle usine de ciment à Cantagalo, au nord-est de Rio, d'une capacité de 700 000 tonnes par an. Cet investissement, évalué à 125 millions de dollars (550 millions de francs environ) sera financé à hauteur de 50 millions par les filiales brésiliennes des deux groupes, les 75 millions restants étant empruntés sur le marché national.

La C.N.C.P., qui contrôlera 10 % du marché brésilien, sera le troisième ou quatrième cimentier de ce pays.

LA HAUSSE DES PRIX DES MATIÈRES PLASTIQUES INQUIÈTE LES FABRICANTS DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

Les hausses des prix des matières plastiques (de 20 % à 25 %) récemment décidées par les groupes chimiques français en liaison avec la flambée des matières premières qu'ils utilisent (*le Monde* du 21 février) déclenche un concert de protestations chez les fabricants de matériels électriques et électroniques.

Les plus touchés, précise-t-on dans les milieux professionnels, sont les fabricants de matériels modulaires (relais, contacteurs, disjoncteurs, etc.) et de petits appareils électro-ménagers, les plus gros consommateurs de matières plastiques, qui entrent dans leurs prix de revient pour 30 % à 35 % en moyenne pour les premiers, pour plus de 50 % pour les seconds. Certains chefs d'entreprise accusent même les producteurs de matières plastiques de s'être secrètement entendus pour relever leurs tarifs et de leur opposer souvent des « *refus de ventes caractérisés* » sous le fallacieux prétexte d'une pénurie, pour développer une psychose de hausse et ainsi mieux faire accepter leurs majorations.

Naturellement, les fabricants de matières plastiques réfutent en bloc toutes ces accusations, affirmant que les achats de couverture précipités, effectués par leur clientèle en prévision des hausses annoncées sont responsables des nombreux retards de livraison observés.

Tous se refusent à revenir sur ces mesures. « *Nos clients*, disent-ils, *n'ont qu'à augmenter leurs propres prix.* »

● *Sciences-Po organise, pour les cadres supérieurs et dirigeants des entreprises et administrations*, un séminaire consacré aux principaux problèmes actuels de la politique économique de la France. La session aura lieu les 8 et 9 mai et 12, 13, 14 juin 1979 à Paris, de 9 heures à 17 heures. Elle sera animée avec le concours de hauts fonctionnaires, d'économistes, de banquiers... Les thèmes abordés seront : la nouvelle croissance française ; échanges et problèmes économique, etc.

★ **Programme détaillé et inscriptions à l'Institut d'études politiques de Paris, formation continue, 27, rue Saint-Guillaume, 75341 Paris, Cedex 07, tél. 260-39-60.**

MARCHÉ COMMUN

Le budget de la C.E.E.

Les ministres des Neuf ont accepté le compromis de la Commission

Bruxelles. — Le conflit qui opposait, depuis le début de l'année, la France, la Grande-Bretagne et le Danemark à l'Assemblée européenne, à propos du budget pour 1979 de la C.E.E., a été réglé le 22 mars à Bruxelles. Les ministres du budget des Neuf ont accepté le compromis présenté (*le Monde* daté 18-19 mars).

La dotation du Fonds régional européen a été portée, pour 1979, à 945 millions d'unités de compte (1 unité de compte = 5,70 francs), alors que le Conseil européen s'était prononcé, en décembre, pour un montant ne dépassant pas 620 millions d'unités de compte. Les parlementaires européens avaient arrêté un budget allouant 1 milliard 100 millions d'unités de compte au Fonds régional.

Les Pays-Bas ont refusé de s'associer à une résolution du Conseil destinée à éviter que de tels conflits budgétaires ne se reproduisent. Toutefois, les huit autres délégations se sont engagées à veiller à ce que les amendements au budget, qui pourraient être votés par l'Assemblée européenne, ne dépassent pas le taux maximum d'augmentation que peut proposer cet organisme. Ce taux a été fixé à 27,3 % pour 1979.

Le conseil des ministres des Neuf a, par ailleurs, inscrit au budget de la Communauté les crédits — 345 millions d'unités de compte — nécessaires pour assurer la bonification des intérêts de certains prêts consentis à l'Italie et à l'Irlande, dans le cadre de la mise en œuvre du système monétaire européen.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

LA GRÈVE SE POURSUIT

Le vote à bulletin secret, organisé le mercredi 21 mars en fin d'après-midi par la C.G.C. et auquel les adhérents et sympathisants de Force ouvrière avaient été appelés à participer, n'a pas donné les résultats escomptés. Les abstentions ont été nombreuses et sur 2 750 inscrits, 1 119 votes seulement ont été exprimés, 902 se prononçant pour la reprise du travail et 217 contre. Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T., qui avaient dénié la validité de cette consultation électorale, ont refusé de tenir compte de ce résultat favorable et arguant du faible taux de participation.

LONDRES

Flambée de hausse

Le dépôt par les conservateurs d'une motion de censure pouvant conduire rapidement à des élections générales anticipées provoque vendredi une nouvelle et forte poussée de hausse dans un marché survolté. L'indice des industrielles monte de 12 points à 526,6 (+ 2 %), une des plus fortes progressions quotidiennes enregistrées par le Stock-Exchange. Pêle-mêle, les banques, les assurances, les pétroles, et les Fonds d'Etat progressent aussi très rapidement.

Or (ouverture) (dollars). 242 15 contre 242 85

VALEURS	CLOTURE 22.3	COURS 23/3
Beecham	687	683
British Petroleum (1)	10 84	10 29/32
Courtaulds	105 ...	107 ...
De Beers	426	415 ...
Imperial Chemical	393 ...	390 ...
Rio Tinto Zinc Cor	308	302 ...
Shell	700	703 ...
Vickers	184	188 ...
War Loan 3 1/2 %	32 3/8	33 1/8
*West Driefontein	33 1/2	32 1/2
*Western Holding	25 7/16	26 ...

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

PHILIPS. — Le groupe hollandais a dégagé en 1978 un bénéfice net consolidé de 707 millions de florins en hausse de 12 %. Cette nouvelle augmentation des profits, après celle du même ordre enregistrée en 1977, a été entièrement acquise durant le quatrième trimestre avec des résultats accrus de 40 %. Le chiffre d'affaires du groupe est pour sa part passé de 31 164 à 32 658 millions de florins. Un dividende final de 1,20 florin par action sera versé, ce qui portera la rémunération totale à 1,80 florin contre 1,70 florin.

NEW-YORK

Au plus haut de l'année

Pour la deuxième séance consécutive et malgré de nombreuses ventes bénéficiaires, les cours ont monté jeudi à Wall Street dans un marché très actif et, en clôture, les différents indices se sont établis à leur plus haut niveau de l'année, le Dow Jones des industrielles s'inscrivant pour sa part à 861,31 (+ 3,55), soit très près de la cote 865,34 atteinte le 17 octobre 1978.

Les échanges ont porté sur 34,55 millions de titres contre 31,18 millions la veille.

Deux facteurs ont contribué à soutenir le marché : les gros achats effectués par les investisseurs institutionnels à l'approche de l'échéance trimestrielle ; la ratification par le Parlement israélien des dispositions du traité de paix avec l'Egypte. En fin de séance, les opérateurs se sont néanmoins montré nerveux dans l'attente de la publication de l'indice des prix pour février, que beaucoup redoutent élevé.

Après la clôture, une bonne nouvelle leur est parvenue : la contraction inattendue de la masse monétaire.

Sur 1 884 valeurs traitées, 925 ont progressé, notamment celles des industries de base et les « énergétiques », et 504 ont baissé.

VALEURS	COURS 21-3	COURS 22 3
Alcoa	54 7/8	55 1/2
A.T.T.	62 1/4	62 1/4
Boeing	65 ...	65 1/4
Chase Manhattan Bank	31 1/2	31 1/2
Du Pont de Nemours	138 3/4	138 7/8
Eastman Kodak	64 3/8	65 1/8
Exxon	53 3/4	53 ...
Ford	44	43 7/8
General Electric	48 1/4	48 3/8
General Foods	32 1/2	32 7/8
General Motors	57 1/8	57 ...
Goodyear	17 1/4	17 1/2
I.B.M.	315 1/4	315 3/4
I.T.T.	28 3/4	28 3/4
Kennecott	23 3/4	24 3/8
Mobil Oil	75 3/4	76 1/8
Pfizer	31 3/4	32 5/8
Schlumberger	102 7/8	104 ...
Texaco	26 ...	26 ..
U.A.L. Inc.	25 5/8	25 1/4
Union Carbide	38 .	38 1/2
U.S. Steel	24 1/4	24 7/8
Westinghouse	19 5/8	19 3/4
Xerox	58 3/8	58 3/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22-3	23/3
1 dollar (en yens)	207 80	205 80

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 5 % 5,8

MARCHÉ A TERME

Ces renseignements sont donnés par la Chambre syndicale des agents de change, à titre officieux et sous réserves de modifications.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
762 ..	4,5 % 1973.	759 10	755		
2930 ..	C.N.E. 3 %.	2377 .	2878 ..		
345 ..	Afrique Occ.	387	330 .		
380 ..	Air Liquide..	392	370 20		
85 ..	Als. Part. Ind	82 20	82 80		
250 ..	Als. Superm.	329 .	336		
60 ..	Alsthom-Atl..	63	63 10		
127 ..	Applic. gaz..	131 10	121 ..		
460 ..	Aquitaine ..	505	504		
93 ..	— certif. .	95 50	86 25		
146 ..	Arjom. Priou.	145 ..	145		
380 .	Aux. Entrepr.	380 ..	380 10		
123 ..	Babc. Fives..	128 ..	125 50		
236 ..	Bail-Equip...	245	247		
250 ..	— (obl.).	243 55	243 60		
340 ..	Bail-Invest..	350 .	350		
117 ..	B.C.I.	119 .	117		
163 ..	Bazar H.-V...	165	160		
125 ..	Béghin-Say..	125 10	128 50		
550 .	Bic	580	512		
770 ..	Bouygues ..	780 .	781		
490 .	B.S.N.-G.D...	459 80	485		
893 .	— (oblig.)	884 .	880		
1760..	Carrefour ...	1735 .	1768		
305 .	— (oblig.)	305 .	304 ..		
1300..	Casino	1284	1272		
56 .	CEM	58 95	57 50		
285 .	Cetelem	279 80	272		
225 .	Charg. Réun.	234 ..	230		
16 ..	Chiers-Chât..	15	15 60		
127 ..	Chim. Rout..	123 50	129 20		
148 ..	— (oblig.)	147 50	149		
130 ..	Cim. Franç..	131	131 .		
135 .	— (oblig.)	140	137		
1000..	C.I.T.-Alcatel	980	942 ..		
460 ..	Club Méditer	448	457 .		
270 ..	C.M. Industr.	280 10	275		
300 ..	— (oblig.)	309	330		
154 ..	Codetel	152 10	150 60		
125 ..	Cofimeg	138 20	133 60		
510 ..	Cofradel	587	588		
420 ..	Cie Bancaire	425 90	430		
380 ..	C.G.E.	384	376 40		
395 ..	— (oblig.)	402	395		
124 ..	C. Entrepr...	119 70	120 10		
114 ..	Cot. Foucher	116 ..	122		
135 ..	Créd. Com. F	140 .	136		
195 ..	— (oblig.)	195 10	196 10		
425 ..	Créd. Fonc.	428	415		
138 ..	C.F. Imm. ...	140 .	140 10		
121 .	Créd. Indust.	123 10	122		
380 .	Créd. Nat...	372 50	379		
56 .	Créd. Nord..	57 50	54 80		
54 .	Creusot-Loire	56	53 ..		
355 ..	C.S.F.	389 .	367		
380 .	— (oblig.)	403	406		
600 .	Darty	590	595		
28 .	Denain-N.-E.	24 60	23 55		
63 .	Dollfus-Mieg.	62	60 30		
540 .	Dumez	606	601 .		
430 ..	Cie Gle Eaux	440 10	448		

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
340 ..	E.J. Lefebvre	348	333 50		
85 ..	Esso S.A.F...	91 90	90 90		
315 ..	Eurafrance..	316	328 50		
750 ..	Europe n° 1..	789 .	797		
380 ..	Ferodo	369 20	380		
455 ..	— obl. conv.	458	462 20		
63 ..	Fin. Dév. Ent.	63 20	61 30		
210 ..	Fin. Paris PB	219 40	222 10		
225 ..	— obl. conv	229 40	228 10		
205 ..	Finextel.....	203 50	202 60		
60 ..	Fraissinet..		59 80		
139 ..	Fr. Pétroles.	149	146 ..		
34 ..	— certific.)	35 40	35 .		
101 ..	Galeries Laf.	99	100 20		
181 ..	Gle d'Entr. .	194 10	182 30		
196 ..	Gle Fonderie	182 ..	185 ..		
113 ..	Gle Ind. Par	112	114 80		
250 ..	Générale Occ.	266 ..	258 80		
370	Gr. Tr. Mars.	391	385		
320	Guyenne-Gas	349 80	342 60		
238	Hachette ...	232	219		
58	Imétal	56 90	54 05		
480	Inst. Mérieux	417	409		
114	J. Borel Int..	104 ..	105		
129	Jacquemont Ind.	127	122 50		
83	Kali Ste Th..	84 80	83 ..		
63	Kléber-Col..	59 30	60 .		
305	Lab. Bellon.	322	322 .		
225	Lafarge.....	238	236 .		
295	— (obl.).	284 70	290 .		
288	La Hénin....	278	274		
1620	Legrand ...	1600	1600		
2120	— (obl.)	2303	2190		
205	Locabail.....	218	218 .		
228	Locafrance..	218 60	211 60		
445	Locindus...	463	464 .		
785	L'Oréal....	692	698		
3580	— obl. conv	3558	3560		
460	Lyonn. Eaux	415 60	405 90		
56	Mach. Bull..	55 95	55 ..		
625	Mais. Phénix	634	520		
33	Mar. Wendel	33 60	33 20		
54	Mar. Ch. Réu	57	50 05		
450	Martell ...	442 70	450 ..		
460	— (obl.)	.			
1000	Mat. Téléph.	1020	1020		
5100	Matra	5450	5590 ..		
45	Mét. Nav. N.	51 80	48 ..		
96.	Michelin B.	1040	1020		
585	— (obl.)	590 30	588 30		
585	Midi Cie ..	606	600		
495	Moët-Hen..	497	489 50		
610	— (obl.)	625	615 ..		
685	Mot. Leroy-S	681	681		
129	Moulinex...	124 90	116 10		
396	Mumm ...	381	387 50		
455	Nat. Invest.	458	483		
191	Navig. Mixte	202	202		
40	Nobel-Bozel.	40 .	36 50		
26	Nord.......	26 .	26 45		

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
118 ..	Nouvel. Gal..	113 50	111 50		
178 ..	Olida-Caby..	171 50	172 ..		
100 ..	Opfi-Paribas	108 50	104 ..		
104 ..	Paris-France	100 10	102 90		
102 ..	Pechelbronn	101 50	99 50		
74 ..	P.U.K.	77 80	76 .		
125 ..	— (obl.)	127 60	124 50		
42 ..	Penarroya..	43 50	43 80		
260 ..	Penhoët....	271 90	275 ..		
290 ..	Pernod-Ric..	300	286 .		
285 ..	Perrier.....	284 90	288 90		
57 ..	Pétroles B.P.	56 .	53 10		
380 ..	Peugeot-Cit.	380 ..	380 10		
465 ..	— (obl.)	469 ..	464 .		
94 ..	Pierre-Auby.	98	97 ..		
74 ..	P.L.M.	66 50	67 .		
156 ..	Poclain.....	149 10	150 ..		
166 ..	Poliet......	159 90	160 ..		
67 ..	Pompey....	70 ..	69 ..		
144 ..	P.M. Labinal	138 ..	135		
32 ..	Prénatal...	31 10	31 10		
285 ..	Presses-Cité	288 ..	286 10		
485 ..	Prétabail Si.	498 ..	487		
189 ..	Pricel	185 ..	181 40		
147 ..	Primagaz...	142 ..	130		
131 ..	Printemps..	124 90	122 40		
470 ..	Radar S.A...	469 80	456 20		
520 ..	— (obl.)..	535 ..	534 ..		
410 ..	Radiotech...	405 .	392 .		
84 ..	Raffin. (Fse)	103 90	101		
108 ..	Raffin. St-L..	107 ..	104 30		
445 ..	Redoute ..	456 ..	449 .		
104 ..	Rhône-Poul..	106 .	106 80		
340 ..	Roussel-Uclaf	398	394		
395 ..	Ruche-Pic...	421 .	421 .		
510 ..	Rue Imp.....	510 .	506 ..		
16 50	Saclor.....	14 50	13 75		
151 ..	Sade	158 ..	168 ..		
750 ..	Sagem.....	766	725 ..		
136 ..	Saint-Gobain	135 60	135 ..		
610 ..	S.A.T.......	588 .	580 .		
36 ..	Saulnes....	35 90	32 85		
184 ..	Saunier-Duv.	169 50	167 40		
185 ..	Saupiquet...	185 ..	.		
150 ..	Schneider...	143 90	145 .		
59 ..	S.C.O.A.	57 60	57 70		
98 ..	— (obl.)...	98 .	98		
136 ..	Sefimeg....	137 ..	135 50		
235 .	S.I.A.S.	244 ..	238 ..		
270 .	Sign. E. El..	288 ..	283		
250 .	S.I.L.I.C....	252 .	249 .		
175 .	Simco	193 10	187 20		
82 .	S.I.M.N.O.R..	94 .	.		
1200 .	Sk. Rossignol	1790 .	1760		
109 .	Sogerap ...	114 .	106 10		
330	Sommer-All.	316	321		
270 .	Suez	285	285 10		
235 .	Talc-Lux....	239	226 .		
725 :	T.R.T	730	730 .		
760 ..	Tél. Electr...	738	740 .		
133 ..	— (obl.)..	133 20	133 20		

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
340 ..	Tél. Ericsson	318 50	313 ..		
220 ..	Thomson-Br.	209 ..	207 20		
260 ..	— (obl.)..	250 50	258		
360 .	U.I.S.	370 .	370 .		
220 ..	U.C.B.	228 50	224 50		
138 ..	Un. F. Banques	389	385 .		
198 ..	U.T.A.	205 .	205 50		

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
11 50	Usinor.....	11 60	11 60		
173	— (obl.)..	123 90	121		
94 .	Vallourec...	90 .	90 ..		
695 .	V. Clicquot-P	675	675 .		
385 .	Viniprix.....	399 .	402 .		
580 .	Elf-Gabon...	584	586 .		

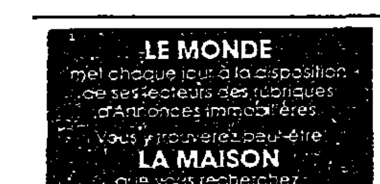
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép —	UN MOIS	DEUX MOIS Rep. + ou Dép —	DEUX MOIS	SIX MOIS Rep. + ou Dép —	SIX MOIS
$ E.-U. ..	4,2885	4,2915	— 175	— 135	— 290	— 255	— 770	— 780
$ can. ...	3,6670	3,6710	— 170	— 120	— 290	— 245	— 690	— 600
Yen (100)	2,0845	2,0885	— 5	+ 35	+ 30	+ 75	+ 225	+ 275
DM	2,3010	2,3045	+ 30	+ 70	+ 75	+ 110	+ 245	+ 315
Florin ...	2,1330	2,1365	— 15	+ 20	— 10	+ 20	+ 10	+ 75
F.B (100).	14,5655	14,5785	— 150	— 10	— 220	— 100	— 620	— 205
F.S.	2,5080	2,5455	+ 120	+ 160	+ 260	+ 300	+ 805	+ 880
L. (1 000).	5,1040	5,11	— 230	— 160	— 410	— 340	—1180	—1020
£	8,7190	8,7285	— 505	— 420	— 900	— 825	—2180	—2000

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	3 7/8	4 1/4	4 1/16	4 7/16	4 1/4	4 4/8	4 5/8	5
$ E.-U. ..	10 1/8	10 1/2	10 7/8	11 1/4	10 1/2	10 7/8	10 11/16	11 1/16
Florin ...	6 178	7 3/8	6 1/4	6 3/4	6 3/8	6 7/8	6 5/8	7 1/8
F.B. (100).	5 3/4	7 1/4	7	7 3/4	7 1/8	7 7/8	7 1/2	8 1/2
F.S.	0	3/8	1/16	7/16	1/8	1/2	5/8	1
L. (1 000).	10 1/4	11 3/4	10 3/4	11 5/8	10 7/8	11 3/4	11 1/2	12 1/4
£	12 3/4	13 3/4	12 1/2	13 3/8	12 1/8	13	12 1/8	13
Fr. franç..	6 3/8	6 7/8	7 1/8	7 5/8	7 11/16	8 3/16	8 1/2	9

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 23 mars 1979 a été tiré à 590 049 exemplaires.

La marche des sidérurgistes sur Paris

Les participants à la marche sur Paris, organisée par la C.G.T., ce 23 mars, pour défendre la sidérurgie et l'emploi, se sont rassemblés en fin de matinée dans cinq localités de la banlieue ; à la mairie d'Ivry, le secrétaire général du P.C., M. Georges Marchais et M. Charles Fiterman, du bureau politique, sont venus saluer les sidérurgistes venus de la Loire et des Bouches-du-Rhône. A Paris, une centaine de salariés ont occupé, vers 11 heures, les tours de Notre-Dame en déployant trois banderoles « C.G.T. - Solidarité Longwy ». Les forces de police ont pris position, dès le matin, devant les sièges d'Usinor, de Sacilor et de l'Union patronale des industries métallurgiques.

Peu avant midi, sur la place de la République, quasiment vide d'automobile, quelques centaines de militants attendaient, sans le moindre signe d'agitation, le gros des troupes.

A Saint-Denis avec les manifestants

Dans le car n° 14, qui conduit ses quelque cinquante passagers de Denain à Saint-Denis, l'ambiance est à la morosité. Ce n'est pas tant le fait d'avoir dû se trouver à 6 h. 30, ce vendredi 23 mars, devant l'entrée principale d'Usinor, qui rend les gens peu bavards : les sidérurgistes ont l'habitude de se lever tôt. Nos compagnons de voyage sont bien éveillés et, dès 7 h. 30, un quart d'heure après le départ, les casse-croûte et les canettes de bière sortent des sacs à provision. Mais, *« nous n'allons pas à une partie de plaisir*, dit un ouvrier d'une cinquantaine d'années, visage taillé à coups de serpe et casquette vissée sur le crâne. *C'est notre avenir, et surtout celui de nos enfants, qui est en jeu »*.

« Halte au gâchis humain et économique ! », dit l'affichette C.G.T. collée sur la vitre du « 14 », comme sur celles de la trentaine de cars et du train de neuf cents places qui sont partis de Denain. Les badges de la centrale de la rue La Fayette, que des militants ont vendus, ainsi que des journaux, devant l'entrée de l'usine ou dans les véhicules, fleurissent à la boutonnière. On n'aura pas remarqué — mais nous n'aurons pas pu voir non plus tous les manifestants denaisiens — d'insignes de la C.F.D.T.

La radio de bord, à l'écoute de R.T.L., qui rend compte, de quart d'heure en quart d'heure, de cette « marche sur Paris », suspend les conversations ou les rend difficiles.

« On parle enfin de nous ! », dit notre jeune voisin, oubliant sans doute les multiples compte rendus des récents « événements ». Arrêt au premier poste de péage : un délégué monte à bord du « 14 », qu'il « réapprovisionne » en tracts supplémentaires. Il est surtout question des modalités de la marche : *« N'oubliez pas, les gars, pour le retour à 20 heures. »* Suit l'endroit du rendez-vous. La finalité de la manifestation, on aura tout le temps de la crier cet après-midi, de la République à l'Opéra. Cinquante kilomètres ne sont pas accomplis, sur la monotone autoroute, que le « 14 » stoppe à nouveau : un de ses « collègues » est arrêté sur l'accotement, bielle coulée.

« Giscard et Barre vont nous entendre ! »

D'autres véhicules arrivent au secours. Transbordement des passagers dans les cars qui ont encore des places disponibles. Dans le nôtre, la fille d'un sidérurgiste se lève : *« C'est pas à moi, la jeune, à rester assise. »* Elle fera le reste du voyage debout.

Les kilomètres s'égrènent. Un militant se lève, une « tirelire » en fer à la main, et quête, explique-t-il, *« pour le financement des avocats des syndicats d'Usinor »*. Puis, les effets de la bière se faisant sentir, c'est un nouvel arrêt réclamé à la majorité des passagers. *« Mais pas plus de deux minutes, les gars, il y a encore 100 bornes à faires. »* Sur le parking qui accueille le « 14 », d'autres cars denaisiens stationnent ainsi que des « poids lourds ». C'est l'occasion pour les chauffeurs-routiers de manifester leur solidarité.

Mais, dit l'un d'eux, *« croyez-vous que cette « marche » va vous servir à grand-chose ? » « En tout cas, Giscard et Barre vont nous entendre ! »*, réplique un passager du « 14 ». *« Tu sais, ils s'en foutent »*, remarque son compagnon de voyage. *« Peut-être, mais ils vont au moins s'apercevoir qu'on existe et que l'on n'est pas décidé à se laisser assassiner ! »*

MICHEL CASTAING.

● *La Fédération anarchiste* a notamment estimé que la marche de l'emploi organisée par la C.G.T. *« ne peut êtr eun aboutissement construtctif à la lutte »*. Elle a ajouté : *« Ce n'est pas dans une pratique de collaboration de classe que l'ensemble de la population détruira le salariat pour construire une organisation sociale sans hiérarchie ni exploitation. Ni la concertation demandant aux travailleurs de gérer la crise du capitalisme, ni la négociation désirée par syndicats et patronat, ni le contenu révolutionnaire des luttes engagées, ne résoudron tles problèmes de l'emploi et des adaptations du capitalisme. C'est dans ses propres forces que la classe ouvrière trouvera les moyens d'abattre une société oppressive. »*

AU PROCHAIN CONGRÈS DU P.C. ITALIEN

M. Berlinguer préconiserait l'indépendance du parti vis-à-vis des blocs

De notre correspondant

Rome. — Retardé d'une dizaine de jours en raison de la crise gouvernementale, le quinzième congrès du parti communiste italien s'ouvrira le jeudi 29 mars, à Rome, et durera jusqu'au 3 avril. Il devrait marquer le retour du P.C.I. dans l'opposition après deux ans et demi de participation à la majorité gouvernementale.

M. Berlinguer sera reconduit dans ses fonctions de secrétaire général. Selon des informations de bonne source, son rapport comprendrait deux points importants : une relance de l'unité de la gauche italienne et, surtout, une nouvelle vision de la politique internationale. M. Berlinguer irait plus loin que le « projet de thèses » publié il y a trois mois pour préparer ce congrès (*le Monde* du 12 décembre 1978).

Estimant que le P.C.I. a, jusqu'à présent, pris ses distances par rapport à l'U.R.S.S., sauf en politique étrangère, il préconiserait nettement un pas de plus : un non-alignement explicite vis-à-vis des deux blocs. M. Berlinguer exprimerait la conviction que la paix impose des solutions inédites et que l'internationalisme doit être fondé sur un conteau nouveau qui ne serait pas idéologique. L'Europe, selon le secrétaire général du P.C.I., jouerait un rôle essentiel dans cette perspective. — R. S.

M. FRANÇOIS-PONCET SE RENDRAIT A BERLIN-EST ET M. GISCARD D'ESTAING A BERLIN-OUEST

M. Jean François-Poncet se rendra sans doute en visite officielle en R.D.A. en juillet. Ce sera la première visite officielle d'un ministre français des affaires étrangères en Allemagne de l'Est. Ce voyage, qui a été évoqué à l'occasion de la visite que vient d'effectuer en France M. Krolikowski, secrétaire d'Etat est-allemand aux affaires étrangères, était demandé avec quelque insistance par les dirigeants est-allemands depuis que M. Fisher, le ministre des affaires étrangères de la R.D.A., s'est rendu en visite en France en 1976.

A en juger par les conversations que M. Krolikowski vient d'avoir à Paris, les interlocuteurs de M. François-Poncet tiendront à aborder avec lui outre les questions bilatérales traditonnelles, les affaires de désarmement et de sécurité en Europe. Comme Moscou, Berlin-Est voudrait en effet que la France accepte d'inclure les armes nucléaires dans son projet de Conférence européenne sur le désarmement.

La visite à Berlin-Est de M. François-Poncet devrait logiquement être suivie, à l'automne, par un sommet franco-ouest-allemand à Bonn puis, un peu plus tard, par une visite de M. Giscard d'Estaing à Berlin-Ouest.

En Espagne

UN POLICIER ASSASSINÉ AU PAYS BASQUE

Vitoria (A.F.P.). — Un inspecteur de police, M. Antonio Recio Claver, a été assassiné, vendredi 23 mars, aux premières heures de la matinée, à Vitoria, capitale de la province basque d'Alava, par plusieurs individus qui ont ouvert le feu depuis une automobile roulant à grande vitesse alors qu'il sortait de son domicile. L'attentat n'avait pas été revendiqué vendredi en fin de matinée.

● *M. Giscard d'Estaing recevra en début de semaine prochaine trois dirigeants africains :* du Zaïre ; Luis Cabral, président du Zaïre, Luis Cabral, président de la Guinée-Bissau, et Abdou Diouf, premier ministre du Sénégal. En visite privé en France, le président Mobutu, qui sera reçu par M. Giscard d'Estaing lundi à 9 h. 30, avait déjà été accueilli à l'Elysée le mardi 20 mars. Le président Cabral, également en visite privée en France du 25 au 27 mars, sera l'hôte à déjeuner de M. Giscard d'Estaing ce même lundi. M. Diouf, en visite en France à l'invitation de M. Raymond Barre, sera reçu par le président de la République, le mardi 27 mars à 17 heures.

Mort de l'écrivain Maryse Choisy

Nous apprenons le décès survenu à Paris de Mme Maryse Choisy. Ses obsèques seront célébrés le 27 mars, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau.

Né le 1er février 1903, à Saint-Jean-de Luz, Maryse Choisy était docteur en philosophie. Elle s'est fait connaître pendant les « années folles » par de grandes enquêtes qui bravaient les interdits d'alors : Un mois chez les filles, un mois chez les hommes *(séjour chez les moines du mont Athos).*

A la veille de la guerre, elle se lie d'amitié avec le Père Teilhard de Chardin, qui la ramène à la foi de son enfance.

Dès 1946, Maryse Choisy crée Psyché, *la première revue de psychanalyse et des sciences de l'homme de l'après-guerre.*

Depuis quinze ans, elle présidait l'Alliance mondiale des religions, qu'elle avait fondée en liaison avec les mystiques hindous. Dans ses colloques, théologiens et scientifiques approfondissent les grandes questions de notre temps.

Maryse Choisy a publié une cinquantaine de volumes : poèmes, romans, contes et nouvelles, et de nombreux essais : études orientales, questions philosophiques et religieuses, psychanalyse, esthétique, pédagogie : l'Amour de Polycrate, le Scandale de l'amour ; le Chrétien devant la psychanalyse ; Savoir être maman ; Problèmes sexuels de l'adolescence ; *des essais de caractère religieux ou philosophique :* Moïse, l'Etre et le Silence, la Métaphysique des yogas. *En 1970, elle pulbia* la uGerre des sexes, *où elle s'interrogeait sur le féminisme* (1). *On lui doit aussi des romans :* le Thé des Romanech, le Serpent, Tes yeux m'ont vu, les Iles s'enfuirent, Mon cœur dans une formule, le Vague à l'âme, Mais la terre est sacrée ; *des poèmes :* Presque, Etapes d'amour, Fugues, *et des livres de souvenirs :* Mes jeunesses ou la joie de vivre. *Maryse Choisy a reçu le prix Lammenais en 1967 pour* Moïse.

Elle venait de faire paraître chez Emile Paul Sur le chemin de Dieu, on rencontre d'abord le Diable, *des mémoires qui sont le bilan, passionné et passionnant, d'une vie et d'une époque* (2). *Au cours d'un séjour au Tibet, en 1950, elle rencontrera le dalaï-lama, et fit le récit de ce voyage dans* le Monde (3).

(1) Voir *le Monde* daté 13-14 décembre 1970.
(2) *Le Monde* en avait publié les « bonnes feuilles » le 26 février 1978.
(3) 22, 23-24, 25 août 1970.

● *La SERETE gèrera le centre de la Défense.* — L'Etablissement public d'aménagement de la Défense (EPAD) a cédé à la SERETE Aménagement, société privée, la gérance du centre commercia' de la Défense qui doit ouvrir ses portes en mars 1981. C'est M. Michel Guidet, P.-D.G. de la SERETE Aménagement, qui remplacera le représentant de l'EPAD à la société civile chargée de la construction du centre. L'établissement public conservera 10 % du capital contre 25 % actuellement.

A B C D F G H